

<b>Zeitschrift:</b>	Cahiers d'archéologie romande
<b>Herausgeber:</b>	Bibliothèque Historique Vaudoise
<b>Band:</b>	98 (2004)
<b>Artikel:</b>	Châteaux, donjons et grandes tours dans les Etats de Savoie (1230-1330) : un modèle: le château d'Yverdon : le Moyen Âge: genèse et création
<b>Autor:</b>	Raemy, Daniel de / Pradervand, Brigitte / Grote, Michèle
<b>Register:</b>	Notes
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-836054">https://doi.org/10.5169/seals-836054</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Notes – Pages 14 à 15

1 Le contexte politique, où l'on constate cette progressive mainmise des Savoie, est magistralement étudié par ANDENMATTEN 2004 (références précises, voir bibliographie). En attendant, sur Pierre de Savoie, voir ANDENMATTEN-PARAVICINI BAGLIANI-PIBIRI 2000. L'histoire des évêques de Lausanne a fait l'objet d'une synthèse récente très éclairante de MOREROD 2000. Nous nous y référerons sans cesse, ce qui nous évitera de nous lancer dans une présentation générale du contexte historique. On aura à l'esprit les conclusions de ces études lors de développements ponctuels que nous serons amenés à faire dans le but d'éclairer le fait de la création castrale. Une étude de ce niveau sur les Grandson, amorcée par DESSEMONTET 1955, est toujours attendue.

2 Sur ce que représente le Genevois pour Pierre de Savoie, voir MORENZONI 2000, pp. 163-164.

3 Ce compte est conservé aux Archives d'Etat de Turin (AST), aux Sezioni riunite (SR), inventario 69, foglio 5, mazzo 1, rotolo 2, compte rendu par Pierre Mainier, 1261-62, désormais abrégé AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62. Pour les autres séries, le n° d'ordre du rouleau ne sera pas donné. Ce compte a été intégralement publié par CHIAUDANO 1933, pp. 58-63. Pierre Mainier reçoit des receveurs du domaine de Pierre de Savoie 2045 livres lausannoises (sur la comptabilité savoyarde, voir en dernier lieu CASTELNUOVO-GUILLERE 2000).

4 ANDENMATTEN 2004, p. 85. Hugues de Palézieux est le premier bailli de Vaud. Il est en fonction à ce poste de 1261 à 1275.

5 Sur la tour de plan circulaire, l'étude pionnière est celle de l'ancien archéologue du canton de Genève, Louis Blondel (BLONDEL 1935), auteur d'une magnifique synthèse, somme d'un long et patient labeur consacré aux châteaux de l'ancien diocèse de Genève (BLONDEL 1956).

6 Voir les études de Marcel Grandjean, notamment GRANDJEAN 1976<sup>1</sup>. On se référera également aux cours universitaires de cet auteur, à l'origine de notre étude, où étaient développées ces notions de «château régulier organique» et «château régulier géométrique».

7 On a eu l'occasion d'en présenter un survol succinct dans une contribution au titre trompeur dont nous n'avons pas pu discuter le choix (soit l'usage du mot «donjon» dans son sens actuel restrictif de «tour»), cf. RAEMY-LRD 1997.

8 Même si notre étude a évidemment eu très largement recours à ces disciplines fondamentales.

9 On ne répétera pas ici les prudences d'usage quant à la datation des édifices par la dendrochronologie. C'est un discours connu (cf. RAEMY 1988). Toutefois, il faut mettre en évidence que, lorsque le Laboratoire romand de dendrochronologie à Moudon (LRD) donne une date d'abattage sans réserves, celle-ci n'a jamais été mise en défaut. Chaque fois que nous avons pu collaborer avec ce laboratoire, nous nous sommes livrés à toute une série de doubles vérifications. Nous avons fait dater de nombreux bois, notamment les charpentes du château d'Yverdon, en connaissant déjà par les textes leur année de mise en œuvre. Les résultats ont toujours été concordants. En retour, la datation par la dendrochronologie permettait ainsi de vérifier la justesse de l'approche archéologique. Il ne faut pas perdre de vue que les dendrochronologues ont pu établir leur courbe de référence à partir d'éléments en grande partie historiques ou archéologiques.

10 Voir les travaux de Werner Meyer, Thomas Bitterli, Lucas Högl et des chercheurs gravitant autour du *Schweizerischer Burgenverein*. Pour la région de Genève, voir tout de même l'étude riche et stimulante, appuyée surtout sur la documentation d'archives, de Mattieu de la Corbière (LA CORBIERE 2001). Sur les sites étudiés, elle devrait permettre d'orienter utilement les investigations archéologiques, si elles peuvent se dérouler un jour. En se basant essentiellement sur l'étude de la fameuse comptabilité savoyarde, Alain Kersuzan a également cerné le phénomène castral à l'époque des Savoie en Bresse et en Bugey, dans une thèse soutenue à l'université de Savoie à Chambéry sous la direction de Christian Guilleré, à paraître.

11 Les universités romandes ne dispensent aucun enseignement sur le matériel archéologique médiéval. Les archéologues médiévistes sont trop rares à s'intéresser à ces sujets (François Christe du BAMU à Lausanne, Gabriele Keck de l'AAM de Moudon et Gilles Bourgarel du Service archéologique cantonal de Fribourg). À Genève, la fouille en cours du site castral de Roillebod par Michelle Joguin, sous la direction de l'archéologue cantonal Jean Terrier, devrait être riche d'enseignements.

12 TAYLOR 1950 et 1985, pp. 86-97.

13 Comme par exemple la partie supérieure de la grande tour du château d'Yverdon ou l'extension orientale du château de Grandson.

## Pages 15 à 29

14 Cette hiérarchie que sous-tend l'approche architecturale, souvent de mise chez les historiens de l'art, n'a pour nous aucune réalité, ou en tout cas aucune raison d'être, dans une étude spécifiquement historique. L'étude d'un terroir au fond d'une campagne est aussi digne d'intérêt que l'approche de l'urbanisme d'une grande capitale.

15 Voir p. 615, les déclarations de l'inspecteur scolaire visitant le château en 1869.

16 HUGUENIN-BERTHOLET-FEHL 1998.

17 Une recherche conduite par Claire Huguenin dans le cadre de ses travaux en cours sur l'apport essentiel d'Albert Naef.

18 RAEMY 1992.

19 CURDY-KAENEL 1991, pp. 81-89.

20 ROSSI-CASPAR 1994, p. 449, avec LRD94/R3814.

21 ROSSI 1992. Pour un contexte plus général, voir STEINER-MENNA 2000, p. 51.

22 Dernier état de la question dans HALDIMANN 2000.

23 FAVROD 2000.

24 WEIDMANN 1987.

25 ROCHAT 1862. En 1861, la ville d'Yverdon décide de raser complètement les derniers vestiges du *castrum* pour l'agrandissement de son cimetière.

26 FAVROD 2000, p. 22.

27 FAVROD 2000, p. 25.

28 ROTH 1948, p. 15, n° 15: «Everdun».

29 ACV, FK232, Grosse de reconnaissances levée par le Commissaire Jean Chalvin en 1404, fol. 20: *Confessio Yssabelle de Dagny... Die 31 marci [1404]... ex confessione eius alias facta... unum curtile situm versus ecclesiam Beate Marie iuxta aquam Tele a parte occidente et iter a parte oriente et curtile hospitalis Yverduni a vento ad 1 d. ob. laus. vet; tenet magis de tenemento Mermurii Vuarnerii, dicto serralier, quatuor falcatas pratii sitas retro veterem ecclesiam* [= à la paroissiale encore en service] *in pratis Yverduni loca dicto inter duos Beytz iuxta pratum Peroni Arconcie, notarii a Iurano et pratum Vuillelmi loceti a borea et pratum Otthoneti Perrier ab oriente... 2 s. laus cens;* ibid., fol. 70: *Confessio dogni Iohannis Pugini, curati Yverduni... retro veterem ecclesiam duas falcatas prati.*

30 Sur Yverdon au Haut Moyen Âge, voir FAVROD 2000.

31 GINGINS 1854, pp. 23-27.

32 L'histoire d'Yverdon avant l'arrivée des Savoie ne saurait maintenant se passer de l'apport de MOREROD 2000, pp. 139-142.

33 MOREROD 2000, p. 141.

34 Ces données nouvelles sur l'Yverdon pré-savoyarde sont exposées et justifiées dans MOREROD 2000, pp. 271-273. Ce chercheur démontre que les études antérieures avaient surévalué l'importance d'Aymon de Faucigny; elles s'appuyaient notamment sur un document le qualifiant de «seigneur d'Yverdon»; or cette appellation ne figure pas sur l'original invoqué qui a été surinterprété par Victor VAN BERCHEM 1913, repris sans vérification par DEGLON 1949, p. 14, enfin rectifié par MOREROD 2000, p. 272, n. 249.

35 WÜRSTEMBERGER IV, n° 394, p. 195. Document publié en entier par ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 36: Ulrich, seigneur de Saint-Martin, fils de Richard, reconnaît tenir en fief de Pierre de Savoie le château de Châtillon, au-dessus du village de Cronay (*castrum de Chasteilum situm supra villam de Cronay*). À propos de la progressive mainmise des Savoie sur les diverses seigneuries dans la région d'Yverdon, cf. ANDENMATTEN 2004, passim.

36 GINGINS-FOREL 1846, n° 20 p. 46. Document cité par MOREROD 2000, p. 263.

37 Description et datation de ce château, cf. p. 153.

38 MOREROD 2000, p. 238.

39 MOREROD 2000, p. 247.

40 Cet acte dit exactement: «Remandeit [Amédée de Montfaucon] enquors XX livres de terre qui li estoient assignees par la peis qui avoit été faite sa en arriers entre li e le seignour de Fucigne par la content qu'il avoit de ce de Everdun.» Publié par USTERI 1955, pp. 116-118, n° 75.

41 Il s'agit en fait d'un revenu de 25 livres d'après des actes plus tardifs. On sait également que Pierre de Savoie, héritier dès 1254 des biens de son beau-père, avait dessaisi Amédée III de ce revenu. Ce geste, intervenu peut-être au cours de l'occupation forcée d'Yverdon par Pierre dès 1257, explique assurément le caractère illicite de la construction du château en 1235, dont la perte n'avait pas à être dédommagée. Sur ce point, voir DEGLON 1949, p. 24 et p. 56.

## Pages 30 à 35

42 La hauteur de ces assises s'approche peut-être de 0,28 m, soit une valeur du pied qui sera régulièrement pratiquée dans le domaine savoyard.

43 Cette épaisseur a été constatée en 1979 dans le sondage réalisé dans les locaux de la future salle de théâtre «L'Echandole». En revanche le relevé fait le 8 septembre 1943 (ACV, AMH, A 21 975) rapporte 2,30 m.

44 PEDRUCCI-CHRISTE 1995.

45 LRD94/R3831, citée par PEDRUCCI-CHRISTE 1995, p. 7. La présente étude doit beaucoup à l'apport de la dendrochronologie. Toutes les données apportées par cette technique ont été fournies par le Laboratoire romand de dendrochronologie à Moudon (désormais cité LRD). Christian et Alain Orcel ainsi que Jean Tercier n'ont pas ménagé leur peine pour commenter leurs résultats.

46 MOJON 1986. L'auteur présente notamment un couvercle de sarcophage des années 1100-1120 sur lequel sont gravés une équerre et un marteau, ce dernier du même type que celui d'Yverdon. Devait y être enseveli un des premiers maîtres d'œuvre/architectes de l'ancien couvent des bénédictins de Cerlier. D'autres exemples de comparaison sont donnés.

47 Description détaillée de ces travaux dans RAEMY-AUDERSET 1999, pp. 149-158.

48 PELET 1946, p. 84.

49 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *In duobus fossatis et calciatis a bezero molendini usque ad Telam ad transitum navium cum duabus portis ad retinendam aquam, pro fossatis implendis ut per ea possint melius transire naves, faciendis in taschiam, 15 £; in carreagio marremii ad operationes molendinorum, portarum et esclusae a boscis usque ad locum in taschiam, 70 s.* Voir le stimulant article de KASSER 1959. Si cet auteur a davantage approfondi la question des cours d'eau à Yverdon que Roger Déglon et en a livré une interprétation plus nuancée, les arguments avancés ne sauraient être à notre avis des preuves accréditant ce postulat de la permanence des cours d'eau et des moulins. La reconstitution proposée est trop tributaire de la situation «bernoise». Le tracé suggéré pour la restitution des canaux navigables créés par Pierre Mainier postule que le canal des moulins, dans son tracé bernois, maintenu jusqu'en 1949, aurait existé avant l'arrivée des Savoie. Or à notre sens, il n'a été créé qu'en 1270-1271 sous Philippe de Savoie (cf. infra p. 41). Kasser assied la localisation des deux canaux navigables destinés à contourner les moulins sur la différenciation politique qui aurait existé entre l'ancien bourg d'Amédée de Montfaucon, autour des actuelles rues du Pré et du Collège, et le bourg neuf situé à l'est du premier. Or cet argument ne tient pas: à cette date, Amédée de Montfaucon avait en effet abandonné tous ses droits seigneuriaux sur Yverdon et sur le cours de la Thièle à Pierre de Savoie contre 600 livres viennoises (accord du 26 avril 1260). Enfin, la localisation de ces deux canaux par l'analyse des reconnaissances est sujette à caution: une parcelle dont les confins sont indiqués par trois voisinages n'est pas forcément triangulaire!

50 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 1266-67: *In solutione quaterviginti quindecim librarum que dabantur Marguet de Fontibus carpentario pro duobus molendinis faciendis in una domo ex omni parte et bene molendibus, faciendis in Tela desuper donionem... et debet facere iuxta dicta molendina unam porteriam per quam naves possint expedite transire* (publié par CHIAUDANO 1933, p. 117).

51 Voir DEGLON 1949, p. 19; USTERI 1955, pp. 116-118, n° 75: arbitrage du 26 avril 1260; DESSEMONTET 1955, p. 43.

52 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon 1266-67: *In Tela desuper donionem.* ACV, FK232, Grosse Chalvin, 1404, 40v: *Terrali Tele veteris.*

53 Ces poissines sont citées également en 1403 encore: ACV, FK232, Grosse de reconnaissances de Jean Chalvin, fol. 20.

54 Cf. infra, p. 41.

55 Cf. infra, note 81.

56 GREMAUD 1876, pp. 194-195: En 1272, Pierre de Martigny vend divers biens à Guillaume de La Tour, notamment une maison *apud Turrim* et une partie d'une autre située *infra recettum de Turre*. Le *recettum* est assurément le bourg-refuge situé à proximité de l'ensemble castral. Il se différencie de l'agglomération non protégée de murailles qui lui est voisine, suggérée par l'appellation «*apud Turrim*». Voir aussi RAEMY 1983.

57 GRANDJEAN, *Villes neuves*. Cet auteur cite les reconnaissances rendues en 1458 (ACV, Fg 5) et en 1489 (ACV, Fg 115) qui attestent l'existence de deux maisons dans le ressat (*in burgo de recepto*).

58 ACV, Ab2, Grosse Balay, fol. 29 à 36v: Reconnaissances de François

## Pages 35 à 39

de Goumoëns: divers particuliers reconnaissent tenir de ce seigneur *in burgo castri* des chesaux (*casalia*); c'est-à-dire des parcelles de terrain constructibles ou ayant reçu une maison, maintenant disparue. Dans la reconnaissance rendue par Louis II de Vaud, en 1311, seigneur de Bioley (BCU-Lausanne, dép. des manuscrits, IS 4138), le bourg du château est simplement désigné du terme de «château». En effet, un chesalet est situé *infra castrum*, un autre *iuxta fossale castri*. Ainsi le bourg du château était-il séparé du château proprement dit par un fossé.

59 GRANDJEAN 1988, pp. 114-116. L'église paroissiale, dédiée à Notre-Dame, était en très mauvais état à la fin du XVIIe siècle. Elle a été entièrement reconstruite en 1691-1693.

60 Cf. supra, note 35.

61 La source documentaire que nous avons utilisée est la «reconnaissance» dressée par le commissaire Jean Balay pour le comte Amédée VIII de Savoie, en novembre 1403 (ACV, Ab2, fol 218 et suiv.). Champvent est alors entre les mains de Marguerite de Vufflens. Fol. 218r: *Castrum de Chanvent cum burgo contiguo eidem castro.*

62 ACV, Ab2, 218r: *Menia bastimenti burgi de Chanveynt a borea.*

63 ACV, Ab2, 218v: Une maison est reconnue *iuxta fossalia castri de Chanvent ab oriente et iuxta bastimentum dicti burgi a vento.*

64 GRANDJEAN 1988, p. 125.

65 ACV, Ab2, 219v: *In villa de Chanvent super una ochia sita iuxta casale Johannis Verins (?) a vento et de longitudine de la charreretta tendente ad ecclesiam de Chanvent.* La traduction vernaculaire de «villa de Champvent» est donc Champvent-la-Ville.

66 WILDERMANN 1993, t. 19, p. 483.

67 Archives du château de Blonay: lettre de Louis Doxat, Champvent, le 27 may 1820 à Monsieur A. Doxat de Pourtalès à Gênes: *Depuis plus de trois mois, j'ai une vingtaine d'ouvriers et suis encore sous des décombres dont je ne puis sortir, aussi mon écritoire, mes plumes sont-ils desorganisés, ne pouvant écrire qu'à bâtons rompus, je m'occupe des fontaines, de réparer les [...] mot] et planchers pourris et à démolir tous les murs pour les remplacer en pentes de gazon où cela se peut, de quelle manière que je m'y prenne, je ne pourrai pourvoir à tous nos chemins étant aussi détestables.* Les tilleuls, qui forment la belle allée dominant la terrasse orientale, ont été plantés vers 1730 déjà, lors des très importants remaniements faits au château que l'on attribue à l'initiative de son propriétaire d'alors, Jean-Rodolphe Tillier.

68 USTERI 1955, pp. 116-118, n° 75: arbitrage du 26 avril 1260.

69 Visite 1416, p. 56.

70 ADD, ETF, E 1252, reconnaissance Montagny-le-Corbe, 1401, passim: *subtus castrum Montagniaci 1 morcel. vigulti... [lieu-dit «grande oche» à l'est du château seigneurial]; infra burgum de Montagniaci, 1 domum sitam iuxta domum Aymer. Bon a lurano et bastimentum dicti burgi ab auberie; Mermerius dictus Bon, homo liber domini, tenet... quandam cameram (?) iuxta portam burgi Montagnaci ab auberr. et casale quod tenet dompnus Petrus Borgeis...; Mermerius Bon... debet custodire portam burgi de Montagnaco; quodam casale situm in villa de Montagniez-la-villa in quo domus sua est domificata una cum ochia; medietatem domus sitam apud Montagniez la villa iuxta... aliam medietatem dicta domus quam tenet ad censem a Vuillemo Villanchet a parte ecclesie et jurie.* Nous avons ici hiérarchisé les zones occupées, selon leur degré de protection, allant du château aux maisons foraines, ces dernières sous-entendues par le terme *apud*.

71 Ressat <*receptum*>, soit un bourg-refuge encore mieux protégé que le bourg normal.

72 GINGINS 1854, n° 6, pp. 23-27.

73 FAVROD 2000, p. 26.

74 ACV, Fk232, 65v, 22 mai 1403 *Confessio Henrici Candele de Giez, ... quandam plateam casalis furni dicti veteris sitam in villa Yverduni in vico lacus a vento in domum nunc reductam et edificatam iuxta domum Perrini de Abbatia ab occidente et casale Perronet Arconcier quod fuit Perroni de Ursino et quorundam aliorum et affrontat cuidam ruete communis posterius et carrière anterius...*

75 ACV, Fk232, 106, 19 mai 1403: *Confessio Ysabelle, filie quandam Roleti Comparrat, burgensis Melduni... quandam domum sitam in carrière retro capellam dictam de veteri foro prope furnum veterem, que domus solebat esse casale et fuit in tribus particulis in precedenti extenta... Quelques lignes plus loin, ce document cite la chapelle de la manière suivante: capellam appellatam communiter des Cuonters. Cette chapelle est-elle la même que celle citée comme ancienne en 1293 déjà (AEN, R7, 26: Pierre Foncili vend à Girard Bouçan, bourgeois d'Yverdon,*

sa maison *infra menia Yverduni, inter domum Alnodi de Mustruo et vicum per quem itur versus veterem capellam...*) ? L'appellation « quan-noters » évoque sans aucun doute l'importance de la batellerie à Yverdon, pour la pêche et surtout pour les transports de marchandises.

<sup>76</sup> GINGINS 1854, n° 23 p. 65: *Eustacius capellanus de Yverdon*. Le terme chapelain peut également désigner à cette époque le curé. Il s'agirait alors du curé desservant l'église paroissiale à l'intérieur des murs du *castrum* romain.

<sup>77</sup> AEN, U44, oct. 1304, Pierre de Corcelles dit de Ruil vend à Pierre dit de Fiez, charpentier, bourgeois d'Yverdon, et à sa femme Cecilia une maison à Yverdon *prope alam domini in foro*. Un autre acte (AEN, U49) du 28 mai 1355 parle de « la halle du vieux marché ».

<sup>78</sup> Le four est attesté dans le compte du châtelain Pierre d'Orlier en 1270-71: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 10.11.1270-10.11.1271: *De 18 £ receptis de firma duorum furnorum Yverduni hoc anno... de 22 £ 5 s. receptis de firma pedagii venduarum domus fori et nundinarum Yverduni...* L'autre four est celui installé dans l'actuelle rue du Four. Celui de la Plaine n'existe pas encore.

<sup>79</sup> Amédée bénéficiait d'une partie des leudes, cette taxe prélevée sur la vente des denrées aux halles d'Yverdon; si ce revenu ne témoigne pas d'un simple dédommagement concédé par Pierre de Savoie, il pourrait indiquer qu'une partie des revenus d'Amédée de Montfaucon provenait bien des activités marchandes (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *De 30 £ receptis de firma pedagii lede domus fori hoc anno... preter partem quam dominus Amedeus de Montefalcone capit in dicto pedagio*).

<sup>80</sup> On peut comparer le plan d'Yverdon avec celui de la ville de Morges, ville neuve au plan très régulier, classique même, bâtie, semble-t-il, *ex nihilo*. L'irrégularité du plan zähringien à Yverdon n'implique pourtant pas obligatoirement qu'il y ait eu nécessité d'intégrer un bourg plus ancien; elle peut également s'expliquer par la seule configuration irrégulière du site.

<sup>81</sup> Voir KASSER 1968, et R. KASSER 1975, p. 82. Ces deux auteurs, pour étayer l'hypothèse d'un premier bourg, évoquent quelques édifices qu'ils font remonter avant l'arrivée de Pierre de Savoie. Cependant aucun à nos yeux ne paraît être antérieur à 1260. Le clocher tout d'abord: son plan carré ne saurait évoquer une fortification romane du XIIe ou du début du XIIIe siècle. C'est avant tout le plan traditionnel d'un clocher, celui apparu au XIVe siècle au moment de la construction de la chapelle de la Vierge. Ses embrasures inférieures, sous une voûte reposant sur des coussinets, sont typiques de la fin du XIIIe siècle ou du début du XIVe siècle. Il en va de même pour la « fausse tour », à l'ouest de la ville. Son plan quadrangulaire ne saurait être un argument pour évoquer la période romane. Intégrée à l'enceinte du XIIIe siècle, cette tour présente les dispositions fréquentes jusqu'au Bas Moyen Âge d'un ouvrage de flanquement ouvert à la gorge, comme en témoigne sa désignation de « fausse tour ». Enfin, la maison cédée au couvent de Montheron est simplement qualifiée de « domus » en 1294, d'après le texte de la transaction: comment peut-on y voir « une maison forte destinée jadis à surveiller la route de Grandson »? Cette dernière appellation ne se trouve pas dans les textes anciens, mais découle d'une interprétation de Maxime REYMOND, auteur peu sûr (REYMOND 1918, p. 187).

<sup>82</sup> Nous avons retenu ici les noms trouvés dans les actes antérieurs à 1400 (AY, série P), désignant des individus ayant le titre de bourgeois d'Yverdon.

<sup>83</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 1266-67: *In marriatio empto ad unum magnum ingenium faciendum ad obsidionem de Loes...* Ce document contient de précieuses données sur la construction d'un engin de siège qui sera ensuite acheminé à Laupen par le lac (voir annexe 2b, p. 757). Il est également fait mention de 3 « beffrois », ces tours en bois mobiles, pour monter à l'assaut des courtines. Ibid., compte de 1277-78: « *in 70 hominibus cum armis ductis quasi per unam diem et 77 clientibus ductis quasi per unam diem tantum in cavalcata de Craenbor* ». Ces hommes en armes et ces clients, dont le nombre est inconnu, ont peut-être été payés à Yverdon, pour s'être engagés au service du comte pendant 147 journées. Sur les gros engins de siège au temps de Pierre de Savoie, voir JOHO 1967.

<sup>84</sup> DEGLON 1949, pp. 52 et 59.

<sup>85</sup> Dans le fort mur séparant les celliers [014] et [018], construit après 1271 (cf. infra p. 346), se trouvent deux têtes de fortes poutres, manifestement en réemploi. Celles-ci ont été façonnées dans des chênes abattus durant l'automne-hiver 1257-58 pour l'un et 1258-59 pour

l'autre. On peut en conclure que la mise en chantier du château avait commencé en 1258 au moins (LRD99/R4940).

<sup>86</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, c. Mainier: le compte de 1261-62 contient le paiement pour l'élévation du mur de ville situé derrière le four seigneurial à la rue du même nom: *In tribus tesis et tercia parte unius tese muri facta in taschiam in cortinis villa contra furnum domini, 4 £ 17 s.; in calce ad easdem operationes, 60 s.* Si, comme à La Tour-de-Peilz, le comte fournit la chaux, les frais de la construction du mur de ville incombait aux nouveaux habitants, sur la longueur des parcelles dont ils étaient propriétaires.

<sup>87</sup> On a pu lire récemment sous la plume de Rodolphe Kasser que la rue du Lac serait apparue plus tardivement, en remplacement de la ruelle punaise qui aurait constitué l'axe principal de la ville. Cependant rien ne vient confirmer cette affirmation (R. KASSER 1980, p. 3, et R. KASSER 2001, p. 12).

<sup>88</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *Reddit computum de 24 corvatis carrucarum... et vere expendebantur omnes in carriagio arene ad levandas carrierias in villa de Yverduno hoc anno.* Ces travaux ont peut-être comporté le comblement du bras de la Thièle séparant la ville du château, le réduisant à un simple fossé.

<sup>89</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *In platea iuxta portam a parte de Clingie ad faciendum in ea stabulum levanda de terra, 17 s.*

<sup>90</sup> AEN, U44, acte d'octobre 1304 par lequel Pierre de Corcelles dit de Ruil vend à Pierre dit de Fiez, charpentier et bourgeois d'Yverdon, et à sa femme Cecilia, une maison à Yverdon qui est située *prope alam domini in foro*. Il s'agit encore ici de ce qui s'appellera plus tard « le vieux marché » (voir DEGLON 1949 pp. 46 et 136).

<sup>91</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 10.11.1270-10.11.1271: *Libravit Symoni, piscatori, pro tachia molendinorum et cursus aque facienda, in tachia pro 60 £ de quibus recepit 36 £ a Guillermo de Thonons, castellano ante ipsum ut in computo suo, 24 £.* AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 3, cc. Chillon, 1271-1272: *Libravit Simonin, piscatori de Yverduno, ut patet per litteram quam reddit, 13 £.*

<sup>92</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 09.02.1278-09.02.1279: *In calciata molendinorum Yverduni aptanda in pluribus locis et escluderio aptando, ut in particulis a festo Beate Marie 79 usque ad [...] / beati Vincencii anno eodem et stipendiis diversorum operariorum ibidem operantium, 6 £ 14 s. 9 d.; in uno parvo furno facto iuxta follam ad calef [...] / aquam et folle aptand., 5 s.; in una calderia empta ad calefacendum aquam ibidem, 25 s.; in uno ponte facto ad eundum versus molendinum de novo et fusta empta ad idem.* AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 06.07.1279-08.09.1279: *In fusta empta et facta in nemore et charreata pro folla facta et pro molendino tramutato et aliis ibidem necessariis de carpentatura et ferramenta factis ut in particulis, 113 s. 9 d. laus.; in quatuor molis emptis et positis in dictis molendinis, 42 s. laus.; summa molendinorum et folle preter expensis magistrorum Girardi de Vuillins, Guillelmi de Oyseller et Symondi, 7 £ 15 s. 9 d.; in palis et rama emptis et in stipendiis plurium terralionum operantium ibidem, alteri plus et alteri minus, facientium et aptantium exclosa dicti molendini et quadam calcata ibidem de novo facta, ut in particulis, 16 £ 19 s. 10 d. laus.; in fusta empta et ferro pro bastitorio et esclosorio per quod naves debent transire faciendis et terralienibus ibidem operantibus, tam in canalibus dicti bastitoris quam in aliis in dicto bastitorio et esclosorio necessariis faciendis, ut in particulis, 15 £ 6 s. 6 d. laus.; in expensis Girardi de Vuillin, Guillelmi de Oyseller et Symonis piscatoris, a die jovis post octab. beati Johannis Baptiste anno 79 usque ad nativitatem beate Marie proximo sequente, videlicet pro 9 septimanis et dantur cuilibet pro expensis suis per diem 7 d. laus., 108 s. 6 d. laus.*

<sup>93</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 09.02.1278-09.02.1279: *In expensis magistri parisii venientis ad videndum opera molendin.*; AST, SR, i. 38, f. 21, m. 1, n° 4, c. hôtel, 1279: *Libravit Guioneto lathomo pro esclosa Yverduni aptanda, 111 s. laus.*

<sup>94</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 06.07.1279-08.09.1279: *Libravit magistro Girardo de Oygne pro 587 teisis fossati apud Yverdunum per quod debent transire naves versus Orbam, et dantur pro qualibet teisia dicti fossati 18 d. laus. preter octo media frumenti qui sibi tradidit precio 112 s. laus., tam per manum Roleti de Cletis, quam per manum suam, 38 £ 8 s. laus.*

<sup>95</sup> Ou Bruent, du nom de son constructeur? Cette appellation n'apparaît pourtant dans les textes que dès le milieu du XIVe siècle.

## Pages 41 à 43

<sup>96</sup> KASSER 1959, p. 82. La démonstration de Kasser, qui renvoie à Déglon pour les originaux, est ici convaincante.

<sup>97</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *De 50 s. 2 d. receptis de 150 tesis et dimidia ortorum a parte de Montagnie, videlicet ab aqua usque ad fossatum Franche Rote ubi dat quelibet tesa quatuor denarios per annum. De 25 s. 1 d. de 150 tesis dimidia ortorum ultra dictum fossatum, videlicet pro qualibet tesa 2 d.* On ne partage pas l'interprétation de KASSER 1959, p. 81, qui situait ces jardins au sud de la ville (les Jordils); en effet ceux-ci, par rapport à cette dernière, ne sont pas du côté de Montagny. Dans sa qualification des divers biens exploités dans la région d'Yverdon, le fonctionnaire savoyard, qui a rédigé le compte, utilise toujours la ville neuve comme référence. Qu'il ait dans ce cas particulier situé ces jardins par rapport à l'ancien *castrum* nous paraît impossible. De plus la différence de l'impôt par toise (2 sous et 4 sous) n'indique pas forcément que les jardins moins taxés sont dans les franchises et les plus chers hors de celles-ci. Le compte ne donne pas ici ce genre de précision alors qu'il la spécifie toujours dès que des revenus sont prélevés hors des franchises de la ville. La longueur équivalente de ces deux bandes de jardins laisse supposer qu'ils s'appuient tous contre le fossé de Franche-Roue. La chaussée de Grandson n'étant alors pas construite, l'eau citée ici pourrait être la rive du lac. Le fossé de Franche-Roue doit être interprété comme un simple canal de drainage situé en Cheminet et se jetant dans le cours du Mujon.

<sup>98</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *In fustis de quercuum positis infra turrim a parte ville, 15 s.* Il peut s'agir aussi des solives soutenant les planchers intermédiaires de la tour.

<sup>99</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *In terra removenda de fondamentis murorum inter turres cum stipendiis pluriorum operariorum auricienium aquas tam de fundamentis dictorum murorum quam turrium, ut in particulis, 47 £ 19 s. 6 d.*

<sup>100</sup> On ne connaît pas l'origine de Pierre Coton, qui ne réapparaît jamais dans la comptabilité savoyarde des bailliages du Pays de Vaud et du Chablais. Un Jean Coton est payé par le châtelain de Saint-Rambert en Bugey en 1317-1318 pour le transport de sable destiné à la tour de Laysandres (ADCdO, B 9741, cc. Saint-Rambert en Bugey, 1317-18).

<sup>101</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *Solvit Willelmo de Sancto Antonio, Iohanni Aquiano et Willelmo de Passu, de summa centum quadraginta novem librarum et quatuor solidorum que debebantur eis de taschia turris a parte ville et muri quinquaginta pedum ab utraque parte ipsius turris, 108 £.* Le débat sur les mesures est loin d'être clos. Cependant d'après les recherches d'Olivier Dessemontet et les constats d'Albert Naef à Chillon, on postulera pour tout le Moyen Âge un pied savoyard de 0,28 m.

<sup>102</sup> AST, SR, i. 69, f. 69, m. 1, cc. Entremont-Sembrancher, 1279-82: *Libravit Gileto de Sancto Georgio lathomo per manum Iacobi Picardi, lathomi, pro turre Sassonis in tachia facienda de altitudine 10 teysiarum rapinalium, ultra 20 £ maur. quas solvit hoc anno Antelmus, castellanus Chillonis, et ultra 160 £ eidem solutas anno preterito per ipsum Petrum, castellanum Sassonis et dominum Guidonem Bonardi, quondam castellanum Chillonis, et sic erit solutus dictus Gileto de 200 £ maur., 20 £.* Comme cela a été assurément le cas à Yverdon mais sans qu'on en ait conservé les preuves comptables, le prix de la tour s'est accru avec le creusement des fondations (*pro pyasone*) de la tour pour 18 £, la construction d'un four à chaux pour 9 £ mauricoises alimenté par de grosses quantités de bois, si l'on en juge par les 20 £ dépensées pour cela, la réalisation par le charpentier Guillaume Vollens de ses 4 planchers sur solives, de trois échelles (*schalatoribus*) pour se rendre d'un étage à l'autre et de ses deux gros corbeaux de bois devant soutenir la hotte de la cheminée, le tout pour 11 £ et 7 s. mauricois, une guette à double solivage par le charpentier Jean Villie pour 65 sous, ce dernier chargé également de réaliser le houd sommital et la couverture (*pro copertura et panterio*) pour 12 £ 10 s. Les matériels ferreux (*pro ferramenta et clavino*) et la serrure (*sera*) de la porte d'entrée coûtent 71 s. Le maçon Martin parachève le foyer de la cheminée et exhausse de 3 pieds le conduit de fumée (*pro borna caminate altiata*) pour 11 s. Une échelle supplémentaire (7 s. 3 d.) équipe encore la tour, sans doute celle qui permet d'accéder à l'entrée haute, dotée de sa porte dont le prix est compris dans une dépense de 5 s. et 3 d. Il n'y a pas à proprement parler de résidence seigneuriale, de «donjon», annexé à cette tour. Le comte loge dans une maison du bourg (*castrum*) protégé par une enceinte, laquelle est dotée d'une porte principale tournée du côté du village et d'une petite poterne à proximité de la grande tour (*posterla retro turrim*).

## Pages 43 à 46

Le contexte conflictuel avec l'évêque de Sion entraîne la mise en défense du site: on monte des pierres au sommet de la tour (3 s. 6 d.), trois bretèches défensives (*eschifa*) sont construites, l'une sur la tour, les deux autres sur l'enceinte du *castrum*, qui est dédoublée par une palissade en bois, le tout pour 4 £ 7 s. 8 d. Les autres versements ont été assurés par le châtelain de Chillon. Tassin de Saint-Georges a également participé à l'édification de la tour (AST, i. 69, fol. 5, m. 1, rot. 7, cc. Chillon, 13.10.1279-12.03.1280: *Computus eiusdem castellani [Guidonis Bovardi] de gageria domini de Quarto: [au dos:] Iste littera tradite sunt Antelmo Porterii, castellano Chillionis die martis post carnisprivium vetus anno 1279. Primo littera de conventionibus turris Saysonis facienda per Tassinum et Giletum fratrem suum in taschia. Item littera de 50 £ maur. solutis per dominum Guidonem Bovardi Tassino et Gileto fratribus pro dicta turre facienda...; item libravit Gileto de mandato Tassini fratris sui, per litt. dicti Tassini de mandato et litteras dicti Gileti de rec. et per litt. domini de mandato quas reddit, 50 £ maur.*

<sup>103</sup> AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 1274-75.

<sup>104</sup> RAEMY-JATON 1994, p. 11. Le constat archéologique de cette liaison a été établi. Que l'équipe n'ait pas eu à réaliser les courtines sur une longueur de 14 m est étayé par le fait qu'elle reçoit à 2 livres près la même somme que celle qui est chargée de la seule tour occidentale. On remarque en revanche que la courtine occidentale est venu s'appuyer contre le parement taluté en grès de La Molière de la tour nord, préexistant.

<sup>105</sup> AY, Ad17, n° 124, 27.07.1922: Rapport de la Municipalité au Conseil Communal: le poids de la tour est d'environ 3 730 000 kilos...

<sup>106</sup> Soit environ 10 000 pierres de taille de 0,3 x 0,4 m.

<sup>107</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267 (CHIAUDANO 1933, p. 115). Le compte de cette année comptable rapporte exactement 297 livres et 15 deniers, sans apports extérieurs (*forinsseca*).

<sup>108</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267 (CHIAUDANO 1933, p. 111).

<sup>109</sup> On peut comparer cette somme à celle dépensée par Jacques de Grandson-Belmont, qui débourse vers 1275 832 livres pour construire son château de Belmont-sur-Yverdon, comportant une grande tour circulaire enfermée dans une enceinte au tracé irrégulier de 200 m de longueur dont le flanquement était assuré, non pas par de vraies tours mais par six ou sept échauguettes en bois, dont l'une, appelée «chafa», est plus importante que les autres (DESSEMONTET 1955, pp. 165-181).

<sup>110</sup> RAEMY-JATON 1994, p. 15. Cela permet aussi de mieux comprendre la condition de terminer «à la même hauteur et épaisseur que les autres». En effet, les courtines elles-mêmes ont des épaisseurs différentes; seuls les parapets présentent une épaisseur constante sur les quatre faces du château.

<sup>111</sup> Les remaniements tardifs ont été si nombreux qu'il est impossible de montrer cette interruption des maçonneries. Elle apparaît dans la chapelle seulement, à proximité de la grande verrière. Cette dernière a en effet remplacé une fenêtre à coussièges qui n'a jamais été achevée (cf. infra p. 49).

<sup>112</sup> La surélévation de la cour intérieure faisait certainement partie du projet originel puisqu'on n'a pas jugé bon de raser complètement la tour primitive.

<sup>113</sup> À cette fin, le comte fournit aux charpentiers 20 000 clous à bardeaux (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *In 20<sup>m</sup> clavinis emptis tam ad dictum stabulum quam ad falsum tectum de super celarium infra donionem a parte ville cooperiendum, 30 s.*). Pour le texte se rapportant à la construction de cette *aula*, cf. annexe 2b, p. 758.

<sup>114</sup> En effet, il faut trois poutres de 14 pieds pour obtenir la largeur de 42 pieds, qui est celle de l'*aula*.

<sup>115</sup> Cf. infra pp. 344-345.

<sup>116</sup> Cette élévation, d'après la reconstitution que nous en proposons, est de 4,7 m environ.

<sup>117</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, novembre 1270-novembre 1271: *In bassa domo donionis recuperienda, 3 s.*

<sup>118</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 09.02.1278-09.02.1279: *In... coquina in castro de novo facta in adventu domini hoc anno.*

<sup>119</sup> Tous les solivages supérieurs liés à cette étape sont faits de sapins abattus en automne-hiver-printemps 1275-76 (LRD96/R4103).

<sup>120</sup> Source: voir note 253. Vincent le Picard peut sans doute être identifié au maçon Vincent chargé d'examiner l'avancement de la construction de la tour et des fortifications de Saxon. C'est assurément un per-

## Pages 46 à 51

sonnage important dont le travail peut être assimilé à celui d'un architecte (AST, SR, i. 69, f. 69, m. 1, cc. Entremont-Sambrancher 1280-1281: *Libravit in expensis Vincentii lathomii et magistri Guillelmi de Oyseler venientium apud Sassenem pro videndo operibus ibidem, 13 s. maur.*).

<sup>121</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, novembre 1270 - novembre 1271: *In stabulo ante donionem reaptando, scindulis, clavino, canali et stipendiis operariorum et terra apportanda in ipso stabulo propter aquam, 15 s. 1 d.*

<sup>122</sup> Pour un panorama des enjeux et des forces politiques en Pays de Vaud à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle, voir ANDENMATTEN 1992 et MOREROD 1992.

<sup>123</sup> DESSEMONTET 1955, p. 57 et pp. 166 ss. Ce château a complètement disparu dès 1536. Il se situait à l'emplacement du cimetière actuel (cf. note 109).

<sup>124</sup> Voir ANDENMATTEN 1995.

<sup>125</sup> MALLET 1855, p. 306, n° 44.

<sup>126</sup> BLONDEL 1935, FLÜKIGER 1984.

<sup>127</sup> JÄGGI 1989, p. 253.

<sup>128</sup> 1250-1258, selon BLONDEL 1935.

<sup>129</sup> H. NAEF 1952, p. 444.

<sup>130</sup> Voir EGGENBERGER-JATON 1996, GRANDJEAN 1998, p. 33 et ANDENMATTEN 2004, p. 195.

<sup>131</sup> Notamment ACV, Fg7, reconnaissances de 1430-1433: *Quedam turris rotunda decoperta a triginta quinque annis citra vel circa supra contiguam meniis fortificationis ville.* Texte cité par GRANDJEAN Villes neuves.

<sup>132</sup> AST, Corte, BV 25, La Serra n° 1, 14 mai 1305: *In aula palacii domini Ludovici* (Aimable communication de B. Andenmatten). Le terme *palatium* est susceptible également de désigner l'*aula* seulement. On peut écarter ce sens restrictif ici.

<sup>133</sup> AST, Corte, BV 27, Marsins n° 1, 23 mars 1294: *Nos, Hugo de Binvilar, miles, confitemur nos tenere in feudum ab illustri viro domino Ludovico de Sabaudia, domino Waudi, apud Marcis in decimis res infra-criptas. Primo in frumento... Et de predictis confitemur pro nobis et nostris debere homagium dicto domino Ludovico et suis, salva fidelitate domini de Grandissono, Reynaudi de Estavayer et domini de Muneto* (document aimablement communiqué par Bernard Andenmatten).

<sup>134</sup> Cette dimension primitive de la chapelle est suggérée à deux reprises en 1369 et en 1373-1376, lorsqu'il faut changer un long canal de chêne posé à la noe, formé par le toit de la *camera domini* et celui de la chapelle. La longueur de 32 pieds (8,96 m) de ce canal indique l'extension maximale de la mitoyenneté de ces deux corps de bâtiment (la partie saillante formant gargouille à déduire): AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 16.05.1373-04.09.1376: *Emptione unius canalis quercus 32 pedum [8,96 m] longitudinis empte pro ipsa ponenda inter tectum capelle et tectum camere domini, 15 s. laus.* Le croquis du 30 août 1943 est déposé aux ACV, AMH, A 21975/4, interprété fautivement par Pierre Margot comme les restes d'une cage d'escalier, mais correctement par François Christe, dans PEDRUCCI-CHRISTE 1995, p. 4.

<sup>135</sup> Voir les croquis relatifs à l'excavation de 1943. Le dessin rapportant les murs de la chapelle (A 21975/2) les relève «à fleur de la cour»; il est daté du 30 août 1943. Le croquis de la tour a été effectué le 8 septembre, soit après qu'on eut avancé dans l'enlèvement du remblai et évacué les restes de la chapelle.

<sup>136</sup> Sur cette baie de style rayonnant, voir la description de la chapelle du château de Champvent, p. 192.

<sup>137</sup> Voir EGGENBERGER 1981, p. 8.

<sup>138</sup> On citera par exemple la chapelle du château de Chillon, qui reçut ses voûtes vers 1287-1288 (RAEMY-FEIHL 1999, pp. 66-67), ou la salle capitulaire de l'ancien prieuré clunisien de Payerne. Cette tour n'a pas fait l'objet à ce jour d'une analyse archéologique, qui serait utile pour confirmer ou infirmer nos dires.

<sup>139</sup> AST, C, BV-16, Cudrefin n° 7, 05.02.1336 (aimable communication de B. Andenmatten).

<sup>140</sup> Sur cet agrandissement, cf. p. 342.

<sup>141</sup> ACV, Ab8, Copies Milloud AST, p. 168: 170, 15.06.1352.

<sup>142</sup> DEGLON 1949, p. 99.

<sup>143</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 18, rot. 81, 23.04.1394-16.05.1395: *Pro pluribus et diversis ovragiis et pro expensis factis per magistrum Jacobum, ingineris de Melduno pro pluribus reparationibus in machinis et aliis instrumentis bellicis domini existentibus apud Villamnovam ad adducendum contra castrum Sancte Crucis de mandato domini..., 26 £*

## Pages 51 à 52

<sup>144</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 26.03.1365-01.02.1366: *Ad deffendendum castrum contra pravas societas quia dicebatur tunc temporis ipsas esse prope patriam.*

<sup>145</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 16.05.1373-04.09.

<sup>146</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 16.05.1373-04.09.1376: *Libravit ad expensas 8 hominum de Murato qui steterunt decent. in castro Yverduni 11 septimanis de mandato baillivi Vuaudi eo quia erant rebelles contra mandata domini... per litteram dicti baillivi... datam 13 augusti 1373 (6d/homme/jour), 15 £.*

<sup>147</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 8.3.1388-30.7.1389: *In et pro precio duorum canonum ferri emptorum et solutorum de mandato domini pro deffensione dicti castri domini Yverduni, emptorum pro viginti franchorum auri ad rationem pro qualibet sexdecim solidorum lausannensem, 16 £ laus.*

<sup>148</sup> Sur la question des enduits sur les façades, cf. p. 354.  
<sup>149</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 15.12.1391-15.06.1393.  
<sup>150</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 15.06.1393-15.11.1394. Les écuries sont toujours attestées dans ce cellier en 1423: *Item in stabullo sito infra castrum a Jurano unam dictam minjueriz in una parte et in una (a)lia parte quandam parvam minjuerii et unum parvum ratelleri modici valoris* (cf. annexe 1b).

<sup>151</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 23.10.1395-01.03.1397: *Libravit in operibus et reparacione castri domini de Yverduno prout infra; et primo Humberto Berruni de Yverduno in emptione et pro precio septem magnarum scalarum... positarum in dicto castro videlicet in 4 turribus et tectis dicti castri causa deffensionis eiusdem; ... item pro portu cuiusdam magne quantitatis lapidum supra muros dicti castri pro munitione et defentione eiusdem, 60 s. laus.* Une telle dépense est attestée au château de Morat (AST, SR, i. 16, TGS, vol. 61, 1414-16, f. 610: *Livré pour une murgye de pierres, lesquelles furent portées sur les murs dudit chaste[...].*) L'eau et surtout l'huile bouillantes étaient denrées trop précieuses pour être jetées des hourds sur la tête des assaillants. C'est notre époque d'abondance qui a créé cette légende. En revanche, les défenseurs d'un château avaient assurément recours au feu grégeois pour tenter d'enflammer les engins de siège. Sur cette question, voir SALAMAGNE 1993, p. 826.

<sup>152</sup> Cf. Inventaires, annexe 1a. Le châtelain évoque dans son compte de 1413-1414, peut-être en forçant le trait avec 600 morts, une épidémie de peste et le conflit contre Berne en 1412 pour justifier une remise spéciale de 10 écus d'or au fermier du four comtal, le bourgeois d'Yverdon Pierre Cordier, à 32 écus par an, lequel n'était pas rentré dans ses frais (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 10, rot. 44, 02.10.1408-01.02.1409: *obstantibus mortalitat. pestilentiali ibidem pro tunc continue regnante, ac etiam guerra contra Bernenses habita. Quibus de causis quam plurimi burgenses et habitatores dicte ville Yverduni absentaverunt et alii numero circa sexies centum ab humanis decesserunt. Unde dictus Humbertus Corderii dampnum et perdam maximam substituit et supportavit quia exigere et recuperare non potuit de exitibus dicti furni.*).

## Pages 53 à 56

153 AST, SR, i. 39, f. 1, m. 6, n° 26, c. hôtel, 14.07.1370-12.12.1370: Une grande quantité de bois est achetée et mise en œuvre notamment *in mensis magne aule reficiendis, in scannis seu sedibus circumcirca magnam aulam et per medium dicte aule*. Les bancs installés au milieu de la salle ont certainement été appuyés contre la colonnade centrale.

154 AST, SR, i. 16, TGS, vol. 43, f. 256v/257, 16.05.1398-02.09.1400.

155 RAEMY 1992.

156 On ne retiendra pas les arguments de KASSER 1959, p. 78 concluant au caractère artificiel du bras oriental. Pour le comptable de 1266-67, le fait d'appeler la tour ouest, «tour du côté de la Thièle», et la tour est, «tour à côté du pont», n'implique pas forcément que ce bras soit plus ancien que l'oriental qui aurait été créé au moment de la fondation de la ville. Pour celui qui a rédigé le compte, cette appellation ne fonctionne que comme un discriminant qui vise simplement à distinguer les deux tours.

157 Après l'effondrement de la tour ouest en automne 1605, on récupéra des éléments de charpente tombés dans la Thièle. En revanche, l'eau qui y coulait n'était plus très abondante car on ne put utiliser les bateaux pour acheminer les tufs arrivés au port d'Yverdon depuis Orbe (cf. p. 496).

158 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 11, cc. Yverdon, 18.05.1411-01.02.1412: *Libravit in et pro sosta facta pro galea domini noviter in dicto loco Yverduni facta ... predictis carpentatoribus pro ascendendo seu ducendo dictam galeam de supra pontem a parte hospitalis quia erat in periculo desubtus dictum pontem a parte lacus, ubi magistri qui eam fecerunt dimiserant, et fuit ducta prope castrum dicti loci pro ipsa coperienda, inclusis pena et missionibus destructionis dicti pontis et refectionis eiusdem quia aliter duci non poterat dicta galea, 14 s. laus.; pro amo- vendo perticam dictae galee de sede sua pro ponendo ipsam ad sostam pro qua removenda factus fuit supra magnam turrim dicti castri unus fauconetus qui est adhuc ibidem nec aliter securius removi poterat dicta pertica, videlicet tam pro marrino dicti fauconeti quam pro pena illorum qui se juverunt ad removendum dictam perticam, 22 s.; pro auriendo seu expoysiando aquam in dicta galea existentem que in eadem ceciderat antequam esset coperta, 9 s.* Cette galère avait été construite en 1410-1411 par des maîtres gênois sans doute sous la direction du charpentier Raoul de Pré pour des expéditions guerrières contre les Bernois et les Fribourgeois, avec lesquels la Savoie était alors en conflit (AST, SR, i. 16, TGS, vol. 56, 203r, 24.06.1410-10.11.1411: *Livré le 7<sup>e</sup> jour de juillet à George de Lesunte, Andrié de Candie et Andoin de Rodes, mestres des gallées tramis par Monsieur vers Yverdun pour fere une galle sur le lac dudit lieu pour leur salaire du mois, 25 fl.; a livré celluy jour à Roul de Pré, charpentier tramis avec lesdits mestres de la gallée pour visiter le lieu inclus 1 fl. donné à celluy qui leur passa le lac de Genève, 4 fl.*).

159 AY, Ba10, compte ville, 1473, 27v: *Ad faciendum operare homines de Dompneloye et alias de ressorto qui curabant Telam retro castrum; on sollicite également les gens de Chavornay qui doivent s'acquitter de la redevance liée au ressort, avec en échange le droit de se réfugier à Yverdon en temps de guerre.*

160 Voir DEGLON 1949 p. 138; AY, Ba, comptes de ville, 1394, 1405-06, 1408-09, 1446-47, 1447-48, 1450-51, 1458-59, 1471, 1473.

161 AY, Ba6, compte ville 1446-47: *Die vigilie festi nativitatis Domini, pro expensis... qui rumperunt glacies circumcirca Yverdunum per Telam ad ea quod tempus erat dubiosum propter friburgenses, 30 s.*

162 GRANDJEAN, *Villes neuves*. RAEMY 1987.

163 RAEMY 1983.

164 ACV, Fk232, 104v, 18.5.1404: *Confessio Humberti, filii quandam Otthonerii de Stavoyaco... die 18 mai... et primo quandam domum in precedenti extenta in duabus parcellis recognitam, cuius domus pars maior fuit de tenemento Vuyeti Rotondi de Querio et Vuillelmi Persenda, Lombardorum, que continet 8 teysias et est sita inter curtinas Yverduni in carriera a parte Tele iuxta fossale castri Yverduni, via posterle intermedia, a borea et domum Perrodi Chassotti a vento et affrontat Tele posterius cum curtili et platea inter limites de retro.*

165 DEGLON 1949, pp. 260-61; GRANDJEAN 1984, pp. 13-14.

166 AEN, X, 7-22, 20 août 1311. Philibert, bourgeois d'Yverdon, vend un cens sur sa maison à Yverdon, à la Plaine devers le lac, entre celle de Remondet Fabri et la ruelle qui mène au lac.

167 Voir note 1, p. 575.

168 DEGLON 1949, pp. 45 et 260.

169 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 1497: *Dictavit et ordinavit quod postella dicti castri existente ad ortum retro castrum infra*

## Pages 57 à 58

*muros brachiarum reficiatur annulus... La poterne et la ruelle y conduisant sont citées en 1403 en tout cas (cf. supra note 164).*

170 Le profil du fossé a été mis en évidence lors de l'exploration archéologique qui a précédé la réfection de la Place en 1988. On a pu mettre au jour le fond de celui-ci et le mur de contrescarpe ayant existé à la période bernoise. Les témoins conservés, comme le caractère ponctuel de l'analyse, n'excluent pas un fossé plus profond au Moyen Âge (cf. AUBERSON-MÜNGER 1990, pp. 18 et 25).

171 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 04.09.1376-06.07.1377: *Les braes devers la ville; AST, SR, 70, 205, 15, compte de 1430-31: Pro constructione muri brachiarum terrailli dicti castri.* L'idée que les fossés soient en fait des lices dans lesquelles on circule est confortée par cette autre mention de 1444-1445: *Porteta per quam exitur a brachis seu fossalibus dicti castri (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 18)*, qui ne fait aucune différence entre la lice et le fossé.

172 AY, Ba32, compte ville, 1569: *À Antoine Varidel pour avoir fait la rigolle ou terreaux es fossés du château pour faire aller l'eau par icelle dedant la Thoille dès ledit bornel.*

173 Voir note 1 p. 575.

174 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 16.08.1361-11.07.1362: *Pro una canali peyssie quadraginta pedum [11,20 m] vel circa empta et posita subtus magnam aulam ad phiciendum et portandum aquam cili- cidiarum cadentem infra dictum castrum in platea per desubtus dictam aulam in fossatis, inclusis expensis factis pro ipsa aptanda et reponenda in dicto loco, 18 s. laus.* Ce canal, réparé et changé régulièrement, est mentionné encore au XI<sup>e</sup> siècle: AY, Ab21, p. 238, 28.08.1857: *Exécuter les réparations à la coulisse conduisant les eaux de la cour du château dans l'aqueduc public en traversant la cave de Mr Petitmaître.*

175 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 21, cc. Yverdon, 15.03.1459-15.03.1460:

*Libravit pro factura lanonibus et sparris implicatis in duabus portis fac- tis in duabus posterlis, unam in brachis castri a parte burgi Plane et aliam in terrali dicti castri a parte boree que de novo et subito facte propter guerram Bernesium et Friburgensium, 15 s. laus.*

176 GILLIARD 1929, p. 197.

177 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 1497: *Ipse magister [Mermetus Bonvesproz] dictavit et ordinavit... quod dictus murus dis- ruptus eo quod per foramen ibidem eventum ex diruptione dicti muri patet facilis accessus ad dictum castrum nec posset aliquid secure teneri in dicto castro.*

178 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 04.09.1376-06.07.1377: *Ce sont les missions faites par monsieur François d'Orsens, chevalier, chasteillain de Yverdon pour le meisonnement fait ou chasteil de Yverdon, ensemble pour l'edifice equi fait... par maistres Jaques engenierez de Moudon en se comme contient en une chastre du dit meytre Jaques. Et primo pour les braes devers la ville estimées 37 teyses [93,24 m] de long; pour ce que les braies fuissans troit basses de una teysa, que fondement que tot encemble le mur que on a fait devaron la porta onz pié de gros 42 teyses [117,60 m/329,28 m<sup>2</sup>]; pour les pierres de la tali de la dite porta et pour la factura, 9 fl. bp; pour la porta de bos faite en la dite porta tam en bos long fort ova et chapuis, 9 fl. bp; pour les braes divers la Tela mesuraes pour le dit maytre Jaques et les borgeys de Yverdon 29 teyses [73,08 m/181,25 m<sup>2</sup>]; dere le for monseigneur pour les braes 2 teyses [5,04 m]; ois murs de la troblo monseigneur 3 teyses [7,56 m]; summa des teyses 87 teyses estemées par ledit meytre Jaques et lo procurare de Vuaud (5 fl./toise), valent 440 fl. bp.*

179 Cf. p. 57.

180 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 03.04.1391-15.12.1391: *Je Jaques de Moudon chapuys fay savoir à tous que je hay emploier 100 chagnes en la fichaz deis braies ouz chasteil de Yverdon divers la Planne; et confesse havoir pour les emploier de Mons. Louis de Biery, chasteil. de Yverdon par lui a moy doneit en tache, 70 £ laus.; ... que j'ay emploier pour faire une polite pour planter les chagnes de la fiche susdite et dou pont dou mulin susdit 6 trabs, 12 paynes, 2x12 de lan, pour la mener par dessus le pilon pour lesquels emploier j'ay heu dudit Mess. Loys pour la faczon, 4 £ laus.; confesse je ledit Jaque que ledit mess. Louis a païé par ma mayn pour 37 livres de fer lombard pour lier le pilon susdit et pour les crochez (12 d.), 37 s. laus.; une grosse corde et pour une autre corde pour le pilon, 24 s. laus.; 150 livres de fer lombard pour les chivilles pour chivillier les lans de chagne de la fiche susdite et pour esparres emploiees en la dite fiche (12d/livre ouvrée), 7 £ 10 s. laus.*

181 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *Solvit eis- dem [Hudric de Ferreres et ses associés] pro taschia exterioris doete*

*facienda de petra dura de qua restabant eis solvende 52 £, 22 £ et sic  
restant adhuc eis solvende de dicta taschia, 30 £.*

<sup>182</sup> Fouilles archéologiques du Groupe d'archéologie yverdonnoise (GAY, puis GrArYv) de janvier 1975, dont les résultats sont publiés dans R. KASSER 1975, p. 225, et de 1988-1989 par le Bureau d'archéologie médiévale SA de Moudon (MULLER-EGGENBERGER 1989, pp. 29-30).

<sup>183</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 10.03.1371-07.05.1372: *Libravit magistro Iohanni, lathomio, pro refectione trium teysiarum [7,56 m] cuiusdam charmuri latitudinis septem pedum [1,96m] per eum facti ante brachias muri a parte Tele dicti castri, inclusu precio quatuor navigatorum grossorum lapidum.* Sur le terme de «charmur», voir les travaux de Philippe Broillet sur le développement du quartier de Rive à Genève, qui a été construit pratiquement sur l'eau (BROILLET 1997). D'autres renseignements sont donnés par CHRISTE 1995.

<sup>184</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 1497: *Et dictaverunt ultra opera tachii sibi dari videlicet in una canoneria lapidum tallie in panteria muri descripsi in quinto et sexto foliis huius quaderni contenti* [c'est-à-dire le mur qui va à magna turre usque ad canoneriam existentem in quadro dictarum bracharum] *facta reficiendo ipsum murum et imbochiando murum antiquum brachiarum iuxta magnam turrim et reparando crenellos dicti muri, 9 fl. pp.*

<sup>185</sup> Le «toron» que Pierre Margot (MARGOT 1958, p. 1) croit voir dans le compte de 1377 résulte en fait d'une lecture fautive du mot *cornu* de DESSEMONTET 1957, p. 16. La partie orientale de la braie au sud de la grande tour est en effet qualifiée de la manière suivante: *murus brachiarum de retro grossam sive grandem turrim, videlicet ab ipsa turre usque ad cornu* (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 1377-79). La jonction des braies au sud de la grande tour paraît toujours dépourvue de tour en 1497: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 1497: *Dictavit quod a magna turre usque ad canoneriam existentem in quadro dictarum bracharum.*

<sup>186</sup> En 1497, les lices sud sont bien qualifiées de «jardin» (cf. supra, note 169).

<sup>187</sup> Cf. infra p. 72, fig. 68.

<sup>188</sup> MULLER-EGGENBERGER, *Echandole* 1989, structure 1.1.2, p. 4.

<sup>189</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 01.03.1386-08.03.1388: *Porta posterle subtus a parte plane.*

<sup>190</sup> MULLER-EGGENBERGER 1989.

<sup>191</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 04.09.1376-06.07.1377: *Pour la potele faite derer ou mur dou chastel; ibid. cc. Yverdon, 1377-79: Pro faciendo postellam muri de retro castrum.* Ibid, 25, cc. Yverdon, 1481-82: *Item, ... Pro allocatione hostii posterle dicti castri retro a parte venti et pro sparris dicti hostii videlicet 12 s. laus.*

<sup>192</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 15.06.1393-15.11.1394: *Pro parte tachie... faciendi tantum unum stabulum novum in dicto castro in loco in quo solet esse stabulum antiquum.*

<sup>193</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1490-15.03.1491: *Et quandam portam bene necessariam in pede graduum in introitu brachiarum castri que debeat [le charpentier Humbert Juhani] fieri ferrata prout est alia in summitate graduum in introitu dicti castri.* Cette porte est celle de l'entrée au niveau du mur de braies; elle donnait certainement sur le palier inférieur de l'escalier montant au château. De ce palier, une autre porte s'ouvrail sans doute sur les fossés.

<sup>194</sup> AY, Ba7, compte de ville, 1450-51, 14v: On paie ceux qui aduxerunt quelquus ad faciendum chauciatam iuxta stabulum castri prope Thelam; 15v/ Petro Rueys pro vallis plantatis in calciata prope pontem castri ad faciendum iter pro eundo a postella turris pontis retro menia ville. On y plante 429 pieux de chêne qui proviennent des bois de la ville près de Peney.

<sup>195</sup> AY, Ba10, compte de ville, 1471, 37v: *Pro plantando vallos et brossiam inter turrim castri prope pontem et turrim ville.*

<sup>196</sup> AY, Ba6, compte de ville, 1447, 14: *Pro... un verrolery posita in porta a parte lacus;* AY, Ba19, compte de ville, 1532, 41v: *Parva postella sive porta in turri existente supra pontem castri Yverduni contra castrum.*

<sup>197</sup> AY, Ba16, compte de ville, 1522, 19v: *Pro... lapidibus emptis in Altaria pro coperiendo murum de novo constructum in itinere per quod itur retro menia ville Yverduni... pro perficiendo copertum muri existentis versus castrum in itinere per quod itur retro menia ville Yverduni.*

<sup>198</sup> AUBERSON-MÜNGER 1990, p.27. Ces auteurs interprètent la maçonnerie découverte à cet endroit comme un contrefort de la tour. Leur hypothèse paraît devoir être reconsiderée à la lumière des documents.

<sup>199</sup> En 1481, ces latrines sont lestées pour empêcher que les bras qui

les soutiennent soient emportés par une crue de la Thièle (AY, Ba11, compte de ville, 1481: on paie ceux qui *oneraverunt latrinas versus castrum propter magnam impetuositatem aquarum, que aque tangebant gietas ipsarum latrinarum;* Ba12, compte de ville, 1490, 22v: *Recoperiendo latrinas ville versus postellam castri.*)

<sup>200</sup> Ce changement qualitatif n'est en fait pas clairement explicité. C'est l'importance des travaux effectués durant ces années troublées qui incite à le penser (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 03.04.1391-15.12.1391).

<sup>201</sup> AUBERSON-MÜNGER 1990, pp. 19 et 26: Le seuil de la porte actuelle est situé à la cote 439,34 m alors que le sol de la Place, à la fin du Moyen Âge en tout cas, a été repéré autour de la cote 434 m, soit inférieur de plus d'un mètre par rapport au niveau actuel.

<sup>202</sup> Cette porte est dite «au pied des escaliers du château»: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, 15.03.1424-15.03.1425: *Pro 4 esparris ferri positis in prima porta dicti castri sita in pede graduum.* L'encadrement maconné, en pierre de taille, de cette poterne est réalisé (remplacement d'une porte plus ancienne?) en 1367-1368 par les maçons Perrot et Johannot Fotet au moyen de pierres de taille récupérées à l'intérieur du château: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 05.03.1367-04.03.1368: *Libravit Perodo et Johannodo Fotet... lathomis facientibus introitum graduum castri domini de lapidibus in dicto castro inventis, vacantibus ad predicta, tam ad scindendum dictos lapides quam implicando, per 5 dies (3 s. 6 d. laus.), 35 s. laus.*

<sup>203</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 10, cc. Yverdon, 01.02.1407-01.02.1408: *Girardo Romanel, carpentatori, pro tachia sibi data faciendi novos gradus introitus dicti castri cum lauczannis et chivaletis et colompnis ibidem necessariis usque ad pontem levatorem dicti castri de queribus per dictum castellanum sibi Girardo sumptuandis et administrandis super plathea seu in careria communi ante dictum castrum..., 27 fl. pp.*

<sup>204</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 19.06.1359-22.05.1360: *Inclusis 4 solidis datis in emptione unius corde empte ad levandum dictum pontem levatorem.*

<sup>205</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 10, cc. Yverdon, 01.02.1407-01.02.1408: *Perodo Girod de Yerduno, carpentatori pro tachia... faciendi lu turillon alias assy pontis levabilis introitus dicti castri Yverduni et lonandi ac reparandi dictum pontem condecenter et bene de lonis novis.*

<sup>206</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 12.11.1398-06.04.1399: *Cuidam homini de Consisa pro 2 peciis sapini 20 pedum [5,60 m] in longitudine, implicatis in ponte castri.* Le tablier du pont n'excédait pas de beaucoup la hauteur de la porte elle-même; sa longueur était de 2,50 à 3 m. Cette dimension est d'autant plus vraisemblable qu'il fallait, d'une part, une composante horizontale importante pour l'escalier afin qu'il ne soit pas trop raide et que, d'autre part, ce pont-levis devait être rabatable sous le toit construit en 1425.

<sup>207</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 10, cc. Yverdon, 01.02.1407-01.02.1408: *Parietem lonorum lauczanne pontis levabilis introitus dicti castri causa cuiusdam pecie quercus cecidit de turri juxta dictum pontem supra dictum parietem destructum;* AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482: *Item, et circumcirca dictum pontem leveys a dictis gradibus usque ad portam dicti castri lausanas necessarias prout solebant esse facere et reponere et claudere circumcirca eundem pontem subtus dictas lauczannas prout alias clausum erat de bonis lononibus.*

<sup>208</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 01.03.1386-08.03.1388: *Libravit pro missionibus et factura porte magne anteriori castri Yverduni et porte unius posterle dicti castri de novo totaliter ibidem per dictum castellanum fractarum, eo quia propter ipsarum vetustatem erant totaliter destructure et putrefacte.* Et primo in emptione 6 lonorum quercus longitudinis quilibet 15 pedum [4,20m] (8 s. laus.), 48 s. laus.; 2 quercus pro faciendo esparas et chivillias dictarum portarum (14 s. laus.), 28 s. laus.; 30 librarum ferri lombardie pro faciendo esparas dictarum portarum ultra ferrum antiquum quod erat in dictis portis ad idem implcat. (6 d.), 15 s. laus.

<sup>209</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426: *Et primo visitavit idem magister operum [Aymonet Corniaux] dictum fortalium, seu castrum in quo reperit gradus et pontem levatorium in introitu ipsius castri esse putrefactos, taliter quod omnino in ruinam tendebant ob defectum coperture, licet idem magister operum multotiens iunxisset, nomine domini Iohanni Mistralis, locumtenentis, dicti Iacobi de Menthone, quod ipsos gradus et pontem coperiret et repararet. Quare idem magister operum ordinavit dictos gradus et pontem esse refficiendos de novo prout ante erant, et ulterius quod dictus pons coperiretur pro longa conservatione... dedit in tachiam magistro Bisontio Bornoz*

*carpentatori, precio 26 fl.*

210 Cf. infra note 213.

211 Ces poteaux sont doublés en 1481, lorsqu'on reconstruit l'ensemble du système d'accès, détruit lors des guerres de Bourgogne et réparé provisoirement: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482: *Libravit magistro Guillelmo de la Lavinaz, carpentatori Yverduni pro tachio sibi per dictum vicecastellanum dato de refficiendo et reparando gradus existentes in introgio castri Yverduni unacum ponte levey ibidem existentem, et de faciendo ramuram sive tectum supra dictos gradus et pontem... prout iam alias ante guerram solebat esse et reddendo copertam de tegulis per dictum vicecastellanum sumptuandis, et hoc precio 22 fl. pp... et facere dictam ramuram et ponere in eadem duas columnas nemoris faube (?) pro substinento dictam ramuram iuxta alias duas columnas quercus veteres ibidem hanc et inde in fine dicti pontis iuxta gradus existentes et reddere ipsam ramuram copartam.*

212 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 20, cc. Yverdon, 15.03.1456-15.03.1457: *Libravit certis agricolis... in et pro precio decem milliariorum scindulli ab eisdem per eundem locum tenetem emptorum ad rationem quinque solidorum monete pro qualibet milliari et deinde per Bisuntium et Petrum Rueys, carpentatores Yverduni, implicatores, videlicet in coperatura tecti graduum dicti castri Yverduni, valent 50 solidos monete; libravit Petro Reynaudi de dicto loco Yverduni in emptione et pro precio decem milliariorum clavini... (3 s. 6 d.) et insuper implicatores per supradictos carpentatores in tecto supradictorum graduum, valent 35 solidos dicte monete; libravit eisdem carpentatoribus pro eorum iornatis ibidem factis predicta faciendo inclusis eorum expensis..., 15 solidos.*

213 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482: *Et modica immorterizatione tegularum in duabus ruppis tecti per dictum Guillelum fienda in dictis ruppis ut venti non importaret nec dirueretur tegulas duo fustea carronum [pour la confection d'un mortier au tuileau?] reponenda cum immorterizatione tegularum in dictis ruppis fienda... libravit Humberto de Pierraz, tiolerio Yverduni, et hoc pro emptione unius milliari tegularum... pro tecto facto super gradibus et pontem [sic] existent. in introgio castri Yverduni, 30 d. gr. pp.*

214 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482: En effet, le pont-levis s'étend à gradibus usque ad portam dicti castri.

215 Cette description fondée sur les seuls documents écrits n'a été ni confirmée ni infirmée par les investigations archéologiques de 1988-1989, vu l'état très perturbé du site. On écartera cependant la version de MARGOT 1958, p. 2, qui situe sans preuve la porte au niveau des braies extérieures «à peu près au milieu» et qui voit un pont fixe: cet architecte ne disposait que des extraits d'Olivier Dessemontet, fort incomplets pour ce secteur puisqu'il n'était pas l'objet de la restauration à venir.

216 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 10, cc. Yverdon, 01.02.1407-01.02.1408:

*Libravit eidem Girardo Romanel carpentatori... refficiendo tectum castri... specialiter supra portam introytus castri usque ad tectum supra magnam aulam.*

217 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 01.03.1381-13.05.1382: *In emptione 8 trabium implicatarum in trabatura introitus castri et turris a parte ville combustarum [combustatis?] ut supra (6 s.), 48 s. laus.; in emptione 4x12 lonorum ibidem et in pariete supra stupham implicatarum (14 s.), 56 s. laus.; in terrando dictas trabaturas in taschiam..., 20 s. laus.*

218 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 12, cc. Yverdon, 12.01.02.1417-01.02.1418: *Pro precio 9 lanorum... implicatores in quadam parva camera in altitudine turris supra pontem constructa pro gaytia seu custodia dicti castri ibidem stando, manendo et vigilando, 6 s. 9 d.; pro precio 2 penarum seu penez nemoris a dictis carpentatoribus emptarum et ibidem in dicta camera causa superius declarata per dictos carpentatores implicatarum, 3 s.*

219 Si le pont-levis est recouvert d'un toit, la bretèche était inutile, sauf peut-être à démolir le toit en cas de nécessité. La bretèche aurait pu être bien antérieure au toit.

220 EGGENBERGER-RAEMY 1992, pp. 10-11. Epaisseur de la courtine au niveau de la cour d'entrée: 2,30 m; au niveau de l'aile nord: 1,40 m. Cela aurait permis l'aménagement d'un escalier de 90 cm de large sur le retrait.

221 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379: *Pro salario carpentatorum qui fecerunt et rerectaverunt tecta castri predicti et reparaverunt caminatam coquine et gradus ipsius coquine dicti castri, 40 s. laus.* En fait, quelques marches de cet escalier devaient être visibles à l'angle nord de l'entrée, ou peut-être était-il fermé d'une

cloison. Mais le départ se faisait plutôt dans le local adjacent de la cuisine, enfermé dans un sas en bois qui est l'objet de la réparation citée ici. Il pourrait s'agir également des escaliers de la cuisine orientale, desservant le chemin de ronde (cf. infra p. 351).

222 L'indice de l'absence d'un sol au niveau de l'entrée dans cette cour est encore donné par le fait qu'il a fallu le créer plus tardivement, assurément après 1476. En effet, les deux corbeaux encore en place contre le mur nord du corps de logis oriental (plan 10, vert) ont été insérés tardivement, à cette période, pour soutenir un plancher qui n'existe pas auparavant. Sur le petit secteur observé, l'appareil primitif n'en montre aucune trace: ni ressaut de support, ni trous de poutre.

223 Cf. infra, p. 351.

224 MULLER-EGGENBERGER 1989, n°s 1.3.0 et 1.4.0.

225 Cette hauteur était donnée pour la courtine nord, au contact de la tour nord. Il n'est pas exclu qu'elle dût se comprendre jusqu'à la hauteur de la coursière et non du parapet. Ce qui est logique puisque ce parapet n'est pas lié à la tour et s'appuie contre son parement; l'équipe chargée de la tour n'avait pas à s'en occuper: elle n'a dû réaliser l'armure de la courtine que jusqu'à la hauteur de la coursière.

226 Il était bien prévu d'édifier la courtine nord avec cette épaisseur dès l'origine puisqu'aucunes latrines ne donnent de ce côté depuis la tour nord.

227 Large de 2,35 m à la base sur une hauteur au faîte de 3,60 m environ.

228 Ces archères ont été obturées ou transformées plus tardivement. On n'en a aucune dimension primitive; les plus allongées d'entre elles arrivent à près de deux mètres. Les encadrements originaux n'ont pas été conservés car les talus ont pratiquement tous été refaits tardivement. En particulier les chanfreins extérieurs des fragments d'archères de la courtine nord ne sont pas médiévaux. Ils peuvent être attribués au contraire à une réfection bernoise de 1771 (cf. p. 500 et plan 7).

229 Les talus ont subi d'importants remaniements à la période bernoise, comme on le verra. Le tuf semble alors remplacer le grès coquillier voire la molasse, mais cela ne paraît pas une règle absolue. Le talus de la courtine nord présentait peut-être à l'origine un parement tout en molasse. Dans la courtine sud, nous avons pu observer en 1994 (à l'occasion de la réfection de l'archère obturée donnant sur la cave [020]) que le parement de tuf avait bel et bien remplacé un appareil primitif disparu. Ce parement était lié d'un mortier différent de celui qui liait le blocage à l'arrière. En outre celui-ci présentait encore l'arrachement et les négatifs de l'appareil primitif. Cette réfection est bien attestée par le compte de 1377-1379 (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc 6.7.1377-25.6.1379: *Pro forando muros de retro castrum de tous ab una turre usque ad aliam*).

230 EGGENBERGER-MULLER 1985, pp. 5 et 17. La reconstitution en éléments de béton armé, faite en 1986-1987, place chaque assise en encorbellement avec une saillie de 0,16 m par rapport à la précédente.

231 JATON-EGGENBERGER-RAEMY 1995, pp. 3-4 et 12.

232 Cette appellation est connue ailleurs; on la trouve dans les comptes des travaux au château d'Annecy (1428-1440) exécutés par le pape Clément VII, citée par BRUCHET 1901, p. 86. Sur ce terme, voir également GRANDJEAN 1995, p. 130, note 125.

233 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 26.03.1365-01.02.1366: *Libravit in emptione duodecim duodenarum lonorum sappini et quinque lonorum [149] emptorum a Vuillelmo Barberii Yverduni implicatores in quinquaginta una fenestris castri Yverduni et hoc videlicet in qualibet fenestra tres lonos (9 s. laus.); in emptione 102 esparrarum ferrearum factarum per Perretum de Cletis, implicatarum in dictis fenestris, tam pro ferro quam pro factura, 112 s. 6 d. laus.; in stipendiis magistri Roleti Ponct et Humberti de Barones carpentatorum facientium los marchico in dictis fenestris et operantium ad idem per 9 dies (2 s. 6 d. laus.), pro stipendiis et salariis ipsorum, 67 s. 6 d. laus.; in stipendiis duorum operariorum portantium dictos lonos in castrum et adiuvantium dictos carpentatores per tempus predictum (12 d. laus.), 18 s. laus.*

234 La poterne de la grande tour ouvrant sur la courtine orientale ne donnait pas sur le chemin de ronde mais dans des latrines dont le canal existe encore (cf. MULLER-EGGENBERGER 1989, pp. 7-8).

235 Mesurée par Pierre Margot à la tour orientale du côté du canal. Autres dimensions rapportées par ce plan qui caractérisait également les deux autres tours: diamètre à la base, 12 m; hauteur depuis la première assise visible sur le quai du canal à la corniche, 21 m; diamètre intérieur de la cave: 4,5 m; hauteur, 4,5 m; diamètre total au niveau du rez-de-chaussée à la terminaison du talus, 10 m; diamètre du vide intérieur 5,4 m; hauteur du rez-de-chaussée, 5,5 m; diamètre intérieur de l'étage

## Pages 70 à 73

6,5 m; hauteur, 4,8 m; diamètre intérieur du couronnement, 8 m; hauteur 3 m; AY, Ad17, n° 124, 27.07.1922, Rapport de la M. au CC.: poids de la tour estimé en 1922 à 3730 tonnes.

236 Ces dispositions semblent transparaître dans le rez-de-chaussée et l'étage de la tour nord, malgré les modifications ultérieures qui en occultent l'évidence.

237 Ces portes font bien partie de la conception originelle du château puisqu'elles sont mentionnées en 1261-1262 déjà: AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *Pro duabus hostiis inferioribus duarum turrium unde dictae turre perfecte fuerint murandis in taschiam, 8 s. 6 d.*

238 Un examen archéologique devrait indiquer si des coussièges avaient pu exister à l'origine. Leur suppression aurait en effet été envisageable par les Bernois pour faciliter la manipulation des pièces d'artillerie.

239 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: *In stipendiis 12 carpentariorum faciencium 24 fenestras in tribus turribus donionis, 11 s. 8 d.* Chaque tour est donc pourvue de huit baies-créneaux dont les encadrements et les embrasures intérieures sont en grande partie conservés dans les tours nord et est. La baie donnant sur la cour intérieure a été obturée tardivement pour faire place à la porte installée au niveau des charpentes post-«bourguignonnes».

240 Voir EGGENBERGER-MULLER 1989, pp. 14 et 19.

241 AY, S41, env. 1, E. BOSSET, *Château d'Yverdon, Expertise relative à la consolidation de la tour de la Cigogne*, Lausanne, 1914, p. 3: *Le banc graveleux, sur lequel la tour est assise, n'a pas été jugé suffisamment résistant; on a augmenté sa compacité en le comprimant artificiellement, sur 1,30 m environ d'épaisseur, au moyen de pieux compresseurs. Ces pieux ont été fichés très serrés. L'expert estime qu'ils occupent le quart environ du volume total du sol de la fondation. Ces pieux ont une section transversale très spéciale, inconnue du soussigné, à savoir un secteur de cercle et non un cercle complet, comme c'est le cas en général. Il est permis d'en inférer que le constructeur a adopté cette forme très spéciale parce qu'ainsi ces pieux compresseurs devaient pénétrer plus facilement au travers du banc de gravier sur lequel il a fondé l'édifice. Mais l'inspection du sondage a démontré que ces pieux, que l'on peut assimiler à de véritables «bûches», étaient dans un état de décomposition extraordinairement avancé. Il ne saurait en être autrement si l'on songe que ces bûches ne sont plus immergées, d'une façon permanente, depuis l'abaissement du niveau du lac de Neuchâtel. Et ce qui a paru le plus grave à l'expert soussigné c'est que parmi ces bûches il en est qui sont non seulement pourries, mais qui ont perdu toute cohésion, à telle enseigne que l'une d'entre elles s'est positivement effondrée lorsqu'il a voulu se rendre compte de sa résistance: elle s'est affaissée comme une masse vermoulue. Cet ingénieur évalue le poids de la tour à 6803 tonnes. Celle-ci repose sur une surface de 182 m<sup>2</sup> environ, exerçant ainsi une forte pression de 3,75 kg au cm<sup>2</sup> sur les pieux supposés répartis de façon uniforme. (On compte actuellement pour un immeuble locatif une pression de 0,1 kg par cm<sup>2</sup> et par étage. La grande tour est un peu l'équivalent d'un «building» de 37 étages.)*

242 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1261-62: *In duabus travaturis in magna turre et ponte tornatili ibidem*. Les parties les plus anciennes, notamment la structure basculante, sont constituées de forts madriers de chênes abattus en 1705-1706 (LRD00/R5058). Le pont-levis semble a donc été fortement réparé sous LL.EE. Dernière intervention d'importance: celle de Pierre Margot en 1958.

243 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 10.11.1270-10.11.1271: *In duabus cordis emptis ad puteum et ad captivos ponendos in turre.*

244 Les causes de ce conflit ne sont pas claires; il pourrait avoir été fomenté par des partisans de l'évêque Jean de Cossonay hostiles aux intérêts savoyards, quand bien même le seigneur de Cossonay avait prêté hommage aux Savoie. Les prisonniers sont gagés, à savoir qu'ils renoncent à s'enfuir, sinon leur seigneur, Jaquet de Cossonay, perdra les sommes d'argent qu'il remet au châtelain d'Yverdon pour assurer cette garantie. Avec le métal de la ville de Cossonay à leur tête, un peu moins de trente otages sont enfermés au château d'Yverdon. Les tours secondaires ont également dû servir de prisons, mais cela n'est pas attesté puisqu'elles étaient accessibles directement par les celliers: la corde n'était pas nécessaire (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, nov. 1270-nov.1271). Voir également dans ce même compte la rubrique *forinseca* qui atteste la remise d'argent dont il est donné quittance à Jaquet de Cossonay. Une liste des prisonniers y figure).

245 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 04.09.1376-06.07.1377: *Délivré pour affartier on pertuit qui estoit en la grant tor que autons*

## Pages 73 à 77

*larons y firont acianament et estoit toute rocte jusque à la derere dueci et at li mur de la dite tor 20 pieds [5,60 m] de gros, donné en tacho par lodit meytre Jaques, 60 s.*

246 Aux différences d'épaisseur du mur près. Pour leur description détaillée, voir les archères des tours p. 69. Seule différence: les archères de la grande tour présentent un chanfrein extérieur qui toutefois pourrait être plus tardif, car il n'apparaît pas systématiquement.

247 Cf. note 253.

248 La preuve qu'on a affaire à une poterne et non à une archère tient précisément à l'existence de cet arc formé de claveaux. En effet, sans aucune exception, toutes les archères sont couvertes d'un linteau droit.

249 L'épaisseur de la couche, de 0,60 m environ, est donnée par la différence entre le niveau supérieur des solives et le retrait de l'appareil de la paroi de la tour. Ces couches de terre n'ont été enlevées qu'en 1916, au moment où l'on se préoccupait de la statique de la tour (AY, Ad16, n° 51, 04.10.1916, Rapport de la commission de gestion: *Une visite à la tour dite de la Cigogne dont l'intérieur complètement débarrassé des déblais qui recouvrivent les planchers des divers étages...*). Voir à la note 253 le texte qui atteste l'établissement de la couche de terre sur les trois solivages supérieurs de la grande tour.

250 LRD96/R4103 (cf. note 119).

251 BESSE-FAVRE-BULLE 2000.

252 De plus, le mortier qui lie le blocage du bouchon est le même que celui qui lie le blocage du parapet.

253 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 17.01.1277(?) - 17.01.1278: *In calce empta pro archeriis [...] mots]/ magne turris aptandis, 13 s. 6 d.; factis inter merlos magne turris cum fusta et vectibus emptis [...] /; in tribus trabaturis eiusdem turris terrandis et in tercia superiori complenda de terra, 23 s.; in borna caminate magne [...] turris?]/data in taschia Vincento lathom, 45 s.*

254 Si les courtines ouest et sud paraissent terminées rapidement, on rappellera que celle du nord ne l'était pas en 1266-1267; il a fallu même menacer de saisie de leurs biens ceux qui y travaillaient (cf. p. 45; source: voir annexe 2b, p. 758). La construction du mur a été interrompue assez longuement au niveau de la cour peut-être, à en juger par l'important retrait qu'il présente à cet endroit. Même constat pour la courtine est. L'analyse archéologique (EGGENBERGER 1981, p. 4) démontre que le mur, élevé d'abord sur un peu moins de la moitié de sa hauteur totale, n'a été achevé que lorsqu'on a édifié la baie de la chapelle, vers 1294.

255 Cf. supra note 180.

256 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 1375-77: *Pro precio centum et viginti pallorum quercus implicatorum circa castrum de Mureto... inclusis 10 s. laus. datis quatuor manuoperum qui dictam paliciam spinaverunt et fecerunt unam epiconderiam spinarum subtus dictam paliciam...* AST, SR, i. 70, f. 153, m. 6, cc. Romont, 1407-08: *Libravit... Iohanni de Rubea Acqua cindendo spinas de quibus spinaverunt parvum donionem Rotondimontis, 9 s. laus.*

257 AST, SR, i. 70, f. 7, m. 1, cc. Belmont, 1392: *Libravit Petro Bornel, carpentatori, pro taschia faciendi rastros seu les rasteaulx ex quercubus et cavillis factis, quibus coronatur castrum Bellimontis circumcirca, spinis munitis pro quibus fiendis empta sunt infrascripta et facta. Primo scisse sunt 36 pecie quercus longitudinis 20 pedum [5,6 m] et pro scissura quarum alienature grosse escavature dictarum quercuum et chanvi etiam pro escarrando, cavillando et spinando, 15 £ laus.; in emptione 2 cordarum ad trahendum rastros predictos circumcirca castrum et pro pendendo ipsos in medium ipsorum murorum pro coronando castrum predictum, 24 s. laus.; AST, SR, i. 70, f. 89, m. 9, cc. Montagny (FR), 1448-49: [Aymonet Corniaux ordonne] quod brachie castri circumcirca castrum rastellentur et marchiollentur... Les «rasteaulx» ne se situent pas seulement dans les courtines mais renforcent aussi les braies. *Ha visité ledit maistre, les alées, les clées, les rastels et les marchicoz de la première porte dou chastel jusqu'à la maison de la Romagne contenant 18 teyses.* Cette dernière mention donne un inventaire intéressant de tous les éléments charpentés étoffant la défense de ce fragment de courtine. AST, SR, i. 70, f. 179, m. 16, cc. Sainte-Croix, 1475-76: *Libravit pro salario Petri Iohannis et L. Mallifert, carpentatorum de Champvent, pro 20 diebus quibus vacaverunt faciendo belligardos dicti castri rastros murorum eiusdem et etiam lestandis magne turris... pro precio 12 chivronorum pro faciendo dictos rastros, 42 s. laus.* Ce compte de Sainte-Croix met en évidence les efforts de fortification faits dans l'attente des attaques confédérées. À une époque où l'arme à feu commence à prédominer, on est frappé à la lecture de ce document de l'importance*

## Pages 78 à 82

qu'ont encore les défenses en bois comme les hounds, les eschiffes (bretèches) et les palissades de tout genre. Même des défenses avancées, comme les rivelins ou les boulevards, sont en bois. Nous n'avons pas conservé le compte de cette année-là pour Yverdon: le château a assurément été renforcé de manière similaire.

<sup>258</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 08.03.1388-30.07.1389: *Et primo in emptione et precio 14x12 lonorum pro et in refectione solani coronarium seu panteriarum et corseriarum 4 turrium castri predicti et per dictum castellanum inde emptarum (14 s.), 9 £ 16 s. laus., salario et expensis Hugonet dicti Robini, Vaucherii dicti Flichisua et Perrodi dicti Philibert, carpentatorum morantium Yverduni dictos lonos ad predicta implicantium ad que vacaverunt 43 dietis [sic] (3 s.), 6 £ 9 s. laus.;* AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 15.06.1393-15.11.1394: *Petro de Laler, carpentatori pro tachia sibi data pro tanto reparandi dictum castrum in pluribus eius locis, videlicet reparacione garitarum trium turrium dicti castri, tam fondorum quam garitarum circumcirca destruc- tarum de maeriis subscriptis pro tanto reparat., 15 £ laus., pro quolibet empti fuerunt et soluti primo 12x12 lonorum (10 s.), 6 £ laus.; 1200 clavi ferri (4 s. 2 d.), 50 s. laus.; salario 18 currum quasi per unam diem vacantium 18 pecias quercus a nemore Bellimontis usque apud Yverdunum charreantium, et de quibus peciis facti fuerunt li portior garitarum turrium dicti castri, datis cuilibet curri tam pro salario quam expensis per diem 3 solidis laus., 54 s. laus.; ut per notam instrumenti de testimonio dicte taschie... dictarum 15 £ receptam... sub 13 Ianuarii 1396 quam reddit unacum quadam littera domini de mandato dicto Jaqueto, castellano, per dominum facto, dictum castrum reparari facien- di iuxta facturam cuiusdam cedula magistri Iacobi de Melduno, carpen- tatoris de ordinatione per ipsum facta reparandi pontes dicti castri qui reparati fuerunt per Ludovicum de Jenville, dominum de Dyvona. Comme on a pu l'observer encore tout récemment, les trous dans lesquels étaient fichées les poutres supportant ces hounds traversent complètement le parapet et se situent juste au-dessus du niveau de la coursière: cela permettait de retirer ou de sortir ces poutres depuis l'intérieur selon les besoins; elles étaient de forte section de 25 cm x 25 cm à 30 cm x 30 cm. Voir RAEMY-KELLENBERGER-SAROTT 2003, P. 11.*

<sup>259</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 9, cc. Yverdon, 01.02.1405-01.02.1406: *Libravit in operibus et reparacione castri domini Yverduni prout infra, primo 7000 scindulorum emptorum a Jaqueto Ligier de Yverduno pro reparacionibus tectorum castri et stabulli domini de Yverduno que des- tructa fuerunt ex impetu borrearum et per galandas turrium dicti castri que supra dictis tectis ceciderant (4 s. 6 d.), ut per litteram... data- die 27 Ianuarii 1405, 31 s. 6 d.*

<sup>260</sup> Cf. note 233.

<sup>261</sup> Description détaillée de ces toitures, pp. 373-375.

<sup>262</sup> AST, SR, i. 70, f. 205 m, 1, cc. Yverdon, 10.11.1270-10.11.1271: *Reddit computum de 9 balistis de cornu ad duos pedes; de 6 crocis ad eas; de 1000 quarrellis inflechiatis. Les inventaires du début du XVe siècle attestent encore la présence de l'arbalète. Elles sont accompa- gnées alors de «bombardes». En 1408, la chapelle renferme 18 bom- bardes (cf. annexe 1a, p. 753).*

<sup>263</sup> Pour la description générale de ces armes et leurs caractéristiques, voir SALAMAGNE 1996 dont nous nous inspirons ici. Un très intéressant corpus d'armes de jet mécaniques se trouve au musée historique de Berne, étudié dans le détail par WEGELI 1948.

<sup>264</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 7, cc. Chillon, 13.10.1279-12.03.1280: *Ustensilia Chillonis per Ancelnum Porterii castellani eiusdem loci. Primo una balista ad turnum; 19 baliste ad duos pedes; 4 minores baliste ad duos pedes; unus arcus sine colerio; 8 arcus balistarum; 3 arcus; due nuces cupree baliste ad turnum; 8 nuces cupree ad balistas.*

<sup>265</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, cc. Chillon, 2.2.1260-2.2.1261: *Ustensilia: item recepit computum de 31 balistis ad duos pedes... de 5 balistis ad turnum... item habet magister Radulphus 8 balistas nervatas et 11 balistas in arcubus sine nervis... in 2400 nervorum emptorum ad balistas nervandas 26 s., in cola... in gluto... in cortice de biola ad idem, in una corda ad turnum balistarum...*

<sup>266</sup> VIOLET-LE-DUC 1874, t. 5, p. 242.

<sup>267</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 17.01.1277(?)-17.01.1278: *In uno turno empto ad opus magne baliste, 16 s. 11 d. À la fin de ce même compte se trouve l'inventaire suivant: (Ustensilia) idem reddit computum de 9 balistis de cornu ad duos pedes; item de 16 aliis balistis emptis de Torenco; de 6 crocis ad balistas; de 500 carellorum inflecha- torum... de 1 balista magna ad turnum empta de Torenco, et remanent*

## Pages 82 à 84

*omnia; item de 1000 carellorum de novo de quo supra computavit et de 1000 flecharum; de 25 carellis ad turnum et de 1 turno ad magnam balistam; de 7 crocis balistarum omnino munitis. Les flèches étaient-elles destinées aux petites arbalètes et les virotons aux grandes, ou au contraire les flèches doivent-elles être liées à l'utilisation de l'arc? On ne sait.*

<sup>268</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, rot. 68, cc. Chillon, 25.12.1376-25.04.1379: *Libravit magistro Jacobo qui fecit espingalam, facienti les ancrues [anti- tues, ancrenes? lecture malaisée: rature sur le document] ad tendendum magnas balistas pro tanto... 3 fl. veteres. Dans l'espringale, l'arc était remplacé par deux bras qui se déployaient violemment avec la libération de deux écheveaux dans lesquels ils étaient pris, torsadés au moyen de clefs (SALAMAGNE 1996, pp. 119-120). Les grandes arbalètes citées ici pourraient être du type de celle donnée par Viollet-le-Duc.*

<sup>269</sup> ADCD0, B 9523, compte de construction de la bastide de Gironville 1323-1325: *Libravit Roleto de Ponte Indis, carpenthatori pro tribus espinguellis et uno tor emptis ab ipso precio 12 £ 6 s. vien. lugd. et portatis in dictam bastiam... inclusis 10 s. datis in locagio duorum chare- giorum dictas espinguellas portantium in dictam bastitam et inclusis 5 s. datis predicto Roleto qui fuit per duos dies in dicta bastia et aptavit unam magnam espinguellam cum Perroudo de carpenthatore et eius sociis, 13 £. 12 s. vien. lugd. (transcrit et traduit par CATTIN 1979, cité par SALAMAGNE 1996, p. 117).*

<sup>270</sup> Documentation judicieusement exploitée par Alain Kersuzan. Voir notamment son chapitre «l'équipement technique des châteaux - Armes et artillerie», dans KERSUZAN 2002, pp. 233-245.

<sup>271</sup> Les comptes de guerre conservés aux AST sont consignés dans l'in- ventaire 29. Ici: AST, SR, i. 29, n° 2. Ce document a été en grande partie publié, avec de nombreuses erreurs et une interprétation vivante mais parfois fantaisiste par MENABREA 1851. Voir également LA CORBIERE 1995 et 1996, qui propose une intéressante restitution du site, et ANDENMATTEN 2004, pp. 290-297.

<sup>272</sup> Soit 1730 £ 15 s. 5 d. genevoises et 60 £ 12 s. 9 d. gros tournois, ce qui représente la fort coquette somme de plus de 3200 £ lausannoises (exactement 3217 £ 5 s. 1 d. 2/3 d'après le change donné à la fin du compte, soit 3 d. gen. valant 4 d. laus.). La conversion entre la monnaie lausannoise et le gros tournois n'est pas donnée cette année-là: nous avons procédé par approximation en appliquant le taux indiqué par les comptes de la châtellenie de Chillon pour 1311-1312, à savoir que le denier gros tournois vaut 15 deniers lausannois (d'après AST, SR, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 2, cc. Chillon 1311-12). Le coût total du siège a approché les 8 000 £ lausannoises.

<sup>273</sup> ADS, SA 15142, cc. La Corbière, 1321: *In locagio 129 octeriorum [période de huit jours de travail?] et 188 hominum aliorum qui quasi per unam diem murum medietatem [medietatis?] turris in parte illa que fuit minata olim in obsessu dicti castri demolierunt lapides, portaverunt infra castrum et traveysones turris et edificium tecti removerunt et extra portaverunt cum magno cumulo terre quod erat in fondo turris pro reficienda dicta turri de novo... (cité par LA CORBIERE 1995, p. 96).*

<sup>274</sup> Dans ses campagnes militaires qui l'ont opposé à l'évêque de Sion, Pierre de Savoie a non seulement transformé ou même édifié des châteaux (Conthey, Saillon, Saxon, La Bâtieaz à Martigny, Brignon à Nendaz), mais a dû entretenir toutes les armes et les outils nécessaires à la guerre. On livre ici l'inventaire qu'en tient le châtelain de Saxon dans son compte de 1261-1262: *item reddit conpotum de 3 balistis ad 2 pedes. De 2500 carellis de uno turno, 1 bardrero ad balistas, 2 oberietis, 1 morterio et 1 cumasola. De 3 archis et 2 tonellis receptis de domino lordano de Ravorea castellano ante eum [...] Et remanent. Item reddit conpotum de 5 coriis albis et octo aliis coriis. De 2 frustis de cana. De 19 esolatis fandis de quibus 1 est sine fanda ad ingenia et 2 manganellis. De 116 cordis tam magnis quam parvis, 15 crocis ferreis ad ballicium evel- landum, 1 crabulo cum 24 mochiis et 2 sepis, 1 panerio pleno igne greco [feu grégeois], 8 pecies paneliorum conpertitis, 10 pomellis, 82 tam pichiis que puis [sic], tam magnis quam parvis, 1 batirant, 35 terariis et teranelis, 4 bisacutis, 19 pancors que vornales ad mantellos, 24 anulis ferreis, 1 escherneatore coriarum, 80 clavis tam magnis quam parvis, 8 revellis de fusco, 1 fusata de filo, 2 globis parvis, 1 escharboto et clipeo domini, 4 ligonibus, 28 palis, 9 anulis ingeniorum, 8 dez perticarum ingeniorum, 3 ruellis, 1 anulo, 5 cugniis, 4 parvis cavillis et 6 grossis fer- reis, 2 alenis receptis de domino Willelmo de Lucingio, castellano tunc Contesii. Et remanent (publié par CHIAUDANO 1933, p. 69).*

<sup>275</sup> AST, SR, i. 29, n° 2, c. de l'armée devant La Corbière, 1321: *Libravit... balistarii existentibus ibidem in berfredis et catis et alibi ut necesse fuit*

## Pages 84 à 87

*per 26 dies finitos die jovis 24 decembris inclusive, quolibet capiente per diem 12 d., 40 £ 12 s. geb. Libravit in stipendiis 6 hominum morantium cum dictis balistariis per dictum tempus, quolibet capiente 8 d. per diem, 104 s. geb.*

<sup>276</sup> AST, SR, i. 29, n° 2, c. de l'armée devant La Corbière, 1321 : *Libravit Johanni de Rogemont pro mantello facto ante balistas ad turnum et pro apportagio ipsarum balistarum, 30 s. geb.*

<sup>277</sup> ADCD, B9740, cc Saint-Rambert, 1312-1314 : *Pro 18 scalis ad defens. castri... et habent circa quinque thesias [env. 12,5 m] quelibet de longitudine et possunt ad frontem per quamlibet ascendere tres homines.* Compte publié et traduit par CATTIN 1995, p. 59. Il s'agit dans le cas particulier d'échelles installées à l'intérieur des courtines du château de Saint-Rambert en Bugey pour accéder facilement et directement en des points choisis des chemins de ronde en fonction de l'attaque. On peut se demander si les échelles d'attaque connaissaient cette ampleur, car il n'était assurément pas facile de les dresser, sous le tir de l'ennemi.

<sup>278</sup> Le mot français a été latinisé dans le compte en *silorgicus*.

<sup>279</sup> Les comptes de la châtellenie de Morges n'utilisent jamais le terme de «donjon» pour le château de Morges. On a tout de même trouvé cette appellation au début du XVI<sup>e</sup> siècle encore, dans les pièces justificatives rendues par les châtelains de Rue, Jean d'Ille et Henri de Cossonay, chargés de réparations aux possessions ducales dans tout le Pays de Vaud entre 1509 et 1529 (AST, SR, i. 70, f. 167, m. 32, pièces diverses 1509-1529) : on répare le *secundum pontem existentem inter ipsum portale donioni* [soit l'espace de la cour d'entrée] *per supra quem itur ad turrim prisoneriam*. Cette tour est appelée également *maiorem turrim presonriam*, il s'agit bien de la grande tour, à ne pas confondre avec le «donjon».

<sup>280</sup> AEF, Grosse n° 86, Romont, 1543, fol. 6 : *Le dict chasteaul de Romont appellé le grand donjon, tours et bellohards et fossaulx d'iceluy assis dehors de la dite ville de Romont devers le vent joutxe le pont de la porte du bourg du chasteau.*

<sup>281</sup> Alain REY (dir.), *Le Robert, Dictionnaire historique de la langue française*, Paris 1998, vol. 1 p. 1121. On ne partage pas la définition donné dans les dictionnaires actuels qui identifient «donjon» exclusivement à tour maîtresse. Aucun exemple donné ne convainc que «donjon» ne se rapporte qu'à la tour maîtresse.

<sup>282</sup> AST, SR, i. 70, fol. 29, m. 8 cc. Les Clées, 1426-27 : *Die 27 mensis junii 1427... idem magister Aymonetus [Corniaux] perquisivit per dictum castrum aliquem locum habilem et congruum ubi dictum furnum pro minori sumptu et maiori utilitate fieri posset, quiquidem magister predicta visitando reperit unam plateam lapidibus et terra occupatam inter portam et turrim donionis dicti castri in quo loco solebat esse cameram porterii. Eratque ibidem quoddam murum funditus et omnino subversum qui retinere solebat quoddam tomulum terre prope dictam turrim, vocato dicto tomulo puepy. La grande tour était en effet entourée d'une enceinte, maintenant complètement disparue (traces sans doute dans les remblais de la cour intérieure actuelle qui a été surélevée?), laquelle contenait notamment la levée de terre qualifiée de poype, ainsi que diverses annexes à la grande tour, notamment ici la maison abritant la chambre du portier. Pour la France voisine, MORTET-DESCHAMPS 1911, p. 78 citent un texte beaucoup plus ancien, de 1026 décrivant un cas similaire aux Clées, soit La Motte-Montboyau, commune de Saint-Cyr-sur-Loire (Indre-et-Loire) où l'on érigé en 1010 *turrim ligneam mire altitudinis super dongionem ipsius castri*. Il ne nous appartient pas de discuter ici de tous les cas retenus par ces deux auteurs, allant à notre avis dans le sens de notre propos, mais mentionnons encore la construction du «donjon» d'Adres (Pas-de-Calais), vers 1060 (*motam altissimam sive dunjonem eminentem*) qui assurément, par la description qui en est faite, ne se limite pas à une simple tour (MORTET-DESCHAMPS 1911, p. 182).*

<sup>283</sup> ACV, Fg18, reconnaissance de 1491 : *Et primo est castrum fortalecum de Cossonay prelibati domini nostri ducis unacum doniono desuper ac mota turris et donioni unacum plateis et ortis ante sitis.*

<sup>284</sup> AST, SR, i. 16, TGS, n° 3, 03.04.1310-29.08.1311 : *Libr... pro 5 travamentis in hedeficiis donionis, tablandis, listellandis, postibus et listellis planandis et postibus ponendis in dicto tablamento de 2 digitis in grossum sibi datis in taschiam... in stipendiis carpent. qui dictam poypiam cohoperierunt de dictis cindulis, 78 s. vien.; 5 travamentis de poypiam mossandis, terrandis in altum per dimidium pedum, 6 £ 5 s. esperon.*

<sup>285</sup> *In coquina ouz donjon, in stupa ouz donjon*, cité par LOGOZ 1975, p. 91.

<sup>286</sup> AST, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 01.05.1261-04.03.1262 : *Pro taschia domorum faciendarum extra donione.*

## Pages 87 à 88

<sup>287</sup> Sans que nous ayons le loisir ici d'en suggérer l'aspect matériel, mais se différenciant clairement de la grande tour, voici un inventaire rapide des sites où un «donjon» est attesté, soit au nord du Léman, aux châteaux de Montricher (ACV, Fg 27, 87v, 1495 : *Donium castri et fortallicii dicti loci Montisricherii*), de Valangin (MATILE, p. 1027, 1377 : *Le dongion et le chastel de Vallengin*), de Bercher (AST, SR, i. 70, f. 1, m. 1, cc. Bercher, 5.3.1426-5.3.1428 : *Pontem leveys in introitu castri totum novum esse... item reperiit esse factam post secundum pontem ante portam donionis unam trabaturam.* Ibid., m. 3, 5.3.1434-5.3.1435 : *In tecto magne turris et marescalia ac magne stuffe et duobus lonis in ponte donionis dicti castri.* ), de Montagny-les-Monts (AST, SR, i. 70, f. 89, m. 2, cc. Montagny, 2.10.1405-30.11.1406 : *Pra tachia cooperiendi tecta... magne turris... et donioni.* Ibid., m. 9, 1448-1449 : *Visité un mur entre le donion du chastel de Montagnie et ledit châtel, lequel mur actent grant charge de la terre dudit donion.* Ibid., m. 10, 1449-1450 : *Retinendi... murum dou donion turris dicti castri.* Le mur du donjon est donc la chemise contenant la partie haute du château où se trouve la grande tour), de Grasbourg (AST, SR, i. 70, f. 80, m. 1, cc Grasbourg, 4.3.1343-6.7.1344 : *In ponte donionis refiendo de novo... 2 planchiis habentibus in longitudine 45 ped. et in latitudine 1,5 ped... in posterla donionis a parte maladerie*), de Châtel-Saint-Denis (AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis, 28.9.1318-28.12.1320 : *In solanis 6 tornellarum donionis factis de novo... in muro continarum donionis castri levando iuxta pelum a magna turre usque ad aulam*), de Monthey au «Château-vieux» (AST, SR, i. 69, f. 89, m. 2, cc. Monthey, 1346-47 : *In tecto tornelle doionis catri Monteoli*), en Savoie propre aux châteaux d'Allinges-neuf au-dessus de Thonon (ADS, SA 14793, cc. Allinges-Neuf et Thonon, 21.02.1323-01.03.1324 : *In tectis capelle turris antique duarum turrium falsarum, coquine donionis* ) et de Féternes au-dessus d'Evian (ADS, SA15259, cc. Evian-Féternes, 14.07.1320-06.01.1322 : *Opera castri Fisterne... in porta et guicheto donionis castri Fisterni.* ), de Châtel-Argent (AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, rot. 6, 07.06.1312-07.06.1313 : *Uno chaffalo magno facto de novo supra portam donionis castri Argenti et una moyta facta de novo supra turrim a parte posterioris montis quia mantellum muris erat debile*), de Bard (AST, SR, i. 68, f. 29, m. 2, cc. Bard, 31.3.1313-9.12.1313 : *In camera supra portam donionis refienda*), ces deux derniers en Val d'Aoste, au château de Suse (AST, SR, art. 74, §. 1, m. 1 cc. Suse, 1303-1304 : *In gradibus factis in dongono castri.* Ibid., 1312 : *In uno muro facto de novo in donione castri Secusie inter duas turres*), de Pignerol (AST, SR, art. 60, § 1, m. 1, cc. Pinerolo, 1294 : *In cellarium donionis, in domo donionis* ), ces deux derniers au Piémont (où le terme de donjon est souvent remplacé par celui de *palatium* qui peut prendre le sens plus restrictif de tour-résidence), à Tourbillon (AST, SR, i. 69, f. 41, m. 5, cc. Conthey-Saillon, 1358-59 : *Et primo quos libravit in empitione novem duodenarum lonorum seu postium pro reparando, refficiendo et faciendo betrachias recepti castri de Turbillonie et novem eschifas tam magnas quam parvas, videlicet 5 supra donionum et 4 supra muros recepti dicti castri et aliis necessaris multis*), à Conthey (AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 1, cc. Conthey-Saillon 1257-58, transcrit par CHIUDANO 1933, p. 25 : *In fossato faciendo inter villam de Conteis et donionem novum ibi factum.* Ce donjon comporte non seulement une tour mais un logis renfermant une chambre et un cellier : *In atractu faciendo ad cameram et cellarium iuxta turrim novam de Conteis*).

<sup>288</sup> COURVOISIER 1955, p. 23.

<sup>289</sup> MENABREA 1841.

<sup>290</sup> HISELY 1869, n° 486, p. 391, 14 mai 1435 : *Quia dicta villa non est gallice de force de tenue seu de defensa, ex eo quod ibi non sunt ea que requiruntur ad villam defensalem, scilicet menia, brayes gallice, et donjon, fossalia et huiusmodi... quia incole et habitatores dicte ville Turris Treme refugerunt bona sua extra ipsam villam.*

<sup>291</sup> SCHNEGG 1948, respectivement pp. 113-114, p. 133 et p. 143.

<sup>292</sup> *Omnia ea que videbunt indigere reparacione... tam in copertura magni donion, quatuor turrium eiusdem castri* (texte de 1475-1476, cité par CONSTANT 1973, p. 128).

<sup>293</sup> *Libravit in operibus et reparatione castri Jussiaci... facere portam pontis donionis duplam de grossis postibus et reparare iniuriam dicti pontis prope dictam portam de postibus veteribus. Item reparare portam donionis...* (AST, Corte, Paesi, Genève, cat. 14, m. 1, tit. 8, cc. Jussy, 1452-53, cité par LA CORBIERE 2001, p. 155.)

<sup>294</sup> BLONDEL 1956, p. 36. Plan corrigé de façon pertinente à notre avis par LA CORBIERE 2001, p. 161.

## Pages 88 à 93

- 295 KERSUZAN 2002, t. 2, pp. 269-272.
- 296 Jean DUFOURNET (éd.) *Le Roman de Renart*, Paris 1970, Garnier-Flammarion, p. 118, v. 1621-1626, rédigés entre 1190 et 1195.
- 297 Arthur PIAGET, *Oton de Grandson, sa vie et ses poésies*, Lausanne 1941 (MDR III, 1), p. 419, extraits du «Livre de Messire Ode» (v. 942-943), et p. 347, du Recueil de Neuchâtel, LV, v. 8-14; textes rédigés à la fin du XIVe siècle.
- 298 Robert WIBLE (éd.) «Les menues pensées de François Bonivard, prieur de Saint-Victor», dans *Bulletin de la société d'histoire et d'archéologie de Genève*, XI, 1956-1959, p. 3.
- 299 Guillaume DE LORRIS et Jean DE MEUN, *Le Roman de la Rose*, Paris 1974, Daniel POIRION (éd.), Garnier-Flammarion, pp. 133-136 (v. 3797-3919). G. de Lorris nous livre une description très instructive de ce château, qui reste imaginaire malgré tout.
- 300 AST, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 16, cc. Chillon, mars 1306-10.3.1307 : *Pro 720 pallis scisis en Vilares et pro chareagio ipsorum a Vilareys usque ad Rodanum et de Rodano usque apud Yvuery et sunt posite in donione, ut dicit, 17 £ 19 s. laus.*
- 301 WHITELEY 1994, p. 313. Jean Chapelot, lui, continue à assimiler le donjon à la seule grande tour (Jean CHAPELOT, «Le Vincennes des quatre premiers Valois: continuités et ruptures dans un grand programme architectural», dans CHAPELOT-LALOU 1996, p. 68).
- 302 *Dictionnaire de l'Académie française*, Lausanne 1789, t. 1, p. 464 : «Donjon. Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour (le donjon de Vincennes).»
- 303 M.A.D.C.L., *Dictionnaire militaire ou recueil alphabétique de tous les termes propres à la guerre, dédié au prince de Turenne*, Paris 1745, t. 1, p. 381.
- 304 Eugène VIOLET-LE-DUC, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe au XVIe siècle*, t. 5, Paris 1861, pp. 34-96.
- 305 Par exemple, Pierre LAROUSSE, *Grand dictionnaire universel du XIXe siècle*, 1866-1879, t. 6, pp. 1095-1097.
- 306 Maximilien Paul Emile LITTRY, *Dictionnaire de la langue française*, Paris 1875, t. 1, p. 1215.
- 307 François-René DE CHATEAUBRIAND, *Mémoires d'outre-tombe*, 1803-1841, première édition 1849, ici réédition du *Livre de Poche* 1973, t. 1, pp. 124-126.
- 308 Juste OLIVIER, *Le Canton de Vaud, sa vie et son histoire*, Lausanne, réédition de 1938, p. 404.
- 309 Louis VULLIEMIN, *Chillon, étude historique*, Lausanne 1851, p. 144.
- 310 Paul MAILLEFERT, *Histoire du Canton de Vaud*, Lausanne 1903, pp. 118 et 515.
- 311 Jean-Baptiste PLANTIN, *Abrégé de l'histoire générale de Suisse*, Genève 1666, p. 512.
- 312 Philippe BRIDEL, *Mélanges helvétiques*, Lausanne, s.d., prob. 1783. ID., *Poésies helvétiques*, Lausanne 1782.
- 313 Johann Rudolf SINNEN VON BALLAIGUES, *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale*, s.l., 2<sup>e</sup> éd. 1787.
- 314 Jacques CAMBRY, *Voyage pittoresque en Suisse et en Italie*, Paris 1803 (voyage réalisé en 1788).
- 315 Isabelle DE MONTOLIEU, *Les châteaux Suisses, anciennes anecdotes et chroniques*, Paris, édition de 1835.
- 316 Abraham RUCHAT, *Les délices de la Suisse*, Leyde 1714, p. 184 : «C'était une véritable place bien forte, car il est construit d'épaisses murailles et tout voûté par dessous, avec un donjon au milieu, fort exhaussé.» Mais, voici ce que ce même auteur dit de Vufflens : «Ce château est tout de grosse brique, avec une grande tour au milieu, que l'on découvre de fort loin.»
- 317 Cité par GRANDJEAN 1995, p. 89.
- 318 ACV, K XV f 17/1, 3 fév. 1828.
- 319 VAN BERCHEM 1913, p. 220.
- 320 NAEF 1922, p. 64.
- 321 BLONDEL 1956, p. 9.
- 322 BLONDEL 1935.
- 323 LRD94/R3599.
- 324 MOREROD 2000, pp. 247 et suiv.
- 325 Par exemple au château d'Yverdon en 1395-1397. Cf. note 151.
- 326 La date a été donnée par dendrochronologie sur des bois liés aux maçonneries de la surélévation de la tour (LRD94/R3599). L'analyse archéologique a été conduite par l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon. Voir en l'occurrence JATON 1994. L'ensemble de ces résultats, et des implications qu'ils ont dans l'histoire militaire régionale, a été

## Pages 93 à 97

- publié de façon résumée. Voir RAEMY-JATON 1995.
- 327 Cf. description plus détaillée de ces tours maîtresses quadrangulaires d'époque romane, pp. 143 et suiv.
- 328 L'élévation de cette tour à partir de l'étage de l'entrée présente en effet un matériau différent. La porte d'entrée n'est pas en plein cintre mais sommée d'un arc brisé. L'analyse des parements intérieurs de la partie supérieure de cette tour est actuellement impossible car elle est masquée par un réservoir d'eau.
- 329 FEUILLET-GUILHOT 1985. La datation de ces tours a également été obtenue par analyse dendrochronologique, menée par Archéolabs, l'antenne française du Laboratoire de Moudon.
- 330 Oingt 1992, pp. 49-55.
- 331 La photo noir-blanc de Jean Perusset ne permet pas d'être catégorique, mais certains blocs présentent une taille à la laye différente de celle observée sur la molasse plus tendre et comparable à celle visible sur les blocs de calcaire hauterivien provenant de la démolition du premier château mis au jour dans les caves.
- 332 Diamètre à la base de la grande tour d'Anse : 10,25 m; épaisseur des murs : 4,4 m. Le rapport est d'exactement 3/7 (FEUILLET-GUILHOT 1985, p. 29).
- 333 MEYER 1986. Cet auteur date la tour du milieu du XIIIe siècle, sans vraiment étayer son affirmation. Selon Marcel Berthold, la tour aurait été construite après 1270 sous les évêques de Bâle en une période de conflit avec les seigneurs de Ferrette (BERTHOLD 1989, p. 143). On ne peut l'exclure; seule l'absence de vraies archères nous permet de proposer cette datation précoce, qu'une analyse approfondie de la tour devrait confirmer ou infirmer. Le caractère singulier de cette tour dans le corpus étudié s'explique également par la très forte reconstruction dont elle a été l'objet en 1512-1515 sous les évêques de Bâle. Tous les solivages des étages supérieurs sont issus de bois abattus ces années-là, même si quelques pièces sont plus tardives (LRD 03/R5411). On ne sait s'il faut attribuer à cette campagne de travaux les deux voûtes maçonnées au-dessus de l'entrée. En effet, une planchette prélevée dans l'intrados de la voûte inférieure provient d'un arbre abattu en 1390-91 alors que trois planchettes du coffrage de la voûte supérieure proviennent d'arbres coupés en 1392-1393 (LRD04/R5576). Si on ne peut exclure des réemplois tant que l'analyse ne sera pas étendue à d'autres échantillons, cela confirme en tout cas que ces deux voûtes ne font pas partie du projet initial. Nous n'avons pas eu accès à la coupole soutenant l'étage d'entrée où il faudra poursuivre l'analyse. À notre avis, cette tour était fortement ruinée lorsqu'elle a été remise en état par les évêques de Bâle afin qu'elle serve de prison sans doute; on peut même se demander si toute sa partie supérieure n'a pas été intégralement reconstruite à cette époque. Une analyse archéologique poussée devrait être conduite pour assurer nos connaissances. La tour circulaire d'Aubonne a connu une destinée semblable. Première description avant les travaux de réfection et d'entretien récents dans QUIQUEREZ 1870. L'interprétation des comptes de la seigneurie de Porrentruy rendus à l'évêque de Bâle tendrait à minimiser ces travaux de 1512-1515, même si les renseignements ne sont pas très précis. La seule intervention maçonnée explicite ne concerne que le crénelage (AAEB, cpte Porrentruy 1513-1514: *die zinnen des grossen turns abzebrechen, ebnen, und widermuren*). Cette même année 1513, le maître charpentier Peter Turm passe un contrat de 70 livres pour la réfection complète du toit, pour lequel on achète tous les matériaux nécessaires (pièces de charpentes, lattes et tuiles). Les documents n'attestent en revanche aucune intervention explicite à l'intérieur de la tour.
- 334 Comme l'affirmaient STÖCKLY-SAROTT 1982.
- 335 PRADERVAND 1986.
- 336 MDG IV, 2<sup>e</sup> partie, p. 85. : *Apud Albonam in turre*. Guido Castelnovo s'étonnait que des seigneurs aussi puissants que les Aubonne n'aient disposé que d'une *turris*. Il faut rappeler que le terme *turris* peut s'étendre à l'ensemble du château seigneurial et être assimilé au terme «donjon» (CASTELNUOVO 1994, p. 62).
- 337 FOREL 1872, pp. 8-12, n° 2, franchise d'Aubonne, avril 1234. DHV, I, p. 107, ANDENMATTEN 2004, pp. 67-68. Comme les Grandson ou les Champvent, les seigneurs d'Aubonne, avant de prêter hommage à Pierre de Savoie en 1242, sont des proches des Faucigny-Savoie et jouent un rôle politique de premier plan (ANDENMATTEN 2004, p. 62). On peut bien imaginer qu'ils aient eu la faculté d'élever ou d'agrandir fortement leur château dans les années 1230.
- 338 Comme ces deux tours ont fortement été remaniées à l'époque

## Pages 97 à 101

moderne, cela contribue peut-être à renforcer leurs similitudes, assez trompeuses, dans la perspective de dégager des points communs remontant à leur origine médiévale. Sur cette tour, voir BLONDEL 1956, p. 436. On ne partage pas l'avis de cet auteur qui imaginait la partie basse quadrangulaire de la fin du XIe siècle, donc bien antérieure à la construction de la tour circulaire. Vues à l'intérieur de la tour, les maçonneries sont uniformes et résultent d'un seul chantier; cela confirme les observations de l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon lorsqu'il a procédé à son relevé et analyse. Par conséquent, on ne suivra pas LA CORBIERE 2002, pp. 292-294 qui se contente de reprendre Blondel.

<sup>339</sup> Acte publié pour la première fois intégralement par ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 3, mars 1242.

<sup>340</sup> DUPARC 1955, p. 162.

<sup>341</sup> Le grand pan de mur effondré du côté du sud comportait peut-être une cheminée, mais les derniers propriétaires, restés fidèles aux structures originales, n'ont pas été amenés à en restaurer une, du fait qu'aucun conduit de fumée n'a été observé dans la partie haute, intégralement conservée.

<sup>342</sup> Cette fenêtre, déjà fortement élargie du temps de Blondel, a été remplacée par une porte lors des derniers travaux. Blondel a interprété le jour au départ de l'escalier comme une archère. Si cette baie a été restaurée, la maçonnerie originale conservée dans le pourtour plaide pour une fenêtre courte et étroite.

<sup>343</sup> DUBUIS 1954, pp. 64-66; ANDENMATTEN 2004, p. 70. Possession attestée en 1232.

<sup>344</sup> MOREROD 2000 et ANDENMATTEN 2004.

<sup>345</sup> AST, Corte, Paesi, BV, m. 36, Romont, n° 1, cité par SCHÄTTI-BUJARD 1996.

<sup>346</sup> LRD95/R3825A. Datation publiée dans BUJARD 1994, p. 86.

<sup>347</sup> LRD95/3825A.

<sup>348</sup> ANDENMATTEN 2004, pp. 116-118. AST, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 6, cc. Chillon, 13.10.1274-13.10.1275: *In expensis 13 clientium balistiariorum euntium apud Rotundummontem quando villa Rotondimontis fuit combusta et ibidem morantium per 10 dies et redeuntium ex inde ut in particulis, 7£ 3 s. 6 d.; in expensis trium asinorum clavorum alborum a Chillone usque ad Rotondomontem et in expensis quorumdam clientium euntium cum ipsis, 13 s. 6 d.* ADCdO, B 9738, cc. Saint-Rambert en Bugey, 1274-75: *Libravit Petro Uldrici, carpentatori et eius sociis euntibus apud Rotundummontem pro operibus domini pro expensis ipsorum cum uno roncino qui portabat aysimentum ipsorum, per litteram domini de mandato, 25 s.* Les travaux, importants, sont dirigés par un noble, Pierre de Langis, qui reçoit 150 livres pour les exécuter (*Domino Petro de Langis pro operibus de Romont, 150 £*, cité par TAYLOR 1985, p. 95).

<sup>349</sup> AST, SR, i. 70, f. 153, m. 6, cc. Romont, 1407-08: *Iacobus de Chastonay pro tachia... de novo coperiri turrim magni donionis et fieri faciendi ibidem in summitate tecti dicti turris de bonis lignis quercus et aliis condecenteribus et necessariis in dicto tecto et lanterna pro 80 £ laus.*

<sup>350</sup> AST, SR, i. 70, f. 157, m. 1, cc. Romont, 1358-59: *Libravit pro impisione muri parvi donionis a parte occidente... Ibid., 1394-95: Opera parvi donioni de Rotondomonte...* On paie un charpentier qui de novo refecit portam et parvum pontem dicti parvi donioni destructum taliter quod nemo ad dictum donionum ire poterat secure. Ibid., 1397-98: *In reparatione tecti parve aule.* Ibid., 1399-1403: À un charpentier qui reparavit tectum turris dicti parvi donioni. Ibid., 1407-08: *In faciendo fenestras in aula parvi donioni et faciendo in turri eiusdem unum chasliet... à un charpentier refficiendi lobium ante hostium turris parvi donioni et pontem per quem intratur dictum donionum a villa Rotondomonte.* Ibid., 1432-33: *Le pont du chastel hors de la ville appellé donion... lequel pont est sus les fossaulx.*

<sup>351</sup> Documents conservés au Service archéologique du canton de Fribourg.

<sup>352</sup> Extentes de Romont levées en 1278, publiées par CHIAUDANO 1937, p. 88.

<sup>353</sup> Cf. note 350.

<sup>354</sup> TREMP 1984, p. 172, n° 124.

<sup>355</sup> MOREROD 2000, p. 262. La paix d'Evian a été publiée en dernier lieu par USTERI 1955, pp. 77-79, n° 47.

<sup>356</sup> LRD95/R2084A. Cette date a pu être obtenue par une seconde campagne d'analyses plus poussées des poutres soutenant le sol du niveau de l'entrée haute; bois coupés en automne-hiver 1247-48. Auparavant ce même laboratoire était arrivé à un abattage situé autour de 1255 (LRD89/R2084). Voir RAEMY-JATON 1995, p. 186.

<sup>357</sup> Sur Glérolles et les Palézieux, voir MOREROD 2000, pp. 326, 329-330 et ANDENMATTEN 2004, pp. 85-87. Ces deux auteurs, le premier

## Pages 101 à 107

surtout, ne mentionnent jamais le fait que Glérolles ait appartenu à l'évêque de Lausanne avant 1294. L'inféodation de 1271-1272 dont parle le DHV, I, p. 771, ne paraît pas fondée documentairement. En tout cas, il aurait paru curieux que l'évêque ait fait édifier le château vers 1248-1255 pour l'inféoder peu après aux Palézieux. À notre sens, c'est bien Hugues de Palézieux qui en était le constructeur, avec probablement comme condition une fidélité à l'évêque en position dominante dans cette région.

<sup>358</sup> ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 33: Hommage d'Hugues de Palézieux en faveur de Pierre de Savoie du 19 mars 1254/1255.

<sup>359</sup> L'acte de fondation, consigné dans le cartulaire du Chapitre de Notre-Dame de Lausanne, est publié par ROTH 1948, pp. 290-293, n° 330. Voir également GRANDJEAN 1984<sup>1</sup>, pp. 76-77.

<sup>360</sup> MULLER-TROLLET 2001.

<sup>361</sup> CHIAUDANO 1933, p. 68. Compte de Pierre de Saxon, châtelain de Saillon, du 24 juin 1261 au 2 février 1262.

<sup>362</sup> WÜRSTEMBERGER IV, n° 584, p. 299. BLONDEL 1956, pp. 245-251.

<sup>363</sup> Cf. infra p. 177.

<sup>364</sup> WÜRSTEMBERGER IV, n° 598, p. 302. Selon une déclaration d'Agnès de Fauchigny, faite à Versoix le 7 juin 1263: *Pierre de Savoie de ipsius Agnetis voluntate et mandato, construxisse et aedificasse cum multis expensis, multas fortificationes et constructiones in terris, quondam patris sui, domini Fuciniaci, in districtu fuciniacensi, videlicet in castris et mandamentis de Flumet, Sallanchia, de Castellione, Fucignie, Tusingio [Bonneville], Credo, de Ponte super Arvam...*

<sup>365</sup> CHRISTE 1997. LRD96/R4048.

<sup>366</sup> ANDREY 1985.

<sup>367</sup> Cité par ANDREY 1985, p. 77.

<sup>368</sup> Contrairement à ce que pense URBACH 1997, pp. 11-13. Cet auteur a été chargé des travaux de consolidation des ruines de Bossonens en 1996.

<sup>369</sup> Grâce aux recherches encore non publiées de Marcel Grandjean, il est possible de livrer ici quelques données sur cette «ville neuve». Entre 1291 et 1299, le seigneur de Cossonay crée une ville neuve à l'Isle, appelée l'Isle de Chabiez. Elle prend place à l'ouest de l'actuel château, dans une boucle de la Venoge dont le cours a probablement été modifié pour sa défense. La ville nouvelle est appelée en 1299 *castrum seu burgum*, en 1324, «ville du château» (*infra villam castri de insula*). Cette année-là, elle est occupée par des bourgeois, relevant des seigneurs de Cossonay (*aliqui burgenses mei castri mei de Insula*). Il semble pourtant que ce *castrum* n'ait pas comporté un véritable «donjon» ou que celui-ci se limitât à fort peu de chose, disposé autour d'une grande tour ronde installée sur une hauteur dominant l'agglomération et faisant partie de son enceinte urbaine, comme l'atteste un document de 1430: *quedam turris rotunda... sita supra contiguum meniis fortificationis ville* (ACV, Fg 7, reconnaissance de 1430, fol. 3); en 1498: *In meniis fortificationis ville de Insula quandam turrim rotundam decopertam a longo tempore citra.* On le constate donc, l'insertion de cette tour ronde dans un ensemble construit plus vaste n'est pas sans rappeler Bossonens, même si ces deux agglomérations étaient très différentes dans leurs dispositions «urbaines». De cette tour, il ne subsiste que d'informes ruines, à peine lisibles, c'est pourquoi nous n'aurons rien à en dire dans le chapitre consacré aux tours de la troisième période (GRANDJEAN, *Villes neuves*).

<sup>370</sup> On rejoindrait la datation proposée par ANDREY 1985, p. 134.

<sup>371</sup> ANDENMATTEN 2004, p. 162. Les documents de la fin du XIIIe siècle et du début du siècle suivant n'indiquent jamais que les Blonay soient véritablement les possesseurs de ce château. Celui-ci est bien entre leurs mains au début du XVe siècle puisque le château fait partie de la dot de Marguerite qui épouse Antoine de Duin (DHV, I, p. 213).

<sup>372</sup> AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 1274-75. Le document est malheureusement endommagé: *In turre castri Argent. facienda de 7 teysiis. rapinal [...] de alto [17,64 m], que turris habet sex pedis [1,68 m] de pisso usque ad primam trabationem et exinde usque ad summum quinque pedes [1,40 m] de pisso et pro una privata ibidem facienda in taschiam per Humbertum de Bardo, lathomum preter calcem domini, 128 £ 10 s.; in [...] trabibus novis emptis [...] pro 3 trabationibus dictae turris... Item, 15 £ 10 s. Berteto de Bardo pro panteris et merlis quos debet facere in taschiam... et pro ipsa turre coperienda de losis et cimento..., 7 £ vel circa.*

<sup>373</sup> Analyse dendrochronologique commandée par la Surintendance du Val d'Aoste, sous la direction de Renato Perinetti, LRD98/R4827.

<sup>374</sup> LRD87/R1641.

<sup>375</sup> Il est possible que les bois – du mélèze d'altitude – soient des réem-

## Pages 107 à 109

plois, ce que le Laboratoire estime toutefois peu probable. Comme ils sont liés à la maçonnerie, ils excluent en tout cas l'édification de la tour sous Pierre de Savoie entre 1260 et 1268, même si ce dernier fait procéder à des travaux de renforcement de l'enceinte du *castrum* en 1260-1261, année où est également attesté le «donjon» seigneurial (CHIAUDANO 1933, p. 57, compte du receveur de Martigny, 2.2.1260-2.2.1261: *In duabus muetis et in corseria factis in castro ex parte dononoris, 7 s. 3 d.*). Un document de 1376, le «catalogue des seigneurs évêques de Sion», confirmerait une construction autour de 1270 sous l'évêque Henri de Rarogne, qui avait récupéré Martigny en 1268: «*Tandem pace comperta castrum Martigniaci a comite destructum sumptuoso opere reaedificare coepit*»; cité par WÜRSTEMBERGER, IV, p. 419, n° 742a. En 1281, le chapitre de Sion décide de soutenir l'évêque Pierre d'Oron «qui a commencé de coûteux travaux au château (*castrum*) de Martigny pour lesquels il s'est engagé à la dépense de 2400 livres mauricoises»; texte publié par GREMAUD 1876, p. 298, n° 895. Si ces travaux n'ont touché que le château-donjon qui subsiste aujourd'hui, la somme est considérable, suffisante pour son entière réalisation. Voir à titre de comparaison, les évaluations données plus haut (pp. 43-44) pour le château d'Yverdon et diverses grandes tours. Cependant, il faut peut-être inclure des annexes périphériques que laisse supposer la dénomination de «château», qui peut couvrir une réalité plus vaste – notamment un bourg – que l'édifice actuel, dont on ne connaît d'ailleurs pas l'élévation primitive, peut-être bien plus considérable qu'on ne l'imaginera (ce qui expliquerait l'énigmatique porte haute de la grande tour). Le constat matériel étant tout de même là, on proposera la chronologie suivante: autour de 1270 pour la grande tour et autour de 1281 (les travaux ont pu commencer dès le début de l'épiscopat de Pierre d'Oron en 1274) pour le château-donjon, sorte d'ample tour-réduit seigneurial qui aurait enveloppé la première, laquelle aurait alors été surélevée d'un niveau. Le château d'Ortenberg à Scherwiller (Bas-Rhin), construit en 1262-1265, suggérerait ce qu'a pu être La Bâtaiz dans ses dispositions originales. Pour une description détaillée de La Bâtaiz, voir NAEF 1900.

<sup>376</sup> CHIAUDANO 1933, p. 25, cc. Conthey et Saillon, 30.11.1257-30.11.1258: *In arena extrahenda... ad turrim faciendam, in marremio prostermando in nemore et duendo usque ad Contesium ad opus dicta turris et in fenestris dicte turris, 60 s. In opere dicta turris faciendo in tascheria..., 30 £. In tecto eiusdem videlicet tignis, latis et opere faciendo, 70 s. In clavino ad tectum dicte turris, 12 s. In cindulis ad dictum tectum... In emendatione aule que fuit Jacobi de Conteis, 7 s. 8 d. In adtracatu faciendo ad cameram et cellarium iuxta turrim novam de Conteis, videlicet in arena et lapide adducendis et in stufis ad fenestras et hostia dicte camere..., 57 s. 3 d. In fossato faciendo inter villam de Conteis et donionem novum ibi factum, 106 s. 8 d. ob. Item libravit Francisco cemetario pro tascheria nove camere iuxta turrim et Conteis, 20 £.*

<sup>377</sup> BLONDEL 1954. DONNET-BLONDEL 1982, pp. 67-71. FIBICHER 1987. La contribution de Fibicher est centrée sur la publication des *opera castri* donnés dans le compte du châtelain Pierre de Ravoire pour la période du 30 juillet 1385 au 1<sup>er</sup> avril 1388 (AST, SR, i. 69, f. 41, m. 9), présentant un éclairage très ponctuel sur l'édifice, ce qui ne permet pas d'en connaître l'évolution. En effet, les travaux ont été très considérables au XVe siècle également et n'ont assurément pas manqué de perturber les structures primitives et de fausser ainsi leur analyse.

<sup>378</sup> CHIAUDANO 1933, p. 64, cc. Saillon, 24.6.1261-2.2.1262: *Libravit in uno rafurno facto apud Brignon dato in taschiam, 13 £. Item libravit sibi ipsi [le châtelain Pierre de Saxon] pro custodia castri de Brignon... pro decem servientibus et duabus gaitiis, 30 £.*

<sup>379</sup> Ces hours sont réparés en 1305 (ADCdO, B8051, cc. Jasseron, 1305: *In stipendiis 15 hominum facientium cletas ... apportatas pro garitando turre. Pro colligendo maeria necessaria ad garitas*). À l'origine, la tour était à peine plus haute qu'actuellement. Elle n'a perdu que la partie supérieure de son parapet.

<sup>380</sup> ADCdO, B8051, cc. Jasseron, 1305: *In stipendiis trium carpentariorum facientium quinque scaulas ad ascendendum in turrem et in corserias, 12 s. vien. lugd.*

<sup>381</sup> Girard Guyot travaille également non loin de Jasseron, au château de Treffort, autre domaine des Coligny entré en possession des Savoie dès 1289 déjà. En 1309-1310, il est chargé d'élever une des tours circulaires de ce château (ADCdO, B6749, cc. Bâgé, 1309-1310: *Libravit Girardo Guioti pro turri rotunda de Treforto a parte ville et vinearum...*). Il aurait été intéressant de comparer les caractéristiques constructives

## Pages 109 à 111

de cette tour avec celle de Jasseron; malheureusement, il n'en reste pratiquement plus rien. Le château-donjon de Treffort présentait un plan irrégulier s'approchant du rectangle, flanqué de plusieurs tours dont quatre de plan circulaire ou semi-circulaire. Le maître maçon Tassin de Saint-Georges est attesté sur ce chantier en 1291-1292 déjà; il reçoit cette année-là 300 livres viennoises *pro operibus Treffortii* (ADCdO, B7083, c. receiveur de Bourg-en-Bresse). Sur Treffort, voir VIGNIER 1979, p. 180, COTTON 1984 et KERSUZAN 2002, vol. 3, pp. 5-9.

<sup>382</sup> ADCdO, B8054, cc. Jasseron, 1310-11: *In solano facto de novo in tornella donchonis [= dononis?] a parte plani castri et tribus scalis ad ascendendum in dicta tornella.* Ce même compte utilise bien le terme de «donjon», qui ne se limite pas à la grande tour mais se rapporte certainement à ce château quadrangulaire, dans lequel se trouve une *aula* alors en construction: *In stipendiis magistri Guidonis de Meliora, lathomi qui supramuravit trabes aule a parte porte dononis.*

<sup>383</sup> ADCdO, B8054, cc. Jasseron, 1311-12: *In portis dononis castri de Jasserone, posterle, et porte alterius plani castri reficendis de novo.* Sur Jasseron, voir en dernier lieu Kersuzan 2002. On consultera en outre POISSON 1992, qui propose un «essai de restitution» de cet ensemble castral, assurément complexe mais dont la chronologie relative des structures reste à établir. Voir également la description de Paul Cattin dans VIGNIER 1979, p. 104. Cet auteur déplorait déjà que le site se dégradât. Depuis, visiblement rien n'a été fait pour sa conservation: ce constat désolant est toujours de mise.

<sup>384</sup> DUBUIS 1950, BLONDEL 1956, pp. 444-449. Olivier Dubuis, en conclusion de son article, regrettait qu'une fouille archéologique d'envergure n'ait pu être ouverte alors et se consolait en se faisant convaincre qu'il fallait «laisser quelque chose pour ceux qui viendront plus tard». Cette espérance est, 54 ans plus tard, toujours d'actualité...

<sup>385</sup> Analyse et datation des restes de ce poêle par DUBUIS 1950, pp. 183-192. Notice de Catherine Külling dans ANDENMATTEN-RAEMY 1990, p. 198. Voir en dernier lieu LIEBER 1999.

<sup>386</sup> FEUILLET-GUILHOT 1985, pp. 42-43.

<sup>387</sup> Pour les parentés entre les châteaux de Grandson et de Saint-Georges d'Espérance, cf. infra p. 311.

<sup>388</sup> Une situation tendue avec l'évêque de Sion explique la construction du château; le chantier doit être protégé de palissades et une garde supplémentaire est payée *ob timorem gentium episcopi Sedunensis*. Gilles de Saint-Georges, frère de Tassin, qui supervise le travail, a passé convention avec Philippe de Savoie au début de 1280 pour réaliser tous les travaux de maçonnerie pour la somme de 200 livres mauricoises. Les travaux commencent sans doute à la fin de l'hiver 1280 pour se terminer à la mi-avril 1282. Par la suite, en un développement analogue à celui de Martigny, et peut-être induit par ce dernier site, les défenses périphériques sont renforcées, le château (*castrum*) agrandi, et protégé au moyen d'un fossé inondable par un batardeau (Sources: AST, SR, i. 69, f. 69, m. 1, cc. Entremont, 1279-1282; AST, SR, i. 69, f. 121, m. 1, cc. Saxon, 1283-86).

<sup>389</sup> Ces datations sont obtenues par l'analyse dendrochronologique des forts planchers intermédiaires formés de grosses poutres de sapin. Les bois des deux planchers inférieurs ont été abattus en automne-hiver 1291-92; ceux du niveau de couronnement l'ont été en automne-hiver 1292-93. Fait intéressant, les pièces ont été numérotées en chiffres romains pour assurer leur position (LRD99/R4814).

<sup>390</sup> Cette tour, placée sur le point le plus élevé du site, isolée des autres corps de logis, n'est curieusement pas complètement circulaire. Une tour analogue existe également au château d'Echallens, avec une partie rectiligne plus ample qu'à Montagny (cf. fig. 139, p. 114).

<sup>391</sup> Pour Lucens, voir l'étude, encore à l'état de manuscrit, de Marcel GRANDJEAN, *Lucens, château, bourg et ville*.

<sup>392</sup> Sur le site d'Hermance, voir les travaux de Jacques Bujard, résumés en dernier lieu dans BUJARD 1997.

<sup>393</sup> BLONDEL 1956, pp. 304-311. Datation établie d'après la comptabilité des châtelains du Faucigny rendue au dauphin Humbert II et attestant le début de la construction d'une tour (extraits publiés par BAUD 1944, pp. 31 et suiv.). Cependant, il apparaît à la lecture des enquêtes delphinale de 1339, conservées aux archives vaticanes, que la tour alors en construction serait de plan quadrangulaire et située vers le port (Arch. Vat., collectoria 259, fol. 266: *Item in muro facto a parte ville est incepta quedam turris quadrata, videlicet a parte inferiori iuxta rupem lacus...* texte publié par CARRIER-LA CORBIERE 2004).

<sup>394</sup> Voir GRANDJEAN 1998, pp. 11-14. De ce château et de son bourg,

## Pages 111 à 112

il ne subsiste actuellement que quelques ruines.

<sup>395</sup> GRANDJEAN 1988, pp. 11-14 et p. 368, note 33: En 1318, le Dauphin se ménageait la possibilité de construire *infra vel extra dictam villam Heremencie unum fortalicium seu donion expensis suis domini Fucigniaci usque ad summam 1300 libras geben.* (ACV, Af1, 12 (17), oct. 1318).

<sup>396</sup> L'épaisseur des murs de la tour est de 3,3 m. Cette valeur caractérise également l'épaisseur de la courtine, ce que confirme l'enquête de 1339 avec une valeur commune à 14 pieds (soit un pied à 23,5 cm: on doute de la fiabilité de cette source quant à ses données quantitatives dont il n'y a pas grand chose à tirer pour mieux cerner la valeur des mesures de longueur ou de surface).

<sup>397</sup> On ne tranchera pas la question de la paternité de cet ensemble à deux tours. Tant les Thoire et Villars à Coppet, que les Dauphins au château des Allymes (Isère), adoptent simultanément le plan quadrangulaire et le plan circulaire pour leurs tours de flanquement. On est cependant frappé par le fait que les «donjons» d'Hermance et de Coppet présentent les mêmes composantes: une tour carrée et une tour circulaire appuyée à l'extérieur contre l'enceinte du *castrum*, un grand logis tourné à l'intérieur, du côté de l'agglomération.

<sup>398</sup> GINGINS 1857, p. 307, n° 5: Pierre de Chesaux, chevalier de Lausanne, vend à Amédée III de Montfaucon-Montbéliard *quidquid habebam, vel habere poteram in castro, burgo... d'Echallens.* En 1279, c'est Jean de Goumoëns qui vend à Amédée III ce qu'il possède ou *chastel d'Eschalleins, ou bourc et en la ville.* C'est à la suite de ces acquisitions qu'Amédée III a dû remanier fortement l'ancien château.

<sup>399</sup> ADD, ETF, E 1233, cc. Echallens, 1440: *A Jean Preste, de Salins, que a recouvert la grosse tour ronde dudit chastel de derier.* ADD, ETF, E 1235, pj. Echallens, 1443: *La grosse tour ronde de derier, devers la joulz* (soit le Jura). Durant la période fribourgo-bernoise, il s'agit de la grande tour appelée *la tour de Biollay*.

<sup>400</sup> ADD, ETF, E 1233, cc. Echallens, 1440: *A Guillaume Prévost et à Vuilleme de Bonestvuaud, maczon pour refaire la petite tours desrochiée prest de la grosse tour ronde devers le vent (5 £ 5 s./toisse)... 26 £ 5 s.*

<sup>401</sup> ACV, Bu17, *Mémoires des villes et châteaux du Pays de Vault*, vers 1615-1620 (original aux AST): *Echallan est un meschan château composé de trois tours du couté de la Sarra, celle du milieu beaucoup plus grosse que les autres.*

<sup>402</sup> ACV, Be1<sup>14</sup>.

<sup>403</sup> AST, SR, i. 70, f. 65, m. 2. cc. Echallens, 1.2.1416-1.2.1417: *Inter turrim quadratam dicti castri existentem a parte Lausanne.* Cette tour est peut-être celle du châtelain en 1411-1412: *Les aleurs de la tour ou ly chastelein giet.* Ce même compte évoque bien la *grant tor*, soit à notre avis, la tour circulaire (ADD, ETF, E 1230, cc. Echallens). La tour carrée reçoit un nouveau couronnement en 1439, soit certainement un parapet sur consoles formant mâchicoulis, ainsi qu'une nouvelle toiture (ADD, ETF, E 1233).

<sup>404</sup> ADD, ETF, E 1233, cc. Echallens, 1439: *A Guillaume Prevost, maczon, pour 9 toisses de mur que il a fait en la tour ronde de la pourte du chastel qui estoit desrochié, ung grand pan devers bisse... pour ce que ledit Guillaume a trait toute la perra de tallie à ce nécessaire (15 s./toise + prix des fournitures), 19 £. Ibid., 1440: Sur la tornelle prest de la porte.* ADD, ETF, E 1233, compte spécial de fabrique, Echallens, 1440: *En la grosse tour prest de la porte dudit chastel.* Si cette dernière mention se rapporte bien à la tour circulaire située près de la porte d'entrée (à la différence de la tour quadrangulaire), elle indique en tout cas qu'il ne s'agit pas d'une simple tourelle posée sur les courtines.

<sup>405</sup> ADD, ETF, E 1233, cc. Echallens, 1440: *A Perrot Mermet, chapuis demorant à Orbe, pour ostel deux eschieffes que estoient su la petite tour ronde devers la bisse, comme pour chevronner et lactel et recovrilz les deux pertuis des dites eschiffes.*

<sup>406</sup> AST, SR, i. 70, f. 65, m. 2., cc. Echallens, 1.2.1418-1.2.1419: *Pro tachia construendi de novo pontem existentem ante castrum dicti loci d'Eschallens; ibid., 15.3.1423-29.6.1424: Libravit magistro Johanni Laurenon pro tachia refficiendi pontem leveys dicti castri, vide licet faciendi de novo les chivalleis..., 18 s. laus.* Cette barbacane, abritant le bourg de château, attesté en 1274 (cf. note 398), a été reconstruite en 1351, à l'initiative de Girard de Montfaucon, sans doute pour servir avant tout de basse-cour au «donjon»: *Construximus et fondavemus de novo quamdam bastiam seu burgum situm circa castrum nostrum de Eschallens, prout ipsa bastia cum burgo protenditur et protendere potest a dicto castro usque ad fossalia eiusdem bastie de novo*

## Pages 112 à 117

*constructa* (GINGINS 1857, p. 359).

<sup>407</sup> ACV, Bu17, *Mémoires des villes et châteaux du Pays de Vault*, vers 1615-1620 (original aux AET): *A main gauche en entrant il luy a une petite tour en forme de gueitte.* ADD, ETF, E 1233, compte spécial de fabrique, Echallens, 1440: *En tache de repaie et fonder le mur entre la tour querree et la petite tour ronde ou pan de mur devers le vent hors dudit chastel.* Ce mur, à l'évidence, est dans le prolongement de la courtine orientale en direction du nord. Il s'agit donc bien d'un mur de briques ou d'une barbacane. Ce compte de fabrique, que nous ne pouvons pas présenter en détail ici, atteste un remaniement complet des distributions intérieures avec la construction de nouveaux corps de logis. La grande tour circulaire semble englobée dans l'un d'eux (ADD, ETF, E 1233, cc. Echallens, 1442: *Estoppé des gotires en la nuef [soit la noue] que apointe doit la ramure nuef contre la grosse tour de derrier.*) Les toitures, appuyées contre la courtine ouest, sont surélevées également, ce qui explique peut-être la disparition des deux bretèches en bois sur la tour circulaire nord. En 1443, le château est doté d'une nouvelle tour, de plan quadrangulaire très certainement; en 1447, il est muni d'une tour d'escalier en vis.

<sup>408</sup> BAUDRY 1991.

<sup>409</sup> Cette tour, peu élevée (env. 14 m), n'est pas de plan parfaitement circulaire car ses murs s'incurvent fortement pour se relier à une ample face rectiligne qui définissait le côté occidental d'une petite cour l'isolant d'un logis aux dimensions modestes (env. 9 m x 13 m), abritant peut-être une *aula* seigneuriale. Point fort d'un «donjon» tenant davantage de la maison forte par ses proportions peu élancées et réduites, cette tour était très certainement destinée à l'habitation si l'on en juge par ses dimensions intérieures confortables (8 m x 5,70 m pour les deux plus grands axes perpendiculaires) et ses archères à coussièges dans des niches de plan quadrangulaire, percées dans des murs relativement minces (1,80 m). Sur cette tour, voir la contribution de Daniel de Raemy et Marcel Grandjean, dans GRANDJEAN 1990, pp. 86-90.

<sup>410</sup> VEVEY 1978, pp. 330-339.

<sup>411</sup> Surintendance du Val d'Aoste, LRD98/R4826.

<sup>412</sup> Sur l'archère, voir le chapitre fondamental de MESQUI 1993, pp. 251-300. On lira avec profit la mise au point de SALAMAGNE 1997.

<sup>413</sup> DUPARC 1955, p. 186.

<sup>414</sup> BLONDEL 1935, p. 311.

<sup>415</sup> BLONDEL 1956, pp. 400-404; quelques données sur ce lignage dans CONSTANT 1972.

<sup>416</sup> Ces données sont toutes de seconde main, tirées de BLONDEL 1935, p. 309 et CHAPUISAT 1965, pp. 41-51. Il vaudrait la peine de reprendre de fond en comble le dossier historique sur Feissons.

<sup>417</sup> BLONDEL 1935, p. 309.

<sup>418</sup> Toutes les données historiques sont contenues dans l'excellent article d'André Perret (PERRET 1965). La collation des données topographiques fournies par les sources écrites permettrait sans doute de préciser l'organisation spatiale du site.

<sup>419</sup> Cette tour de tradition romane n'excède pas 12-14 m en hauteur. Elle ne mesure en tout cas pas 25 m de haut comme indiqué dans BROCARD 1995, pp. 53-56. La restitution de cette tour, comme du reste du site, proposée par ce même auteur, est hautement fantaisiste et ne s'appuie sur aucune base archéologique sérieuse. Les éléments conservés, comme la tour ouest par exemple, ne sont même pas indiqués sur la base de ce qu'on voit encore.

<sup>420</sup> Même à l'aube du III<sup>e</sup> millénaire, il faut déplorer la disparition, volontaire, d'intéressants vestiges du XII<sup>e</sup> siècle !!!

<sup>421</sup> À cette hauteur, les maçonneries de la tour sont endommagées. On se trouve dans le blocage. La présence d'une voûte maçonnée ne serait pas exclue. Seul un nettoyage des structures permettra de conclure sur ce point. On n'a en tout cas pas observé l'indice du départ de cette éventuelle voûte.

<sup>422</sup> BORREL 1884, p. 167 et planche 72. BLONDEL 1935, p. 316 a bien démontré que cette tour ne pouvait dater du XI<sup>e</sup> siècle comme le prétendait Borrel. Cette date a pourtant été reprise par BROCARD 1995, p. 68.

<sup>423</sup> Nous n'avons vu que les premières années des comptes des châtelains savoyards conservés aux ADCdO, B 9521 à B 9538, recouvrant les années 1288 à 1376. L'exploitation exhaustive de cette source par Alain Kersuzan permettra assurément d'en connaître davantage, ce qui pourrait stimuler une sauvegarde de ce site et son exploration archéologique, qui nécessiteraient de gros moyens. Description par BOSMAN 1990.

<sup>424</sup> ADCdO, B 7083, c. receveur de Bourg-en-Bresse 1291-1292: *Libravit*

## Pages 117 à 130

magistro Tassino, pro operibus Treffortii et Sancti Andree faciendis per litteram domini de mandato datam die veneris post festum beate Marie Magdalene 1291 et per litteram dicti magistri Tassini de recepta..., 300 £ vien. Ibid., B 7084, c. 1293-1294: Libravit Johanni de Insula, lathomo, pro operibus apud Sanctum Adream, 10 £ vien. Le bourg de château est attesté également en 1295-1296: Libravit Guioneto de Sancto Andree in quibus dominus sibi tenebatur ex causa emptionis domus sue quam habebat in castro Sancte Andree, 60 £ vien. Sur la présence de Tassin de Saint-Georges en Bresse, cf. plus bas, p. 129 et note 440.

425 ZANOTTO 1980, pp. 47-50.

426 Surintendance du Val d'Aoste, LRD98/R4826.

427 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier 1261-62: Pro turre de Sallon facienda... tam in grosso muro quam... in merlis.

428 AST, SR, i. 69, f. 69, m. 1, cc. Entremont-Sembracher, 1279-82: Libravit eidem [Gilet de Saint-Georges] pro atractis merlorum et pantariorum que credebat facere in dicta turre, nec fecit ipsas de mandato Guioneti, 33 s. 6 d. maur.

429 Spectaculaires datations dendrochronologiques réalisées par le LRD (LRD96/R4048A). Ces résultats ont été commentés par CHRISTE 1997, qui livre une observation de ce chemin de ronde.

430 On le voit, à côté de critères purement typologiques ou de filiation de main-d'œuvre, la présence de ces larmiers extérieurs est aussi dictée par les possibilités d'approvisionnement d'eau de la forteresse. Si celle-ci dispose d'un bon puits ou si elle est située dans une région humide, la récolte des eaux sera moins cruciale.

431 Cf. infra, p. 155.

432 VEVEY 1978, p. 215.

433 On en devine au moins une au centre de chaque face, arasée, d'après les irrégularités dans l'appareil que l'on peut observer à la jumelle.

434 BLONDEL 1935, pp. 285 et 287. Ces deux tours sont situées respectivement en période II et III de sa typologie.

435 RAEMY 1992.

436 POISSON 1990.

437 On pourrait voir ici l'origine de l'emploi de ces couronnements saillants à modillons, très en vogue en Bresse (enceinte de Bâgé-le-Châtel, etc.), dans l'architecture de brique médiévale.

438 ADCdO, B 9941, cc. St.-Trivier, 1287: Libravit Johanni Anglico, de Sancto Triverio ad opera clausure St. Triverii, 12 £ 13 s. 4 d.

439 TAYLOR 1977, p. 285.

440 ADCdO, B 9943, cc. St.-Trivier, 1300: In tribus uysiriis factis de supradictis caronibus in tachiam datam Bartholomeo de Masticone, lathomo per Petrum (de Montmel.) clericum et per magistrum Tassinum. Tassin est attesté sur les grands chantiers savoyards de Bresse qui ont suivi les importantes acquisitions d'Amédée V dans cette région (1271 et dès 1289). Il est mentionné à Treffort et à Saint-André de Varan, dès 1291 (ADCdO, B 7083, cc. Bourg-en-Bresse, le châtelain se rembourse les intérêts qu'il a dû payer aux caorcins de Bourg pour l'emprunt de 300 livres viennoises pour ces travaux), à Saint-Trivier en juillet 1299, venant superviser les travaux depuis Saint-Georges d'Espérance (ADCdO, B9942), au château de Juannages (?), vers 1300 également (ADCdO, B 8208, cc. Lompnes 1301-1302). Son rôle est assurément celui de l'architecte, qui indique la façon d'exécuter les travaux aux maîtres maçons locaux.

441 HARLE-SAMBERT 1988 et 1990.

442 AST, SR, i. 69, f. 69, m. 1, cc. Entremont, 1279-82: Libravit Johanni de Ville, carpentatori pro una trabatione duplice ad garitam facta in dicta turre in tachiam, per litteram ipsius de recepta, 65 s. maur.

443 AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 07.06.1311-07.06.1312: Libravit... pro una moyeta facta de novo supra turrim a parte posteriori montis.

444 AST, SR, i. 69, f. 169, m. 1, cc. La Tour-de-Peilz, 1292: In una mueta supra magnam turrim... reficienda.

445 La base de la vis est encore bien visible sur la partie supérieure de cette tour.

446 LRD95/R1518A. La date n'est donnée que comme hypothèse de travail, car aucune position chronologique satisfaisante n'a pu être retenue en recherche de datation absolue.

447 À La Molière, cette surélévation de l'escalier résulte peut-être d'une campagne de travaux plus tardive à laquelle on rattacherait la transformation des créneaux en baies-créneaux. Seule une analyse archéologique pourra trancher. Une étude dendrochronologique devrait également être entreprise sur les solivages, a priori très anciens (réemplois lors de la grande restauration de cette tour au siècle passé?).

## Pages 131 à 136

448 BOISSIER 1992. Cette étude rassemble de nombreuses données historiques et propose en axonométrie les grandes étapes de l'évolution de ce château. Toutefois, la chronologie s'appuie sur une vision à notre sens vieillie de l'architecture militaire. Voir également FEUILLET 1990.

449 LRD94/R3599. Sur cette transformation, voir RAEMY-JATON 1995, p. 179. Qu'une très importante campagne de travaux ait affecté cette année-là le château, qui a vu non seulement la transformation de la tour circulaire mais encore l'édification de la vaste tour quadrangulaire sud-est, nous a été aimablement confirmé par Bernard Andenmatten: en 1317, les Montfaucon venaient de bénéficier d'importantes entrées d'argent, en échange de leur fidélité à Amédée V de Savoie (ANDENMATTEN 2004, pp. 212-214).

450 AST, Corte, BV, 18, n° 8. Sentence de l'évêque de Lausanne, Guillaume de Champvent, autorisant Pierre et Guillaume d'Estavayer à continuer la construction de leur forteresse.

451 Une de ces archères est encore observable sur une des tours semi-circulaires dominant l'ancien «ressat», soit le bourg fortifié situé immédiatement sous le château.

452 RAEMY 1983, pp. 12 et 17-18.

453 CHRISTE 1994. La date de construction de la tour est donnée par l'analyse dendrochronologique des planchers (LRD92/R3143), mais une analyse archéologique reste à entreprendre pour examiner si ces planchers sont réellement contemporains de la tour ou s'ils ont été changés après coup. François Christe rattache la construction de la tour à une campagne de renforcement de l'enceinte du faubourg de l'Ale entre 1336 et 1343, mais ce n'est pas l'avis de GRANDJEAN 1965, p. 111, qui la situe dans la troisième période de la typologie de Blondel, entre 1268 et le début du XIV<sup>e</sup> siècle. Son grand appareil de molasse est à notre sens un facteur qui la rajeunit par rapport aux tours du même type de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle. On pourrait proposer pour l'heure une datation médiane, au cours du premier quart du XIV<sup>e</sup> siècle, sans doute. On a déjà vu (cf. p. 111) qu'il faut également vieillir la grande tour circulaire d'Hermance, d'une vingtaine d'années, vers 1318, au lieu de 1338, date proposée par Louis Blondel.

454 Surintendance du Val d'Aoste, LRD98/R4829. Les bois des solivages encore en place sont des réemplois des XI<sup>e</sup> et XII<sup>e</sup> siècles. Les bois retrouvés dans le pan de mur du logis voisin sont datés des environs de 1315.

455 CHRISTE 1997. LRD96/R4048.

456 Toutes les datations dendrochronologiques touchant le château de Bulle ont pour référence LRD99/R4814, financées par le SA-FR.

457 LRD99/R4814. La charpente est composée de bois abattus durant les automnes-hivers 1456-57 et 1457-58. Deux bois se trouvant à la base de la charpente et renforçant son enrayure ont été abattus en automne-hiver 1383-84.

458 CHRISTE 1997. LRD96/R4048.

459 Sur cette tour mal connue et peu sûrement datée, voir TABARELLI 1974, pp. 42-43. Pour le contexte historique, mais qui ne donne aucune indication sur la construction de la tour, voir BITSCHNAU 1983, pp. 338-340.

460 AST, SR, Inv. 16, TGS, vol. 59, 1412-1413, 263v: Jaquineto Cherpillat, carpentatori, in edificiis lanterne castri predicti, 25 fl., 3 d. gr. tur.

461 Les profondes transformations de 1536 ont complètement fait disparaître les dispositions médiévales de l'ensemble des parties hautes de ce château. Sur la question de la périodisation de l'escalier, il est intéressant de relever que dans son analyse de la grande tour circulaire de Tournoël (Puy-de-Dôme), Bruno Phalip assoit sa chronologie sur le fait que, pour lui, l'escalier dans l'épaisseur du mur «est révélateur d'une époque haute dans le XIII<sup>e</sup> siècle», alors que l'escalier en vis lui paraît plus récent. (PHALIP 2003, p. 442). Dans le cadre de son article court, B. Phalip n'a pas loisir d'avancer les preuves de cette affirmation, mais on imagine qu'elles s'appuient sur le corpus des tours circulaires d'Auvergne (Sur les similitudes entre la grande tour de Tournoël et l'architecture castrale de nos régions, voir encore p. 245 et note 830).

462 CHATELAIN, 1991. Les recherches récentes tendent à relativiser l'importance du chemin de ronde couvert. En effet, il apparaît que les tours rondes édifiées du temps de Philippe Auguste connaissent aussi le chemin de ronde à ciel ouvert, protégeant une toiture basse qui ne couvre que le vide de la tour (BAUDRY 2001, p. 190, citant CORVISIER 1998).

463 FLEURY 1988. Cet auteur pense que le couronnement de la tour tel que représenté dans l'enluminure des *Très Riches Heures* est bien celui de l'origine. Nos connaissances sur les éléments charpentés souvent disparus gagnerait encore avec l'étude approfondie de l'iconographie

## Pages 136 à 141

ancienne. L'*Armorial de Revel* (BN, Ms FR 22297), du milieu du XVe siècle, est à ce titre une mine de renseignements pour les châteaux du Forez (PIPONNIER 1992).

464 CHATELAIN 1991, pp. 130-133.

465 FEUILLET-GUILHOT 1990, pp. 29 et 104-105. À Anse, les trous de poutre de cet échafaudage se voient très bien sur la tour semi-circulaire nord. Ils sont moins visibles en revanche sur la grande tour. Sur la question du type d'échafaudage utilisé pour l'érection des tours maîtresses, voir la contribution éclairante de REVEYRON-TARDIEU 2003.

466 Le premier à avoir observé cet échafaudage incliné à Saillon est NAEF 1895, p. 491. Il faut remarquer également que l'échafaudage incliné a été aussi utilisé à Chillon, mais seulement dans la grande réparation de la tour Z en 1264-1265.

467 On évoquera encore ici la grande tour circulaire du château de Jougne, citée dans une ordonnance de Louis de Chalon accompagnant le compte de 1444 rendu à ce seigneur par le châtelain d'Orbe: «en la grousse tour ronde de notre chastel de Joigne» (ADD, E 1242). Elle a maintenant disparu mais est encore visible sur une carte montrant la route de Jougne à Ballaigues, dressée par Courtois en 1788 (ACV, GC 664). Il s'agit sans doute d'un cas tardif, attribuable aux Chalon après 1266. Que dire de la grosse tour, mais pas forcément tour maîtresse, flanquant l'angle nord de la première enceinte du fort de Joux? Elle a été comparée à la grande tour du château d'Orbe par le recours à des pierres de nature différente, en l'occurrence le calcaire gris et le tuf. Elle a même été datée du début du XIIIe siècle à cause de son escalier en vis (LAMBALOT 1987, p. 123). Cette argumentation est un peu légère. Le même auteur pense que le parement en bossage, dans la partie inférieure, est une reprise des années 1450 (LAMBALOT 1987, p. 125), ce qui est tout à fait plausible: le bossage en boule des assises supérieures n'est assurément pas du XIIIe siècle, on le trouve par exemple au château de Grandson dans le chantier qui a suivi les guerres de Bourgogne vers 1478, où de la main-d'œuvre franc-comtoise a peut-être encore travaillé pour LL.EE. de Berne et Fribourg (en France, exemple de la porte urbaine de Montreuil-Bellay, en Maine-et-Loire, datée de la fin du XVe siècle ou du début du suivant par MESQUI 1997, p. 253). Le bossage rustique inférieur et le parement en tuf pourraient témoigner d'une tour du XIIIe siècle avec à l'intérieur les retraits des maçonneries pour des solivages planchierés et une porte en arc brisé et à feuillure. L'absence complète d'archère témoignerait d'une grande précocité, au tout début du XIIIe siècle, et ainsi ferait-elle de cette tour un prototype pour celle d'Orbe? On en doute fortement, car on n'a pas affaire à une tour maîtresse mais à une tour de flanquement. Or, dans nos régions, on la verra, les tours de flanquement les plus anciennes, des années 1230, ont été équipées d'archères, apparues ainsi plus rapidement que dans les grandes tours. On penchera plutôt pour une réalisation tardive, adaptée à l'artillerie, mais avec un couronnement défensif différent de l'actuel. On doute également de l'ancienneté du grand corps de logis rectangulaire, dans lequel on voit une tour-résidence du XIVe siècle, ce que ne contredit pas une fenêtre primitive étroite, à encadrement de molasse présentant un fort chanfrein. Les données politico-historiques n'apportent guère de renseignements pour affiner la chronologie des chantiers du XIIIe siècle: les Joux, vassaux des Chalon et même rentrés en 1263 dans l'orbite de Pierre de Savoie, ont gardé les bénéfices du péage de la Cluse de Joux ainsi que le contrôle de leur château éponyme (ANDENMATTEN 2004, pp. 98-102). En conclusion, ce spectaculaire édifice, complexe, dont aucun relevé précis n'est publié à ce jour, attend encore son archéologue.

468 TAYLOR 1963<sup>1</sup>, p. 315.

469 Voir à ce propos la très intéressante contribution de GUTSCHER 1989. Les parties anciennes de l'actuelle tour quadrangulaire du château de Nidau, du début du XIIIe siècle, ont enrobé une tour plus ancienne en bois située autour de 1140 par dendrochronologie et mesurant 4,60 m de côté. Celle-ci, ayant exactement le gabarit du vide intérieur de l'actuelle, a permis d'y appuyer les maçonneries et de s'épargner les échafaudages intérieurs. Elle n'aurait été démolie qu'au niveau de l'étage d'entrée, à mi-hauteur grossièrement, pour installer le premier plancher.

470 ANDENMATTEN 2004, pp. 105-107.

471 Cf. commentaires sur la grande tour d'Yverdon p. 74. On pourrait comparer l'habitabilité de ces tours à celle des abris de la protection civile. Même avec un aménagement moins sommaire que celui d'une grande tour, on a pu déterminer que, quant à l'aspect psychologique, la population ne pourrait supporter d'y vivre que quelques jours. Malgré

## Pages 141 à 143

tout, la Confédération suisse a dépensé des milliards pour ces abris. Ce comportement absurde, mais destiné à rassurer, n'était certainement pas absent de la mentalité de ceux qui pouvaient s'offrir un château.

472 Sur la question résidentielle en général, liée aux divers types de tours ou même de châteaux, voir ALBRECHT 1995.

473 Sur la tour maîtresse romane en Angleterre et en France, voir CHATELAIN 1973; RENN 1973; HELIOT 1969. Entre 1990 et 1996, Christian Orcel et Christian Dormoy du bureau Archéolabs ont pu procéder à une analyse dendrochronologique des boulins conservés dans la tour maîtresse de Loches, proposant une datation complètement renouvelée, et étudiée sur le plan archéologique par Marie-Pierre Feuillet, publiée en dernier lieu non pas par cette auteure mais par MESQUI 1998.

474 RAEMY 1983, p. 6. Il s'agit du noyau primitif du château de La Tour-de-Peilz. À l'époque savoyarde, elle jouait bien le rôle de la grande tour (*magna turris*) du château.

475 Le *castrum* de Mont est l'un des rares cités avant l'an Mil dans nos régions. D'après les investigations de Blondel, les vestiges du réduit seigneurial retrouvés en fondations seulement montrent deux étapes essentielles, soit un premier ouvrage de plan quadrangulaire dont les dimensions pourraient témoigner d'une simple *aula* davantage que d'une tour zähringinne. Cette tour, très ressemblante à celle d'Aubonne sans doute, jouait sans doute le rôle d'un «donjon» résidentiel aux proportions assez ramassées, à la mesure sans doute du calibre relativement modeste, resté très régional, des lignages de Mont et d'Aubonne. Son gabarit la rapproche de celle de La Tour-de-Peilz, vraie «grande tour» à l'époque savoyarde, en particulier par l'épaisseur de ses murs, moins marquée que dans les tours zähringiennes. Alors que celles d'Aubonne et de La Tour-de-Peilz auraient été surélevées en «grande tour» plus tardivement, la vaste tour-*aula* de Mont a été abandonnée et on a construit sur ses fondations une tour rectangulaire de 8,48 m x 12,20 m. Pourrait-on attribuer cette dernière à Ebal de Mont, qui a décidé (ou été contraint) de restreindre la dimension résidentielle de ce site au profit du château de Rolle qu'il fait construire dans les années 1260 sous la suzeraineté de Pierre de Savoie? (BLONDEL 1956, pp. 440-443, CASTELNUOVO 1994, pp. 57-64)

476 Dernière synthèse sur les tours zähringiennes par HOFER-MEYER 1991. Sur Moudon, voir Monique FONTANNAZ, *Moudon*. Selon MOREOD 2000, pp. 193-196, comme pour Yverdon, l'historiographie aurait donné trop d'importance aux Zähringen à Moudon, lesquels ne pourraient être considérés comme les constructeurs de la tour. Toutefois, ce dossier reste ouvert à notre sens: cette tour présente des caractéristiques zähringiennes bien marquées, à la différence de la tour quadrangulaire de La Tour-de-Peilz par exemple, bien mise en évidence par Paul Hofer, Jürg Schweizer (SCHWEIZER 2003, p. 329) et Monique Fontannaz, ce qui n'écarte donc pas une intervention directe de ce lignage à Moudon. Sur Thoune, voir les dernières contributions de SCHWEIZER 1996, 1999 et 2003, sur la base des investigations dendrochronologiques réalisées par Heinz et Christina Egger.

477 ROTH 1948, p. 205, n° 209.

478 ROTH 1948, p. 148 n° 130: 25 juillet 1213: [Reymond de Sugnens déclare] *quod turris de Donmartin et bastimentum factum fuerat de nemore suo... Capitulum vero dedit predicto Reymundo in feodium... unum casale in castro de Donmartin, extra popiam...* Id, p. 171, n° 164, 9 janvier 1226, au sujet du guet dans la tour de Dommartin: *Quando capitulum fecit castrum de Dunmartin, fecit furnum in castro, ante portam popie, quod tenuit magister Bandinus... Postquam vero capitulum commisit castrum Umberto Villico dimisit ei furnum et ipse inde teneret unam wuaiti in turre, quod et fecit plus quam per 30 annos.*

479 Cette maison avait été édifiée en 1225 (ROTH 1948, p. 170, n° 162, 5 novembre 1225: *Eadem die fecit capitulum levavi domum in popia castri de Dunmartin*); elle a sans doute remplacé la maison située à côté de la tour citée en 1218-1219 (ROTH 1948, p. 155, n° 140, 6 janvier 1218-1219: *Apud Dunmartin in domo iusta turrem*).

480 Aimable communication de Marcel Grandjean. Un relevé du site a été effectué en 1990 et peut être confronté avec profit au plan cadastral de 1737 (FRANCILLON 1991).

481 BLONDEL 1954, DONNET-BLONDEL 1982, pp. 243-245.

482 ANDENMATTEN 2004, pp. 81-83.

483 JÄGGI 1989, p. 48. La question des châteaux de Belp n'est à notre sens pas résolue. Quel était le statut du Hohburg, qui n'est pas mentionné dans l'hommage de 1254? Était-il déjà détruit à cette date? Albrecht Kauw a représenté Belp en 1671. Outre le «nouveau château»

## Pages 143 à 148

des XVIe-XVIIe siècles, on y voit la tour de bois avec sa galerie et encore une autre tour. Cette dernière faisait-elle partie de la «maison forte» citée en 1254? Pour la construction de la tour de bois, on trouve mentionnée la date de 1327 (DHBS, vol. 2, p. 51). Il semble cependant qu'il n'y ait aucune base documentaire pour cette affirmation (cf. SCHMID-MOSER 1942, p. 36).

484 Sur la tour des Clées, édifiée peut-être par les comtes de Genève, voir DUBUIS 1954.

485 AST, SR, i. 70, f. 29, m. 2 cc. Les Clées, 28.06.1377-28.06.1379: *Libravit qui sibi allocantur... in coronatione stupharum [= de blocs de tufts] facta in magna turri castri Cletarum... Et reddit quandam litteram iohannis de Combremont, lathomii, cui fuerat datum dictum coronamentum in tachiam per dictum castellanum de tachia predicta, datam die 14 junii anno domini 1377. Et litteram dicti Johannis confessionis et recepte partii dicte tachie, datam die quinta mensis septembris anno domini 1378 quas reddit. Et allocantur... 200 fl auri bp vet.*

486 NAEF 1929, pp. 53-54. Naef attribue la première surélévation de la tour à la main-d'œuvre de Pierre de Savoie. Cependant les documents sont muets. La seconde élévation est en revanche bien attestée par les comptes de la châtellenie de 1304. D'une hauteur de 3 m environ, elle correspond aux données comptables. AST, SR, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 15, cc. Chillon, 01.04.1304-01.04.1305: *In 16 teysis, septem pedibus cum dimid. [> 100 m<sup>2</sup>] muri factis in magna turri pro ipsa levanda et dantur pro thesa 24 solidi et pro 302 thesis [1887,5 m<sup>2</sup>] dicte turris inbochandis tam exteriori quam interiori, et dantur pro thesa 12 denarii ut per litteram iohannis Piti, qui predicta fecit in thachia, quam reddit, 35 £ 6 s. 8 d. laus.; in 51 modiis calcis emptis pro dicto opere faciendo ultra 10 mod. que habuit de uno rafurno, ut supra in computo Chillonis de lausann. ut per litteram Jaqueti de Ultra Aquam de Vuvriaco de recepta quam reddit, 10 £ 4 s.*

487 Cette description s'appuie sur l'analyse archéologique des façades conduite par l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon (AUBERSON-SAROTT 1995). On ne suivra pas ces auteurs quant à ce prétendu échec. Il ne faut pas voir davantage qu'un bourg de château dans la zone de l'amphithéâtre, ce qui n'a pas forcément impliqué le déplacement de l'église paroissiale en cet endroit.

488 Sur cette fenêtre, voir KECK-STÖCKLI 1995.

489 Il faudrait s'interroger sur l'apparition des parapets crénelés, bien connus du monde romain mais apparemment disparus à l'époque carolingienne. Si la tour Planta de l'abbaye bénédictine de Saint-Jean de Müstair, elle aussi de proportions très trapues, est maintenant datée d'avant l'an mil par dendrochronologie, son couronnement crénelé est bel et bien tardif, du XVe siècle sans doute.

490 Relevé conservé aux ACV, AMH, Ollon 9, B9.

491 AST, Corte, BV. Document donné de façon résumée par WÜRSTEM-BERGER IV, n° 79, p. 34, et complète par GREMAUD 1875, p. 294, n° 377, vers 1231-1232: *Thomas comes Sabaudie et Guigo de Saylon talem inter se fecerunt commutationem... dedit comes eidem Guigoni... in perpetuum domum suam de Sancto Triphone cum toto edificio et quicquid ad domum pertinet intra castellum, et usum quod habet in foresta ad bastiendum castrum.* Texte en partie traduit par Paul Anex dans GUIGNARD 1994, p. 40.

492 VIGNIER 1979, pp. 162-164; SALCH-FINO 1988, p. 672.

493 CONTI 1975, p. 178.

494 Aucune date précise n'est donnée par les chercheurs qui se sont penchés sur l'étude des châteaux construits par Frédéric II, mais tous s'accordent à attribuer Termoli à ce suzerain (GÖTZE 1984, pp. 48-50).

495 CADEI 1992, p. 39. En tous les cas, il manque encore une analyse archéologique et matérielle rigoureuse de cet ouvrage, insérée dans un contexte régional bien appréhendé.

496 Il est difficile de dire si les points de comparaison que l'on peut souligner entre les tours de Saint-Tiphon, de Premia et de Termoli-Molise résultent du simple hasard ou si les liens entre Thomas de Savoie et le grand Frédéric II peuvent être un facteur d'explication. Voir COGNASSO 1968.

497 MAURICI 1997, pp. 339-346. Il faut signaler le château urbain d'Egisheim en Alsace: tant la tour maîtresse que les deux enceintes concentriques qui l'entourent adoptent un plan octogonal. Cet édifice n'est pas précisément daté. Certains auteurs pensent à la fin du XIe siècle déjà, d'autres au 2<sup>e</sup> quart du XIIIe siècle. Autres exemples cités traditionnellement lorsqu'on évoque Frédéric II et l'octogone: Kilchberg et Steinsberg en Bade-Wurtemberg (GÖTZE 1984, pp. 51-53).

498 Sur Ouchy, voir GRANDJEAN 1965, pp. 337-345. Les transforma-

## Pages 148 à 153

tions en cours dans l'hôtel devraient permettre aux archéologues d'en connaître davantage.

499 STÖCKLY-FEIH 1976, STÖCKLY 1983.

500 GRANDJEAN 1990, p. 86.

501 ROTH 1948 p. 290, n° 330, 24 juillet 1234: *In loco qui respicit versus Lausannam, retinere ad opus capituli casale in quo capitulum possit facere capellam et turrim et aulam cum aliquantula platea et furmum et stabulum.*

502 Cf. p. 141, le cas de Dommartin. La maison que Thomas de Savoie échange à Saint-Tiphon en 1232-1233, située dans le *castrum*, était peut-être son *aula*, le réduit seigneurial ne se limitant qu'à la tour sans annexes particulières.

503 GREMAUD 1875, t. 1, p. 233, n° 298, 9 janvier 1222: *Aimo de Pontevitreo dedit et concambivit domino Thome, comiti Sabaudie et marchioni in Ytalia... omne ius et omnem actionem, proprietatem et possessionem quod et quas habebat vel tenebat in turre et in sala de Sallun et in toto castro de Salum, vel habere debebat seu habere poterat in toto mandamento iam dicti castri.*

504 NAEF 1939.

505 LRD97/R4192. Cette date d'abattage a été obtenue sur des solives encore en place dans la tour semi-circulaire située au nord-ouest. On imagine que ces bois ont été récupérés de l'*aula* qui a été démolie lors du remodèlement de cette partie occidentale du château dans les années 1280, avec la construction des deux tours semi-circulaires et l'agrandissement des corps de logis. On doute en effet que les tours soient contemporaines de l'*aula* car, lorsque cette dernière est construite, la courtine adjacente en direction de l'angle sud-ouest du château actuel et se retournant vers le nord en direction de la tour était assurément beaucoup plus basse qu'actuellement, rendant invraisemblable la tour semi-circulaire à sa hauteur actuelle. Cette dernière n'est apparue que lorsque la courtine a été surhaussée et percée de ses grandes baies géminées pour les nouveaux logis des années 1280 (cf. p. 242). Faute d'avoir pu procéder à une analyse «pierre à pierre» de tout ce secteur, nous ne pouvons évidemment qu'émettre une hypothèse. Dans les tours, le démûrage des embrasures d'archères, maintenant obturées, permettrait d'assurer la date de construction de ces dernières. Notre soif de connaissance restera toutefois subordonnée au souci de la conservation des crépis et enduits anciens de qualité empêchant cette lecture archéologique.

506 Voir à ce sujet l'approche stimulante de Michel Colardelle et de son équipe sur les sites du lac Paladru (Isère). COLARDELLE-VERDEL 1993<sup>1+2</sup>.

507 L'existence d'un site fortifié, en l'occurrence cette tour quadrangulaire, se déduit de la première mention des seigneurs de La Tour, cités en 1168 (HISELY 1854, p. 194). La première mention directe, de 1175, se trouve dans ROTH 1948, no 646, p. 524: *De campo ante Turrem.*

508 Notamment MESQUI 1991 et 1993.

509 ADS, SA 15142, cc. La Corbière, 1323-1326: *A magno berfredo usque ad murum aule.* Document cité par LA CORBIERE 1995, p. 122. Cet auteur a relevé avec pertinence cette utilisation du mot *beffroi*. Il a raison d'en conclure que la grande tour, même de dimensions spacieuses, destinée à être habitée, ne l'était pas ou plus dans les faits, et servait uniquement au guet et à la défense.

510 Il ne s'agit pas de la tour encore visible sur des photos anciennes et effondrée en 1890, édifiée certainement sous François II et Petremand de Goumoëns durant la seconde moitié du XVe siècle (RAEMY 1986<sup>1</sup>).

511 GINGINS 1854, n° 18, p. 55.

512 DHV II, p. 228.

513 AST, SR, i. 70, f. 89, m. 4, cc. Montagny-le-Corbe, 15.3.1419-15.3.1420: *Libravit pro factura porte castri Montagnaci et pontis levatorii eiusdem castri et etiam pro factura unius parvi furni novi facti in dicto castro.* C'est le seul renseignement que livre la comptabilité savoyarde au sujet de ce château. Celle des Chalon n'est pas beaucoup plus prolixe et n'apporte aucune donnée précise (ADD, ETF, E 1249).

514 ADD, ETF, E 1252, cc. Montagny-le-Corbe, 1429: *Autres missions pour la façon de la ramure de la tour carret du chastel de Montagny;* ibid., 1429-30: la nouvelle charpente de la «grosse tort» reçoit sa couverture de lauzes. La couverture totale a été estimée à 30 toises carrées, soit env. 190 m<sup>2</sup>, si l'on imagine une toise à 9 pieds savoyards de 0,28 m. On peut alors reconstituer une charpente à 4 pans haute de 8 m sur une tour de 12 m de côté.

515 BOURGEOIS 1982, p. 48. L'abondance des structures encore vues par cet auteur peut s'expliquer par l'existence, sur les fronts nord et ouest en tout cas, d'une seconde enceinte basse avec ouvrages flan-

## Pages 153 à 158

quants qui contenait des lices en terrasse.

516 ADD, ETF, E 1252, cc. Montagny-le-Corbe, 1430: *Pour les despens de 64 personnes qu'ils amenez les bois pour faire les cinq liquires de la grosse tort... 8 cp froment, + 21 s. 4 d. pour pidance; à Pierre Tarteret, laviez qui a couvert en tache la grosse tort de Montagnié, baillé en tache par ledit chastellain la toisse pour 10 s. et fon qu'a fait 30 toisse qui valont 15 £, item en froment sus lesdits ouvrages 6 coppes; item pour la dépenses de 250 chers quil ont charreyé et amener la laviez pour couvry ladite tour par cortoissie pour l'amour de monss. eisquels chers a ehuz 500 personnes, 3 muids froment, en argent pour pidance (3 d.) 6 £ 6 s.; ADD, ETF, E 1253, pièces justificatives (particules) Montagny-le-Corbe, 1430: Nous, Perrin Cordelier d'Orbe et Perrin Colliar chappuis... amener les bois pour feire les cinq liqueres de la grosse tors et se sont aider à les lever...*

517 Cf. p. 141.

518 Ce type de cheminée, caractérisée par une console, surmontée d'une large dalle de pierre destinée à recevoir le manteau de la hotte, observable dans la plupart des grandes tours étudiées ici, n'est pas une nouveauté. L'exemplaire le plus ancien connu a été trouvé par Gilles Bourgarel, non pas dans un ouvrage militaire mais en milieu urbain, à la Grand-Rue n° 7 à Fribourg. Elle est datée de 1221. BOURGAREL 2000, p. 26.

519 SCHÖPFER 2000, p. 66. Cet auteur en donne là une excellente description.

520 NAEF 1945; VEVEY 1978, pp. 204-211.

521 Les étages supérieurs sont de plus inaccessibles. Notre description en souffre naturellement.

522 NAEF 1945, p. 24.

523 GRANDJEAN 1988; VEVEY 1978, pp. 225-228.

524 Le tir plongeant sur la porte de ville était pratiquement impossible à réaliser.

525 AST, SR, BV, m. 1, n° 3, Cartulaire de Louis de Vaud 1339, fol. 25v, 1319, reconnaissance de Guillaume, coseigneur de La Molière: *Cum parte mea turris scilicet medietate tercie parte unacum grangie.*

526 L'endroit est propriété privée: nous n'avons pas pu entrer à l'intérieur, ce qui aurait été utile pour préciser la forme des embrasures et définir l'épaisseur des murs.

527 VEVEY 1978, pp. 28-33. Iconographie ancienne publiée par REINERS 1937, I, pp. 24-28.

528 Conservés maintenant aux ADHS, dès la cote SA 17 030.

529 BLONDEL 1957, p. 57; DUPARC 1961, pp. 146-148; CHALMIN-SIROT 1990, pp. 30-34.

530 ADHS, SA 17034. cc. Annecy, 5.7.1335-5.7.1336: *Recopertura tecti domus qua moratur castellanus in castro. In solano... dicte domus quam inhabitat castellanus. Ibid., cc. Annecy, 1337-1339: 2 tectis... 1 supra hostium per quod intratur in cameram donionis castri, ubi castellanus moratur* (cité par BRUCHET 1901). Sur le terme de «donjon» dans les archives «savoyardes» des XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, qui n'est jamais synonyme de tour, voir encadré pp. 87-90. CHALMIN-SIROT-POISSON 2003, p. 176 évoquent le «donjon» d'Annecy mais n'en explicitent pas la réalité matérielle, ce qui aurait pourtant aidé à mieux appréhender l'ampleur de la loge qu'ils décrivent. Cette notion de donjon a fourvoyé des auteurs comme Blondel et Duparc (réf. voir note précédente). Ce dernier auteur élude la question dans sa critique des travaux d'E. Chalmin-Sirot (DUPARC 1990). À leur suite, E. Chalmin-Sirot n'a fondamentalement pas compris ce qu'était un donjon, que ce soit à Annecy (CHALMIN-SIROT 1990, pp. 30-33) ou de façon plus générale (CHALMIN-SIROT 1998, pp. 69-71).

531 *In factura de novo duorum tectorum et edificiorum magne turris vocate de Chapez prope portam donionis castri* (cité par DUPARC 1956). Les arguments donnés par cet auteur pour justifier cet emplacement ne sont pas définitifs. Cette grande tour «de Chapez» pourrait aussi être la grosse tour carrée actuelle, car, à notre connaissance, toutes les mentions de «grande tour» se rapportent à cette dernière. À relever l'extrême volatilité des documents quant à la qualification de ces tours, rendant leur identification très problématique.

532 On suit l'avis de CHALMIN-SIROT 1990, mais on doute d'une réalisation au début du XIV<sup>e</sup> siècle encore.

533 AST, Corte, Baronne de Vaud, 5, n° 91, cité par MOREROD 1999, pp. 79 et 249.

534 GRANDJEAN 1999, pp. 223-224. Voir également la contribution de ce même auteur dans GRANDJEAN 2000, pp. 39-40.

535 LRD03/R5410.

## Pages 158 à 161

536 Pour la situation historique de Morat et les justificatifs de ce qu'on avance ici, cf. pp. 251 et suiv.

537 Trois de ces échauguettes sont réparées en 1375-1377 et 1444-1448 (AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 1375-77: *In reflectio-ne trium tornellarum seu foresiarum dicte maioris turris...* Ibid., 1444-48: *On a advisé que ladite grant tour et aussi les quatres tornellettes dicelle grant tour se covrissent de tieules plates pour durer longement.*)

538 SCHÖPFER 1989, pp. 391-392.

539 Acte transcrit au XVIII<sup>e</sup> siècle par TILLIER 1737, p. 358: *Notum sit omnibus quod Vuillelmus de Pallatio iuratus vendidit in perpetuum domino Petro comiti Sabaudiae unam turrim cum fundamento et aedificio et cum curia, et claustro quae dicitur Cricodola, que jacet in cadre civitatis iuxta pallatum rotundum; vendidit ei quatuor crottas quae jacent ante dictam turrim, cum fundamentis. Huius autem venditionis est praetium bis centum viginti quinque libras. La turris est ici synonyme de «donjon», comme le confirme la comptabilité du bailli, puisqu'elle renferme une maison-aula et une chambre. Le tout sert de résidence au bailli, qui est aussi châtelain de Châtel-Argent: AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 1304-05: *Pro domo turris Auguste recuperienda*, 38 s.; AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 1319-20: *In turri domini civitatis Auguste in qua moratur baillivus et camera eiusdem turris recuperiendis quasi de novo 2000 cinduli de melezo (20 s.) et 3000 clavini (5 s.) et in stipendiis 6 charpentiarorum quasi per unam diem..., 67 s. vien. In borna charforii aule dicte turris domini que ceciderat. Une turris tricaldola est citée en 1203 hors de l'enceinte augustéenne (ZANOLLI 1975, p. 65, n° 135). Plus tard, il n'en reste sans doute que l'enceinte qui la contenait, dans laquelle il faut localiser le verger comtal: AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 1298-99: *Libravit Amedeo Chapuys, lathomo pro viginti teysis muri factis in clausura vigulti domini iuxta turrim Auguste, 10 £.* Les 4 crotte sont des locaux voûtés, à localiser dans ce qui restait de l'ancienne *cavea* de l'amphithéâtre romain voisin, abritant le «palais rond», alors partagé par de nombreux propriétaires.**

540 Surintendance du Val d'Aoste, LRD00/R5037.

541 ZANOTTO 1980, p. 45.

542 La position défendue ici est exactement à l'opposé de celle d'ORLANDONI 1995, pp. 92-94. D'après le compte du bailli d'Aoste de 1315-1316, les Savoie possédaient également une «vieille tour» dotée d'une *aula*, le tout situé «du côté de Saint-Ours». Le terme de «vieux» vise assurément à la distinguer de celle du bailliage, ce qui plaiderait encore pour son caractère récent. Comme les seigneurs de Quart, les Savoie étaient présents à la porte Saint-Ours (ZANOLLI 1975, n° 120, 1349). Y possédaient-ils alors la tour subsistante – elle sans archères, assurément romane – édifiée par les seigneurs de Quart? Mais il pouvait également s'agir de celle située au sud de cette porte, dessinée par Tillier, maintenant disparue. AST, SR, i. 68, f. 2, m. 1, cc. Châtel-Argent, 03.07.1315-27.05.1316: (*Camera facta de novo apud Augustam*) *In una camera de novo facta in turri veteri domini a parte Sancti Ursi inter turrim et aulam veterem.*

543 Sur le contexte politique voir MOREROD 2000, p. 236, et surtout ANDENMATTEN 2004, pp. 74-79, soit le chapitre «Les mésaventures des seigneurs de Rue».

544 ADHS, SA 83, n° 2: *Dictus vero dominus de Fosciniaco potest in castro de Rota facere bastimentum quale voluerit et ubicumque voluerit et dictus Rodulphus domum planam sine bastimento* (document aimablement communiqué par Bernard Andenmatten).

545 *Domino Enrico de Bonovilair, castellano de Rota...* cité par CHIAUDANO 1930, p. 18.

546 Une description détaillée du château et du bourg de Rue est donnée par Marcel GRANDJEAN «Du bourg de château à la ville actuelle» et par Daniel de RAEMY «Le château des Savoie» dans GRANDJEAN-MORARD 1999, resp. pp. 5-46 et pp. 67-76.

547 Ces planchers, maintenant disparus, ont été changés en 1395-1397, sur ordre du comte de Savoie, qui commande également la réfection d'un grenier. AST, SR, i. 70, f. 167, m. 8, cc. Rue, 1395-97: *Amedeus Comes Sabaudie dilecto fideli Anthonio Championis... intelleximus quod inferior seu prior trabatura turris castri nostri dicti loci Rote dudum facta de trabibus et fusta sapini propter putredinem vertitur in ruynam non tamen defectu cohuperture cum due superior. trabatura facte de trabibus et fusta quercuum bone sint et sufficienter, ipsa que turris sit et steterit in statu cohuperture similiter audivimus quod granarius noster dicti castri propter eiusdem granerii vetustatem nullius est vel modici valoris... datam Burgi in Bressia die 22 marci 1395...*

## Pages 162 à 166

127 £ 5 s. *laus*. Dans le compte, le justificatif de la dépense donne l'explication suivante pour justifier l'emploi du chêne: *Item quod trabatura turris castri Rote inferius seu prior est penitus destructa pro eo quia tempore preterito facta fuit de sapino viridi.*

548 GRANDJEAN 1987 et RAEMY 1992.

548 VEVEY 1978, pp. 305-309.

550 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 12, cc. Chillon, 28.08.1296-23.04.

1297: *Libravit magistro Hueto de Morgia et Raymundo de Viviaco, lathomis pro muris quos debent facere in dicta villa in taschia, videlicet qualibet teysa pro 36 solidis..., 70 £ laus.*; ibid., rot. 13, 23.04.1297-26.05.1298: *Libravit magistris Veto, Raymundo latomis pro operibus castri Sancti Dionisiis de Fruentia..., 60 £ laus.*; ibid., f. 179, m. 1, cc. La Tour-de-Peilz, 15.06.1297-05.1298: *Libravit magistro Vincento et magistro Veto de Morgia et magistro Raymundo, lathomo pro operibus donionis castri Sancti Dionisiis in Fruencia..., 100 £ laus.* Les travaux s'étendent à la ville neuve, au château avec son bourg et au réduit seigneurial (donjon) dans lequel est comprise la grande tour. Voir PEDRINI 1989.

551 Matthieu DE LA CORBIERE et Isabelle BRUNIER, « Le château de l'Île » dans WINIGER-LABUDA 2001, pp. 170-183. Auparavant, la recherche avait tendance à admettre que le gros-œuvre de la tour devait être attribuée à l'évêque de Genève, Aymon de Grandson, qui l'aurait fait édifier entre 1215 et 1219 (voir BLONDEL 1956, pp. 29-33, et BROILLET 1997, pp. 221-225).

552 Dernière mise au point sur ce château par PARRON-KONTIS 2001. Voir également PIO 1990, qui publie un plan montrant diverses structures mises au jour mais sans échelle et sans proposition de chronologie relative. Les comptes de la châtellenie du Bourget ont été exploités par PHILIFERT 1997.

553 AST, SR, i. 16, TGS, n° 3, c. 1308-1310: *Libravit Gillemo de Gardono pro operibus turris domini de Ambroniac, 218 £ vien. esperon.* (en trois paiements); ibid., n° 6, c. 1317-1318: *Opera Ambroniaci, Libravit Arthaudo de Montefalcone, olim castellano Ambroniaci pro operibus Ambroniaci faciendis..., 1065 £ vien., 100 gr. tur.*; ibid., n° 7, c. 1318-1319: *Libravit Johanni Conchati, monacho Ambroniaci, pro operibus Ambroniaci, 165 £ 1 s. 10 d. vien. Lugd. Libravit magistro Johanni Philiberti, lathomo, et Gonrado Lombardo, recipienti pro dicto lathomo... pro muro turris castri domini Ambroniaci a parte porte Bome. (?), faciendo per ipsum de 6 pedibus in grossum salvo quod in qualibet travamento restringitur murus per unum palum ad manum (9 £ vien. lugd./toise), 335 £ vien. lugd., 70 fl. auri.*

554 La grande tour circulaire est peut-être l'objet d'une importante surélévation en 1317 (cf. p. 131). Cette année-là, Jean de Montfaucon prête hommage au comte Amédée V de Savoie pour ses seigneuries de Montagny-le-Corbe et d'Echallens contre une somme de 200 livres tournois. Cette entrée d'argent aurait pu permettre la construction de la tour. Contre leur hommage, les Montfaucon ont également touché des Savoie 300 livres tournois en 1288. Le contexte politique troublé de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle qui perdure effectivement jusqu'en 1317 justifierait des travaux importants au château.

555 Il s'agit des comptes des châtelains d'Orbe, d'Echallens et de Grandson rendus aux Chalon, conservés de façon fragmentaire pour la période 1410-1475 (ADD, ETF, E 1235 à E 1243).

556 Les connaissances actuelles sur le château de La Sarraz sont résumées dans CHÂTEAU 1998, rapport non publié, élaboré pour la Société des Amis du château de La Sarraz. Voir en particulier les contributions de Michèle Grote et de l'Atelier d'archéologie médiévale de Moudon.

557 BLONDEL 1956, pp. 405-410.

558 Le qualificatif de «vieux» apparaît en effet après la réalisation du nouveau «donjon» (ADS, SA 5711, cc. Yvoire, 1317-1318, resp. 1320-1322: *in domo veteri*, resp. *in veteri turri*).

559 AST, SR, i. 69, f. 31, m. 1, cp. Villeneuve 1310: *Pro operibus Aquarie..., 10 £ 4 s. 10 d. ob. gr. tur. et in minuta pecunia, 110 £ geb.* Ces sommes sont très importantes.

560 ADS, SA 5711, cc. Yvoire, 01.04.1317-22.11.1318: *Magistro Iohannodo Darmays de Lausanna, lathomo reassamenti tachiam datam quondam per dominum magistro Vuillelmo de Quercu, lathomo ut in computis precedentibus et dabantur eidem magistro Guillelmo per conventionem secum factam per dominum pro qualibet teysia sex pedum ad manum domini in grossum 27 s. geb. et de tallia fenestrarum, vussieriarum, choudanarum, chaminatarum debebantur dari... et factum sunt in dicta turre sala 192 teys. et dim.*

561 ADS, SA 5711, cc. Yvoire, 01.04.1317-22.11.1318: *Magistro*

## Pages 166 à 172

*Iohannodo facienti in tachiam fundamenta duarum tornellarum qui fieri debebant in angulis dicte turris sale et postea diruta fuerunt de mandato domini qui ipsas tornellas noluit fieri ibidem.*

562 AST, SR, i. 69, f. 31, m. 2, cp. Villeneuve, 08.05.1319-18.06.1320: (*Opera Aquarie*) *in 2 modiis et 3 cupis plastri emptis pro vorvelis et angonibus 20 fenestrarum superiorum domus Aquarie firmandis et ponendis et ipsis fenestris imbochiandis et planandis, faciendis les batentz pro ipsis fenestris.*

563 BRUCHET 1907, pp. 342-343. GRANDJEAN 1965, pp. 363-364. Selon le projet de Jean de Liège, cette vaste tour aurait comporté trois étages planchéiers, étant sommée d'une voûte en brique avec un chemin de ronde protégé d'un parapet sur mâchicoulis, cantonné de tourelles en encorbellement sur les angles. Ses murs, à la base, auraient compté 2,60 à 2,70 m d'épaisseur.

564 GRANDJEAN 1965, pp. 345 et suiv.

565 GRANDJEAN 1995<sup>1</sup>, p. 85.

566 GRANDJEAN, *Châteaux et enceintes*.

567 ACV, Ac3, 101v., 137v., 5.3.1363: *Adventhice in domo episcopali.* Citée également en 1375: Archives Vaticanes, coll. 479 A, Inventaire de la succession d'Aymon de Cossenay: *In castro de Adventhica in magna turri... in domo episcopali de Adventhica... in turri dicte domus*, cité par LOGOZ 1975. La grande tour est celle de l'amphithéâtre qui fait partie du complexe fortifié de l'évêque, appelé le *castrum*. ACV, F17, rec. 1481: *Et primo magna turri cadrata cooperata tegula sita in dicta villa Adventhice, videlicet in cadre a partibus jorani et boree unacum domo eidem turri adjecta per prefatum dominum episcopum de novo fonditus edificata, constructa et domificata.*

568 AST, C, BV, m. 1, Combremont n° 7 (Morges, 15 juin 1341): *Ego Amedeus de Combremont domicellus... cum ego edificaverim juxta vilam de Combremont lo Grant in loco dicto em Perrex... quandam domum fortem muratam; quam domum dictus dominus meus dominus Ludovicus dicebat fieri non posse nisi ipsam domum fortem cum fondo, iuribus et pertinenciis suis ab ipso et suis reprenderem in feodium et homagium ligum.* Document cité par ANDENMATTEN 2004, p. 229, note 128.

569 RAEMY 1986<sup>1</sup>.

570 Cette étude a été menée par GRANDJEAN, *Châteaux et enceintes*. Dans les textes anciens, le terme «maison», *domus*, est toujours présent pour qualifier la maison forte: *domus fortis, domus murata, domus alta, domus seu castrum ou encore domus seu turris.*

571 ACV, Ac1, fol. 119, mars 1272: *Autorisatio venditionis turris de Marsens et rerum sitarum in Desaleit et septem solidorum census pro eisdem debitibus domino episcopo Lausanne.* GREMAUD 1867, p. 436, n° 90. En 1356, la tour de Marsens est bien qualifiée de «maison forte» (ACV, Aa78, n° 1221, 1356: Aymon et Gérard Franco vendent le quart de la Tour de Marsens à Jean de Gruyère-Montsalvan, *miles comes Gruerie et à son épouse, quartam partem nostram pro indiviso domus fortis seu turris nostre de Marsens sita in loco dicto Dasseler a parte superiori prope Espesse... que domus seu turris jacet et sita est iuxta saxum existens subtus dictam turrim seu domus a parte inferiori, et fossale dicte domus seu turris a parte superiori et tangit [sic] cassale reliquiasorum de Marsens*). Sur l'histoire de la tour de Marsens, voir H. NAEF-WETTSTEIN 1973. Une tour à l'aspect très proche de celle de Marsens avec couronnement crénelé rampant dans le sens de la pente existait également à Lausanne, selon le plan Buttet de 1638. Cet édifice est malheureusement mal daté et on ne connaît rien de son constructeur ni de son premier propriétaire (GRANDJEAN 1979<sup>1</sup>, pp. 325-326).

572 ANDENMATTEN 2004, pp. 143-150. En 1279, lorsqu'Aymon de Prangins prête hommage à Philippe de Savoie pour la ville de Nyon, le château n'est pas mentionné. Ce dernier apparaît pour la première fois dans un document de 1288 où il est qualifié de maison forte. Par son caractère ramassé, il se différencie du *castrum* ou même du «donjon» dans le sens médiéval pour s'approcher d'une maison, aux proportions plus modestes, simple élément fort d'un ensemble plus vaste formé par la ville de Nyon: Aymon de Prangins prête hommage à la dauphine Béatrice, qui accepte en fief *castrum suum sive domum suam fortem de Nividuno sitam in angulo dicte ville de Nividuno a parte lacus et Lauxanne* (AST, Corte, BV, m. 33, n° 5).

573 Définition du concept donné pour la première fois par GRANDJEAN 1976, p. 54.

574 FEIHL-RAEMY 1995. La date de 1233 a été obtenue par analyse dendrochronologique (LRD91/3003-A-R).

575 RAEMY-FEIHL 1999, pp. 54-57.

## Pages 173 à 175

- 576 Cf. infra note 579.
- 577 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier 1261-62: *In 208 tesis rapinalibus muri de longo et alto in aula, camera domini et garda roba et in clausura super fossatum ex parte Glane cum una torrella ibi ad altitudinem dicti muri per quam ibitur ad fundum fossatis factis... in taschia preter calcem, 52 £.*
- 578 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1434-35: le maçon Mermet Magniens doit *rempiaz, remuriaz et embochiaz de bonne chauz et de bone arenez... la tour de la chapella...*; la localisation de la chapelle à l'extrémité nord-est du grand corps de logis oriental est donnée par AST, SR, i. 70, f. 153, m. 12, cc. Romont, 1438-39: *Libravit Mermeto Gyvel, lathom, pro tachia data per Aymonetum Corniaux... disruendi totum parvum murum a parte superiori membra castri, qui murus erat a parte solis orientis in quo membro erat capella a parte boree et in eodem una aula, una camera et una magna stupha...* On suppose ici que la chapelle est à son lieu d'origine, mais il est évident qu'on a pu la changer d'emplacement.
- 579 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier 1261-62: *In terra de fossato contra capellam domini Humberti de Fernay extraenda et portanda extra castrum in taschiam, 50 s.; in stipendiis plurimorum operariorum discooperiencium perreriam in fossatis veteris donionis a parte domus Wullemi de Ferreres et inde terram extrahentium et in stipendiis plurimorum perreriorum scindentium ibidem petram et plurimorum operariorum dictam petram extrahentium et portantium extra..., 112 £ 15 s. 4 d. ob.* Par la reconnaissance de 1278, on sait que la maison noble de Humbert de Fernay, comportant une chapelle, se trouve dans le «castrum», soit le bourg du château, situé au sud du «grand donjon» et limité au sud par le «petit donjon». La maison de Guillaume de Ferreres est localisée en revanche dans le «bourg» neuf, bordant le «grand donjon» à l'ouest et au nord (CHIAUDANO 1937, pp. 98 et 105).
- 580 Pour les principales étapes de construction, voir BUJARD 1990.
- 581 AST, SR, i. 38, f. 46, m. 1, n° 2, hôtel, 09.08.1271-04.09.1272 (CHIAUDANO 1934, p 289): (*vadia die jovis [25.8.1272: séjour de la cour comtale à Yverdon, venant de Romont] Tassino, qui remansit infirmus ad Romont, 10 s.*
- 582 D'après une datation dendrochronologique obtenue sur un reste de bois supportant le manteau de cette cheminée (LRD94/R3825).
- 583 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1381-82. Péronet Chambié, maçon de Romont, refait un pan de mur *in fundamento muri cellarii subtus magnam cameram domini.*
- 584 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 12, cc. Romont, 1438-39: *Mermeto Givel, lathom, habitatori Rotondimontis pro tachia per Aymonetum Corniaux... disruendi totum parvum (pravum?) murum a parte superiori membra castri qui murus erat a parte solis orientis in quo membro erat capella a parte boree et in eodem una aula, una camera et una magna stupha.* AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1433-34: une latrine est construite, laquelle *sert la grande chambre de costé lo poile et la chambre lyquel est entre lo grand poile et l'establieri.*
- 585 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1381-82: *In fundamento muri cellarii subtus magnam cameram domini.* AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1431-32: Aymonet Corniaux fait faire audit cellier trois grosses piles de chagne desquels l'un retient le fornet du grand poile et les autres due dessous la chambre du parement.
- 586 VEVEY 1978, p. 283 (cf. p. 557).
- 587 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1434-35. L'aile nord a fait l'objet d'une analyse archéologique qui apporte de précieux renseignements, résumés par BUJARD 1994.
- 588 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont 1432-33. Aymonet Corniaux ordonne la réfection du petit poile du chastel... *lyquel est bien nécessaire pour la demourance du chastellain, ainsi que celle d'une pareis de lans entre le poile et une chambre de retrait decosté lo dit poile... une escheilliers de bos pour monter en lachambre sus letit poile.*
- 589 BUJARD 1994, p. 90.
- 590 Il est difficile de dater ce massif de l'escalier. Il n'est pas lié à la tour mais s'appuie contre elle; il présente un parement de molasse. On pourrait imaginer qu'il ait été édifié dans les années 1260 déjà, au moment où l'on achève le «carré savoyard». Cela tendrait à conforter l'idée que la tour est bien antérieure à la conception du «carré savoyard», ce qui explique sa relative mauvaise intégration dans l'ensemble castral.
- 591 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1434-35. Ce compte atteste la reconstruction complète de ce pont, brûlé par le grand incendie de 1434. On le réédifie comme il était auparavant.
- 592 Constat archéologique de Gilles Bourgarel lors d'une fouille technique. Voir BOURGAREL 1993.
- 593 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1382-83: *Duas magnas scalas ad adscendendum supra tecta dicti castri ea locus assuer. et contra igne...*
- 594 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 8, cc. Romont, 1414-1415: *Libravit Petro de Corberes, de Rotondomonte, carpentatori pro taschia sibi data per Rodulphum de Prato... in castro magni donjoni dicti castri... in parte seu vico ipsius castri a parte boree... tectum in dicto loco in quo pone-re teneatur 7 tirenni ligni, quenlibet habentem 40 pedes longitudinis [11,2 m] et unius pedis altitudinis, 16 pannas 34 pedum de longitudi-ne et unius pedis altitudinis, 6 pannas implicandas pro columpnis fiendis ad supportandum tectum predictum, 64 chivronos; pro sparris seu brachiis fiendis les bres et les echaletes 24 chivronos ligni decentes...* avec la réalisation d'une loggia qu'il faut interpréter comme un huard défensif accroché au sommet de la courtine nord.
- 595 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1379-80: Sur l'ordre de Jacques de Moudon, des maçons doivent se procurer de la pierre, du sable et de la chaux *ad faciendum de novo charmuretum supra quem reponi debent culumpne logie magni donjonis Rotundimontis, qui charmuretus quia totaliter destructus fuerat et logia qui cadebat necessarii erant reedificari...*
- 596 La courtine sud présente à la hauteur des archères seulement un bel appareil de grès coquillier. C'est à notre sens le seul parement original. Si l'on ne tient pas compte des reconstructions intégrales des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (courtines ouest et est), tous les parements originaux, en particulier ceux de la courtine nord, ont été remplacés, notamment dans d'importantes reprises en sousœuvre pour assurer la stabilité de l'édifice. Les comptes de la châtellenie (AST, SR, i. 70, f. 135) attestent ces gros travaux en 1370-71 (probablement courtine orientale), 1381-82 (secteur de l'entrée), 1407-09 (courtine nord), 1422-24 (courtine orientale), 1428-29 (courtine nord), 1432-33 (courtine nord avec surélévation probable de l'aile nord), 1438-39 (courtine orientale, partie supérieure). Pour tous les parements intérieurs originaux conservés, tant de la grande tour que du logis nord, on remarque l'utilisation d'un moyen appareil de molasse de taille très verte.
- 597 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 6, cc. Romont, 1404-05: *Plantas nemori tam quercus quam sapini... in una alia excheffa facta in angulo posteriori magni donjonis.* AST, SR, i. 70, f. 153, m. 8, cc. Romont, 1414-15: *De una eschiffa quam dictus carpentator [Pierre de Corbière] fecit supra magnam stupam dicti castri et de una alia eschiffa et corseris quas fecit in dicto castro a parte orientis et a parte boree et de una alia parva eschiffa in angulo muri dicti castri, 20 £ laus.*
- 598 L'extente de l'*endominium* de la châtellenie de Romont de 1272 faisant l'inventaire de la «réserve» seigneuriale mentionne en effet: *Vigultum retro maiorem donionem castellanum tenet in manu sua nec potest extendi* (CHIAUDANO 1937, p. 3). Sans remettre en cause l'existence du jardin d'agrément, jamais cité comme tel, on peut imaginer ce verger au-delà des braies, dans la pente du *podium* de Romont.
- 599 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1431-32: *Item, a [Aymonet Corniaux] visité une place dudit chastel never Fribourg la ou on fait les murs neufs, car comme les murs furent derochié, la terre derochoit toute et est nécessaire de la remplir...*
- 600 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1433-34: *Une porte faite toute nouve par laquelle lon entre en la pla de brayes du murt du chastel de la part never Fribourg.*
- 601 AST, SR, i. 137, m. 13, n° 3, reconnaissance Romont, 1399: *Peronetus dictus Chernaul... tenet... supra fossata magni donionis iuxta mesiam Mermeti Jacolet, 1 mesia ad 12 den, etc.*
- 602 Original disparu, connu par WÜRSTEMBERGER IV seulement, p. 299, n° 584 et 585. La teneur de ces documents est ainsi résumée: «Agnes, Domina Fuciniaci declarat, Petrum de Sabaudia, maritum suum, aedificasse, vel aedificare fecisse locum de Tucinge *in valle Fuciniacensi propriis sumptibus et denariis suis.* Constitutio ville de Tasingio (Tusingio) facta a Petro de Sabaudia, consentiente conjugi sua Agnete Fuciniacensi». Nous n'avons pas procédé au dépouillement et à l'exploitation systématiques des comptes de la châtellenie de Bonneville conservés aux ADS. Ce travail reste à faire et affinera assurément nos connaissances sur cet édifice.
- 603 Arch. Vat., collectoria 259, fol. 206 (édité par CARRIER-LA CORBIERE 2004): *Et primo dictum castrum sive donionum situatum est in quodam molari ruppis et dictum castrum quasi quadratum est. Et in uno quadro*

## Pages 175 à 177

- 592 Constat archéologique de Gilles Bourgarel lors d'une fouille technique. Voir BOURGAREL 1993.
- 593 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1382-83: *Duas magnas scalas ad adscendendum supra tecta dicti castri ea locus assuer. et contra igne...*
- 594 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 8, cc. Romont, 1414-1415: *Libravit Petro de Corberes, de Rotondomonte, carpentatori pro taschia sibi data per Rodulphum de Prato... in castro magni donjoni dicti castri... in parte seu vico ipsius castri a parte boree... tectum in dicto loco in quo pone-re teneatur 7 tirenni ligni, quenlibet habentem 40 pedes longitudinis [11,2 m] et unius pedis altitudinis, 16 pannas 34 pedum de longitudi-ne et unius pedis altitudinis, 6 pannas implicandas pro columpnis fiendis ad supportandum tectum predictum, 64 chivronos; pro sparris seu brachiis fiendis les bres et les echaletes 24 chivronos ligni decentes...* avec la réalisation d'une loggia qu'il faut interpréter comme un huard défensif accroché au sommet de la courtine nord.
- 595 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1379-80: Sur l'ordre de Jacques de Moudon, des maçons doivent se procurer de la pierre, du sable et de la chaux *ad faciendum de novo charmuretum supra quem reponi debent culumpne logie magni donjonis Rotundimontis, qui charmuretus quia totaliter destructus fuerat et logia qui cadebat necessarii erant reedificari...*
- 596 La courtine sud présente à la hauteur des archères seulement un bel appareil de grès coquillier. C'est à notre sens le seul parement original. Si l'on ne tient pas compte des reconstructions intégrales des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles (courtines ouest et est), tous les parements originaux, en particulier ceux de la courtine nord, ont été remplacés, notamment dans d'importantes reprises en sousœuvre pour assurer la stabilité de l'édifice. Les comptes de la châtellenie (AST, SR, i. 70, f. 135) attestent ces gros travaux en 1370-71 (probablement courtine orientale), 1381-82 (secteur de l'entrée), 1407-09 (courtine nord), 1422-24 (courtine orientale), 1428-29 (courtine nord), 1432-33 (courtine nord avec surélévation probable de l'aile nord), 1438-39 (courtine orientale, partie supérieure). Pour tous les parements intérieurs originaux conservés, tant de la grande tour que du logis nord, on remarque l'utilisation d'un moyen appareil de molasse de taille très verte.
- 597 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 6, cc. Romont, 1404-05: *Plantas nemori tam quercus quam sapini... in una alia excheffa facta in angulo posteriori magni donjonis.* AST, SR, i. 70, f. 153, m. 8, cc. Romont, 1414-15: *De una eschiffa quam dictus carpentator [Pierre de Corbière] fecit supra magnam stupam dicti castri et de una alia eschiffa et corseris quas fecit in dicto castro a parte orientis et a parte boree et de una alia parva eschiffa in angulo muri dicti castri, 20 £ laus.*
- 598 L'extente de l'*endominium* de la châtellenie de Romont de 1272 faisant l'inventaire de la «réserve» seigneuriale mentionne en effet: *Vigultum retro maiorem donionem castellanum tenet in manu sua nec potest extendi* (CHIAUDANO 1937, p. 3). Sans remettre en cause l'existence du jardin d'agrément, jamais cité comme tel, on peut imaginer ce verger au-delà des braies, dans la pente du *podium* de Romont.
- 599 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 3, cc. Romont, 1431-32: *Item, a [Aymonet Corniaux] visité une place dudit chastel never Fribourg la ou on fait les murs neufs, car comme les murs furent derochié, la terre derochoit toute et est nécessaire de la remplir...*
- 600 AST, SR, i. 70, f. 153, m. 11, cc. Romont, 1433-34: *Une porte faite toute nouve par laquelle lon entre en la pla de brayes du murt du chastel de la part never Fribourg.*
- 601 AST, SR, i. 137, m. 13, n° 3, reconnaissance Romont, 1399: *Peronetus dictus Chernaul... tenet... supra fossata magni donionis iuxta mesiam Mermeti Jacolet, 1 mesia ad 12 den, etc.*
- 602 Original disparu, connu par WÜRSTEMBERGER IV seulement, p. 299, n° 584 et 585. La teneur de ces documents est ainsi résumée: «Agnes, Domina Fuciniaci declarat, Petrum de Sabaudia, maritum suum, aedificasse, vel aedificare fecisse locum de Tucinge *in valle Fuciniacensi propriis sumptibus et denariis suis.* Constitutio ville de Tasingio (Tusingio) facta a Petro de Sabaudia, consentiente conjugi sua Agnete Fuciniacensi». Nous n'avons pas procédé au dépouillement et à l'exploitation systématiques des comptes de la châtellenie de Bonneville conservés aux ADS. Ce travail reste à faire et affinera assurément nos connaissances sur cet édifice.
- 603 Arch. Vat., collectoria 259, fol. 206 (édité par CARRIER-LA CORBIERE 2004): *Et primo dictum castrum sive donionum situatum est in quodam molari ruppis et dictum castrum quasi quadratum est. Et in uno quadro*

*ipsius castri est fundata magna turris... in secundo quadro dicti donioni sive castri est quedam tornelle supra muros rotunda... in tertio quadro dicti castri a parte magne turris est quedam alia turris magna, rotunda... in quarto quadro dicti castri est quedam turris rotunda... D'après ce document la grande tour, non compris son crénelage, mesure 16 toises de hauteur, les deux tours secondaires, respectivement 9 et 8 toises, la tourelle, 2,5 toises.*

**604** Mais, selon l'enquête delphinale, ce mur comporte 4 pieds en largeur, donnant une valeur de 0,35 m pour le pied, non savoyard dans ce texte, qui qualifie les lices et les braies de *receptus mureus*. La hauteur des braies est donnée à 4 toises.

**605** ADS, SA 12711, cc. Bonneville, 12.1.1379-9.2.1380 : *Libravit Stephano Baudita, familiari curie Bonneville, qui vacavit et curavit ratrum dictae magne turris repletum fimo et lapidibus...* (transcription aimablement communiquée par Christian Guilleré).

**606** Cette description est confirmée par l'enquête delphinale. Arch. Vat., collectoria 259, fol. 206 : *Magna turris ad quatuor soleria, quorum inferiorius est factum ad crotam lapideam et alia tria sunt garitata magnis trabibus quercenteis, et est coperta ad foreysiam; continens altitudo preter foreysiam 16 teysias, gross. in circuitu suo 18 teysias. Et murus est gross. in summitate 9 ped.* Ces valeurs, confrontées à l'édifice actuel, donnent une notion de grandeur pour le pied et la toise qui ne sont pas les valeurs savoyardes habituelles. La toise vaut au plus 1,4 m (pour une hauteur de 22 m après soustraction de 2 m représentant la hauteur du crénelage). Le pied vaut env. 0,33 m car l'épaisseur du mur de la tour est de 3 m environ. On ne sait trop que penser de la fiabilité de ces données car, prise sur la circonférence de la tour, de 32,35 m, la toise vaut alors pratiquement 1,8 m.

**607** Soit, selon les enquêtes, de 9 toises en hauteur et 13,5 toises de circonférence, donnant dans ce dernier cas une valeur de 1,75 m. En hauteur, la toise vaut de nouveau 1,4 m environ (Peut-on en déduire que les toises verticales sont moins longues que les horizontales?).

**608** Une archère se trouve à un niveau encore inférieur à l'actuel, qui est surélevé par rapport à la cour intérieure et surtout par rapport aux lices. Il s'agit selon nous d'une erreur de conception ; elle a dû être immédiatement obturée au profit des actuelles, elles bouchées beaucoup plus tardivement. On n'avait peut-être pas prévu les lices à l'origine mais elles auraient été introduites en cours de chantier.

**609** Cc. Bonneville 1357-1358 (extraits manuscrits de Louis Blondel conservés au Service archéologique du canton de Genève).

**610** Arch. Vat., collectoria 259, fol. 206 : *Item, ad introitum dicti castri, videlicet a parte Araris, est quedam turris quadrata supra portale dicti castri, quod portale factum est de lapidibus scisis, munitum sparris ferri et aliis necessariis. Que turris est altitudine 9 teysiarum, grossitudine in circuitu suo 12 teysarum. Et murus est grossitudine 4 pedum. Et a dicta turri usque ad portale est quedam cortina muri... Item inter duas portas est quoddam granarium.*

**611** D'autres fenêtres géminées surmontées d'un tel quadrilobe mais n'utilisant pas le chapiteau se trouvent dans certains châteaux d'Alsace comme Wasigenstein, avant 1299, Ortenberg, vers 1260-1265, ou surtout Spesbourg, construit entre 1246 et 1260. Pour ces datations et l'analyse stylistique des ces fenêtres, voir BILLER 1995.

**612** GRANDJEAN 1987. Les baies de Contamine-sur-Arve ont récemment fait l'objet d'une restauration, à l'identique fort heureusement.

**613** Cette datation précoce est contestée par MARIOTTE 1978.

**614** Il n'appartient pas à ce travail de débrouiller l'histoire complexe du Faucigny en ces temps troublés. Jean-Yves Mariotte a raison de souligner que le terme *castrum* recouvre une réalité plus large que celle d'un simple château-fort, au sens où nous l'entendons aujourd'hui : de nombreux exemples donnés dans ce travail le confirment. Cependant, dans tous les cas que nous avons rencontrés, le *castrum* implique obligatoirement l'existence d'un réduit seigneurial. On doute fort que Pierre n'aït contribué à Bonneville qu'à la réalisation de l'enceinte du bourg, essentiellement en bois. À notre sens, les documents produits par l'auteur, narrant la remise à Philippe de Savoie par Béatrice de Faucigny (tenue en otage par sa tante Béatrice de Thoire et Villars) d'un certain nombre de biens revendiqués par cette dernière en échange de sa libération (WÜRSTEMBERGER IV, p. 453, n° 786), parmi lesquels figure le *castrum* de Tuinge, impliquent l'existence du château actuel. Philippe de Savoie est simplement chargé de la garde de ces diverses possessions du Faucigny en attendant la résolution du contentieux entre Béatrice de Thoire et Villars et Béatrice de Faucigny, moyennant rétribution de la

part de la première (WÜRSTEMBERGER IV, p. 455, n° 791, et MARIOTTE 1978, p. 114). Dans ce dernier document, il est fait mention de la « maison » (*domus*) de Tuinge. Lors de la remise de Bonneville aux commissaires de Philippe de Savoie, un acte détaillé est établi sur place dans la maison des halles (*domus mercature*). Ce dernier ne mentionne pas le château, ni même la « maison » citée dans l'acte d'indemnisation. On ne peut pas en déduire leur non-existence. Le document est là pour régler uniquement la question de l'enceinte urbaine, qui connaît ici un statut spécial, celui de devoir être entretenue non pas par les habitants mais par le seigneur lui-même : d'où la nécessité d'un inventaire, inutile lorsqu'il est question du «donjon» seigneurial. Si l'on considère la taille relativement restreinte de l'actuel château de Bonneville dans l'ensemble des châteaux à tours flanquantes qu'on étudie ici, le terme de «maison» apparu dans le document de 1270 pourrait bien se rapporter à notre château. *L'aula nova* citée en 1296 doit être entendue comme un agrandissement du château, car le terme «neuf» implique en général l'existence de structures plus anciennes.

**615** Cf. infra p. 97.

**616** Tous ces exemples sont décrits par BLONDEL 1956.

**617** Selon l'enquête de 1339 et les transcriptions de Louis Blondel conservées au service archéologique du canton de Genève des comptes de la châtellenie conservés à Chambéry, années 1355 et suivantes.

**618** La voûte en arc brisé est présente dans la tour carrée des Allymes édifiée entre 1315 et 1320 : c'est, ainsi que Bonneville à cette même époque, une possession du Dauphin. Cependant, comme dans le domaine savoyard, la voûte reste rare dans les châteaux construits ou possédés par ce seigneur.

**619** Arch. Vat., collectoria 259, fol. 206 : *Subsequenter adheret dicta turri quedam cava seu crotam lapidea facta ad voltam lapidum, longitudine 20 teysarum, altitudine 4 teysarum, latitudine 3 teysarum et dimid. Et murus est grossitudine 8 pedum. Et supra ipsam cavam seu crotam est capella dicti castri et quedam magna aula, longitudine 24 teysarum, latitudine 3 teysarum dymid., altitudine 6 teysarum. Et muri sunt grossitudine 8 pedum.* On est frappé par l'épaisseur de ces murs. Les courtilles actuelles encore subsistantes font environ 1,5 m d'épaisseur, soit 5 pieds savoyards.

**620** Le terme de *fornellus*, dans les «enquêtes», reste un terme général qui indique un moyen de chauffage et non exclusivement un fourneau en catelles, acceptation qu'il faut retenir dans la comptabilité savoyarde.

**621** ADS, SA 12703, cc. Bonneville, 2.2.1369-1.2.1370 : *Libravit Petro Ganz de Bonavilla, lathomo, pro tachia sibi data faciendi et reparandi in castro dicti loci Boneville precio triginta octo florenorum boni ponderis opus infrascriptum, videlicet in sumitate muri magne aule dicti castri a parte dicta ville in longitudine dicti muri aule predicte et in spiso muri eiusdem coperire ipsum murum longis lapidibus qualibet longitudinis sex pedum [1,68 m] et spiso quatuor digitorum [0,1 m] et inter duos et duos dictorum lapidum unum lapidem iniungentem et repicientem sub se duos lapides; super quibus lapidibus recipitur aqua scillans [sic] a tecto aule sic quod extra dictum murum mediantibus pluribus brochetis antecedentibus dictum murum uno pede emittitur, mediantibus quibusdam cabannis sive foraminibus in dicto muro necessariis per ipsum sub crenellos ipsius muri facti; reparanti et reficienti dictos crenellos et dictum murum infra dictam aulam a parte predicta de intus reparanti et embocianti una cum calce, arena et aliis ad predicta necessariis ipsius lathomi propriis sumptibus et expensis, 38 fl. b. p.* (texte transcrit et aimablement communiqué par Christian Guilleré). Le système d'évacuation d'eau pluviale décrit ici correspond à ce qui a été observé sur le chemin de ronde à ciel ouvert de Grandson, conçu en 1277-1281, à quelques différences près. Sous la coursière du chemin de ronde, formée de fortes dalles de pierre jaune de Hauterive, se trouvaient d'autres dalles en grès coquillier dont la partie centrale taillée en rigole était située à l'aplomb de la jointure des premières, par où passait l'eau ruisselante des toitures. Ces pierres à rigole étaient originellement saillantes à l'extérieur pour que l'eau ne dégouline pas sur le parement de la courtille. À Grandson, lors d'un chantier que l'on situe vers 1300, les grandes dalles ont été changées et les eaux collectées dans des gargouilles placées tous les 3-4 m environ. Les dalles à rigoles n'ont dès lors plus joué leur office et leur partie saillante a été bûchée (cf. pp. 244-245).

**622** Arch. Vat., collectoria 259, fol. 207 : *Quedam turris rotunda ad tria soleria et est margulata desuper.*

**623** Sur le château de Morges, voir BISSEGGER 1987. Cette excellente étude a été condensée par le même auteur dans BISSEGGER 1998, pp.

## Pages 181 à 185

70-104.

**624** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 6, cc. Morges, 1407-08: *Item, dicto Johannodo Johanpitet, lathomo pro tachia... levandi et perficiendi quatuor panterias seu pantos muri existentes in dicto castro a partibus boree (?) extra et infra et a parte lacus extra et a parte venti infra a muro veteri usque ad tectum ibi de novo factum faciendiique fenestras seu crenellas in sommitate dicti muri.*

**625** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 10, cc. Morges, 1433-34: *Visitavit... dictus magister operum [Aymonet Corniaux] crenellas existentes in dicto castro Morgie a parte venti qui sunt numero sex et ibidem vidit les marchicoz in dictis crenellis.*

**626** AST, SR, i. 32, n° 43, compte spécial de Girard Joyet pour la reconstruction du château de Morges après l'incendie de 1391: *54 000 cum dimidio tegulle copate implicatis in dictis tectis quatuor cursium dicti castri empte a dompno Stephano, curato de Vy..., 163 fl.*

**627** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 3.4.1391-15.12.1391: *Pour 3000 de tiole pour ladite chapelle (7fl.), 21 fl.* Dans nos travaux précédents (RAEMY 1992, pp. 102-103), nous avions soutenu que le château de Morges était recouvert de toitures en bâtière, du fait justement de l'existence de corps de logis à deux étages. C'est l'analyse récente du château de Champvent (cf. p. 194) qui nous incite à changer d'avis.

**628** Le chemin de ronde actuel a été rétabli par LL.EE. à la hauteur de la porte haute d'accès à la grande tour, elle, originale. Le chemin de ronde médiéval se situait donc très certainement à ce même niveau.

**629** BISSEGGER 1987, pp. 42-43. BISSEGGER 1998, p. 85.

**630** BISSEGGER 1987, p. 38.

**631** On le verra, cette galerie à deux étages n'a jamais été réalisée à Yverdon, peut-être même pas été prévue (cf. p. 367).

**632** BISSEGGER, 1987, p. 68. BISSEGGER 1998, p. 92.

**633** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 2, cc. Morges, 12.04.1381-24.03.1383: *Faciendi duos parietes in aula superiori iuxta magnam turrim cum duobus hostiis...* Cette *aula superior* tardive plaide pour un corps de logis nord à un seul étage à l'origine et limité par la cour d'entrée au nord.

**634** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 1, cc. Morges, 1361-62: *In ponte supra gradus ante portam castri Morgie, 10 chivronor.* AST, SR, i. 70, f. 97, m. 2, cc. Morges, 12.04.1381-24.03.1383: *Reparandi gradus lapideos ante magnam portam existentes.*

**635** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 2, cc. Morges, 12.04.1381-24.03.1383: *Pro tachia faciendi de queru pontem justa magnam turrim.*

**636** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 2, cc. Morges, 1370-71: *Pro duobus pontibus reparandis, tam pro maheria quam operatione, quorum unus est situs inter (intra) plateam castri et alius prope portam, 25 s. laus.* La place ici n'est pas la zone de dégagement extérieure ni la cour intérieure. C'est certainement de la cour de la grande tour dont on parle. AST, SR, i. 70, f. 97, m. 2, cc. Morges, 1379-81: *Pro quodam ponte novo per eum facto in introitu anteriori dicti castri, 15 fl. veteres.* L'entrée antérieure serait celle au niveau de la cour intérieure, le pont doit alors être situé dans la cour de la grande tour.

**637** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 5, cc. Morges, 1404-05: *Pro reparacione et constructione duorum pontium ante dictum castrum consistentium videlicet pontis fossalis et pontis ante ianuam dicti castri.*

**638** AST, SR, i. 70, f. 20, m. 4, cp. Morges-Nyon, 1430-35: *Les choses achetées pour ledit ouvrage et païé par Pierre de la Cuisine en moyis de fevrier et de mars l'an 1436. Premièrement 13 pannes, 6 trabs, 12 chivrons pour fere la loge derrier le chasteil... Item, à Jehan Turre, serralieur pour 50 libr. de fer ovrés en esperres et angons emploïés en 6 fenestres en la loges et pareis de plastre (9 d./libr.), 3 fl. 1 gr. et demy; un mouton (?) de mortier achetez de Pierre Fau(v)re pour fere les murs qui sostient la loge devers le vergier affere lusserie quant l'on entre en la loge, taxé par Jehan Ptit et les autres masson, 11 d. gr.*

**639** AST, SR, i. 70, f. 97, m. 7, cc. Morges, 1420-21: *Refficiendi portas dicti castri, videlicet... portam retro capellam iuxta parvum ortum domine.*

**640** BISSEGGER 1998, pp. 82-83 et note 167. Voir encore FRITSCH-HERVIER 1999, pp. 136 et 137. De telles caves à niches existent également sous la cour du château de La Côte-Saint-André. Ces structures sont-elles liées au « Carré savoyard » édifié sous la direction de Jacques de Saint-Georges, ou ont-elles été construites en même temps que le vaste logis du XVII<sup>e</sup> siècle (cf. pp. 202-203 et note 712)?

**641** AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 10, cc. Chillon, 26.03.1289-26.03.1290. ADS, SA 14778, cc. Allinges-Neuf, 1288-89. ADS, SA 14780, cc. Allinges-Neuf, 1289-90.

**642** AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 10, cc. Chillon, 01.04.1291-22.12.

## Pages 185 à 195

1291.

**643** AST, SR i. 69, f. 161, m. 1, cp. St-Maurice, janvier 1291-sa.av.St-Clément-1291: *Libravit magistro Hueto de Morgia, lathomo facienti bastimentum murorum clausure ville sancti Mauricii.*

**644** AST, SR, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 12, cc. Chillon, 05.04.1296-22.08.1296.

**645** Attesté par les comptes de la châtellenie de Chillon et de Châtel-Saint-Denis.

**646** AEN, Recettes diverses, vol. 33.

**647** PIAGET 1938. Cet auteur avait mal interprété les sources comptables en voyant 1500 ouvriers au travail pendant plusieurs années. Il s'agissait en fait de journées d'ouvriers. Cette rectification a été apportée par MEYLAN 1938. Contrairement à ce qu'affirment ces deux auteurs, les travaux n'ont à notre sens apporté aucune modification fondamentale dans l'aspect du château. Peut-être pourrait-on leur attribuer la tour-porte d'entrée sur les lices, si celle-ci n'est pas plus tardive.

**648** BOURGEOIS 1982, pp. 59-82.

**649** ROTH 1948, p. 657, n° 811, 5 mai 1242.

**650** LRD/R2547T.

**651** DHV, I, p. 349.

**652** ANDENMATTEN 2004, p. 187. La vie et la carrière de Pierre de Champvent aux côtés des rois Henri III et Edouard Ier d'Angleterre sont connues grâce à CHAPUISAT 1964.

**653** En façade, toutes ces archères présentent un encadrement en calcaire gris du Jura, orné d'un petit chanfrein. L'ouverture horizontale de la croix est placée à des hauteurs variables.

**654** Le fond de la grande tour ainsi que les fondations ont été explorés en 1945-1946 par le propriétaire d'alors, Ulysse Péclard, ancien notable yverdonnois. L'archéologue cantonal vaudois, Louis Bosset, en a laissé une description succincte (ACV, AMH, Champvent 354, A32/2, A2244bis) datée du 6 février 1944.

**655** Il est possible toutefois que les petites fenêtres que l'on observe dans les tours aient pu remplacer l'une ou l'autre de ces archères mais on n'en est pas persuadé, car on en aurait remarqué les traces dans les murs extérieurs.

**656** Le 7 mai 1469, le mariage unissant Guillaume de Vergy, un fils de Jean, alors seigneur de Champvent, avec Marguerite de Vergy, issue d'une branche collatérale de la famille et dame de Champlitté, est célébré *in aula magna inferiori castri de Chanvent* (DUCHENE 1625, preuves, p. 321).

**657** En 1359-1372, ce sont bien des charpentiers qui réparent *les grez pour monter en l'aute sale* (AEN, Recettes diverses, vol. 33, fol. 6, comptes du châtelain Jordan de Daillens, cité par PIAGET 1937, p. 228).

**658** EGGENBERGER-MULLER 1990.

**659** Les fenêtres ont notamment été renforcées et les jours fortement rétrécis. Les archéologues ont constaté que ces modifications importantes avaient été faites avant l'incendie causé par les guerres de Bourgogne. On pourrait attribuer ces travaux à la grande campagne de réfection entreprise sous les comtes de Neuchâtel entre 1359 et 1372. Il faut les considérer comme une mise en défense du château lors des premières alertes causées par les grandes compagnies d'outre-Jura.

**660** LRD9/R2647T. Les plafonds de l'étage ont été édifiés avec des bois abattus en 1481 pour l'aile sud et en 1491 pour l'aile ouest.

**661** EGGENBERGER-MULLER 1990.

**662** Pierre de Champvent étant très peu souvent sur ses terres, les travaux ont dû être dirigés par ses châtelains, issus de la petite noblesse vaudoise, comme le chevalier Guillaume d'Oulens, cité en 1260 et 1280 (CHAPUISAT 1964, p. 168, n. 4), ou le diplomate et juriste Etienne de Baulmes, mentionné en 1297 (ACV, CIV 131).

**663** RAEMY-FEIDL 1999, pp. 156-157.

**664** GRANDJEAN 1975, p. 161 et p. 172.

**665** Nous reprenons ici GRANDJEAN 1963, pp. 272-273, et GRANDJEAN 1975, p. 151, qui a étudié ce type de rempage, caractérisant la grande fenêtre occidentale de la cathédrale de Lausanne.

**666** Exemples donnés par GRANDJEAN 1963, p. 273, avec références, soit dans la façade occidentale de la cathédrale de Strasbourg (1277-1284), au chœur de l'église des dominicaines de Colmar (1283-1291), au chœur de l'église du couvent de Klingenthal à Bâle (1278-1293), etc.

**667** Cet ensemble a été étudié par Marcel Grandjean (GRANDJEAN 1965, p. 224, et GRANDJEAN 1991, vol. 1, p. 188). Voir également RAEMY-FEIDL 1999, pp. 156-157.

**668** LRD9/R2647T.

**669** Cette toiture a signifié l'obturation de l'accès à la bretèche, de la fin

## Pages 195 à 199

du XVe siècle sans doute, qui surmonte la porte. Cet ample avant-toit a également existé jusque dans les années 1960 contre la courtine nord, donnant ainsi à la cour intérieure une intéressante unité un peu estompée aujourd'hui.

**670** Une de ces échelles est réparée en 1359-1372 sous la direction du châtelain Jordan de Daillens (AEN, Recettes diverses, vol. 33, fol. 9: *pour plateler les eschieles de la dite tors*, cité par PIAGET 1937, p. 229), Il n'y avait en revanche aucune communication directe entre ces deux étages sommitaux et défensifs de la tour et les niveaux inférieurs, servant pour la partie résidentielle du château de «retraits» pour les latrines.

**671** Ce défaut d'indices ne saurait apporter des certitudes absolues. On l'a bien vu avec Yverdon, où l'existence des toitures basses n'a été prouvée que par l'apport des textes puisqu'ici aussi tout indice matériel faisait défaut. Il faut de plus remarquer que Bulle n'a pas été l'objet d'une importante destruction lors des guerres de Bourgogne. Dans le cas de Champvent cependant, aucune analyse archéologique n'a été conduite dans les parties hautes de l'édifice. Elle serait seule à même d'apporter quelque certitude. Les comptes de 1359-1372 du châtelain Jordan de Daillens font état des *plans toys* du château (AEN, Recettes diverses, vol. 33, fol. 6. cité par PIAGET 1937, p. 228). Ce qui plaiderait pour leur aspect bas et en tout cas peu pentu.

**672** Dans les parties plus exposées, la couleur rouge s'est effacée. Un tel appareil est observable également au château de La Sarraz, daté de la fin du XVe siècle également.

**673** En 1359-1372, un grenier a été édifié dans un des celliers du château; il se différencie du «grenier de la place», localisable dans la lice orientale (AEN, recettes diverses, vol. 33, fol. 6, cité par PIAGET 1937, p. 228).

**674** ACV, Fk42, fol. 590. Girard Fanolliet reconnaît tenir de noble Jean Mestral, seigneur de Collens *un curtil assis au bourg de Champvent juxte l'étable du chasteau dudit lieu devers vent*.

**675** Cf. pp. 36-37.

**676** NICOD 1990.

**677** AST, SR, i. 38, f. 21, m. 1, c. hôtel, 01.04.1269-15.08.1269: *Libravit ad solutionem Aquiani, ut patet in fine compotis sui precedentis, 215 £ 15 s. 8 d.* (Compte publié dans CHIAUDANO 1934, pp. 71-75).

**678** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, 07.1271-07.1272: *In levantis duabus tornellis a parte lacus datis in tachiam et faciendis oyseriis, 16 £ 10 s.; in cooperiendis dictis duabus tornellis ad foresiam per magistrum Guillelmum Doysoler.* «Ad foresiam» signifie probablement que la tourelle était équipée d'un houard, organiquement lié à la charpente de la toiture.

**679** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, 07.1271-07.1272: *In rompendis muris duarum tornellarum in celario pro hostiis faciendis, et pro hostiis factis ibidem, et facto hostio supra in una de dictis tornellis, 30 s. 8 d.*

**680** ADS, SA 15252, Evian-Féternes, 05.04.1304-05.05.1305: *In tectis magne turris et tornelle a parte Novecelle domificandis.*

**681** BLONDEL 1956, p. 369. On s'appuie ici sur cet auteur car nous n'avons pas vu le compte de cette année 1393-1394.

**682** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, juillet 1271-juillet 1272: *In fusta et scindulis emptis ad magnam turrim de Aquiano cooperienda, ponte ante turrim faciendo.*

**683** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, juillet 1271-juillet 1272: *In pavimento duarum latrinarum iuxta magnam turrim in taschiam facto cum conductu usque in sernam.*

**684** ADS, SA 15249, cc. Evian-Féternes, 1300-1301: *Pro muris ale levandis... Ibid., 1301-02: Libravit Eymerilloudo, lathomo, pro 55 teysis muri factis tam in capella quam in domo nova iuxta magnam turrim et in duabus latrinis ibidem factis et pro duabus teysis muri factis supra latrinam domini.*

**685** Cf. p. 517, le cas d'Avenches.

**686** ADS, SA 15251, cc. Evian-Féternes, 03.04.1302-03.04.1303: *Pro gradibus alte sale.*

**687** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, 07.1271-07.1272: *In rumpendo muro tornelle camere superioris ad eundum ad latrinam et uxerias ibidem faciendas, 8 s.*

**688** ADS, SA 15253, cc. Evian-Féternes, 1310-1311: *Quadam latrina que est in tornella iuxta cameram domini in castro Aquiani reficienda.*

**689** AST, SR, i. 39, f. 1, m. 11, no 33, c. hôtel, 27.08.1379-02.12.1380: *Pro aptando fenestram camere domini a parte viridiarii.*

**690** Cf. note 684.

## Pages 199 à 203

**691** ADS, SA 15259, cc. Evian-Féternes, 18.08.1323-01.11.1324: *In una sera ferrea facta pro garda roba domine comitisse in tornella a parte Aquiani, 4 s. 6 d.*

**692** ADS, SA 15250, cc. Evian-Féternes, 1301-02: *Largantium quinque fenestras... una in camera in qua jacebat comitissa Altisiodor. et una alia fenestra in eadem camera de novo facienda ad respiciendum in capella.*

**693** ADS, SA 15252, cc. Evian-Féternes, 05.04.1304-05.05.1305: *Reymondo, lathomus... de muro faciendo in aula per traversum et debent ibi fieri due camere..., 33 £. AST, SR, i. 39, f. 1, m. 10, n° 30, c. hôtel, 10.11.1375-25.06.1377: Humberto de Sergio et dicto Fouda, lathomis pro factura septem camerarum de grea factarum subtus salam castri Aquiani pro officariis hospicij domine iaciendi.*

**694** ADS, SA 15251, cc. Evian-Féternes, 03.05.1303-13.03.1304: *In 20 trabibus de sapino emptis pro travanda camera que fieri debet inter altam capellam et turrim supra aulam bassam et remanent in castro et duobus pilonibus de queru cum brachiis et chapitellis, 10 £ laus.; in 40 modiis calcis emptis pro camera que debet fieri in castro inter capellam et turrim supra aulam bassam.*

**695** ADS, SA 15251, cc. Evian-Féternes, 03.04.1302-03.04.1303: *Pro antetecto facto ante ostium capelle nove.*

**696** ADS, SA 15255, cc. Evian-Féternes, 27.04.1314-08.06.1315: *210 membris lapidum de Morgia emptis pro gradibus factis de novo ad accendendum in capella et sala contigue ipse capelle (28 s.) et in portagio ipsorum a Morgia.*

**697** ADS, SA 15255, cc. Evian-Féternes, 27.04.1314-08.06.1315: *Una enchia de ferro empta de novo et posita in capra fontis marbrei.* Ce même compte mentionne l'importation de marbre de Saint-Tiphon.

**698** Un exemple parmi d'autres: ADS, SA 15253, cc. Evian-Féternes, 17.03.1312-12.01.1313: *In sala inferiori castri Aquiani plastrienda, 36 modiis plastri emptis apud Villamnovam (7 s.), 12 £ 12 s. laus.*

**699** NAEF 1908.

**700** ADS, SA 15251, cc. Evian-Féternes, 03.05.1303-13.03.1304: *Duobus gradibus factis ad adcedendum supra tecta.*

**701** ADS, SA 15252, cc. Evian-Féternes, 05.04.1304-05.05.1305: *In tectis magne turris et tornelle a parte Novecelle domificandis de fusta datis in tachia Perreto Tierri, carpentar. ..., 33 £ laus.; pro 31 000 tegularum emptarum pro dicta magna thurre et pro duabus tornellis cooperiendis et pro tribus pomellis positis in dicta thurre et duabus tornellis, ut per litteram tegulariorum..., 36 £ 8 s. laus.*

**702** ADS, SA 15248, cc. Evian-Féternes, 06.12.1293-10.04.1295: *In tectis aule superioris, camere domini et capelle levantis supra crenellis 70 000 scindulorum, 80 000 clavorum, latis, longis et plangiis emptis ad idem, 33 £ 9 s. 4 d.*

**703** AST, SR, i. 39, f. 18, m. 4, n° 8, c. hôtel, 143v, 24.12.1381: *Libravit... magistro Iacobo de Melduno, carpent. domini pro tachiam... de faciendo rameriam et edificium tecti supra magnam salam castri Aquiani ita quod rameria sic fieret in ipsa late taliter ponerentur quod posset de tiola coperiri.* Le détail des pièces de charpente est donné dans ce même compte: les colonnes, éléments fondamentaux pour les toitures en appentis, on l'a vu, n'y figurent pas.

**704** ADS, SA 15245, cc. Evian-Féternes, 1284-85: *Pro corseriis bracarum ante castrum aptandis et tophis emptis ad idem.*

**705** ADS, SA 15242, cc. Evian-Féternes, juillet 1271-juillet 1272: *In ducentis quinquaginta septem modiis calcis emptis ad edificia domorum, bracarum, turrium, et serne, quorum ducenti decem et septem emuntur modii pro 3 s. et residui quadraginta quibus 2 s. et 2 d., 36 £ 17 s. 8 d.; [en marge] summa bracharum, muri serne et [...], 141 £ 8 s.*

**706** ADS, SA 15259, cc. Evian-Féternes, 06.01.1322-18.08.1323: *In quodam hostio novo facto in hostio bracarum viridiarii supra stagnum iuxta exitum aque ad molendina 2 lonis emptis ad idem.*

**707** Cf. infra, pp. 222-226.

**708** Les données d'archives sur le château de Saint-Georges-d'Espérance, issues en particulier de la comptabilité savoyarde, ont été complètement réunies par TAYLOR 1953.

**709** TAYLOR 1953, p. 34.

**710** Un jugement est en effet rendu et donné en mai 1275 *apud Sanctum Georgium de Esperrenchia in viridiario nostro*: cité par TAYLOR 1953, p. 41. Le verger peut également se trouver au-delà des fossés, sur les dégagements non construits, comme à La Tour-de-Peilz.

**711** Nous nous appuyons essentiellement sur l'étude de MOYNE 1999.

**712** Sous celle-ci, il existe encore une cave à niches, du même type que celles de Morges mais d'une réalisation beaucoup plus fruste. Est-elle

## Pages 203 à 212

médiévale ou liée à l'édifice du XVIIe siècle ?

713 RAEMY-LRD 2001. La tourelle située sur l'angle ouest conserve un solivage intermédiaire formé de bois coupés vers 1309. Cette date est donnée avec réserve mais les corps de logis adjacents situés dans le secteur de l'entrée du château renferment des solivages formés de bois abattus entre 1306-07 et 1309-10 (LRD98/R4393). Ces importants travaux seraient un facteur qui expliquerait l'état endetté de Girard d'Oron en 1314 (ANDENMATTEN 2004, p. 396).

714 GRANDJEAN 1989, p. 164. Ce quartier s'est développé en deux étapes, la grande partie orientale n'apparaissant qu'à partir de 1338.

715 La grande tour se situe en fait à l'angle sud, mais, par simplification, puisqu'on va parler essentiellement des corps de logis, la courtine dominant le lac, au nord-ouest, sera appelée courtine ouest.

716 GRANDJEAN 1989.

717 Sur les transformations tardives de ce château, cf. pp. 532-537.

718 La date de 1285 a été obtenue par analyse dendrochronologique des chênes fichés dans la grande courtine ouest, au niveau médian (LRD94/R3728). Voir RAEMY-JAVET 1995.

719 RAEMY-COGNE 2003.

720 AST, SR, i. 38, f. 21, m. 9, n° 9, c. hôtel, 1357-61 : *Libravit manu laqueti de Cressie, castellani de Estavaye, in emptione 30 postium et 24 trabium et pannarum fuste pro una logia facienda... in castro dicti loci ante aulam, eo quod dominus ibi venire debebat quando fuit posses-siones terre Vuaudi..., 6 £ 10 s. laus.*

721 AST, C, BV 21, Fons n° 15. L'hommage est passé *in aula inferiori castri de Chinaul* (document aimablement signalé par Bernard Andenmatten).

722 Il vaut la peine de mentionner ici la grande tour carrée du château dit « de Savoie », ponctuant actuellement l'angle sud de l'enceinte médiévale de la ville d'Estavayer-le-Lac. Elle était le point fort d'un ensemble castral édifié par une autre branche des Estavayer, maintenant disparu, adoptant un plan quadrangulaire de 30 m de côté environ, dont il reste les parties basses des courtines est et sud, intégrées actuellement dans l'enceinte de la ville. En 1316, cet ensemble appartient à Renaud d'Estavayer et il est qualifié de *castrum*, mais aussi de *domus*, eu égard sans doute à ses dimensions plus modestes si on le compare au château de Chenaux. À l'est, il était protégé par le ruz Beaufrey, maintenant disparu, le séparant très nettement de l'aire occupée par le couvent des dominicaines. La grande tour n'est pratiquement pas saillante par rapport aux courtines adjacentes et les corps de logis s'appuyaient contre elle, à l'instar d'autres châteaux présentés dans cette étude, comme Avenches ou Combremont-le-Grand, ce qui en accrédite la construction au tournant du XIVe siècle. Entièrement parementée d'un bel appareil de molasse à l'intérieur, la tour a été dotée d'archères en croix à niche d'une conception très proche voire identique à celles de la courtine ouest du château de Chenaux. Le couronnement primitif ne formait pas un véritable crénelage puisqu'une seule baie-crénau en plein cintre, de mêmes dimensions que celles du château de Champvent, ajourait chacune des faces de la tour, surélevées par la suite et équipées de parapets sur consoles formant mâchicoulis. La courtine sud-ouest adjacente était percée de trois archères avec niche à coussièges dont l'une, plus large, peut être assimilée aux baies en lancettes des châteaux de Chenaux, de Grandson, de Bulle ou encore de Champvent. Tous ces éléments confortent notre idée que ce château a été édifié au tout début du XIVe siècle, par Renaud d'Estavayer, *consanguineus* de Pierre et Guillaume d'Estavayer. Cet ensemble castral sera décrit dans le détail, avec tous les justificatifs, dans notre volume MAH en préparation sur Estavayer-le-Lac, à paraître en 2010 (en attendant, voir VEVEY 1978, pp. 121-122).

723 FLÜCKIGER 1984, pp. 144-148.

724 ROTH 1948, p. 44.

725 AEF, Titres Humilimont, W/23, octobre 1337 : *In veteri castro infra vil-lam de Bullo. ACV, Ff23*, reconnaissance pour les fiefs nobles de l'Evêché, 40, 10 octobre 1483: Pierre de Prez reconnaît *domum suam lapideam sitam in Bulo loco dicto in castro veteri iuxta cimisterium ecclesie Buli.*

726 RAEMY 1988, pp. 272 et 275, n. 24.

727 LRD99/R4814. Je suis reconnaissant à Gilles Bourgarel, du Service archéologique du canton de Fribourg, d'avoir bien voulu financer cette campagne d'analyses.

728 MOREROD 1992, p. 80.

729 MESQUI 1991, p. 338.

730 Les bois de coffrage encore conservés de cet arc ont été abattus en automne-hiver 1291-1292.

731 Dans la tourelle occidentale, ces poteaux sont faits de bois abattus

## Pages 213 à 222

en 1297-98 (date donnée avec réserve).

732 S'il est donné de voir encore de nombreuses cheminées médiévales, leurs conduits sont beaucoup plus rarement conservés. On ne connaît dans nos régions que les exemples de Chillon (fortement restauré) et de Lausanne (rue de la Mercerie n° 2).

733 MESQUI 1993, p. 231.

734 BOURGAREL 1995; VEVEY 1978, p. 173. Les preuves péremptoires manquent cependant pour la datation des enceintes périphériques actuelles.

735 AEF, Titres de la Part-Dieu, B/47 (Gruyères) : *Willelmus filius quon-dam Willelmi dicti dou Chafa donne à la Part-Dieu domum meam sitam infra castrum Gruerie cum fundamento, edificio et suis bonis pertinen-ciis iuxta domum Rodulphi et Gioldi de Pascua ex una parte et domum Jaquerii de Furno et Willelmi de la Chavana ex altera...* (cité par GRE-MAUD 1867, p. 475). AEF, coll. Gremaud, n° 25, Gruyères, 322 sq., copie du Nécrologue de l'église paroissiale de Gruyères, milieu XVe siècle, 3 février : *Obit Uldricus Milliar, capellanus, qui legavit clero 6 solidos census supra eius domum sitam iuxta domum Petri Biolley iuxta puteum castri Gruerie et iuxta capellam Sancti Ioannis Baptiste pro suo anniver-sario...* Cette dernière mention montre que des maisons se trouvaient bien au milieu du XVe siècle encore à proximité du puits et de la chapelle Saint-Jean-Baptiste, encore existants aujourd'hui sur l'esplanade du château (le puits est cité dans AEF, Grosse Gruyères, n° 58, 186v, 18 avril 1541: *En la place dehors du chateau de Gruyère auprès du puis d'icelluy chasteau*).

736 Référence, cf. note 734.

737 NAEF 1953.

738 On suit ici la fine analyse d'ANDENMATTEN 2004, pp. 116-118.

739 Cf. infra, pp. 384-385.

740 GREMAUD 1867, p. 93 : en 1324 un acte est conclu *in castro Gruerie iuxta capellam dicti domini comitis existentem prope majorem aulam dicti castri*. Une *camera domini* est également citée plusieurs fois dans divers autres actes publiés par cet auteur.

741 NAEF 1953, p. 447.

742 Cette dernière date n'est donnée que par les sources d'archives. Les transformations ultérieures occultent tout détail typologique qui pourrait confirmer voire affiner cette datation. Voir EGGENBERGER-JATON-GRANDJEAN 1996, p. 11. Voir également la contribution fondamentale de GRANDJEAN 1998, en particulier pp. 32-35.

743 Sur la complexe histoire de ce château, totalement métamorphosé entre 1662 et 1726, voir en dernier lieu l'étude remarquable de FONTANNAZ 1998.

744 Arch. Vat., collectoria 259, fol. 276 (édité par CARRIER-LA CORBIERE 2004) : *Et primo ipsum castrum situatum est in quodam pulchro loco ameno et valde defensabili, quod castrum est quasi quadratum, circumdataum magnis fossatis, et inferius lapidibus scisis glaciatum. Et continent dicta fossalia 14 teysias. In dicto autem castro sunt due magne turre, una quadrata et alia rotunda, que turre sunt de lapidibus scisis. Turris vero rotunda est altitudine ultra fundamenta 18 teysiarum, et grossitudine in circuitu suo 24 teysiarum. Et grossus murus ipsius tur-ris 9 ped. Et est in eadem unus pulcher fornellus, due garite et quinque solarii. Altera vero turris quadrata continet altitudine supra terram 14 teysas, grossitudine 28 teysas. Et murus continet de spessitudine 10 pedes. Et habet quatuor solarios, et est garita, et in duplicitibus garitis de fusta glandium. Et sunt in eadem duo pulchri fornelli. 276v Cultina vero dicti castri continet in circuitu suo 110 teysas, altitudine extra funda-mentum 15 teysas. Murus est grossus 7 pedum. D'après ce document, la courtine est plus élevée que la tour carrée ! Les dernières investigations archéologiques conduites par Olivier Feihl ont mis au jour quelques fragments de cette tour carrée aux dimensions imposantes avec 15,7m de côté et des murs épais de 2,60 m (FEIHL 2004, p. 10).*

745 Arch. Vat., collectoria 259, fol. 276v (édité par CARRIER-LA CORBIERE 2003) : *Infra dictum castrum sunt due magne aule, et in qualibet sunt duo fornelli de lapidibus scisis, et quelibet ipsarum continet longitu-dine 25 teysas. Dicte vero aule et hinc muniate sunt garitae.*

746 Cité par GRANDJEAN 1998, n. 196 : en 1351: *Actum in castro Coppeti in camera aule maioris; en 1379 : In castro Coppeti in magna camera dicti castri. En 1444: In castro de Coppeto Gebennensis diocesis vide-licet in camera prope magnam aulam dicti castri. En 1451 : Acta... apud Copetum videlicet in aula magna inferiori castri dicti loci Coppeti.*

747 POISSON 1990<sup>1</sup>, TENAND-ULMANN/CATTIN 1991.

748 Les maçonneries de cette tour sont manifestement liées à celles des courtines. La tour n'est pas antérieure, comme le croyait BLONDEL 1963,

## Pages 222 à 225

mais bien contemporaine au reste du «donjon», ainsi que l'a justement constaté POISSON 1990<sup>1</sup>.

<sup>749</sup> Notice de Paul Cattin dans VIGNIER 1979, p. 166.

<sup>750</sup> BOSMAN 1990.

<sup>751</sup> L'occupation de Châtel-Saint-Denis par les Savoie est exposée en dernier lieu par ANDENMATTEN 2004, pp. 157-159.

<sup>752</sup> C'est le châtelain d'Evian qui est chargé d'organiser l'occupation de Châtel-Saint-Denis. Le paiement des gens d'armes est assuré par les revenus de cette châtellenie. Les travaux au château consistent surtout dans la construction de hourds et de bretèches défensives pour renforcer les chemins de ronde: *In stipendiis 76 carpentariorum... operantium in chafato, in eschiffis et corseriis trium domorum castri, 38 s.*, etc. (ADS, SA 15246, cc. Evian-Féternes, 12.3.1290-6.12.1290).

<sup>753</sup> ADS, SA 15247, cc. Evian-Féternes, 1291-92: *Libravit magistro Vincento lathomo pro 80 teisis muri factis apud Castellum de pisso sex pedum (15 s. laus.), 60 £ laus; libr. eidem pro 10 teisis muri trium pedum de pisso facto ibidem (10 s.), 100 s. laus.*

<sup>754</sup> PEDRINI 1989. ADS, SA 15247, cc. Evian-Féternes, 06.12.1291-06.12.1292: *In stipendiis 15 balistarum morantium in munitione castri de Castello propter guerram illorum de Friburgo a quindena Penthecoste usque ad diem martis ante nativitatem Beate Marie Virginis, videlicet pro 84 diebus (12 d.), 63 £ laus.*

<sup>755</sup> ADS, SA 15248, cc. Evian-Féternes, 06.12.1292-06.12.1293: *In salario Mermeti filii Tyerrenti de Rotundomonte carreantis ad roncinum suum in opere de Castello per 25 dies (2 s.), 50 s. laus.*

<sup>756</sup> Cf. p. 563. Ce corps de bâtiment en a remplacé un autre plus ancien. En effet, une fenêtre étroite est percée au niveau du plain-pied par rapport à la cour intérieure dans sa façade nord, soit dans la courtine sud du «donjon». Il faut donc imaginer qu'un corps de logis s'est appuyé contre cette courtine sud du «donjon» dès le Moyen Âge. Il aurait abrité un cellier surmonté d'une *aula* faisant partie, non pas du «donjon», mais du *castrum*, défini par ce que nous qualifions aujourd'hui de barbacane, qui aurait renfermé une première cour. Faudrait-il voir dans ce corps de logis la maison du châtelain (cf. note 767)?

<sup>757</sup> ADS, cc. Evian-Féternes.

<sup>758</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 01.06.1298-01.04.1299: *Perroneto Thyerri, carpentario, pro viginti duobus trabibus de sapino pro prima trabatura magne turris et pro tribus parvis tornelliis domificandis, chvronibus et latis et pro scindulis et eis coperiendis prefer clavinum de quo castellanus in sequentibus computabit, ut per litteram dicti Perretti datam in festo Beati Gregorii pape anno nonagesimo octavo, quam reddit, 100 s.; in clavino pro dictis tornelliis, 3 d.*

<sup>759</sup> Ce que tend à confirmer le compte de 1332-33, ne mentionnant qu'une bretèche (échiffre) sur la grande tour: *In eschefa magne turris refecta* (AST, SR, i. 70, f. 189, m. 2, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 09.02.1332-15.04.1333).

<sup>760</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 03.04.1303-04.03.1304: *In 2 chaffalibus factis de novo, uno retro castrum a parte de Bossonens, alio supra Viveysiam.*

<sup>761</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 28.09.1318-28.12.1320: *In solanis 6 tornellarum donjonis castri factis de novo et in 5 scalis factis ad ascendendum supra dictos solanos.*

<sup>762</sup> PEDRINI 1989, p. 79.

<sup>763</sup> La construction de ces solivages par Pierre et Perronet Thierry est rapportée en détail dans le compte de 1300-1301 de la châtellenie de La Tour-de-Peilz (ACV, Ag10, p. 43).

<sup>764</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 03.04.1302-23.04.1303: *Et pro turri in qua debent fieri latrine.*

<sup>765</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 28.09.1318-28.12.1320: *In muro cortinarum donionis castri levando iuxta pelium a magna turre usque ad aulam et facte sunt ibi 16,5 these grossi muri de pissitudine 5,5 pedum et supra illum grossum murum facte sunt 12,5 these panteriarum et merlorum... In stipendiis cuiusdam lathomi capientis 11 solidos pro largi lapidibus pro faciendis guteris corseriarum dicti grossi muri. In quadam huissiera facta in muro supra coquinam ad eundum ad corserias supra pelum.*

<sup>766</sup> La distinction entre ces deux portes est claire dans le compte de 1318-20, qui distingue la *porta inferioris castri* et la *porta donionis*. En revanche, la comptabilité n'est pas rigoureuse quant à la différenciation entre *castrum* et «donjon». Le premier terme est en effet parfois utilisé pour désigner le «donjon» également. Cette confusion n'étonne guère puisque, par la suite, de façon générale, le terme *castrum* tendra à se

## Pages 225 à 234

substituer à celui de «donjon».

<sup>767</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 01.06.1298-01.04.1299: *Pro aplanando cassali domus quam inhabitat castellanus.* Peut-on identifier cette maison à l'ouvrage, voire l'éventuelle tour qui s'appuyait contre le mur sud de la cour du château actuel, percé d'une fenêtre étroite, assimilable à une archère (cf. supra note 686)?

<sup>768</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 01.06.1298-01.04.1299: *In charreagio fuste pro dicta domo de castro veteri. In stipendiis 30 hominum facientium corserias de fusta super murum de novo, et 8 hominum reficientium dictas corserias quas ventus diruerat. In charreagio fuste pro dictis corseris faciendis, a veteri castro usque ibi.*

<sup>769</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 01.04.1299-01.05.1300: *In sex milliariis clavini et quatercentum aliorum clavorum maiorum pro tectis duarum tornellarum novarum factarum in castro domini a parte ville nove per litteram Petri Tyerri, carpentarii ibidem operantis de testimonio et recepta quam reddit, 11 s.*

<sup>770</sup> AST, SR, i. 70, f. 189, m. 1, cc. Saint-Denis-en-Fruence, 03.04.1302-23.04.1303: *Pro braiis circa curtile faciendis.* Id, 23.04.1303-04.03.1304: *Uno hostio facto de novo ad eundum ad curtile.*

<sup>771</sup> VEVEY 1978, pp. 305-309.

<sup>772</sup> ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 81 (AST, Corte, BV, m. 1, n° 3, fol. 40r/v).

<sup>773</sup> CHARRIERE 1873 et 1879.

<sup>774</sup> Les investigations archéologiques ont été menées par Olivier Feihl, François Christe et Colette Grand (CHRISTE-FEIHL 1983 et 1984). Synthèse publiée par FEIHL 1990. Voir aussi BLONDEL 1956, pp. 425-428.

<sup>775</sup> AST, Corte, BV, m. 36, Ruelle (=Rolle?), n° 1: *Ego Aymo dominus Selle Nove... quod cum Aymo predictus de meo proprio alladio teneam castrum meum de Ruello cum eius territorio et pertinenciis universis, quod castrum situm est in diocesi de Gebenn. juxta lacum Geben... accipio in feudum ligium pro me et meis heredibus (...) ab illustro viro domino/Amedeo comite.* Document aimablement communiqué par Bernard Andenmatten.

<sup>776</sup> Un texte des protocoles ducaux, rédigé dans les années 1520, mentionne que le château possède alors bien quatre tours (ACV, Ab1, extraits des protocoles ducaux conservés aux AST).

<sup>777</sup> Archives communales de Rolle, plan de 1779, fol. 3-4, non coté.

<sup>778</sup> CHRISTE-FEIHL 1983<sup>1</sup>, p. 9.

<sup>779</sup> RAEKY 1983, p. 7.

<sup>780</sup> Dans ces deux châteaux, les terrassements récents ont maintenant éloigné le lac. S'il fallait suggérer cette liaison avec le lac, on pourrait évoquer ici la grange d'eau de l'ancienne abbaye cistercienne de Hautecombe, nécropole des Savoie, au bord du lac du Bourget, encore très bien conservée dans son aspect du XIII<sup>e</sup> siècle sans doute, où il est toujours possible d'accéder avec des embarcations au travers de passages en arc brisé.

<sup>781</sup> BLONDEL 1956, pp. 419-424.

<sup>782</sup> AST, SR, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 11, 12.4.1295-4.4.1296: *Libravit Ancermo de Cornenz, in quibus dominus sibi tenebatur pro custodia Turris rippe de Nividuno, 6 £ 9 s. 6 d. laus.*

<sup>783</sup> Dans son étude sur les dynastes de Mont, Louis de Charrière évoque un partage intervenu en 1261 entre deux Ebal de Mont, oncle et neveu. Ce partage aurait dû donner naissance à la ville de Rolle, un projet remis à 1318 comme on le sait. L'auteur n'a pas vu les documents, disparus, mais fait confiance aux sources plus récentes qui rapportent ce fait. Le *castrum* de 1264-1266 résulte peut-être de ce partage à la naissance d'une nouvelle seigneurie. Charrière suppose que la part de l'oncle aurait passé (à titre de fief?) entre les mains de Pierre de Savoie. Ce dernier aurait-il contribué directement à l'édition du château? C'est une hypothèse que l'on peut retenir. En tout cas, la conjonction chronologique entre ce partage et l'occupation du site paraît confirmer la véracité des propos de Charrière (cf. CHARRIERE 1873, pp. 32-33, et CHARRIERE 1879, p. 53). Il faudrait tout de même réunir encore davantage de preuves que celles présentées ici pour être définitivement certain que le *castrum* ait bien été édifié peu après 1261. En effet, en cette période où la documentation est relativement abondante, il reste étonnant que les sources écrites le passent sous silence pendant près de 30 ans. Dans pratiquement tous les cas étudiés ici, on constate que la trace écrite suit de peu le fait architectural.

<sup>784</sup> ADCdO, B 1237, convention entre Simon de Joinville, sire de Gex, et Jean I<sup>er</sup> de Grailly, seigneur de Grilly, sénéchal de Gascogne, datée du 30 septembre 1271: *Quod ego Symon de Juinvila, dominus de Jaiz dicebam quod predictus dominus Johannes faciebat michi iniuriam de*

*sua domo fortí quam hedificaverat in Graliaco que est in baronia mea, in qua nullus potest nec debet hedificare de novo domum fortē, nisi de mandato meo. Ex alia parte dicebam ego Johannes de Graliaco quod antecessores mei alio tempore ibi habuerant et hedificaverant aliam domum fortē libere et sine contradictione alicuius et quod non faciam iniuriam dicto domino Symoni in hedificatione predicte domus, quoniam Graliacum non erat in baronia ipsius domini Symonis.* Cité par BUATHIER 1983. Voir aussi BUATHIER 1977.

<sup>785</sup> WÜRSTEMBERGER, IV, n° 831, p. 471: *Dominia castrorum de... Grellie.*

<sup>786</sup> ACV, Dm 10/1, notaire J. Bovis, 1496-1505, parchemin de couverture: acte du 3 avril 1310 de Humbert de Greylie, *domicellus, vicecomes Benaugen. et Castillionens... Apud Greyllier in castro.* Le terme de *castrum* est à prendre ici au sens restrictif de «donjon».

<sup>787</sup> RICHESSES 1987, pp. 194-195, 206-207. Cet ouvrage cite le testament de Gérard de La Palud rédigé en 1299, dans lequel il est signalé que le château n'est pas achevé (CATTIN 1989, livre 1, p. 195, sous la plume de Louis Moyret). Une étude fondamentale sur la situation politique de la Bresse et du Bugey aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, sur les liens vassaliques dans ces régions, fait encore défaut, même si la thèse d'Alain Kersuzan apporte maintenant de nombreuses réponses (KERSUZAN 2002). Une abondante documentation conservée aux AST et aux ADCdO, non encore publiée, attend encore d'être exploitée systématiquement, comme l'a fait de façon exemplaire Bernard Andenmatten pour le Pays de Vaud (ANDENMATTEN 2004).

<sup>788</sup> En 1314, par l'intermédiaire du comte de Savoie, Aymon de La Palud rembourse 1000 florins d'or à Othon I<sup>er</sup> de Grandson (AST, SR, i. 16, TGS, n° 4, 1314-1315: *Libravit domino Ottone de Grandissono de mille flor. auri in quibus sibi dominus [Amédée V] tenebatur ex parte domini Aymonis de Palude...*). Aymon de La Palud fait l'intermédiaire encore en 1316-1317 pour des sommes d'argent remboursées par le comte de Savoie à Othon de Grandson. Les La Palud apparaissent ensuite régulièrement dans l'entourage comtal. En 1315, Othon de Grandson prête une forte somme d'argent à Louis de Cossenay et à ses deux frères en échange des revenus de leurs seigneuries de Cossenay, l'Isle et Bercher pendant 9 ans pour permettre de payer la dot de leur mère et de leur sœur, la première remariée à Aymon de La Palud, la seconde épousant le fils d'Aymon, Périnet (ces données chez ANDENMATTEN 2004, p. 401).

<sup>789</sup> Voir DESSEMONTET 1955, passim, et surtout dernier état de la question chez ANDENMATTEN 2004, pp. 182-190.

<sup>790</sup> AST, SR, i. 137, m. 15, Sainte-Croix, n° 1.

<sup>791</sup> Hypothèse confortée par le déplacement du lieu de culte vers l'agglomération actuelle. En effet, c'est à La Villette que se trouvait la première chapelle attestée dans la contrée, en 1375, pour que les gens du lieu n'aient pas besoin de se rendre à leur église paroissiale de Peney (WILDERMANN 1993, p. 486). Après la Réforme, la chapelle est abandonnée au profit d'un premier temple construit en 1570 «Vers-chez-Jaccard», où se trouve également la cure de LL.EE. Celui-ci est à son tour délaissé pour un déplacement plus à l'ouest encore, dans l'agglomération actuelle, en 1640-1642. Après un incendie général du village, l'église a encore dû être reconstruite en 1745-1748: c'est l'édifice toujours debout aujourd'hui (JACCARD 1950, GRANDJEAN 1987, p. 273). Le village primitif était entouré de murailles: AEF, quernet 136, grosse Balay, 1404, fol. 89: *Luquin de Saluces, militis, domini Sancte Crucis et primo villam et homines residentes infra muros Sancte Crucis.*

<sup>792</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 1, cc. Sainte-Croix, 15.08.1397-15.08.1398.

<sup>793</sup> ACV, GB 124/a, plan cadastral dressé par Mayor, fol 31.

<sup>794</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 1, cc. Sainte-Croix, 15.08.1397-16.03.

<sup>1399:</sup> *Les eschiffes supra stabulla existentes in burgo dicti castri.* Les écuries se trouvent contre l'enceinte sud du bourg, non loin de la tour de la cuisine (AST, SR, i. 70, f. 179, m. 2, cc. Sainte-Croix, 01.02.1410-01.02.1411: on répare un mur *stabulorum castri dicti loci a parte Covatanne prope turrim de coquina.* AEF, quernet 136, grosse Balay, 1404, fol. 89: *Burgum ante castrum, item, duo stabula infra dictum burgum existentia iuxta plattheam dicti castri ex borea et domum laumini Mermod ex vento, item, furnum dicti castri.)*

<sup>795</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 12, cc. Sainte-Croix, 15.03.1455-15.03.

<sup>1456:</sup> *Refficiendi de novo totam rameriam basse turris castri de bono marrino, videlicet ad duos pant.* Cette tour, qualifiée de basse, donc moins élevée que celles du «donjon», sans doute plus tardive, est recouverte d'un toit à deux pans, ce qui en suggère son plan carré. Un sondage dans les reconnaissances pour Sainte-Croix apporterait sûre-

ment davantage de précision sur le bourg. Contentons-nous de citer ici la maison de Janin Mermo, qui doit être équipée d'une échiffe pour la défense du bourg en 1417-1418 (AST, SR, i. 70, f. 179, m. 9, cc. Sainte-Croix, 15.03.1440-15.03.1441). Le crénelage est attesté en tout cas sur le pan d'enceinte allant de la grande tour à l'entrée du bourg. En effet, trois créneaux doivent être équipés de volets de siège (*tres marchicos pendentes*) en cette même année 1441.

<sup>796</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 18, cc. Sainte-Croix, 15.3.1485-15.3.

<sup>1486</sup> (style de l'Annonciation): *Super duabus archeris existentibus in citurno, tam in dicto muro (courtine de l'entrée) quam in muro a parte boree.*

<sup>797</sup> Ces précisions figurent dans les comptes de 1416-17: *Sunt posite 18 tole albe ultra alias que ibidem per ante erant in alia porta antiqua.* Cf. également les comptes de 1433-34 et de 1440-41 (AST, SR, i. 70, f. 179, cc. Sainte-Croix).

<sup>798</sup> Cité dans le compte de 1410-11: *De novo faciendo pontem leveis magne turris.* Compte de 1474-75: *Ambulatorium situatum supra magnam portam ferratam per quod ambulatorium itur ad magnam turrim.*

<sup>799</sup> RAEMY 1992, p. 331.

<sup>800</sup> Signalons que les trois tours sont mentionnées simultanément dans le compte de 1410-1411 (AST, SR, i. 70, f. 179, m. 2, cc. Sainte-Croix, 1410-11): *Prope turrim de coquina a parte Covatanne... pro reparacione tecti turris de monseigneur Jaques; pro faciendo de novo pontem leveis magne turris.* L'appellation de cette tour ne tient pas d'un événement ponctuel (visite, séjour, etc.) puisqu'elle est encore attestée en 1438-1439.

<sup>801</sup> Sur ce type d'aménagement, voir RAEMY-FEIH 1999, pp. 89-91.

<sup>802</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 12, cc. Sainte-Croix, 15.03.1455-15.03.1456: *Supra turrim in qua est ly garda roba.*

<sup>803</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 3, cc. Sainte-Croix, 1416-17.

<sup>804</sup> ANDENMATTEN 2004, p. 187. AST, Corte, BV, m. 39, Vitibou, n° 1, 17.01.1305 (en fait 1306). AST, Corte, BV, m. 37, Sainte-Croix, n° 1, 07.1305.

<sup>805</sup> Si les autres sont laissés à l'état de ruine, c'est ce dernier corps de logis qui est reconstruit après les guerres de Bourgogne; après avoir eu sa façade côté cour prolongée jusqu'à la courtine orientale, il reçoit une toiture à deux pans conçue par Mermet Bonvespres et deux planchers définissant une aire de 17 m x 7,60 m environ. Cette dernière valeur donne une idée de la profondeur des pièces entre la courtine et les façades sur cour. AST, SR, i. 70, f. 179, m. 18, cc. Sainte-Croix, 15.03.1485-15.03.1486: *Pro 2 trabationis faciendis a muro a parte boree [la courtine orientale, en fait] usque ad alium murum a parte magne turris... 7x12 trabium de 28 pedibus de longo [7,60 m], altitudine unius pedis et spissitudine unius espani [0,2 m max.] taliter quod ipsis trabibus situatis non debeant habere nisi unum pedem inter duas trabes.* La largeur de la poutre et l'intervalle entre poutres valent 0,48 m, cela donne une longueur de 20,16 m pour ce plancher. D'après le relevé de 1932 cependant, ce corps de logis ne devait pas excéder 17 m en longueur, ce qui n'est pas incompatible avec la consigne donnée ici (l'épaisseur de la poutre et l'intervalle calculé à deux espants, soit 0,4 m).

<sup>806</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 5, cc. Sainte-Croix, 15.03.1422-15.03.

<sup>1423:</sup> Le toit de la cuisine est refait et on paie pour le prix *unius canalis 64 pedum [17,92 m] longitudinis in fine dicti tecti posite pro portando aquam stillicidiorum dicti tecti infra citernam.* Ibid., 15.03.1433-15.03.1434: Les charpentiers posent sur le toit de l'*aula magna unam canalem de una pecia ligni adducta de nemore domini longitudinis 52 pedum [14,56 m] per quam canalem labitur aqua ad citernam dicti castri.* Ces deux textes plaident pour la mitoyenneté de la cuisine et de l'*aula*, comme c'est souvent le cas.

<sup>807</sup> AST, SR, i. 70, f. 179, m. 7, cc. Sainte-Croix, 1429-30: *Et que opera dictarum brachiarum dictus magister Aymonetus Corniaux dederat in tachium Johanni et Gaudio, filiis Johannini de Balmes... et debebant facere dictum murum de duobus pedibus cum dimidio spissitudinis et facere crenellos bene et decenter et in summitate facere dictos crenellos addodagine et in quolibet merloz unam archeriam.*

<sup>808</sup> ANDENMATTEN 2004, pp. 417-422.

<sup>809</sup> DESSEMONTET 1957.

<sup>810</sup> Un sondage archéologique devrait être pratiqué dans le secteur de cette hypothétique tour; il permettrait de savoir si l'on avait là une échauguette ou une vraie tour. Cependant, dans une zone où les structures actuelles sont très peu fondées, on a pu constater que le terrain avait été excavé tant dans la cour intérieure qu'à l'extérieur. On risque donc de n'avoir aucune certitude nouvelle.

<sup>811</sup> AST, SR, i. 70, f. 75, m. 6, cc. Grandson, 01.02.1416-01.02.1417:

*Pro taschia recuperiendi magnam turrim vocatam sur la porte de fert.*

<sup>812</sup> La porte d'accès au plain-pied de la petite cour primitive, de même que les embrasures de meurtrières ajourant ce niveau, sont clairement postérieures, de 1475 pour les secondes.

<sup>813</sup> Appelée dans les comptes du XVe siècle la «porte d'Enfer», soit d'en bas, mais également par déformation «porte de fer». La distinction entre le «grand château», soit le «carré savoyard», et le «petit château», soit la résidence occidentale dominant la ville de Grandson, apparaît dans les documents comptables tenus par les Savoie entre 1391 et 1424 (AST, SR, i. 70, f. 75).

<sup>814</sup> Ce passage était en effet inutile à l'époque fribourgo-bernoise puisque les logis du «petit château» avaient disparu. Il était superflu également pour les propriétaires récents du château qui n'avaient pas de raisons de le créer. C'est parce qu'il préexistait, qu'il a été réaménagé et intégré dans les appartements actuels. Des indices très ténus existent toutefois. Dans la tour, l'actuelle porte est inscrite dans une embrasure en plein cintre. L'encadrement de la porte, remaniée elle aussi, donnant dans l'espace du «petit château» à l'autre extrémité du passage montre encore des blocs taillés à la laie brettée.

<sup>815</sup> AST, SR, i. 70, f. 75, m. 6, cc. Grandson, 01.02.1416-01.02.1417: Aymonet Corniaux ordonne en effet... *faciendi a parte anteriori barbacanas ad defensionem porte ferri dicti castri, que est subtus dictum murum, de bonis tuphis et ab intra faciendi unum muretum et copriendi de bonis tegulis platis.* Ce même texte nous apprend que ce mur est construit sur des consoles de pierre.

<sup>816</sup> Le sommet de l'angle formé par le mur d'appui de la tour et le départ de la courtine ouest se trouvait environ 1,60 m au-dessus du couronnement de la courtine surplombant la porte d'Enfer.

<sup>817</sup> ANDENMATTEN 2004, pp. 193-195.

<sup>818</sup> ADD, ETF, E 1246, cc. Grandson, 1437 : *à Bessancon Fabre, masson, pour fere les gre du chastel de Granson à l'entrée de la porte de fert dedant...*

<sup>819</sup> HUGUENIN-BERTHOLET-FEIHL 1998, pp. 223-226. Les traces du plan fond en plein cintre médiéval ont bien été constatées par NAEF 1922, p. 37.

<sup>820</sup> BILLER 1995. Il subsiste malgré tout un doute sur la fiabilité de la copie: en effet le meneau a, d'après le relevé de ces fenêtres ayant restauration, complètement disparu. Celui-ci était peut-être sommé d'un chapiteau.

<sup>821</sup> AST, SR, i. 70, f. 75, m. 3, cc. Grandson, 26.02.1397-19.04.1399: *Supra parvam stupham sitam supra magnam coquinam.*

<sup>822</sup> Dans le mur nord du grand corps de logis sud est encore conservé aujourd'hui le montant d'une porte donnant dans les chambres situées au-dessus de l'*aula*, attribuable d'après sa mouluration à l'époque Chalon. Trois de ses blocs montrent qu'il formait également le montant d'une porte installée perpendiculairement, sur le mur ouest disparu de la cuisine. On peut encore en observer un gond.

<sup>823</sup> Voir l'argumentation détaillée dans RAEMY 1984.

<sup>824</sup> Tuile prélevée lors du relevé et de l'analyse archéologique de la grande courtine nord réalisés au printemps 1986 (RAEMY-MAUROUX-FEIHL 1986). Cette tuile a été étudiée par GROTE 1996, pp. 25-26 (cf. infra p. 731, la contribution de cette auteur).

<sup>825</sup> AST, SR, i. 70, f. 75, m. 3, cc. Grandson, 26.02.1397-19.04.1399: *Item Johanni Borserii, burgensi Yverduni, in emptione et pro precio sexaginta milliarium tegularum emptarum per eundem apud Solodurum et aportatarum ad ripam lacus subtus castrum Grandissoni (60 s./1000), 180 £ laus. Item Stephano dicto Rober, burgensi Grandissoni, pro precio sexaginta duorum milliarium tegularum emptarum in tyoleria de Bevay et apud Solodurum... (60 s./1000), 186 £ laus.*

<sup>826</sup> Le pignon à redents séparant les ailes sud et est n'était alors pas encore construit. Les toitures étaient assurément jointes l'une à l'autre.

<sup>827</sup> AST, SR, i. 70, f. 75, m. 3, cc. Grandson, 1.2.1417-1.2.1417: *Item in emptione et pro precio ducentarum magnarum tegularum vocatur vulgariter corniers, qualibet longitudinis unius pedis cum dimidio et latitudinis unius pedis, quas dictus castellanus [François Bouvier] adduci fecit de Alamagna pro reparatione dictarum nues tectorum dicti castri, quas magister Petrus Braserii predictus fieri ordinantur de plombo eo quod alii cornerii qui in ipsis nues erant propter eorum parvitatem continere non poterant aquas a dictis tectis distilantes, sed redundabant undique aque et cadebant supra trabaturas, sic et taliter quod inde putrefiebant et quia ad presens nimis sumptuosum fuissest ipsas fieri facere de plombo, dictus castellanus predictas tegulas emit pro predictis equipolantes ad presens aliis que de plombo facte fuissent.*

<sup>828</sup> ACV, Fq12, reconnaissance 1519-1521, 9v: Guion Quiquan recon-

naît *unum ortum situm retro castrum Grandissoni a parte jurani ou ressat et jacet iuxta carriera publicam, itinere fontis du ressat reservato, a vento, stannum castri quod tenet idem confitentis a jurano et menia castri, semita intermedia, a lacu.* Pierre Lavorel reconnaît même un vivier à poissons: ibid., 18v: *Unum morsellum terre super quo facit stannum ad custodiendum pisces loco dicto retro collomberiam prope castrum... iuxta stannum.*

<sup>829</sup> ADD, ETF, E 1246, cc. Grandson, 12.02.1441: Pour refaire les baillies et ogives du murs qui estoit desrochier dudit chastel près du lac. En 1519-1521, des jardins sont attestés au pied de ces contreforts (ACV, Fq12, reconnaissance 1519-1521, 7v: Jean Michel reconnaît *ortum situm subtus bragas castri predicti continentis quatuor augivas gallice augives...*). Nous avons eu l'occasion de procéder à une analyse archéologique de cet imposant mur en 1993 (JAVET-FEIHL-TARDAN-RAEMY 1993).

<sup>830</sup> Signalons-le, les premiers vrais mâchicoulis sur consoles avec parapets maçonnés apparaissent sur les tours semi-circulaires du château de Chillon en 1377-1379 (RAEMY-FEIHL 1999, p. 89). Les chercheurs ont actuellement tendance à vieillir l'apparition de ce dispositif. Le parapet crénelé sur consoles de pierre posé à mi-hauteur de la tour circulaire du château de Tournoël dans le Puy-de-Dôme est maintenant daté du milieu du XIII<sup>e</sup> siècle. On peut se demander si cette coursière disposait de mâchicoulis. Si c'était bien le cas, il n'y aurait tout simplement pas eu de place pour déambuler (il aurait fallu marcher sur les consoles) ni pour entreposer des pierres à jeter sur la tête de l'adversaire. On pourrait tout de même l'imaginer si ce mâchicouli s'était retrouvé en position sommitale, ce qui a peut-être été le cas pour autant que la construction de la tour ait bel et bien été interrompue à ce niveau pendant une cinquantaine d'années. Pourtant, de façon analogue à la grande tour d'Yverdon, il ne serait agi que d'une interruption de chantier. Ce couronnement n'aurait été que provisoire. On peut s'étonner alors du soin apporté à la réalisation de cette coursière sur consoles. En tout cas, les consoles paraissent bien liées à la maçonnerie de la tour. Les jours visibles ici ou là entre les consoles ne tiennent-ils pas à la disparition des dallettes ayant formé la coursière? Les archères (minces fentes de 2,5 m sauf dans l'étage haut où elles mesurent 1,65 m) équipant la tour – les plus basses étant situées au-dessous de la coursière intermédiaire – sont sans niche malgré l'épaisseur du mur de 2,60 m, mais sous une voûte surbaissée; elles relèvent d'une conception unique, faisant douter d'une interruption des travaux dans l'élévation de cette tour. À relever encore que les merlons, tant de ce parapet que de celui du couronnement de la tour, ce dernier placé par B. Phalip dans une étape de construction du début du XIV<sup>e</sup> siècle, trahissent également un même parti et doivent être situés dans une même campagne de travaux. Ces merlons sont minces (1 pied de largeur?) et sommés de couvertes en arc de cercle brisé, dont la base extérieure forme larmier, parti très rare qu'en tout état de cause nous n'avons observé qu'au parapet mince, lui aussi, du château de Grandson. Signalons enfin le très bel enduit beige clair, complètement couvrant (à l'exception des chaînes et encadrements en pierre de taille), appliqué sur l'appareil de petits moellons de pierre noire, caractéristique de l'Auvergne (chronologie proposée par PHALIP 2003 pour la construction de cette tour, à notre sens à revoir avec une vraie analyse archéologique, impliquant un relevé pierre à pierre des maçonneries visibles, avec étude des mortiers).

<sup>831</sup> Dans notre documentation, ces tours sont citées pour la première fois en 1419-1420 lorsqu'elles doivent être réparées (AST, SR, i. 70, f. 75, m. 7: cc. Grandson, 1419-20: *Reparandi... duarum tornellatarum... unius a parte superiori supra lacum et alterius a parte anteriori*). Les exemples de la porte de Gex et de Neuchâtel ne sont malheureusement pas datés avec précision (pour Neuchâtel, voir COURVOISIER 1955, p. 23).

<sup>832</sup> ADD, ETF, E 1248, cc. Grandson, 1458-59: *Residue du paiement de la palice quils ont fait alementour dau fossez que mondit seigneur a fait faire soubz le chasteau de Gransson pour mettre a seurtey ses gallions... 6 £ 18 s.; missions pour les gallions, fossez et aultres ouvrage fait audit Granson... pour fere les deux gallions et les deux gallots que mestre Lorent, maistre Anthoine et leurs compagons ont fait audit Granson... à Pierre Boillat et à Jehan Perilloux demorant à Orbe pour certain ouvrage de paulmalles de fert... pour mettre es gallions..., 6 £ ... pour fere à fere les fosses que mons. a fait pour mettre asurtey lesdit gallions... 106 journeex..., 21 £ 4 s.; Jehan Gory et ses compagnons qui ont ovré esdits gallions, que mons a fait à faire par les lombards..., 23 £ 12 s... maçon qui on ovrés audit fossez, 10 £.*

## Pages 250 à 256

- 833 ARNAL et al. 1973.
- 834 SCHÖPFER 2000, pp. 68-88.
- 835 Communication de Gilles Bourgarel. Les échantillons analysés témoignent simplement d'une érosion du site à la suite d'un enlèvement de la terre végétale.
- 836 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 3, cc. Morat, 1444-48: *Ay [Aymonet Corniaux] visité un entrage lequel est de la part devers le lac sur le mont appela Montmusar, lequel soloit être anciennement entrage doudit chastel, lesquelles murailles sont pourries et destruites par vellece.*
- 837 AST, C, BV, m. 1, n° 4, doc. 19. Version abrégée et fautive dans WÜRSTEMBERGER IV, p. 200, n° 408. Transcription complète par ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 39: *Ego Petrus miles de Oleres... vendidi pro franco allodio illustri viro Petro de Sabaudia terram* [il s'agit d'un *lapsus calami*: s'il est écrit *terram*, la suite du texte indique clairement qu'il faut lire *turrim*] *meam quam habebam prope portam de Murat ex parte Merie et casalia quam habebam ibidem usque ad portam, contingencia ipsi turri ante et retro usque ad lacum pro precio 110 £ laus...* Le mot «tour» ne nous paraît pas désigner l'ensemble du «donjon» mais une simple (grande?) tour.
- 838 Marcel Grandjean a plusieurs fois constaté ce fait (à Cudrefin et à Avenches en particulier). Les jardins ou toute autre parcelle cultivable installée immédiatement en périphérie de la ville fermée peuvent recevoir l'appellation de «chesal».
- 839 GRANDJEAN 1990, t. 1, p. 78.
- 840 MOREROD 2000, pp. 229 et 234.
- 841 Ce secteur de la courtine est très perturbé actuellement. On imagine à cet emplacement l'entrée primitive voulue par les Oleyres, qui aurait été colmatée dès la construction de l'*aula*.
- 842 AST, C, BV, mazzo 9, Cerlier, n° 1. ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 68.
- 843 AST, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 11, cc. Chillon, 12.04.1295-04.04.1296: *Libravit eidem Petro [de Blonay], castellano Murati tam pro salario suo quam pro bastimento Turris Broye faciendo..., 60 £ laus.* Ibid., rot. 13, cc. Chillon, 23.04.1297-23.04.1298: *Libravit Petro de Blonay [le châtelain de Morat], pro salario suo et pro operibus castri de Murato, turris de Broy, de quibus computavit dictus Petrus per litteras ipsius de recepta quas reddit, 40 £ laus.* AST, SR, i. 69, f. 31, m. 1, cp. Villeneuve, 1310: *Libravit Petro de Blonay, castellano de Mureto pro operibus dicti castri faciendis..., 100 s. gr. tur.*
- 844 On se référera à l'excellente étude de SCHÖPFER 2000, pp. 66-88.
- 845 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 18.3.1348[49]-28.1.1350: *Sera posita... in porta castri a parte inferiori respiciente ad muros bracarum a parte lacus.*
- 846 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 12.7.1375-?.6.1377: *In magno [celui de l'entrée principale depuis la ville] et parvo pontibus levatorum castri Mureti a parte venti [soit du côté de Montmusart].*
- 847 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 3, cc. Morat, 29.11.1444-30.11.1448: *In murando infra primam portam castri.* Cette première porte pourrait être située au niveau de la contrescarpe du fossé, ce qui ne prouverait rien quant à l'existence de cet hypothétique mur ayant séparé la zone de l'entrée de la cour centrale.
- 848 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 1346-1347: *Recopertura tecti logie ante hostium introitus turris.*
- 849 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 13.2.1392[93]-23.4.1395: *Pontem magne turris castri Mureti; ibid., 1404-1408: Lo pont levis de la grant tour liquel pont de la grant tor doit estre de channoz...*
- 850 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 15.02.1343-15.02.1344: *In recopertura... 5 eschifaram.*
- 851 Simultanément à la surélévation de ces deux tours ou peu après, les baies-créneaux ont été condamnées et remplacées par des archères pour continuer à assurer la défense du château.
- 852 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 1404-08: *Cy sont les edifications lesquels mestre Pierre Brasier, mestres generaux des oves de noble et puissant prince monseigneur le comte de Savoie a ordonné... de faire les pantieres et les crenelx de deux petites tornelles devers la Raia et dues grantes devers la chapelle de Saint-Anthoine, tout de touz de deux pies despes, chacune toise pour 3 escus.*
- 853 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 6.7.1345-15.11.1346: *In reffectione muri existentis in longitudine graduum per quos descenditur ad surturnum castri; ibid., 18.3.1348[49]-28.1.1350[51]: In surturno subtus salam.*
- 854 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 3, cc. Morat, 29.11.1444-30.11.1448: *On refait un pan de mur sur le pele de la part devers le puy.*

## Pages 256 à 263

- 855 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 6.7.1345-15.11.1346: *In curanda nova camera castri domini iuxta tornellam et in terranda alia camera iuxta contigua.*
- 856 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 2, cc. Morat, 2.5.1398-31.3.1401: *Libravit Magistro Ulrico, lathomo habitatori Mureti, pro factura unius furni de novo constructi in castro Mureti iuxta coquinam ex parte stabuli.*
- 857 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 3, cc. Morat, 29.11.1444-30.11.1448: Selon la copie d'un acte de visite du 5 mai 1447, Aymonet Corniaux déclare: «*Ay visité la place ou le cheseau lequel est entre la grande tour quarraye du chastel de Murat et le mur de la part devers le lac et pour la grande nécessité de le couvrir ensemble les grans eschellez et les petits qui vont pour l'entrage de la tour.*»
- 858 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 3, cc. Morat, 29.11.1444-30.11.1448: Le 9 juin 1445, le charpentier Henri Chappuis déclare: «*Ay pris en tache... les entrées de la grant tour dudit chastel en laquelle tour on peoit entrer mais que à grant peril par eschelles qu'estoient porries et feybles et pour aller seurement en ladite tour est ordonné de faire deux gras du long du mur devers le lac, un petit grad et ung grans gras de bon bos de chane. Item, aussi de faire dès lesdits gras jusqu'à la grant tour unes grande allees. Item, mais devant la grant tour une grand loge de bos de chane pour l'entrée de cette tour, laquelle loge se doibt couvrir de tieule.*» Le cheminement à parcourir est clair: l'escalier part à l'est de la poterne permettant de gagner les lices nord (peut-être depuis l'étage de la petite pièce chauffée voisine de l'*aula*), il rejoint la «grande allée» soit le chemin de ronde de la courtine nord-est; de cette dernière, on peut gagner la galerie qui donne accès à l'entrée de la tour, alors apparemment sans pont-levis.
- 859 AST, SR, i. 70, f. 121, m. 1, cc. Morat, 6.7.1345-15.11.1346.
- 860 HELIOT 1965.
- 861 MONETTI-RESSA 1982. De nombreuses données figurent également dans PETTENATI-BORDONE 1982.
- 862 Voir en dernier lieu MOSER 1998, p. 133. L'exploration archéologique du début des années 1960, conduite par Luc Mojon, a mis au jour les pieux de chênes compresseurs plantés pour soutenir le chevet roman de l'église, coupés en 1102 selon une analyse dendrochronologique.
- 863 GRANDJEAN, *Lucens*.
- 864 BÖHME 1999, t. 2, pp. 241-242.
- 865 BÖHME 1999, t. 2, pp. 278-279.
- 866 DURDIK 1998 (cas que m'a aimablement signalé Monique Fontannaz).
- 867 Une approche renouvelée arrive maintenant avec les publications d'Antonio Cadei et Ferdinando Maurici.
- 868 Sur cette question de l'«influence» proche-orientale du flanquement systématique, voir MESQUI 1991, pp. 264-267.
- 869 Il s'agit par exemple du palais de Myenia sur le lac Tibériade, édifié sous le califat de Walid I en 705-715 (rectangle de 73 m x 67 m), le château (Qasr) de Jabal Says sous le même califat, à 100 km au sud de Damas (carré de 67 m de côté), le Qasr Al-Kharana en Jordanie (image aimablement communiquée par G. Cassina), à 65 km au sud d'Amman (36,5 m x 35,5 m), peut-être plus ancien, d'époque sassanide, ou encore, non loin de Palmyre, le Qasr Al-Hayr al Gharbi, rectangle flanqué de tours circulaires et doté sur une de ses faces d'une entrée à deux tours semi-circulaires, daté entre 723 et 727 (71,5 m x 73,4 m). Voir CADEI 1989 et en dernier lieu: MAURICI 1997, pp. 251-253.
- 870 MAURICI 1997, p. 273.
- 871 Voir GRANDJEAN 1984.
- 872 Sur la guerre au Moyen Âge, voir notamment CONTAMINE 1999<sup>5</sup>. En particulier le chapitre III: «L'apogée médiéval».
- 873 FOURNIER 1978, pp. 91-93.
- 874 BECHMANN 1991, en particulier le chapitre consacré au trébuchet de Villard, pp. 255-272.
- 875 Impossible ici de donner le descriptif de la perrière, de la bricole, du mangonneau à roues de carrière ou du trébuchet. On en a suggéré l'utilisation avec l'exemple du siège de La Corbière (voir pp. 82-84). On se rapportera à l'intéressante plaquette de BEFFEYTE 2000, qui évalue les avantages et les inconvénients de chacune de ces machines sur la base de reconstitutions spectaculaires. Dans nos régions, on peut en voir maintenant à Laupen et, jusqu'il y a peu, sur le parc médiéval de Moudon, fournies d'ailleurs par Renaud Beffeyte.
- 876 Sur la portée symbolique de la construction d'un château et sur les motivations de prestige dans le traitement de ses éléments constitutifs comme les courtines, les tours, les créneaux, les archères, cf. COULSON 1979 et SALAMAGNE 1992.

## Pages 263 à 270

877 Sur ces questions voir FOURNIER 1978 ou encore COLARDELLE-VERDEL 1993<sup>1+2</sup>.

878 Un constat semblable a été fait par Bernard Andenmatten au sujet de la chevauchée. Dès le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle en tout cas, les Savoie préfèrent payer des hommes en armes, sur qui ils peuvent compter, pour leurs opérations militaires (ANDENMATTEN 2004, p. 290 et suiv.).

879 GRANDJEAN 1984, p. 78.

880 MEYER 1987.

881 Il n'est pas évident que la façade sud, dotée de sa belle série de fenêtres romanes, soit contemporaine des tours circulaires. Des remaniements semblent avoir modifié la jonction de ces tours avec les courtines adjacentes. Comme on l'a dit, des réparations tardives ont fait disparaître les chemins de ronde. Les courtines paraissent avoir été remaniées dans leurs parties hautes. Ces constats sont abordés également par SALCH 2001. Seule l'analyse archéologique, avec des relevés précis, devrait à notre sens permettre de débrouiller un écheveau assez complexe.

882 GIULIATO 1992. Cet auteur classe sept châteaux dans cette catégorie, adaptée aux sites de plaine. Le premier apparu serait le château de Parroy dès 1232, le plus vaste est celui de Lunéville, mesurant 92 m x 57 m de côté. Ils comportent tous des tours semicirculaires aux angles, mais la grande tour peut présenter un plan quadrangulaire comme à Custines (1261-1263). Elle peut être absente également comme à Einville, château doté de quatre tours d'égal diamètre (1287).

883 WILL 1978. Tous les cas étudiés par cet auteur conservent une tour maîtresse, plus forte que les autres. Elle peut être rectangulaire et placée à l'intérieur de l'enceinte à Lahr (vers 1220), conception que l'on retrouve en Gascogne avec le château de Roquetaillade (début XIV<sup>e</sup> siècle), mais elle est circulaire et placée à un angle aux châteaux maintenant disparus de Zellenberg (Haut-Rhin, après 1252) et de Reichshoffen, au tracé irrégulier (vers 1270). À Delle (territoire de Belfort, avant 1284), la tour maîtresse ne paraît pas plus ample que les autres et présente un pan coupé à la jonction des courtines, comme à Yèvre-le-Châtel, mais elle est plus élevée et entourée d'une chemise.

884 DURDIK 1992, MECKSEPER 1975 et BRAGARD 1999. Pour le nord de la Bourgogne, un bel inventaire est produit par MOUILLEBOUCHE 2002, p. 138. Les exemples étudiés sont plus tardifs, au mieux contemporains de nos châteaux.

885 JANSSEN 1996, en particulier pp. 58-61, le chapitre « De introductie van het vierhoekige kasteel in de Nederlanden ». Soit le château de Medemblik, vers 1290, flanqué de quatre tours circulaires aux angles et de tours quadrangulaires au milieu des courtines, systématiquement percées de nombreuses archères dans les parties basses, ou celui de Muiden, construit vers 1285, doté de tours circulaires, tous deux présentant un plan presque carré de 35 m x 40 m de côté environ.

886 Voir les travaux de Pierre Héliot, André Châtelain et Jean Mesqui. Lorsqu'on étudie les châteaux « philippiens » et les publications qui les concernent, on ressent tout de même l'impression qu'il manque encore une véritable approche archéologique. Les fouilles du Louvre, menées dans les années 1980, ont accouché à notre avis d'une souris avec les publications de FLEURY 1988 ou FLEURY-KRUTA 1990 : l'analyse des structures reste sommaire. Le plan général des relevés « pierre à pierre » est montré un peu comme une anecdote, sans que ce document soit véritablement exploité. On s'interroge toujours sur le développement de cet édifice : la tour maîtresse centrale est-elle bien contemporaine de la première enceinte retrouvée en fouille ? On espère que l'imposant matériel archéologique mis au jour puisse faire bientôt l'objet d'une publication circonstanciée. Il en va de même à Dourdan, qui, à notre connaissance, n'a fait l'objet d'aucune approche archéologique. Celle, menée par Marie-Pierre Feuillet sur la grande tour romane de Loches, avec l'aide de la dendrochronologie, ou encore l'étude de Marie-Pierre Baudry sur le Coudray-Salbart, sont exemplaires par le renouvellement des connaissances qu'elles apportent, là où l'approche traditionnelle de l'historien de l'art voyageur (ce que nous sommes tous peu ou prou) montre ses limites.

887 Le caractère spécifique de cette architecture royale doit tout de même être relativisé, car, simultanément, les grands lignages, alliés ou concurrents, construisent également des châteaux au plan géométrique simple, régulier, flanqué de tours circulaires, comme les Coucy à Coucy et Montaiguillon, les Maréchal à Mez-le-Maréchal, le comte Robert III de Dreux à Nesles-en-Tardenois, pour ne citer que quelques exemples.

888 CHATELAIN 1991.

889 Voir la contribution de Cord MECKSEPER dans BÖHME 1999, t. 1,

## Pages 270 à 279

p. 100 et 101.

890 DURDIK 1992, pp. 20-21.

891 Description donnée par MESQUI 1988, pp. 376-381.

892 Le château de Neuchâtel a été doté vers 1496 d'une porte à deux tours, non circulaires mais carrées (COURVOISIER 1955, pp. 144-145). En Haute-Savoie, la maison forte de Pollinge dispose également d'une telle porte (BLONDEL 1956, p. 464).

893 Les archères ajoutent les corps de logis Y, H, L ; la chronologie a été établie lors de l'analyse archéologique de la chapelle Y. L'aménagement de l'archère desservie par Y est situé à l'étape 4, alors que l'étape 7 remonte à 1203. Dans le cadre encore limité des connaissances que l'on a de Chillon, il est impossible de se prononcer sur les écarts chronologiques qui ont séparé chacune de ces étapes. Voir RAEMY-FEHL 1999, pp. 71-109.

894 MESQUI 1991, p. 240. Sur la gaine, voir HELIOT 1973.

895 BROWN-COLVIN-TAYLOR 1963, t. 2, pp. 629-630.

896 Position d'Anne Niessen-Jaubert et Alain Salamagne : NIESSEN-JAUBERT 1998, p. 148.

897 KNIGHT 1986. Sur l'apparition de l'archère en Grande-Bretagne, cf. TOY 1953, pp. 152-154.

898 Sur la gaine, voir l'article fondamental d'HELIOT 1973.

899 BAUDRY 1991. Sur le problème de la typologie de l'archère dans ce château et les considérations générales qui en découlent, voir p. 185, où cette auteur, avec raison, reste prudente.

900 MESQUI 1993, pp. 264-265. Sur la définition d'un art militaire Plantagenêt, voir BAUDRY 2000 et 2001.

901 GARDELLES 1972, p. 61.

902 GARDELLES 1972, pp. 155-157.

903 MESQUI 1997, courte notice p. 436.

904 Jean Mesqui ne fait pas remonter au-delà de 1250 les archères qui équipent certains secteurs de l'enceinte externe du château de Provins (MESQUI 1979, p. 64). D'une façon générale, cet auteur s'en tient à cette datation dans ses études de 1991 et 1993.

905 SALAMAGNE 1999. Cet auteur situe de façon convaincante l'enceinte quadrangulaire flanquée de tours dans les années 1245-1254.

906 ARNAL et al. 1973.

907 GARRIGOU GRANDCHAMP 1997, pp. 65-66.

908 Date retenue à la lumière des dernières investigations menées sur cet édifice et celui du farinier voisin, dont une datation dendrochronologique de la charpente a livré ce résultat de 1252. M. Garrigou Grandchamp nous a aimablement fait part de sa toute dernière prise de position sur cet ensemble (lettre du 10 avril 2000).

909 Type décrit par MESQUI 1993, pp. 282-283. Sur l'archère en rame, voir également la récente et intéressante mise au point de Christian Corvisier (CORVISIER 2003).

910 La tour est l'objet d'une restauration, visant à faire disparaître les traces d'une intervention récente (du siècle passé?). Je remercie Madame Lise Grenier, administratrice de l'abbaye de Cluny, de m'avoir donné accès à la tour. M. Frédéric Didier, architecte en chef, m'a aimablement transmis un jeu des relevés qu'il a effectués de cette tour.

911 DIDIER 2003. Les résultats de l'étude dendrochronologique se trouvent dans LAVIER-LOCATELLI-POUSSET, 2002. Un grand merci à M. Frédéric Didier, architecte en chef des Monuments historiques, de m'avoir fait part des études qu'il a conduites sur la tour ronde de Cluny.

912 VIGNIER 1980, p. 37. PETIT 1870, pp. 150-151. Cas que m'a aimablement signalé M. Pierre Garrigou Grandchamp.

913 VIGNIER 1980, p. 322.

914 MOUILLEBOUCHE 2002, p. 216 et notices *ad hoc* sur le CD annexé.

915 VIGNIER 1979, pp. 162-164. L'auteur publie une vue ancienne du début du XIX<sup>e</sup> siècle montrant la tour sans baies-créneaux. Celles-ci ont-elles été simplement démurées ou au contraire créées au XIX<sup>e</sup> siècle ? Cette tour nous a été inaccessible : impossible donc de répondre à cette question.

916 Tous ces cas présentés par AFFOLTER-MILLET-VOISIN 1979, resp. pp. 151-153, 16-17, 51 et 146-147.

917 Aucune date précise n'est donnée par des auteurs tels que Luc-Francis Genicot et Thomas Coomans ou Jonny De Meulemeester et André Matthys (voir BUYLE 1997, p. 137. BÖHME 1999, t. 2, p. 213). Dans un article plus récent (DOPERE-UBREGTS 2003), dont nous avons eu connaissance au moment de l'impression de notre travail, les mêmes auteurs décrivent avec minutie le couronnement de la tour-résidence (ici un vrai « donjon ») de Villeret. Ils relèvent la présence de crochets pour

## Pages 279 à 284

la fixation de volets de siège fermant les baies-créneaux, également protégées d'un houard. Comme à Yverdon ces deux éléments étaient présents: comment coexistaient-ils? Dernière donnée intéressante pour Yverdon : ces deux auteurs datent la tour de Villeret du deuxième quart du XIII<sup>e</sup> siècle; elle serait donc antérieure à la construction du château d'Yverdon !

918 UBREGTS-DOPERE 1996. Description précise de ce couronnement dans DOPERE-UBREGTS 2003.

919 BAYROU 2000. BAYROU 1988<sup>1</sup>, p. 167.

920 BUATHIER 1983, p. 27. Jean de Grailly représentait à ce moment-là Henri III d'Angleterre, qui l'avait chargé d'ambassades à Paris auprès de saint Louis.

921 Lucien Bayrou doute de la fiabilité de cette restauration (aimable communication écrite du 29 août 1998).

922 BAYROU 1988<sup>2</sup>.

923 Le château de Carcassonne attend encore son archéologue pour déterminer de façon précise ses étapes de construction. Les investigations partielles menées en 2000 par François Guyonnet, de l'Association pour les fouilles archéologiques nationales, indiquent la voie à poursuivre. Elles ont déjà apporté une information nouvelle et fondamentale. Cette approche devrait être étendue à l'ensemble de l'édifice. Aucune étude systématique, à notre connaissance, ne compare ce château à ceux construits dans cette région par le roi de France. Un tel travail pourrait permettre d'affiner la chronologie absolue, établie jusqu'ici davantage sur la base de données politico-historiques indirectes que sur une typologie affinée et des renseignements matériels tirés de l'édifice lui-même (GUYONNET 2000). Sur l'aspect de la courtine sud, présentée ici, et les apports de la fin du XIII<sup>e</sup> siècle ou du début du suivant, voir ce rapport, pp. 58-59.

924 Le mandat de Marie-Pierre Feuillet et de Jean-Olivier Guilhot ne comprenait malheureusement pas l'analyse archéologique de cette courtine, dont ils ne livrent qu'un croquis (FEUILLET-GUILHOT 1985, p. 127, planche IX).

925 Pierre de Savoie est notamment chargé de mettre en état de défense le château de Meilhan (Lot-et-Garonne) (BEMONT-MICHEL 1885, t. 1, n° 2083, acte passé au château de Gironde, près de La Réole, le 17 septembre 1253). Le 18 octobre, Pierre a la chance de recevoir du roi Henri III cinq tonneaux de vin de Bordeaux. Le 28 octobre et le 3 novembre, il se trouve aux châteaux (*in castris*) de Benauges, le 11 novembre à Saint-Macaire, les 9-10-11 décembre et le 7-20 février 1254 à Bazas, les 3-6 mars, le 14 avril, le 3 juin au château de Meilhan, le 28 juin aux châteaux (*in castris*) devant Bergerac (Dordogne), et le 11 octobre à Bordeaux.

926 BLONDEL 1935, p. 290.

927 Aimable communication écrite de M. Jean-Pierre Chapuisat, du 27 février 2002.

928 BEMONT-MICHEL 1885, t. 1, p. 448.

929 Sur maître Bertram voir TAYLOR 1963, pp. 1036-1037.

930 PRO, Close Roll 45, Henry III, communiqué par J.-P. Chapuisat, le 27 février 2002.

931 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1.5.1261-4.3.1262: *In expensis domini Johannis de Masot euntis apud Sallon, ad turrim de Sallon devisandam, 6 s. 8 d...*

932 Les extraits d'archives concernant Jean Mésot ont été publiés par TAYLOR 1985, pp. 93-97.

933 BLONDEL 1935, pp. 290-291. Voir aussi TAYLOR 1985, pp. 84-85.

934 GARDELLES 1972.

935 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 1.5.1261-4.3.1262: *In liberacione magistri Johannis cementarii, a die qua recessit a domo sua veniendo versus Yverdunum...*

936 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, cc. Chillon, 2.2.1260-2.2.1261: *In palis et virgis emptis ad vennam faciendam cum stipendiis magistrorum venientium de ultra lurim... cum stipendiis plurimorum operariorum ipsos iuvantium ad dictam vennam faciendam..., 58 £ 2 s. 10 d. ob.* Les Oyseler semblent poursuivre leur carrière en Bresse. On trouve un Guiot d'Oyseler à Saint-Trivier de Courtes (ADCdO, B 9940, cc. Saint-Trivier, 1282: *In stipendiis carpentatorum aptantium cum Guioto Doyselers duo ingenia que erant ante Sanctum Triverium*). Peut-on l'identifier avec Guionet d'Oyseler, attesté en 1272-1273 à Saint-Paul au sud du lac Léman (CHIAUDANO 1934, p. 298, compte de l'hôtel, soit les produits du jardin du comte à Evian, 14.07.1272-18.01.1273: *In palicio versus Sanctum Paulum reficiendo in taschiam per Guionetum de Oiseler, 5 s.)?*

## Pages 284 à 293

937 Cf. p. 45 et annexe 2b, p. 758. Relevons que Berthelet n'est pas qualifié de maître. On peut imaginer qu'il était quelque peu subordonné à Guillaume d'Oiselay, toujours appelé maître dans la comptabilité savoyarde.

938 Idée avancée par TAYLOR 1977, p. 284.

939 GRANDJEAN 1975, p. 124.

940 NAEF 1908, p. 33. BLONDEL 1935, p. 288. Cet auteur relève toutefois qu'il est bien qualifié de clerc en 1257-1258.

941 PERRET 1972, p. 4.

942 BRONDY DEMOTZ LEGUAY 1984, p. 124. En l'occurrence, la qualification est due à B. Demotz. Encore en 2001 par Raphaël Excoffier dans BERTHIER-BORNÉCQUE 2001, p. 133.

943 AST, Corte, Duché de Savoie, m. 1, n° 4, doc. 69. Pierre Mainier est témoin dans l'acte où, le 2 février 1243 ou 1244, Guillaume donne en gage son château de Bioley-Magnoux, déjà fief, qu'il tient de Pierre de Savoie, contre le prêt par ce même Pierre de 160 livres: *Petrus Maynari de Chamberiaco, clericus*. (Document publié par ANDENMATTEN 2004, Sources, n° 4).

944 CHIAUDANO 1933, p. 25: *In opere dicte turris [de Conthey] faciendo in tascheria per consilium Petri Manerii*.

945 Notamment avec l'introduction de la niche d'archère sommée d'une voûte en mitre. Cf. infra, p. 311.

946 Ce nom attribué à Jacques ne s'explique pas seulement par le fait qu'il a construit le château de Saint-Georges-d'Espérance, puisque Tassin et Gilles le portent également. Il s'agit d'un véritable nom de famille qui indique un toponyme, pas forcément à localiser dans le Viennois.

947 Outre les données documentaires elles-mêmes, on se référera en dernier lieu pour cette présentation de Jacques de Saint-Georges à TAYLOR 1985, pp. 63-97. Cet ouvrage est une réédition augmentée des études de cet auteur, déjà publiées dans diverses revues scientifiques. L'auteur y apporte de nombreux compléments (pp. 88-97) à son «Master James of St. Georges» (TAYLOR 1950). Les qualités d'architecte de Jacques de Saint-Georges sont maintenant remises en question dans un article qui vient de paraître (COLDSRAME 2003), sujet à caution à notre avis, ce que nous développons dans le complément, p. 769.

948 Source: cf. annexe 2a p. 757.

949 On reconnaît aussi à Pierre Mainier une activité d'entrepreneur.

950 Tout n'a assurément pas complètement disparu. Pour chacun de ces cas, une approche documentaire serrée, comme celle qu'a réalisée Jean-Pierre Moyné pour la Côte-Saint-André (MOYNE 1999), serait susceptible de faire mieux connaître ces châteaux, de même que des investigations archéologiques (cf. p. 202).

951 La meilleure monographie consacrée à Othon I<sup>er</sup> de Grandson est encore celle de KINGSFORD 1909.

952 On doit l'identification de Jean de Bonvillars au siège de Dryslwyn à TAYLOR 1976. Sur la présence de la noblesse vaudoise outre-Manche, voir les publications de Jean-Pierre Chapuisat, notamment CHAPUISAT 1990, avec bibliographie.

953 TAYLOR 1989.

954 RAEMY 1992, pp. 132-133.

955 Sur ce mouvement de retour et les importations anglaises de cette période, voir GRANDJEAN 1987 et RAEMY 1992.

956 Lettre publiée par TAYLOR 1985, pp. 79-80.

957 TABRAHAM 1995 (étude que m'a aimablement signalée Paul Bissegger). L'influence d'un style «édouardien» en général, et l'apport de Jacques de Saint-Georges en particulier, sur les châteaux écossais ont été examinés également par FELDMANN 2002.

958 Sur les origines et le développement de la porte à deux tours également dévolue à l'habitation, voir la position de METTERNICH 1990, qu'il ne nous appartient pas de discuter puisque ce type de construction n'est pas utilisé dans le corpus «savoyard» étudié ici.

959 TAYLOR 1963, p. 317. Taylor pense que Gérard de Saint-Laurent est originaire de Saint-Laurent-en-Grandvaux dans le Jura. Même si l'on ne saurait exclure une origine moins précise (le toponyme de Saint-Laurent est fréquent, par exemple Saint-Laurent-du-Pont en Dauphiné), voilà qui souligne encore l'importance de la sphère bourguignonne et les contacts qui ont pu se nouer entre celle-ci, les Savoie et le royaume d'Angleterre. La tour maîtresse des châteaux gallois n'était pas forcément destinée à la résidence du roi. Ainsi la tour de l'Aigle du château de Caernarvon était-elle réservée à Othon de Grandson, premier justicier du Pays de Galles, et le *keep-gate-house* d'Harlech abritait la résidence de Jean de Bonvillars, châtelain d'Harlech.

960 HELIOT 1973, p. 57.

## Pages 293 à 307

961 TAYLOR 1963, pp. 1027-1035.

962 C'est ici un ordre de grandeur et non une équivalence précise que l'on donne. Cet ordre de grandeur s'appuie sur les équivalences données dans le compte de l'hôtel d'Amédée de Savoie lors de son séjour en Angleterre en 1292, rendu par Hugues de Voiron (AST, SR, i. 38, f. 21, m. 2, n° 9, publié par Arnold J. TAYLOR en 1979 dans *Archeologia*, 106 (1979), pp. 123-132. Seconde édition dans TAYLOR 1985, pp. 53-62). Selon ce compte 1 £ sterling vaut 4 £ tournois, 14 £ 8s tournois valent 8 £ viennoises, soit 6 £ lausannoises. Par conséquent 1 £ sterling vaut env. 1,6 £ lausannoise.

963 Le tracé curieusement arrondi des structures récentes dans ce secteur permet de supposer qu'il n'en allait pas ainsi à l'époque savoyarde : selon toute vraisemblance, l'angle du château était formé de la rencontre de deux lignes droites, sur laquelle se plaçait la tourelle. Il y a peut-être eu un effondrement du rocher dans ce secteur. Pourquoi ne pas imaginer entre les années 1290 et le début de la gestion savoyarde semblable catastrophe, qui aurait provoqué l'écroulement de cette quatrième tour, remplacée par la tourelle ?

964 Le roi Edouard I<sup>er</sup> était assurément sensible à ce confort. Son père Henri III l'avait exigé pour son château de Rochester en 1254. BEMONT-MICHEL 1885, t. 1, p. 436 : *Mandatum vicecomiti Kancie quod sine dilatione faciat quandam gradum in dextra parte capelle Regis in castro Roffensi exterius, cum quodam hostio ad intrandum capellam illam... quod extranei et alii libere possint ingredi capellam illam, et quod non transeant per medium camere Regis, sicut facere consueverunt.*

965 TAYLOR 1977, GRANDJEAN 1987.

966 TAYLOR 1977.

967 Un parti qui sera retenu et développé avec beaucoup d'emphase par les ducs de Berry en leur château de Mehun-sur-Yèvre (Cher) vers 1400.

968 Avec dalle de protection entre les deux consoles à Lucens et à Saillon.

969 Dans la tour quadrangulaire de Saint-Tiphon (vers 1230), l'habitatcle des latrines est également noyé dans le mur mais le conduit d'évacuation est très court. Il rejette les matières au moyen d'une dalle inclinée placée très haut dans le mur.

970 Ces trois cas cités par MESQUI 1993, pp. 169-181, dans son intéressant chapitre établissant une typologie des latrines.

971 GUYOT 1869, p. 235.

972 METZ 1988.

973 BAYROU 1988<sup>3</sup>.

974 MESQUI 1993, p. 171.

975 Aucun auteur ayant étudié ce château ne s'exprime à ce sujet : même POUX 1931, pp. 144-294, dans sa fastidieuse description du château comtal, n'en pipe mot. Comme beaucoup d'autres à la suite de Viollet-le-Duc, cet auteur s'est peu intéressé à la vocation résidentielle de l'édifice. Les tours de l'enceinte disposent de latrines sous forme de bretèche, très allongée à la tour du Tréseau.

976 MESQUI 1989.

977 Cf. p. 316 et suiv., avec références.

978 REMY 2001, p. 133 et fig. 5. Voir aussi BABELON-REMY 1999.

979 GARDELLES 1972, pp. 208-210, et GARDELLES 1990. Gardelles reproduit une vue de Léon Drouyn montrant l'édifice avant l'intervention «musclée» de Viollet-le-Duc. On peut y voir l'état original (?) des ouvrages saillants abritant les conduits des latrines.

980 Peu ou prou, ces latrines saillantes affaiblissaient sans doute les capacités de flanquement de la tour d'angle puisqu'elles empêchaient l'aménagement d'archères donnant directement sur la courtine adjacente. À Rhuddlan, cet ouvrage saillant permet également d'envelopper une ample fosse pour recevoir les matières, dont l'évacuation était assurée par une canalisation enfouie dans les fausses braies. Ce dispositif a permis d'éviter l'ouverture biaise au bas de la courtine, point faible de la défense du château en cas d'attaque.

981 Aucune synthèse n'existe à ce jour. Trop d'études, même récentes, les ignorent simplement. Les publications d'Arnold J. Taylor ont bien montré tout ce que leur examen a apporté dans l'identification de l'activité de maître Jacques. Bernhard Metz s'y est intéressé pour elles-mêmes et a révélé toutes les astuces constructives qu'il a fallu pratiquer pour augmenter leur confort et leur sécurité (METZ 1988). Jean Mesqui en dresse également une typologie (MESQUI 1993, pp. 169-181). Il faudrait examiner maintenant si cette typologie peut conduire à des critères de datation ou à des différenciations régionales.

982 TOY 1953, p. 141.

983 Jean Mesqui indique le dernier quart du XIII<sup>e</sup> siècle pour l'apparition

## Pages 308 à 309

du cavet dans les fenêtres castrales de France (MESQUI 1993, p. 211).

984 GAU 1984. BAYROU 1988, pp. 169-170.

985 PAILHES-ALBERTIN 1991, p. 39.

986 RAEKY 1988.

987 NAEF 1922, p. 35.

988 TROLLET-FEHL 1996, LRD 96/R4125.

989 Une baie rectangulaire dans laquelle sont inscrits des remplages existe au château de Coucy (Aisne). Si on la date de peu avant 1380, rien que de très banal pour l'époque, mais ne serait-elle pas plus ancienne ? La modénature des montants, à savoir deux gorges, est finalement assez proche de celles de Conwy ou d'Harlech, qui présentent également deux gorges mais séparées par un grain d'orge. Ce château a également reçu, sur les lices, un corps de logis ayant servi de cuisine. Sans remettre en cause les importantes transformations intervenues sous Enguerrand VII de Coucy, ne faut-il dès lors pas y voir une étape de transformation vers la fin du XIII<sup>e</sup> siècle déjà ? Cet extraordinaire site n'a pas encore fait l'objet d'une étude approfondie et d'une approche archéologique plus minutieuse que celle de la mine et du bulldozer. En attendant, on consultera les excellentes études de MESQUI 1990 et de BAUDRY-LANGEVIN 1990.

990 GRANDJEAN 1985, pp. 88-90. La baie à remplage strictement rectangulaire est connue depuis longtemps en Île-de-France, elle se trouve à la chapelle de Saint-Germain-en-Laye vers 1238 ou à l'église de pèlerinage de Saint-Sulpice-de-Favière, commencée vers 1260 (baies extérieures du triforium). Cet article fondamental de Marcel Grandjean n'a manifestement pas été bien entendu par divers auteurs qui se sont recopiés et ne citent même pas leurs sources, amateurs sans doute, maîtrisant mal la chronologie, les faits historiques et les notions élémentaires de l'histoire de l'art. Selon Marcel JAY, «le prieuré Sainte-Foy de Contamine-sur-Arve est une construction de type gothique perpendiculaire d'influence anglaise» (Avec les Guides du patrimoine des Pays de Savoie, s.l., 1995, p. 52). Faut-il comprendre que Contamine serait un précurseur de ce style apparu en Angleterre dans les années 1330 ? Pour Fernand ROULIER et Bernadette LEJAY, «l'église de Contamine a été construite en 1295-1300 par un architecte du Pays de Vaud, Jacques de Saint-Jean» (*Un art retrouvé*, 2. *Le Faucigny*, La Balme de Sillingy, 2002, p. 220), soit Jacques de Saint-Georges sans doute. D'où les auteurs tiennent-ils ces renseignements ? La recherche actuelle sérieuse ne connaît pas l'origine de cet architecte ; elle admet pour l'instant que Jacques de Saint-Georges, après son arrivée en Angleterre entre 1275 et 1278, n'est plus revenu dans les Etats savoyards. Il œuvrait ces années-là au château de Beaumaris notamment, avant de terminer sa carrière en Ecosse. Les auteurs citent abondamment Raymond Ourcel, mais ce ne sont pas les écrits de ce dernier qui leur ont indiqué la provenance stylistique des fameuses baies de l'église ainsi que les comparaisons qu'elles leur suggèrent. On retrouve la perle du gothique perpendiculaire et la paternité à Jacques de Saint-Georges «architecte savoyard» dans le guide Gallimard consacré à la Haute-Savoie sous la plume de Christian REGAT (Paris 1997, réédition 2002, p. 89). D'autres «surprises» apparaissent dans le Guide Gallimard consacré à Lausanne et au Léman. On conçoit volontiers que les auteurs de ce type de littérature commerciale, fort bien illustrée dans le cas des Guides Gallimard, ne sauraient être payés pour se lancer dans une recherche fondamentale. Leur tâche de vulgarisateurs ne leur épargnent cependant pas d'utiliser correctement les études de première main quand elles existent. Le «grand public» a tout de même le droit d'être exactement informé.

991 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 3, cc. Chillon, 25.11.1266-25.11.1267 : *Libravit Bertheleto, carpentatori de summa 19 £ que debebantur ei pro operatione aule iuxta capellam veterem, 78 s.*

992 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 3, cc. Chillon, 2.2.1266-25.11.1266 : *Solvit Berteleto carpentatori, 40 s. qui debebantur eidem pro taschia domus clericorum.* NAEF 1908, p. 16.

993 Il n'y a que peu de chances de trouver cette attestation dans un document inédit, car Arnold-J. Taylor, qui a fait le tour de la question, nous a assuré avoir publié la totalité des mentions d'archives qui concernent la main d'œuvre savoyarde en Pays de Galles.

994 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 2, c. Mainier, 01.05.1261-04.03.1262 : Chillon. *Solvit Humberto de Lausanna et Wullermo de Sancto Anthonio et Johanni de Aquiano de summa trescentum quatuordecim libras que debebantur eis pro taschia domorum faciendarum extra donjone secundum quod continetur in rotulo compotis precedentis, 155 £ 10 s. et sic debentur eis de dicta taschia centum et quinquaginta et octo libre et*

## Pages 309 à 319

decem solidi; AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 3, cc. Chillon, 2.2.1266-25.11.1266: *Solvit eidem Johanni, in complemento solutionis muri aule ex parte lacus, larderii et coquine prout patet in eodem rotulo de anno 1264, 79 s. 9 d. et sic solutus est de dicta taschia.*

995 Guillaume Dudin, dont la parenté avec notre maçon n'est pas prouvée, fait partie d'une famille de petits nobles possessionnés dans la région de La Côte-Saint-André. Ce personnage représente Philippe de Savoie dans certaines transactions (MOYNE 1999, p. 78 et n. 18).

996 HARLE-SAMBERT 1990, p. 69.

997 KNIGHT 1986

998 On voit en effet que seul l'encadrement extérieur a été exécuté. À l'intérieur, les parements de l'embrasure font défaut; ils ne semblent pas avoir été arrachés et le bouchon paraît présenter un mortier très semblable à celui qui lie le parement de la braie.

999 RAEMY 1992. PRO, E101, 351, 12, 03.12.1283: *Johanni de Byuevillard, militi eunti in Walliam ad supervisendum castra domini Regis ibidem precepto Regis pro suis expensis eundo, morando et revertendo... En 1286, Jean de Bonvillars reçoit 200 livres pour cette même charge* (cité par TAYLOR 1963, p. 342).

1000 TAYLOR 1963, p. 345 et p. 1038.

1001 Cf. supra p. 57 et note 171.

1002 TOY 1953, p. 164. Voir aussi RENN 1989. La Tour de Londres elle-même, pourtant entourée de fossés humides, n'a reçu ses lices (*outer bailey*) qu'à partir de 1275. En 1281, on porte les pierres *ad balliam forinsecam ejusdem Turris* (BROWN-COLVIN-TAYLOR 1963, vol. 2, pp. 716-717; voir également PARRELL 1993). COLDSTREAM 2003, p. 26, comme nous, dégage une filiation entre Caerphilly, la Tour de Londres et les châteaux gallois édifiés par Jacques de Saint-Georges. Cet auteur attribue la paternité du château de Caerphilly à Robert de Beverley, le maître maçon auteur des lices de la Tour de Londres. Si tel était le cas, bien qu'il n'y ait aucune preuve documentaire, on peut imaginer avec Coldstream une ascendance importante de Robert de Beverley sur Jacques de Saint-Georges. Sur cette question, voir le complément, p. 769.

1003 Voir la contribution de Jean MARILLIER, Jean RICHARD, André LEGUAI, «Le Moyen Âge», dans LEVEQUE 1996, p. 149. Sur le développement urbain de Semur, voir BENET 1995, qui fait une utile mise au point des connaissances dès la fin de l'époque romaine.

1004 PRACHE 1989.

1005 Le *castrum* de Romont disposait d'une autre porte au sud, celle-ci étant sous le commandement du «petit donjon», dont il reste la tour à Boyer.

1006 Virginie Jolly, dans sa thèse de doctorat *Les fortifications des villes du duché de Bourgogne du XIIe au XVe siècle, avec les exemples d'Avallon, Châtillon-sur-Seine, Flavigny-sur-Ozerain, Ligny-le-Châtel, Semur-en-Auxois, et Vézelay* chez les professeurs Ch. Sapin et A. Saint-Denis, affinera assurément notre approche. Les relevés présentés ici doivent beaucoup à son amicale et compétente collaboration.

1007 Les sources écrites, pour l'essentiel la comptabilité des ducs de Bourgogne conservée aux ADCdO à partir de 1358, ont été exploitées par Jérôme Benet qui a pu dresser un intéressant portrait de cet édifice aux XIVe et XVe siècles essentiellement (BENET 1995, pp. 121-133). Cette approche, historique surtout, gagnerait à être confrontée à une étude archéologique et typologique fouillée du «donjon», qui reste à entreprendre. En attendant, nous nous référerons ici au travail de Jérôme Benet.

1008 La condamnation de ce passage à travers la tour est intervenue certainement en 1562. À cette date, les portes ont été obturées, celle tournée du côté de la ville dotée d'une canonnière toujours visible (pour cette date, voir VAULABELLE 1927). Cet auteur publie une coupe de la tour, malheureusement erronée puisqu'il manque un niveau, celui de la porte précisément). En 1359, cette porte est qualifiée de «porte lourdeaul» (ADCdO, B 6202, cité par BENET 1995, p. 122).

1009 On a renoncé aux pans coupés également parce que les tours de Semur n'étaient pas aussi fortement intégrées aux corps de logis que dans nos châteaux régionaux. Les corps de logis du «donjon» de Semur n'offraient certainement pas la disposition régulière que l'on observe chez nous mais se présentaient comme un semis de petits bâtiments de dimensions variables, accrochés contre les courtines ou installés à l'intérieur de la vaste aire protégée par ces dernières. L'interprétation des sources menée par Jérôme Benet confirme ce point de vue.

1010 Pourrait-on imaginer un niveau supplémentaire sous la forme d'un chemin de ronde découvert, à l'instar de la tour d'Orbe dès 1317 et peut-être des tours de Champvent?

1011 Ce parti est rare. Il est absent de notre corpus. Le seul exemple

## Pages 322 à 327

connu, non militaire, se trouve à Yverdon, dans le clocher de l'église urbaine Notre-Dame, élevé au tournant du XIVe siècle sans doute.

1012 Une vue ancienne de 1857 représente la grande courtine nord du «donjon» terminée par un crénelage. Impossible de déterminer s'il s'agit de l'aspect original ou au contraire d'un état remanié tardivement. D'autre part, l'image ne présente pas un degré de précision absolument fiable (gravure publiée par MOUILLEBOUCHE 2002, fiche «château de Semur-en-Auxois» du CD annexé).

1013 BENET 1995.

1014 Etant donné la hauteur de la falaise sur les flancs nord et sud du «donjon», une attaque comme une échelade par ces côtés était pratiquement impossible. Les archères étaient par conséquent inutiles.

1015 La récente et spectaculaire monographie d'Hervé Mouillebouche (MOUILLEBOUCHE 2002) consacrée aux maisons fortes de Bourgogne du nord, laissant un peu de côté les grands ensembles castraux, est maintenant une base incontournable pour ce travail, qui s'en trouvera grandement facilité.

1016 Aux racines anglo-saxonnes?

1017 Respectivement MESQUI 1991, p. 317 et fig. 392, et VAULABELLE 1927, pp. 116-117. Ce dernier auteur est contradictoire dans ses propos puisqu'il pense l'édifice érigé au XIIIe siècle et dit également: «en 1372, quelques temps après sa construction», formule vague bien sûr mais qui ne devrait pas renvoyer au XIIIe siècle.

1018 Les parties hautes de la tour ouest (de la Géhenne) sont actuellement inaccessibles.

1019 RAVAUX 1989. La grande tour octogonale de Bourdeilles (Dordogne), d'après 1270, montre une voûte à la modénature et à l'ornementation très proches. Huit branches d'ogives de profil rectangulaire à angles abattus retombent sur des culots ornés de têtes en grotesque par l'intermédiaire d'un cordon en quart de rond, tous éléments qu'on observe dans la tour est de Semur. La main-d'œuvre ayant travaillé au château proche de Montfort aurait-elle eu une influence? Dans ce dernier, la nervure rectangulaire à angles abattus est également utilisée pour les voûtes mais, pris isolément, cet élément est trop commun, tant géographiquement que chronologiquement, pour qu'on puisse en tirer une conclusion quelconque. Ce rapprochement, un peu hasardeux en l'état embryonnaire de notre réflexion, vieillirait donc quelque peu la voûte de la tour est du «donjon». Une confrontation attentive avec le riche programme sculpté de l'église Notre-Dame voisine, s'échelonnant tout de même de 1220 jusqu'au début du XIVe siècle (sans compter les adjonctions tardives), serait susceptible d'affiner les datations.

1020 Sur ce mouvement d'émancipation des communes dans le duché de Bourgogne, voir RICHARD 1954, pp. 340-352.

1021 Les ducs de Bourgogne, entrés en possession de Semur dès 1098 et représentés par un prévôt, disposaient assurément d'une résidence fortifiée, mais les textes ne permettent pas de la distinguer du *castrum* (RICHARD 1954, pp. 146-148). On peut l'imaginer encore à l'intérieur de celui-ci.

1022 Philippe de Savoie avait épousé Alix de Bourgogne en 1267. Les relations du duc Robert II avec les comtes palatins sont plutôt bonnes à cette époque, en particulier avec Othon IV, le comte régnant, fils d'Alix (d'un premier mariage). RICHARD 1954, pp. 220-223. Voir aussi ANDENMATTEN 2004, pp. 90-91.

1023 VIGNIER 1980 et 1986, p. 17.

1024 À relever que dans l'une de ces tours (celle de l'ouest) un conduit (de latrines?), placé grossièrement à l'aplomb de la courtine ouest, débouche à l'intérieur de celle-ci, dans le niveau inférieur! Le caractère très outrepassé de ces tours, ne ménageant qu'une très faible zone de contact avec le château, impliquait peut-être que les passages ne pouvaient se situer ailleurs que dans les courtines. Il faut faire abstraction d'un important remaniement du parement de ces tours, intervenu à une époque tardive, ayant adapté leur couronnement à l'usage des armes à feu.

1025 MESQUI 1989, p. 154.

1026 MESQUI 1993, p. 219, respectivement p. 221.

1027 MESQUI 1989, p. 148 et surtout MOUILLEBOUCHE 2002, dont on extrait les renseignements qui suivent (MOUILLEBOUCHE 2002, pp. 269 et 320; fiche CD «Mont-Saint-Jean»). Selon un texte de 1231, le site de Mont-Saint-Jean est bien occupé par une «villa», soit le village actuel, un *castrum*, soit un bourg de château, et un «donjon», soit le château actuel qui serait déjà celui que cite ce texte. Dans la mouvance du duc de Bourgogne, Guillaume de Mont-Saint-Jean parvient toutefois en 1239 à négocier un statut qui lui est favorable: le fief de Mont-Saint-Jean

## Pages 327 à 328

n'est ni jurable ni rendable au duc; il obtient même que son fils puisse épouser une des filles du duc. Ce seigneur est assurément puissant: on pourrait donc lui attribuer la construction du «donjon» dans sa forme actuelle.

1028 Ce qui nécessiterait une fouille archéologique confrontée à une investigation approfondie des sources d'archives, allant au-delà de la compilation des sources publiées.

1029 Ces travaux ne sauraient être vraiment tout prochains puisque l'édifice est actuellement bien entretenu par M. et Mme Yann et Pascale Massoulier, qui ont réussi à allier les exigences du confort moderne et la préservation des éléments anciens. Je les remercie chaleureusement de m'avoir accordé toutes les facilités pour la visite de l'édifice.

1030 Ce système de chéneau faisait-il le pourtour complet de l'édifice? Il n'est conservé que dans l'actuel comble du grand corps de logis sud et contre la face interne oblique de la tour ouest, interrompu par des modifications plus tardives. La gargouille d'évacuation visible dans la courtine sud est sans doute liée à ce dispositif. Aurait-on ici une indication sur l'aspect du couronnement des tours et courtines du «donjon» de Semur avant l'apparition des baies-créneaux?

1031 Typologie proposée par MESQUI 1993, pp. 220-221. Voir aussi pour le cas plus spécifiquement bourguignon GARRIGOU GRANDCHAMP 1997, *passim*.

1032 GARRIGOU GRANDCHAMP 1997, p. 86.

1033 VAIVRE 1989.

1034 GARRIGOU GRANDCHAMP 1997, pp. 148-149. La dalle horizontale est présente. La console, un ample bloc de pierre, adopte le plan d'un simple triangle tronqué dont la partie oblique, allant du mur jusqu'à l'avant de la hotte, est simplement chanfreinée.

1035 Yèvre-le-Châtel et Mont-Saint-Jean présentent en tout cas le même type de site et de «donjon» ramassé sans tour maîtresse.

1036 BAYROU 1988<sup>4</sup>.

1037 Impossible pour nous de trancher sur ce point. Les eaux pouvaient être recueillies à l'intérieur de l'édifice.

1038 L'ouvrage saillant, contrairement à Villandraut par exemple, est clairement lié à la construction de la tour, donc du donjon.

1039 BEMONT-MICHEL 1885, t. 1, p. 385, no 2972.

1040 GARDELLES, 1972, pp. 229-231.

1041 Cf. note 464.

1042 COULSON 1979.

1043 Ainsi au château de Chambéry: AST, SR, i. 16, TGS, rot. 4, 15.07.

1315-30.09.1316: *In stipendiis factis pro depingendis trabibus in quibus posite sunt baliste in castro Chamb. ad similitudinem aliorum trabium in quibus sunt alie baliste.*

1044 Plan du château de Chillon, cf. fig. 795.

1045 AST, i. 69, f. 5, m. 2, rot. 15, cc. Chillon, 05.04.1302-24.04.1303: *Pro bastimento facto iuxta grossum murum prope capellam sancti Pantaleonis et juxta murum aule in qua operatur balistarius.*

1046 AST, SR, i. 70, f. 97, m. 7, cc. Morges, 1422-23: *Inventarium... infra turrim de la panatorerii... duas parvas balistas.*

1047 Cf. annexe 1a, p. 753.

1048 AST, SR, i. 70, f. 97, m. 4, cc. Morges, 1394-95.

1049 Cf. annexe 1a, p. 753.

1050 Je remercie Paul Bissegger de m'avoir rappelé qu'une maison de l'artillerie est citée à Morges; toutefois, elle ne se trouve pas dans le «donjon», mais dans la cour basse des dépendances. AST, SR, i. 70, f. 97, m. 13, cc. Morges, 1453: (*opera rerum necessariarum pro artillieris domini Morgie existent.*) *Libravit in operibus et reparacione rerum necessariarum pro conservatione artilliarum domini...* Mémoire soit à très redouté seigneur, monseigneur le duc de Savoie sur le fait de la visitation de sa artillerie de Morges. Et premièrement de faire commander ou procurer de Vaut ou a autre fere ferrér le fenestries de ladite artillerie pour avoir exors; item de faire remué et resavoner toutes les cordes de gros engyns car sont passé cinq ans, item fere engrissier toute la ferramente de primier et aultres qui naraz mestier; item remuer les gros engyns et secorrez car il y furen mis tout molliez et sont vermolux en plusieurs lieux et fere amener les pierres de bombarde en ladite artillerie; item fere remuer tout le saupetre et affiner celluy qui ne les pas, car la salz qui est dedans la gate de jour en aultre et consumet et fait fondre; item fere redrecier les drogues dessus et aultres et fere roler les pierres faictes pour Johan Mareschial de Bourg affin quelle ne pardet leur moysson; item remuer par gens secrete le chellage qui se pourrit et gasket didans leur casses pour deffaux de remuer; item la

## Pages 328 à 340

*poudre de bombarde asselloiez [= assoleiller] deux ou trois jours pour la conservation dicelle plus longuement garder affin quelle le ne se foste (feste?)... [lettre donnée à Pont D'Ain, le 1<sup>er</sup> février 1452. Le secrétaire et procureur du Duc pour le bailliage de Vaud, accompagné du bombardier Guillaume Lombard, n'ont rien entrepris et se sont contentés de mettre certaines pièces d'artillerie au sec dans la château. Aymonet Corniaux est ensuite chargé de faire exécuter les travaux. Le châtelain paie alors] Petro dicto Bricollen, serraliero, commoranti Lausanne pro tachio sibi dato per Aymonetum Corniaux... videlicet ferratura fenestrarum domus attillierie prefati domini nostri ducis in platea Morgie existentis; quequidem ferratura ponderat in toto 680 libras ferri (8 d.), valent in summa, 37 fl. 9 d. 1/3 gr. pp., ut per litteram dicti magistri Aymonetii Corniaux, magistri operum domini ... datam Lausanne die 10 julii 1452... ratione... facture ferratura fenestrarum domus actillierie existentis in platea castri ville Morgie... Libravit Johanni Arbert, carpentatori et lathomo Morgie et Stephano dicto Bergonion eius famulo. Et hoc tam nomine et ex causa 36 jornatarum per ipsos insimul in domo artillierie castri ville Morgie factarum, tam in rompendo murum pro fenestrarum ferrandis et eundem restorando dum fuerunt ferrate, in reliquando vasa et dolia pulverum, remutando et sablonando cordas grossas grossorum ingeniorum et ipsa grossa ingenia remutando et multa alia in quodam rotulo... (3 s.) necnon pro una jornata duarum mulierum que vacaverunt in scobendo, mondando dictam domum et certas targias panendo et mondificando comutata eiusdem pro dicta jornata, 12 d. quam etiam pro 14 dodenis sircullorum implicatorum in vasis et dolis pulverum..., 21 s., pro 6 sacis carbonis..., 6 s., pro una sera nova munita clave posita in domus actillierie, 7 s. et pro 8 dodenis tachiarum implicatarum in eadem domo, pro aliquibus necessariis emptis prico 4s dicte monete, ut per... litteram de testimonio.... receptam sub 21 decembris 1452, 12 fl. 4 d. gross. pp. Par lettre rendue le 26 mars 1453, Aymonet Corniaux reconnaît les travaux décrits ci-dessus, notamment *in muro anteriori reperiit factum fuisse de novo 6 magnas fenestrarum pro essorando actillieriam ducalem...* Il trouve encore 21 grossos lapides rotondas qui avaient été amenées d'Yverdon.*

1051 Le méteil, ou messel, était un mélange de seigle et de froment. Le vin était aussi une source de revenu important. Les droits sur la vente du vin étaient cédés de cas en cas par les Savoie à la ville pour l'entretien des enceintes. Ce droit, le longuel, ne sera cédé définitivement à Yverdon par les Savoie qu'en 1474 (DEGLON 1949, p. 217).

1052 Voir AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 1266-67 et 1359-60. La valeur de la coupe de blé d'Yverdon est donnée dans DESSEMONTET 1955, p. 247. Elle vaut en 1823 12,829 litres. Il faut postuler ensuite, mais sous toute réserve, que cette mesure n'a pas varié depuis le Moyen Âge.

1053 Une partie de ces céréales prend bien le chemin de Gümmenen et Morat, qu'il s'agit de ravitailler. Voir AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 07.07.1266-07.07.1267: (*frumentum*) *Libravit Petro de Sottens, castellano Condemine [Gümmenen] per litteras suas, 8 modia; (avena) libravit in hospicio domini apud Muratum per litteras Thome de Rosselione, 22 modia; (expense) in carriagio 8 modiorum frumenti et 22 modiorum avene ut supra in computo de frumento et de avena ab Yerduno usque ad Muratum, in taschia, 28 solidos; in carriagio victualium Benerii, filii comitis Cabilionis euntis ad obsidionem de Loes [Laupen] a portu d'Orba usque Estavaie, in taschia, 37 solidos.* Sur la fin du règne de Pierre de Savoie, voir VAN BERCHEM 1907, *passim*.

1054 AST, SR, i. 69, f. 169, m. 5, cc. La Tour-de-Peilz, 1375-1376: *In hostio noviter facto in magna aula superiori dicti castri quando bladum domini fuit adductum de Waudo ad dictam Turrim et postmodum ducum in Lombardiam.*

1055 Voir toutes les études de Pierre Margot et de Georges Kasser à ce sujet. Idée encore diffusée dans le dernier guide publié en 1982 (COIGNY 1982).

1056 Pour les châteaux où cette occupation sur deux niveaux existe bel et bien, les documents, pour autant qu'ils ne soient pas trop rares, l'attestent de façon indubitable, en utilisant notamment les prépositions «supra» ou «infra». À Yverdon, deux inventaires du mobilier, datés de 1408 et 1424 (cf. annexe 1a), récemment retrouvés aux archives de Turin, confirment que tout ce qui touche l'habitation est réparti sur le seul rez-de-chaussée donnant sur la cour intérieure.

1057 Les photos de Jean Perusset de 1943 (cf. fig. 11) montrent distinctement que, côté cour, les façades n'avaient pas reçu un beau parement de pierre de taille, ce qui tendrait à prouver que celui-ci était destiné à être caché dès l'origine. Cependant on observe que les parties

## Pages 342 à 344

basses de la cour de la grande tour présentent encore le même type de parement, qui était bien visible, lui.

1058 PEDRUCCI-CHRISTE 1995, pp. 4 et 13-15.

1059 La façade sur cour n'a fait l'objet d'aucune analyse archéologique. Les restaurations conduites en 1962-1966 au rez-de-chaussée ont peut-être fait disparaître des témoins importants qui auraient pu éclairer l'articulation entre la *camera domini* et l'*aula*.

1060 Cf. annexe 1a, p. 753.

1061 Cf. infra note 1068.

1062 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 01.02.1363-12.03.1364 : *Quinque solidis laus. datis in 6 lonis positis in travaysona camere domini in quodam foramine; 3 s. 1 d. datis tribus manuoperariis portantibus terram supra dictum foramen; 2 s. 6 d. datis unius carpentatoris predictos lonos implicandi per unam diem; AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426: Visitavit cameram domini in qua reperiit tres trabes putrefactas, quas ordinavit reffici, que sunt longitudinis, altitudinis et latitudinis predictarum (1,5 fl.) [6,72 x 0,36 x 0,28 m : même prix à l'unité que celles mises en œuvre dans l'*aula*], 4,5 fl. pp; lonos supra putrefactos, videlicet unam duodenam lonorum, 1 fl.; in eadem camera reperiit unam fillieram a parte muri capelle putrefactam, quam ordinavit reffici et fieri totam nova, et in qua fuerunt necessarie 2 trabes, longitudinis, latitudinis et altitudinis predictarum (1,5 fl.) [6,72 x 0,36 x 0,28 m ? même prix à l'unité que ci-dessus]; ordinavit fieri in dicto muro 7 bochetos bonorum lapidum de ruppe dura ad substantendum et supportandum dictas fillieras, taxatis ipsis implicatis et positis, 7 fl. pp.*

1063 Cette cheminée est bien attestée en 1401-1402, lorsqu'elle est réparée en même temps que sa voisine située dans la *camera domini*: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 8, cc. Yverdon, 01.03.1401-01.03.1402 : *Dicto Faufrile, lathomo, qui reparavit focaria camere domini et alterius camere site ibidem prope, que destructa erant in pluribus eius locis et foraminata, ad que vacavit 2 diebus (3 s.), 6 s. laus.; cuidam manuoperario qui dicto lathomo dictis duobus diebus servivit (18 d.), 3 s. laus.*

1064 Voici les quelques extraits des comptes renseignant sur cette pièce. AST, SR, i. 70, f. 205, m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424 : *In camera iuxta dictam aulam a parte orientali, unum dictum challiez et duo scanna cum una pertica; ibid., 1425-26: Visitavit cameram post dictam aulam a parte venti in qua reperiit 6 trabes, deffectu predicto putrefactas et in ruinam tendentes...; ibid., 16.03.1445-16.03.1446: Camere dicti castri vocate dou retrait in cuius camere trabatura necesse erat implicari unus grossus tras longitudinis 35 pedum [9,80 m], et septem loni novi propter vetustatem quorumdam in eadem... in trabatura camere voxa [sic] dou retray iuxta camera prelibati domini nostri.*

1065 RAEMY 1983, p. 33: en 1428-29, on répare «un plancher dans la tour ronde qui fait le retrait de la chambre du seigneur» (AST, SR, i. 69, f. 169, m. 14, cc. La Tour-de-Peilz, 1428-29 : *In turri rotunda que facet loz retrex camere domini*).

1066 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 6, cc. Yverdon, 03.04.1391-15.12.1391: *Que je [Jacques de Moudon] hay emploier en la chambre monseignour et en la garde robe du dit chastel 30 000 d'encellos et 30 000 de clavin; 3 tirants, 500 lates; 5x12 de paynes; et pour l'avanteit de l'entrage de la dicte chambre; cette mention ne prouve pas que la *camera domini* ait eu une entrée directe. Son accès par l'intermédiaire d'une antichambre, soit la chambre du retrait, séduit davantage (situation analogue aux châteaux de Chillon, de La Tour-de-Peilz, de Grandson, de Conwy, etc...). D'ailleurs, cette même année, on répare également l'avant-toit de l'entrée de la chapelle. Ces deux avant-toits sont donc distincts. Cela incite à penser que l'entrée de la *camera domini* n'était pas à l'emplacement de la fenêtre bernoise qui a été restaurée, car celle-ci aurait été sous le même avant-toit que celui de la chapelle. À l'ouest de cette fenêtre, une importante embrasure, comportant une arrière-couverte faite de blocs de tuf, aurait pu former cette hypothétique entrée directe à la *camera domini*, mais elle est plus tardive: on l'attribue à la reconstruction de 1536-1539. Elle est attestée en 1700 en tout cas, année où elle est obturée (cf. p. 468).*

1067 Cf. infra pp. 348-349 et note 1094.

1068 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 16.05.1373-04.09.1376 : *Libravit in emptione 12 trabium quolibet longitudinis 36 pedum [10,08 m] emptorum pro trabatura camere domini castri Yverduni que propter vetustatem diii (diu?) est dirupta et destructa fuerat, refficienda et reparanda (11 s. laus.), 6 £ 12 s. laus.; emptione 12 trabium pro trabatura garde robe dicti castri que omnino destructa et dirupta*

## Pages 344 à 347

*erat occasione qua supra de novo refficienda et reparanda (6 s. 6 d. laus.), 78 s. laus. [selon pièce justificative du 2 juin 1375]. Cette année, les plafonds de la *camera domini* et de sa voisine, la garde-robe, sont presque intégralement réparés. Si les poutres ont la même section dans les deux pièces, on peut en déduire que celles au-dessus de la garde-robe pourraient mesurer un peu plus de 21 pieds, soit env. 6 m. Elles auraient pu être placées dans le sens est-ouest entre le mur séparant la garde-robe de la *camera domini* et celui de façade sur la cour de la grande tour.*

1069 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 09.02.1369-18.11.1369 : *Libravit in reparacione dicti castri, primo videlicet in emptione 12 trabium novorum de novo implicatorum et positorum in reparacione traveynorum unius camerarum dicti castri videlicet camere site iuxta cameram domini a parte capelle in introitu dictae capelle.*

1070 Sur cette baie, peut-être ancienne armoire murale de la chapelle, cf. p. 465, fig. 690.

1071 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 09.08.1379-01.03.1381 : *In emptione 6 colomnarum implicatarum in gradibus per quos ascenditur a capella et camera domini supra trabaturam et duorum panarum ad faciendum barrerias in dicti gradibus; 12 lonorum seu postum ad idem.*

1072 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 23.10.1395-01.03.1397 : *In emptione 8 espararum... implicatarum... in hostio parve camere prope capellam et in trappa facta in eadem camera ad eundum versus turrim, 34 s. laus.*

1073 Cf. p. 45, note 113 et annexe 2b, p. 758.

1074 À l'inconnue près de l'épaisseur du mur de façade sur la cour qui, à notre avis, doit être comptée en plus, car celle qui est donnée pour le sol installé sur le cellier (11,76 m) est comprise d'un mur à l'autre.

1075 Le large trumeau central, situé entre les deux séries de baies, a peut-être reçu une cheminée ou un canal de latrines desservant le chemin de ronde situé en dessus.

1076 JATON-EGGENBERGER-RAEMY 1995, p. 14, structure I/16.

1077 La hauteur du mur est inférieure d'un mètre environ à celle de l'*aula* reconstituée en 1969-1971. Cette différence atteste peut-être que ce mur n'est que le complément de celui de soutènement de la cour intérieure, achevé alors au-dessus du niveau de celle-ci.

1078 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 1270-1271 : *In decem teysis et dimid. [26,46 m] muri facti de longitudine et unius teysie et dimid. [3,78 m] de altitudine et trium pedum [0,84 m] de pissitudine... (texte intégral, cf. annexe 2b, p. 758).*

1079 Quatre à cinq assises originales de la façade de la *camera domini* sont conservées dans l'angle ouest de la cour. Celles-ci viennent en tout cas buter contre la façade de l'*aula*.

1080 Cette nouvelle pièce, gagnée sur l'*aula* primitive, même si elle apparaît plus tard comme une antichambre à la *camera domini* restée à l'est, n'en demeure pas moins importante, confirmant ainsi l'idée de ce transfert ou en tout cas de cette extension, puisqu'elle apparaît avec sa voisine aussi sous l'appellation de *camera domini*, d'après le pluriel utilisé dans la mention suivante: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 09.08.1379-01.03.1381 : *In reparacionibus... tecti... camerarum domini.*

1081 La hauteur, restituée par Pierre Margot en 1969-1971, a peut-être existé entre 1266-1267 et 1270-1271 seulement. Sa proposition trahit une confusion entre la base de la charpente et le plafond terré, qui ne sauraient être identiques. En revanche, cet architecte a bel et bien supprimé un plafond qui, sous des formes diverses certes, avait été maintenu à ce niveau pendant exactement 7 siècles!

1082 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426 : *Visitavit idem magister operum aulam dicti castri in qua reperiit in introitu eiusdem duas trabes, deffectu predicto [tecto], esse putrefactas, quas ordinavit reffici et reparari, et loco ipsarum alias duas trabes novas poni et que trabes quelibet ipsarum longitudinis 24 pedum [6,72m], altitudinis unius pedis et trium digitorum et latitudinis unius pedis (1,5 fl.) [section d'environ 0,36 x 0,28 m], 3 fl. pp.; dimidiam duodenam lonorum ibidem implicatam, 6 d. gr. On pourrait objecter que ces deux poutres auraient été des filières installées le long des murs. Ce n'est pas le cas, car dans la chambre voisine de l'*aula*, au sud, il faut en changer six, qui comportent les mêmes dimensions; dans la *camera domini*, on en change trois et on précise qu'il faut remplacer les planches qui sont au-dessus. Autre incertitude à lever: le texte parle de la poutraison de l'*aula*, s'agit-il du plafond ou du plancher? Cette question est résolue par une autre mention qui s'inscrit dans la même campagne de travaux où la poutraison «sous l'*aula*» doit être réparée: il*

## Pages 347 à 348

s'agit sans conteste de son plancher. Au contraire du plafond, celui-ci n'est pas terré puisqu'il dispose d'un sol carrionné.

**1083** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426: *Visitavit cameram post dictam aulam a parte venti.*

**1084** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426: *Visitavit [Aymonet Corniaux] trabaturam subtus aulam et orrea in qua reperiit lonos ipsius trabature subtus dicta orrea et in parte subtus aulam, a quodam archo lapideo usque ad turrim a parte ville esse putrefactos deflectu predicto, et non trabes ipsius quia sunt de bonis querubus, quas ordinavit reffici, et fuerunt ibidem necessarie 5 x 12 lonorum novorum (1 fl. pp), 5 fl. pp.* Ce texte confirme que l'*aula* était plus allongée au nord. En effet, la poutraison du sol est remplacée, de l'arche de pierre jusqu'à la tour, sous l'*aula* et les greniers. Or, selon la situation actuelle, le mur nord de l'*aula* repose sur cet arc de pierre. Si tel avait été le cas en 1425, Aymonet Corniaux, qui était peu enclin à se tromper dans ses évaluations et surtout dans sa perception des espaces, n'aurait pas déclaré que la poutraison à refaire était «en partie sous l'*aula*». Le mur actuel remonte au mieux aux années 1480, plus sûrement aux travaux de 1536.

**1085** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 12, cc. Yverdon, 01.02.1417-01.02.1418: *Libravit Mermeto Jaquiet et Vuillelmo Rue, burgensibus ac carpentatoribus Yverduni... et primo pro precio 18 lanorum per dictos carpentatores implicatorum tam in reparacione orrei seu grenerii dicti castri et cuiusdam parietis inter dictum orreum et quandam parvam cameram, quam supra quoddam hostium situm in magna aula castri per quod intratur versus dictum orreum a dictis carpentatoribus per dictum locumtenetem emptarum (9 s.), 13 s. 6 d.*

**1086** Cf. supra p. 345 et note 1077.

**1087** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 18, cc. Yverdon, 16.03.1442-16.03.1443:

*Libravit tam pro duobus lapidibus molacie dure, quam uno lapide lapidis dulcis, qui lapis dulcis habet 4 pedes cum dimidio [1,26 m] longitudinis, et qui lapides fuerunt implicati tam in uno passu gradus ante hostium dicte magne aule, quam in solleti porte ipsius aule; ibid., 06.07.*

**1377-25.06.1379:** *Libravit dictus castellanus ad reparacionem tectologie infra dictum castrum prope magnam aulam dicti castri, 54 s. laus.*

**1088** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 12.11.1398-06.04.1399: *Iohanni Chuler, pro 150 quarronorum de tegula implicatorum tam in aula, capella et alibi, 15 s. laus.* On n'a aucune certitude quant à l'aspect et aux dimensions de ces terres cuites avant les guerres de Bourgogne. Celles qui ont été restituées en 1969-1971 ont repris les dimensions de ce qui a été retrouvé dans le château, ne remontant pas au-delà des années 1480. Il est cependant permis de supposer que leur format traditionnel carré, fort répandu au Moyen Âge, n'a pas beaucoup varié. Quant à la cheminée, aucun indice ne signale qu'elle se soit trouvée contre la courtine ouest, dans le trumeau entre les deux groupes de trois fenêtres. Ce dernier a récemment révélé la présence d'un conduit de latrines, près de la fenêtre le bordant au sud (RAEMY-KELLENBERGER-SAROTT 2003, Po 15). On peut tout de même imaginer la cheminée au nord du conduit, en une situation analogue à ce qui a été observé dans la courtine sud, à la hauteur de la *camera domini*.

**1089** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 12.11.1398-06-04-1399:

*Henrico Barraul, pro una grossa trabe implicata in botaillieria, 3 s. 6 d... Dicto Henrico qui fecit in panateria duas fenestras 2 s. 6 d.; id., m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424: [inventaire du 30.06.1423] In parva camera anteriori iuxta magnam aulam unum parvum challiez cum duabus cordis modici vel quasi nullius valoris.* La dernière mention de la panaterie et de la bouteillerie remonte à 1399-1400. La petite chambre est citée pour la première fois en 1413-1414. La seconde se serait-elle substituée aux premières, qui auraient été déplacées dans la tour ou dans le cellier (cette seconde possibilité pourrait expliquer la création du tornavent en 1445-1446)?

**1090** EGGENBERGER-RAEMY 1990, p. 15, n° I/11 et JATON-EGGENBERGER-RAEMY 1995, p. 14.

**1091** Cf. p. 62 et note 221.

**1092** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 12, cc. Yverdon, 01.02.1418-15.03.1419:

*Libravit Vuillelmo Ruyer et Mermeto Jaquier, carpentatoribus, in emptione et pro precio unius trabis quercus longitudinis 20 pedum [5,60 m] hominis a dictis carpentatoribus emptis et per ipsos in pilari quoquine castri domini Yverduni necessario per tempus de quo computat cum rebus infrascriptis reparati ante furnum dicti castri existentis implicati et pro uno chapitel posito supra dicta pilara per dictos carpentatores subtus fileriam camini magne coquine; ibid., m. 14, cc. Yverdon, 16.03.*

## Pages 348 à 350

**1425-16.03.1426:** *Visitavit trabaturam subtus magnam coquinam et furnum.* Le texte parle d'une colonne et d'un chapiteau. Il faut probablement sous-entendre une paire de colonnes et de chapiteaux, car la poutre achetée à cet effet, haute de 5,60 m, n'a pas pu trouver place dans le seul niveau de la cuisine. La hotte aurait été trop élevée. Cette poutre a dû former deux colonnes de 2,70 m, ce qui paraît bien plus vraisemblable.

**1093** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 23.10.1395-01.03.1397: *Hudrico Lamberti, lathomio de Yverduno, pro tachia sibi data reparandi lavatorium magne quoquine dicti castri quod erat destructum...*

**1094** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 18, cc. Yverdon, 16.03.1445-16.03.1446: *Coquine dicti castri in qua erat bene necesse fieri unus tornavent lanorum inter dictam coquinam et portam per quam intratur dictam coquinam et citurnum dicti castri a platea eiusdem loci unacum quadam pariete supra gradus dicti citurni, quia paries et ly tornavent qui solebant esse erant destructure propter vetustatem.* AY, Ab6, p. 349, 22.01.1813: *Ayant été fait rapport qu'il existait une rampe d'escaliers dont on ne fait plus aucun usage, dans celle des caves du château que tient M. le receveur Vulliemin, établie dans l'épaisseur du mur, donnant sur la cour, l'on a autorisé ledit mons. Vulliemin afin de tirer parti de cette place, de faire enlever les dits escaliers, aux frais de la ville, pour servir ailleurs à quelque usage public;* AY, Ba158, 69, 08.03.1813: *Au maçon Wolff pour démolition d'un escalier dans une des caves du château, 16 £.*

**1095** Relevé Jeanneret, document déposé au SBE, section d'archéologie. Ce relevé montre les fondations d'un mur, dédoublé au sud par une arcade. La cause de ce dédoublement nous échappe. La situation est analogue à ce qu'on a observé entre l'aile nord et l'aile ouest. Dans ce dernier cas, une première arcade a reçu le mur mince primitif de 0,55 m. Celle-ci a été dédoublée par une seconde après les guerres de Bourgogne, pour recevoir le mur encore en place de 0,80 m, soit en gros 3 pieds savoyards (0,84 m). Dans l'aile est, le dédoublement constaté est peut-être lié aux travaux de 1389-1390.

**1096** MULLER-EGGENBERGER, *Echandole* 1989, pp. 3-4, structure 1.1.1.

**1097** On n'a pu vérifier l'existence de cette archère, complètement dissimulée par le local technique de l'Echandole; le relevé de Jean-Paul Berney note une dépression dans le parement intérieur de la courtine sud, qui pourrait indiquer une ancienne archère bouchée. Celle-ci est en partie masquée par le mur à arcades.

**1098** Ces deux piliers ont été relevés par Roland Jeanneret lors des investigations archéologiques de 1979, mais que W. Stöckli n'a pas cru bon de joindre à son rapport. Documents déposés au SBE, archéologie. On n'a eu connaissance de ces relevés qu'après la rédaction du rapport de synthèse (RAEMY 1992). Ils ne font que confirmer et préciser métriquement ce qu'on avait alors dit de l'aile orientale par l'étude de la riche documentation archivistique la concernant.

**1099** ACV, Ab8, Copies Milloud AST, p. 165. Le puits a de tout temps été situé dans l'angle oriental de la cour actuelle. Les archéologues (cf. STÖCKLI 1979) ont retrouvé les fondations d'une version tardive (XVI<sup>e</sup> siècle?), étonnamment coincée contre le mur soutenant la façade actuelle, mais que des textes plus anciens situent déjà là (cf. notes 1114 et 1176). Si ce mur existait déjà en 1352 et définissait la partie occidentale du cellier, il ne devait pas s'étendre à l'étage supérieur et laissait ainsi un espace sur le pourtour du puits où se sont réunis les nobles vaudois. Le compte de 1367-68 apporte une preuve supplémentaire de cet état de choses. Il faut construire un pavage au pied du puits pour que l'eau ne s'infiltre pas et n'aille pas endommager la poutraison des celliers tout proches. Cet aménagement aurait certainement été inutile si la façade actuelle avait existé, et il n'aurait pas pu être placé «tout autour du puits» (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 05.03.1367-04.03.1368: *Libravit... [Perrodo et Iohannodo Fotet], lathomis, facientibus pavimentum lapideum de lapidibus cisis circum circa puteum ad eo quod aqua non intraret per trabaturas celiorum seu suturnorum...*).

**1100** AST, C, BV 16, Cudrefin 7, 5 février 1337: *In castro infra stupam* (document aimablement communiqué par B. Andenmatten).

**1101** Relevés Jeanneret, cités note 1098.

**1102** Il convient de relever ici que les extraits d'archives de DESSEMONTET 1957 sont particulièrement incomplets pour l'aile orientale, ce qui en avait rendu l'analyse très aléatoire.

**1103** AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 25.06.1379-09.08.1379: *Libravit... et primo in emptione 5 trabium positorum et implicatorum in reparacione trabature camere que est juxta capellam et stupam dicti cas-*

## Pages 350 à 351

*tri, 2,5 fl. veteres; in emptione 3x12 postium implicatorum ad idem, 30 s. laus.; pro terrando dictam trabaturam, 20 s. laus. et pro eadem deterrando; Girardo dicto Ramel pro taschia sibi data faciendo et reparandi supradita... Certes, ce n'est pas la *stupha* elle-même qui est recouverte d'un plafond terré, mais la chambre voisine située dans la même aile. Plus tard en 1381-1382, on trouve mention d'une paroi au-dessus de la *stupha*: cela tend à exclure également la localisation de cette dernière à l'étage: AST, SR, 70, 205, 4, cc. Yverdon, 01.03.1381-13.05.1382: *In emptione 4x12 lonorum ibidem et in pariete supra stupham implicatarum qualibet duodena precio 14 solidorum laus.*, 56 s. laus.*

1104 Cf. p. 375 et note 1196 rapportant le texte décrivant la réfection de cette toiture.

1105 Cf. note 1106 *in fine*.

1106 Le texte complet rapportant cette transformation, extrait des comptes de la châtellenie d'Yverdon, est donné en annexe 2h, p. 759.

1107 Ce qui pourrait expliquer le dédoublement des fondations observé par R. Jeanneret dans le cellier oriental. Le mur construit à neuf est important puisqu'il mesure 9 toises carrées, soit environ 57 m<sup>2</sup>. Cela représenterait l'obturation du portique et la création du mur transversal sur deux niveaux. Un autre scénario est possible: le mur transversal était déjà en dur, mais la façade sur cour de la première *stupha* et de la chambre à côté de la chapelle était encore en colombage. Le travail aurait alors représenté un peu moins de la surface de la façade actuelle, de l'angle nord de la cour jusqu'à la chapelle, sur le rez-de-chaussée seulement. La toise carrée est payée à 4 livres et 11 sous, soit 7 florins et 7 sous. Cette somme est tout à fait suffisante pour le mur qu'on lui attribue, de 3 pieds d'épaisseur, avec sa porte et ses fenêtres. Pour comparaison: AST, SR, i. 70, f. 153, m. 9, cc. Romont, 1421-22: 16 toises de mur de 10 et 7 pieds d'épaisseur pour 10 fl la toise; AST, SR, i. 70, f. 167, m. 15, cc. Rue, 1426: un mur de 4 pieds d'épaisseur à 9 florins la toise; ibid., 1428: 3,5 toises de mur de 4 pieds d'épaisseur y compris un crénelage pour 7 florins la toise; AST, SR, i. 70, f. 7, m. 1, cc. Belmont: 5,5 toises de mur de deux pieds d'épaisseur pour 28 sous la toise, mais non compris la chaux qui est fournie. Dans l'aspect que cette façade présentait avant les diverses restaurations entreprises par Pierre Margot, on peut constater que le parement pouvant être antérieur aux reconstructions des guerres de Bourgogne n'a été conservé que sur quelques mètres carrés au niveau du rez-de-chaussée. Tout le reste a été soit perturbé par les percements d'époque bernoise au rez-de-chaussée, soit reconstruit après les guerres de Bourgogne, à une période proche de celle du raccourcissement de la chapelle. Cela suggérerait que la façade de 1389-1390 était de qualité moindre que celles des autres ailes.

1108 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 12, cc. Yverdon, 01.02.1416-01.02.1417: *Libravit... manibus Mermeti Jaquier, et Henrici Magninet, carpentatorum... 4x12+3 lonorum... quam etiam pro faciendo unum hostium in camera iuxta coquinam stupa dicti castri*. La chambre dont il est question ici se trouve dans la partie orientale, à l'extrémité sud de la cuisine de la Plaine contre la chapelle. La cuisine de la *stupha* lui est voisine à l'ouest.

1109 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424: *In coquina 6 paneis rotundos... unum parvum hostium ferreum oris stupe* (voir annexe 1a).

1110 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424: *In parva camera fustia dicte coquine* (voir annexe 1a).

1111 Dans la mesure où cette pièce est bien celle du châtelain (cf. note 1113).

1112 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424: *Et primo libravit in operibus et reparacione predictis factis infra tempus de quo ut supra computat ultra dictam tachiam, videlicet in constructione et factura cuiusdam camere tote nove et de novo constructe in coquina a parte Plane prope capellam ibidem noviter constructam modo in tachia predicta declarato quequidem camera de dicta tachia excluditur. Primo, in emptione 5x12+6 lonorum, tam in eadem camera quam in duabus formis lectorum in eadem camera constructis, emptarum a magistro Bisuntione, carpentatori (10 s.), 55 s.; pro precio 5 peciarum nemoris pro dicta camera in parte boudronanda (2 s.), 10 s., ultra aliud marrinum in dicta camera implicatum de marrino seu nemore veteri in dicto castro reperto; pro precio 111 clovorum ferri, 3 s.; in factura et constructione cuiusdam necessarie nove per dictum magistrum Bisuntium, carpentatorem ex ordinatione qua supra in dicta camera seu coquina, in cadre eiusdem noviter facto a parte Plane, videlicet pro charreagio cuiusdam trabis quercus in dicta necessaria implicate, inclusis*

## Pages 351 à 354

*salario et expensis dicti charreagii, 5 s.; in emptione 8 lonorum implicatorum in dicta necessaria, tam in hostio quam circumcirca, pro tanto, 8 s.; in emptione et pro precio 500 scindulorum et totidem clavini in dictis operibus implicatorum 4 s. 6 d.; in emptione 2 lonorum de feudna [...] in hostio nemore novo, in hostio antiquo ibidem existenti annexato et inchernato [...], 4 s.; in emptione cuiusdam lapidis ad luen-dum positi in coquina predicta a parte plane in cadre ipsius a parte turris supra pontem ex ordinatione prefati magistri operum, pro eo quod tra-batura dicte coquine putrefiebat, 20 s.*

1113 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 2, cc. Yverdon, 05.03.1367-04.03.1368: [Perrodo et Iohannodo Fotet], *iathomis, facientibus quoddam aliud pavimentum in caminata camere in qua castellanus moratur de lapidibus inventis in dicto castro*. AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 09.02.1369-18.11.1369: *6000 scinduli in reparacione tectorum supra veterem coquinam et coquinam castellani*. Si la *stupha*, qui était tout de même la pièce la plus chaude du château, pouvait être attribuée au comte de Savoie lorsqu'il séjournait à Yverdon, le châtelain devait bénéficier de façon permanente de la cuisine de la Plaine et de la chambre adjacente au moins. La vieille cuisine est certainement celle de l'aile nord, qui n'est en service qu'exceptionnellement, pour les réceptions dans l'*aula*.

1114 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 12, cc. Yverdon, 01.02.1417-01.02.1418: *Pro precio 7 lanorum... in reparacione necessaria dicti castri iuxta puteum pro turbando et occupando ventum qui agitabat infra pelum seu stupam dicti castri*. Cette mention indique encore la proximité du puits et de l'entrée de la *stupha*, que l'on a bien de la peine à imaginer à l'étage (par ailleurs, il n'est jamais fait mention d'escaliers ou de galerie extérieure sur deux niveaux).

1115 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 9, cc. Yverdon, 01.02.1404-01.02.1405: *Pro precio 4 lonorum seu postium implicatorum in ostio cuiusdam camere ipsius castri per quam itur ad turrem pontis anteriorem (18 s.) 6 s. laus*. AST, SR, i. 70, f. 205, m. 13, cc. Yverdon, 30.06.1423-15.03.1424: *In emptione 6 lonorum nemorum implicatorum... in factura et constructione parve camere existentis in cadre iuxta turrim supra pontem facte pro ancillis per dictum magistrum Bisuntium, 5 s.*

1116 EGGENBERGER-MULLER 1988, pp. 7-8.

1117 On comprend aussi pourquoi ses dimensions ont été réduites après 1476: les murs installés sur le terre-plein meuble de la cour n'étaient pas stables et, de ce fait, ont dû particulièrement souffrir lors de l'incendie du château, ce qui en a signifié la condamnation définitive.

1118 EGGENBERGER 1981, pp. 19-20: seule la partie inférieure du remploi paraît originale; elle montre des traces de feu et une taille à la laie brettée.

1119 EGGENBERGER 1981, p. 25, n° 4.2.8. La porte est citée en 1369 (cf. note 1069).

1120 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 3, cc. Yverdon, 10.03.1372-16.05.1373: *Libravit Roleto de Pulli, verrorio, pro refectione verreriarum fenestrarum capelle castri domini de Yerduno destructarum propter boreas et maxime a parte aque Thele, partim de novo refactarum et partim reparaturum, inclusu ferro et cavillis ferri ibidem implicatarum et necessariis in tachiam sibi datam, inclusis etiam expensis dicti Roleti..., 108 s. laus*.  
1121 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379: *Pro recuperiendo capellam castri implicatis in ipsa cohupertura 2000 tiole*; AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379: *Libravit et solvit predictus castellanus pro clavis lateret implicatis in sartatur. (?) lonorum capelle dicti castri qui ceciderant in cohperimento de tegula facto supra ipsam capellam; de quo cohperimento computatum fuerat per ipsum castellanum in quodam de suis computis precedentibus, videlicet 3 s. laus*.

1122 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 14, cc. Yverdon, 16.03.1425-16.03.1426: *Visitavit capellam ipsius castri, quam reperiit defectu quo supra in rui-nam tendentem et eam ordinavit reparari, et fuit necesse in eadem ponere 100 latarum, 14 d. gr.; 12 lonorum in reparacione vote eiusdem capelle, 1 fl. pp.* Ce terme de voûte n'a malheureusement pas été relevé par DESSEMONET 1957.

1123 EGGENBERGER 1981, pp. 11-12.

1124 Voir l'inventaire de 1408, annexe 1b, p. 753.

1125 D'importants pans de l'appareil de la tour d'Hermance semblent avoir été changés à une période plus tardive.

1126 Les maçons et tailleurs de pierre Crusillet sont originaires de Grandson: Périnet Crusillet travaille à Yverdon sous les ordres du charpentier et ingénieur Jacques de Moudon. Il y est attesté de 1377 à 1386; il habite à Lausanne. Les Crusillet ont également œuvré à Ripaille.

## Pages 354 à 356

Le premier attesté est Johannod Crusillet, chargé en 1371 de l' extraction de la pierre pour la construction de la résidence comtale de Ripaille; le contrat est passé en présence du même Jacques de Moudon. Johannod était réputé, car il a bénéficié des faveurs de Bonne de Bourbon, qui paie son enterrement en 1377-1379 (AST, SR, i. 39, f. 1, m. 10, n° 31, c. hôtel, 25.06.1377-23.01.1379: *Libravit de mandato domine pro sepultura Johannodi Crusilliet, magistri lathomi domus Rippaillie, facta Thonon. manu domini Johannis de Divona, capellani... ultra ceram habitam a Petro de Lompnes, 60 s. 7 d. geb.*). On trouve ensuite dans les années 1380 et 1390, toujours sur le même chantier de Ripaille et sous la direction de Jean de Liège, Pierre et Hudriset Crusillet; le premier est habitant de Féternes en 1390, toujours en activité en 1409-1412 (BRUCHET 1907, pp. 290, 297, 298, 344, 360, 367, 368, 377, 444). 1127 Ce sens particulier du verbe *forrare* est bien attesté pour la chapelle de Chillon en 1439-1440 (RAEMY-FEHL 1999, p. 87 et note 64). Dans ce même château, les tours semi-circulaires C, Z' et Z reçoivent un plafond plat en 1378-1379, car elles doivent être « fourrées au sommet à mode de ciel » (RAEMY-FEHL 1999, p. 89). La source est la suivante: AST, SR, 69, 5, 14, rot. 68, cc. Chillon, 25.12.1376-25.4.1379: *Libravit magistris Auberto et Dolono, carpentatoribus pro tachia sibi data pro tanto forrandi dictas tres turres rotundas in sommitate ad modum celi... pro qualibet turri 25 florenos veteres*.

1128 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379: *Pro forrando turrim de versus villam et reffiendo illam de versus Humbertum Menfrey; pro forrando muros de retro castrum de tous ab una turre usque ad aliam; pro entablamentis desuper quatuor turres, super que omnes chivroni jacent; pro reffiendo caminatam aule pro uno milliaro grossorum tuforum emporum apud Cletas, empto cento duobus florenis, valent 20 fl. veteres et grandis ponderis; pro 200 de carey pro caminata 40 s.; pro eis adducendis apud Yverdunum 60 s.; pro una duodena chivronum pro faciendo pontes et foros et unam catedram ad forrandum turres 18 s.; 28 modiis calcis in premissis implicatis, 13 £; pro cordis ad ponendum catedram pro tirando necessaria operis, 27 s.; pro quatuor gierlis pro tirando morterium, 8 s.; pro faciendo postellam muri de retro castrum et pro ea ferranda de ferro... pro esparris, 4 fl. veteres et grandis ponderis; pro premissis datis in tachiam per me dictum magistrum Iacobum [de Moudon] Peronot Crusillet, 46 fl. veteres et magni ponderis.* Il faut s'interroger sur la quantité représentée par 28 muids de chaux. On n'en connaît hélas pas l'équivalence en litres. Par analogie avec le muid utilisé pour les céréales ou le vin, on peut imaginer que l'ordre de grandeur est de quelques centaines de litres. Ce serait donc quelques tonnes de chaux qui auraient été utilisées. Cette chaux n'est malheureusement pas mise en œuvre dans les seuls travaux d'enduit mais aussi pour la réfection des parements, au pied de la courtine sud et dans la cheminée de l'*aula*. Comme il s'agit d'appareiller des pierres de taille, la quantité de mortier devait être relativement modeste (au contraire d'un blocage par exemple, très gourmand en liant). D'après Roger Simond, le spécialiste des enduits anciens, cette quantité de chaux était largement suffisante pour enduire complètement les deux tours et les courtines sud et ouest. Le salaire touché par Crusillet (et son équipe) est considérable. Les travaux ont été de grande ampleur.

1129 Outre celui de la grande baie, un fragment d'enduit badigeonné a été observé dans la chapelle, conservé contre le mur goutterot sud sur la zone de contact avec la façade occidentale actuelle, reculée en 1503 (EGGENBERGER 1981, structure 1.1.4, pp. 7-8). La preuve que la plupart des murs du château étaient enduits apparaît également lorsqu'on observe les traces d'incendie. Certains blocs sont rougis, d'autres non ; ces différences très nettes d'une pierre à l'autre ne peuvent s'expliquer que par la présence d'un enduit qui s'est décollé ou qui a au contraire subsisté. Un autre phénomène s'ajoute à celui-ci : nombre de pierres ne présentant plus de traces d'incendie sont en retrait par rapport au nu du mur, car elles ont été posées en délit ; la partie brûlée a pu tomber ou aisément être enlevée. Cette opération de curage des matériaux endommagés a en tout cas entraîné un réenduisage des parements par la suite, et ceci dès 1379, date du premier incendie généralisé qui touche le château.

1130 Fac-similé de 1903.

1131 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 08.03.1388-30.07.1389: *Libravit... pro iornata ibidem tenenda... die octabar. festi beati Martini anni 1388... in uno scagno novo in dicto castro facto ad quatuor passus causa sedendi ibidem pro tribunali ratione honoris domini, inclusa fac-*

## Pages 356 à 359

*tura eiusdem, 46 s. laus.*

- 1132 RAEMY 1988; ANDENMATTEN-RAEMY 1990, pp. 195-196.  
 1133 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 12.11.1398-06.04.1399.  
 1134 Un inventaire du château d'Annecy, de 1393, désigne la chambre du nom du textile utilisé : « une chambre blanche de satin blanc, une chambre rouge de velours rouge... » (BRUCHET 1898). Lorsque la cour s'arrête et emménage dans un château, il s'agit d'installer les chambres au moyen de crochets. Ainsi, exemple parmi tant d'autres, le Trésorier général de Savoie doit payer 400 crochets de fer pour les « chambres de mesdits seigneurs et dames pour tendre leur chambre » (AST, SR, i. 16, TGS, vol. 92, 242 et suivantes: paiements du 6 septembre 1445).  
 1135 Image très suggestive proposée par DUBUIS 1990, vol. 1, p. 95.  
 1136 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 7, cc. Yverdon, 12.11.1398-06.04.1399: *Die festi nativitatis domini dicto Girardo [Romanell], pro marrino pro fenestrulis magne aule, 2 s.; pro tribus ulnis tele pro dictis fenestrulis 3 s.; Iohanni Chuler pro 25 ferr. lombardie pro faciendo asperas fenestrarum, 12 s. 6 d.; Iohanni Quanya qui fecit dictas asperas. 6 s.* La seule mention attestant ce type d'aménagement touche l'*aula*, où l'on installe des cadres de fenêtre entoilés. Ils sont réalisés pour le séjour hivernal d'Amédée VIII. En été, on se serait contenté des volets intérieurs.  
 1137 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 5, cc. Yverdon, 08.03.1388-30.07.1389: *Libravit... pro iornata ibidem tenenda... inter dominum Henricum de Montebelligardo et dominum de Grandissono... in candelis sipi, 9 s.*  
 1138 Voir AST, SR, i. 70, f. 49, m. 15, cc. Cossonay, 1474-75 pour le renforcement des châteaux de Morges et Cossonay; AST, SR, i. 70, f. 179, m. 16, cc. Sainte-Croix, 1474-75.  
 1139 AY, Ba10, compte de ville, 26.12.1474-mercredi après Noël 1475, fol. 4 et 15v-17v. Voir aussi et surtout GILLIARD 1944; description plus détaillée de ce boulevard dans RAEMY-BRUSAU 2001, p. 95.  
 1140 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 24, cc. Yverdon: cahier des déductions inclus dans le compte de 1479-80, lesquelles sont rétrocédées au vice-châtelain François Cordey: *Sequitur ea que petit sibi deduci Franciscus Corderii, clericus et burgensis Yverduni, vicecastellanu Yverduni... quos census recuperare non potuit nec potest propter calamitates guerre ovalia incendorum occasione guerre... et villa fuit fonditus tempore guerre combusta, hereditagia vacant una pars alia pars tenementarum sunt mortui et disperserunt...* En particulier l'impôt des toises, qui frappe tout propriétaire d'une maison à l'intérieur de la ville, ne peut être perçu: *Petit sibi deduci pro thesiis casalium apud Yverdunum vacantium occasione guerre qui per calamitatem guerre Alamani ipsam villam fonditus concremaverunt. Ita etiam borgella circa dictam villam existentes penitus sunt destructa et combusta quibus percipere debeat, que thesie possunt ascendere ad summam 30 £ laus.*  
 1141 Que le gros œuvre du château ait peu souffert est confirmé par cette réparation de routine du pied de la tour orientale, minée par les eaux de la Thièle, entreprise peu après les funestes événements: AST, SR, i. 70, f. 205, m. 24, cc. Yverdon, 15.03.1479-15.03.1480: *Libravit Guillermo de laz Lavinaz pro reparacione pedis turris castri Yverduni site prope pontem per quem intratur villam Yverduni que diruebatur ex fortitudine cursus aquae ibidem defluentis, 10 fl.*  
 1142 Ces travaux sont décrits dans les comptes de la châtellenie de Rue. AST, SR, i. 70, f. 167, m. 31, cc. Rue, 1526: rassemblement de pièces diverses de 1520 à 1529 rendues par les châtelains Jean d'Illens et Henri de Cossonay, seigneur de Saint-Martin-du-Chêne, qui ont reçu en amodiation avant 1526 la réparation de certains édifices ducaux en Pays de Vaud. Ils ont fait exécuter les travaux à partir de cette date et jusqu'en 1529. Ils font notamment réparer les châteaux, fortifications, moulins et fours de Romont, Yverdon, Sainte-Croix, Rue, Les Clées, Cossonay, Cudrefin, Estavayer, Morges, Nyon.  
 1143 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482: *Pro locagio domus dicti nobilis Bonifacii [de Villarzel]... facto pro reponendo blada illustrissimi domini nostri Sabaudie ducis castellanie predicte et in qua fuerunt reposita ipso anno actento quod castrum prefati domini nostri dicti loci Yverduni, tempore guerre Theotonicorum, fuit combustum, eius occasione ipsa blada in eodem castro non fuerunt reposita, 6 fl. pp.*  
 1144 Voir les comptes de la châtellenie de Rue, cités en note 1142.  
 1145 Une visite des fortifications vaudoises avait également été effectuée par un fonctionnaire savoyard début 1531, à la suite de la mort de la duchesse Marguerite d'Autriche. AY, Ba18, compte de ville, 1530-31, 23r: *Libravit cuidam magistro camere Chamberiaci qui tunc venerat ad visitandum castrum et molendina Yverduni post decessum... duchisse...*

## Pages 359 à 362

Ce commissaire se rend également à Moudon (GILLIARD 1929, p. 431). Il est possible que, dès cette date, Charles III ait été plus fermement décidé à fortifier le Pays de Vaud. Malgré les lacunes dans la comptabilité, on imagine volontiers que les travaux d'ampleur exécutés au château d'Yverdon par Mermet Bonvespres ont été interrompus vers 1503 (la charpente de la grande tour est réalisée en 1509 encore), à la suite du mariage de Marguerite d'Autriche avec Philibert de Savoie (2 décembre 1501). En effet, cette dernière avait reçu à titre de douaire la somme de 12 000 écus d'or qui ont été assignés sur le Pays de Vaud. Marguerite essaya d'obtenir la suzeraineté réelle mais se heurta à la résistance de son beau-frère, Charles III. Cette situation conflictuelle a dû freiner considérablement les renforcements militaires, car ni l'un ni l'autre ne semblaient prêts à bourse délier. Cette situation fut bien ressentie à Yverdon par le capitaine Philippe de Bellegarde, qui écrivit à Charles III, le 13 décembre 1529 : « Monseigneur, touchant l'argent pour la réparation de votre chastel et aussi pour les compagnons, si l'on se prend sur les deniers qui ont été ordonnés par Madame votre belle-sœur, il ne sera pas si tôt prêt et [je] crains, Monseigneur, qu'il ne faille avoir mandement de la chambre des comptes de Bourg [en Bresse]. » (AST, Corte, Lettre particolare, S, Mazzo 24, lettre du 13 décembre 1529, citée par GILLIARD 1934.) Ce n'est qu'à la fin de 1530 que Charles III put tenir d'agir avec plus de détermination, mais il était à court d'argent et tout resta à l'état de projet.

<sup>1146</sup> AST, Corte, protocoles ducaux, vol. 71, p. 58 (copie Marius Besson, ACV, Ab 1), voir transcription en annexe 2i, p. 760.

<sup>1147</sup> AST, SR, i. 70, f. 29, m. 18, cc. Clées, 1484-85. Dans ce document, il est qualifié de charpentier et de maître des œuvres en Pays de Vaud. Il est mentionné aux Clées en 1485-86 et en 1502-03 encore. AST, SR, i. 70, f. 179, m. 18, cc. Sainte-Croix : Mermet Bonvespres est chargé de la reconstruction du château de Sainte-Croix, selon les comptes de cette châtellenie de 1485-86 et de 1489-90. Il est qualifié dans ces documents, outre les titres déjà mentionnés, de bourgeois d'Yverdon. AST, SR, i. 70, f. 77, m. 7, cc. Belmont, 1486-87.

<sup>1148</sup> Soit abandonné et en ruines. Voir JUNOD 1933, p. 139. Le chroniqueur a vécu la conquête du Pays de Vaud et l'introduction de la Réforme. D'après Louis Junod, il rédige son texte bien après ces événements, entre 1565 et 1569.

<sup>1149</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1495-15.03.1496 : *Libravit magistro Mermeto Bonvespre... pro 9 trabibus per ipsum positis et implicatis in trabatura turris predicti castri a parte platea fori per quam trabaturam exiverat Iohannes de Sancto Ciriaco ibidem pridem detentus per inter ipsas trabes.* AY, Ba18, compte ville, 1531-32 : *Libravit die lovis post festum Sancti Georgii, pro una mica panis data cvidam pueru de Yens qui accusavit quandam mulierem hereticam in castro Yverduni tunc detentam que fuit combusta in villa Yverduni,* 12 d.

<sup>1150</sup> AY, Ba18, compte de ville, 1531-32, fol. 19 : *Libravit die lovis post festum sancti Anthoni... pro uno quarto libre olei olive dato pro gusto mullonis de Cossonay pro ogeno pecias actilliarum Yverduni existentes in magna turri castri Yverduni in presentia domini de Sancto Cyfriano,* 9 d.

<sup>1151</sup> La construction du boulevard est rapportée de façon détaillée dans les comptes de la ville (AY, Ba15, cptes de ville, 1513-14, 1514-15, 1515-16). Voir en outre FEIHL-RAEMY 2000 et RAEMY-BRUSAU 2001, p. 96.

<sup>1152</sup> Cf. infra p. 366.

<sup>1153</sup> Date obtenue par dendrochronologie ; les bois de la charpente ont été abattus durant l'hiver 1484-85. ORCEL 1982, accompagné de STÖCKLI 1982.

<sup>1154</sup> Les documents de 1498-1500 mentionnent que ce mur et la charpente qui le surmonte ont été « nouvellement faits ». Le compte de 1490-91 rapporte les dépenses pour l'exécution de la charpente.

<sup>1155</sup> Date d'abattage des bois de la charpente encore en place : 1503.

<sup>1156</sup> Pour la porte en plein cintre dans la façade sur cour du corps de logis nord, voir EGGENBERGER-RAEMY 1992, p. 15, structure II/7 ; pour celle reliant l'aile nord à l'occidentale, voir JATON-EGGENBERGER 1995, p. 22, structure II/17. Un indice matériel de ce niveau supérieur a également été retrouvé dans l'aile orientale, voir EGGENBERGER-MULLER 1985, p. 18, structure 1.3.2.

<sup>1157</sup> EGGENBERGER-RAEMY 1992, p. 14.

<sup>1158</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1499-15.03.1500 : [On ordonne cette année-là la réfection d'une porte avec] *bonis lapidis franchis perrerie Sancti Blasii vel similibus sicut molacie...*

<sup>1159</sup> JATON-EGGENBERGER 1995, p. 22, structure II/18 ; LRD94/R3726.

<sup>1160</sup> JATON-EGGENBERGER 1995, p. 23, structure II/18 ; LRD94/R3726.

## Pages 363 à 365

<sup>1161</sup> LRD96/R4103.

<sup>1162</sup> CASSINA 1974. On peut encore signaler ici les charpentes du temple de l'Etivaz (VD) ou de la collégiale de Neuchâtel.

<sup>1163</sup> Analyse archéologique par l'atelier d'archéologie médiévale de Moudon (STÖCKLI 1982), avec datation dendrochronologique menée par Christian et Alain Orcel (ORCEL 1982), du Laboratoire romand de dendrochronologie, Moudon, 8 mars 1982. L'analyse fournit en outre les données suivantes caractérisant chaque ferme. Section de l'entrant : 18/25 cm ; section des chevrons : 10/15 cm ; section de l'entrant retroussé 14/15 cm ; section des aisseliers 14/15 cm ; section des jambettes 12/10 cm. L'aile ouest comporte 39 fermes sur une longueur de 29 m, soit un écartement moyen de 0,74 m ; l'aile sud : 36 fermes sur 27,5 m, écartement moyen de 0,76 m ; l'aile est : 36 fermes sur une longueur de 27 m, écartement moyen de 0,75 m.

<sup>1164</sup> AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1495-15.03.1496 : *Et primo dictavit et ordinavit [Mermet Bonvespres] pro preservatione murorum dicti castri a parte venti qui tendunt ad putrefactionem defectu copertura acque pro appodiando ramuram ibidem iam factam [= celle de l'aile occidentale] que tendit etiam ad putrefactionem et minatur cadere et in qua sunt iamque duo tyreni putrefacta quad ibidem fiat una ramura et copertura a dicta ramura jam factam tendendo contra magnam turrim et fiat dicta ramura ad tres pani gallice (?) et taliter quod murus et gradus per quos ascenditur ad magnam turrim coperiantur et sic quod stilicidium non cadat supra gradus nec supra murum et fiat dicta ramura ad copulas [= à couple de chevrons, à deux pans] ad facturam aliorum iam factarum, et quod quelibet cople portet suum tyrem qui debeant planari et bordonari pro eo quod facient trabaturam; et in dicta ramura fiat unus pomellus cum una bandereta desuper; pro quaquidem ramura dixit et dictavit habere debere quantitatem marrini infrascriptam, et primo 30 pecias nemoris dictas tyreni, qualibet longitudinis 40 pedum hominis [11,20 m], et unius pedis et 2 digitorum altitudinis [0,33 m] et unius spani [0,20 m] spissitudinis (15 s.) 37 fl. 6 d. gr. pp.; 9x12 tignorum quodlibet longitudinis 30 pedum hominis [8,4 m], tam pro chivronando quam pour les croisies et les corbes et quod dicta tigna sunt grossa et bona ad cobles (30 s.), 22 fl. 6 d. gr. pp.; unam peciam quercus pro pomello longitudinis 20 pedum [5,6 m], 12 d. gr.; 15 tolas pro pomello (13 d.), 16 s. 3 d.; 500 de orbet pro clavalando dictas tolas, 6 s. 3 d.; 1000 lactarum (7 s.), 70 d. gr.; 4000 clavorum lacteret (20 s.), 6 fl. 8 d. gr.; 22000 tegularum (20 s.), 36 fl. 8 s.; 80 cornier, 20 s.; 80 clavos ad clavelandum dictas cornye, 10 s.; pro charreagio tegularum et des cornyer ad rationem 3 d. gr. pro quolibet mille tegularum et etiam 3 solidorum pro les cornye, 69 s.; pro calce et arena ad immorterizandum les cornye et rippas 18 s.; pro una bandereta, 24 s.; pro manu operatoris opera predicta facienda, 48 fl. pp, summa 171 fl. 9 gr. 6 d... [Après constat que les travaux ont bien été exécutés, les paiements :] et primo magistri Petrus Comte, Iohannes Basset et Petrus Callim, carpentatores, opera ramure castri a parte venti... precio 166 fl. 9 s. 6 d. laus.*

<sup>1165</sup> Les mesures ont été effectuées sur les intéressants relevés au 1:50 dressés par Franz Wadsack, du Bureau d'archéologie médiévale de Moudon, en 1982 ; elles ont été comptées largement (déchets de bois). On a intégré dans ce calcul les fermes qui pénètrent dans la charpente ouest. Celles-ci ne sont cependant pas numérotées comme les suivantes (de I à XXIIII). Elles sont formées peut-être des réemplois de la terminaison provisoire de la charpente occidentale déjà existante depuis 1484. La section des entrails soulève aussi une interrogation : si l'« espande » (main ouverte) donnée correspond certainement au 0,18 m mesuré, en revanche le pied et deux doigts (0,28 + 2 x 0,025 m, soit 0,33 m) a été réduit à 0,25 m.

<sup>1166</sup> Essayer de donner une équivalence dans notre monnaie de cette somme n'a pas grand sens. On pourrait en suggérer une, en demandant à un entrepreneur d'aujourd'hui un devis pour réaliser, avec les techniques actuelles, une charpente qui ait le même gabarit. On signalera tout de même que la réfection en 1993-1994 de la seule couverture de l'aile nord, allant certes de la courtine est à la courtine occidentale, a coûté plus de 700 000 francs selon le « préavis » n° 41 présenté au Conseil communal lors de sa séance du 4 février 1993.

<sup>1167</sup> PEDRUCCI-CHRISTE 1995, p. 18.

<sup>1168</sup> Cette hauteur correspond vraisemblablement à celle de la base des charpentes en appendis. Cet amincissement ne s'observe que dans l'épaisseur du mur séparant ces deux ailes ; il a consisté certainement à faire disparaître tout ce qui avait fortement été endommagé par le feu

## Pages 365 à 367

en dessus des tirants de la charpente primitive ; voir JATON-EGGENBERGER 1995, p. 20, structure II/5.

1169 JATON-EGGENBERGER 1995, p. 22, structure II/17.

1170 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1486-15.03.1487 : *Libravit Francisco Amyet, tiolerio, burgensi Yverduni, vid. 26 fl. et 4 d. gr, et hoc pro tachio cordonationis aule castri Yverduni; libravit Iohanni Albi, carpentatori, residenti Yverduno pro operibus per ipsum factis in castro Yverduni appodiando et retinendo trabaturam medianam aule castri a parte platee dicti castri de longitudine muri dicte aule a parte platee et eo quod dictus murus est antiquus et pendet contra plateam et est valde periculosus.* Les comptes de cette année ne parlent pas du remaniement de ce mur. Ces travaux ont dû intervenir plus tard, peut-être à une date proche de 1503, à en juger par la similitude des fenêtres de l'*aula* avec celle de l'étage de l'aile orientale.

1171 LRD91/R2763.

1172 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1486-15.03.1487 : *Pro iornatis... terrando trabaturam medienam supra aulam castri Yverduni...*

1173 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1481-15.03.1482 : texte, cf. notes 211 et 213.

1174 EGGENBERGER-RAEMY 1998, p. 7. Ce plancher n'est pas attesté par les sources écrites. On observe en tout cas que le mortier liant les corbeaux au mur présente les mêmes consistance et granulométrie que celui utilisé lors de ce chantier de la fin du XVe siècle.

1175 EGGENBERGER-RAEMY 1992, pp.12-15.

1176 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 15.03.1499-15.03.1500 : *Libravit magistris Petro Auguoneys et Symoni Coudreni, lathomis, pro operibus et reparationibus noviter factis in castro reficiendo portam prope puteum ipsum murum reficiendo repiendo et reparando ac etiam faciendo unum murum novum ibidem a parte boree de transverso dicti cursus. Et primo 23 januari 1499 de precepto providi viri Iohannis Bachet, vicecastellani Yverduni, magister Mermetus Bonvesproz, carpentator et burgensis Yverduni, magister operum ducalium baillivatus Vuaudi accessit ad castrum dicti loci Yverduni..., vocatis secum Petro Auguionex, lathomo Orbe, laquenino Feschiaz et Simone Coudra, lathomis Yverduni pro dictando et ordinando opera quedam ibidem necessaria pro preservatione muri prope puteum dicti castri et ramure desuper confecte, pro eo quia iam una pars dicti muri cum anullo porte diruerat, et residuum est valde periculosum, qui si rueret tota ramura desuper ruere ageretur. Quiquidem magister operum... ordinavit... quod dicta porta noviter dirupta de novo et ut brevius fieri poterit reficiatur de bonis lapidibus franchis perrerie Sancti Blasii vel similibus sicut molacie pro qua oportet habere dimidium centum lapidum const. inclusio navigagio et redditione apud Yverdunum 10 fl. pp.; dictavit et ordinavit quod dictus murus reficiatur a dicta porta tendendo contra aulam usque ad longitudinem duarum theysiariam [5,04 m], tendendo in altum, incipiendo a fundamento, usque ad murum noviter desuper factum, qui murus sic reficiendus extimatur ad 8 teysias [50,8 m<sup>2</sup>]. La réfection s'est étendue sur la longueur de 7 m si l'on ajoute la largeur de la porte. La hauteur du mur refait est de 7,25 m, soit pratiquement la hauteur totale de la façade. 4 toises carrées auraient dû suffir. Que signifient ces 8 troises ? S'agit-il d'un doublement résultant d'un coefficient de grande difficulté ou au contraire le mur a-t-il été entièrement refait jusqu'à son couronnement ? En faveur de la seconde hypothèse, on n'a pas remarqué de limite horizontale attestant deux étapes distinctes] ; in quoquidem muro fieri debeat una bona fenestra dimidia croysiata a parte platee castri, pro quoquidem muri oportet, ultra antiquos lapides dicti muri, 50 currus lapidum de Chamblono (2 s.), 8 fl. 4 s. pp.; pro fenestra inclusa revestitura et archeto cum sedibus 50 lapidum mortuorum, 3 fl. 8 s.; dictavit et ordinavit fieri debere unum bonum murum de bonis lapidibus de Chamblon de transverso cursus dicti castri a parte boree, videlicet a magna porta introitus castri usque ad portam predictam reficiendum et altitudinis duarum trabaturarum, seu usque ad murum novum a parte platee castri qui murus extimatur ad 12 teysias [76,20 m<sup>2</sup>, base env. 7 m, soit une hauteur de 10,88 m], de quo muro fieri debeat fundamentum prout pertinebit et a fundamento usque ad primam trabaturam spissitudinis 4 pedum [1,12 m] hominis et a dicta trabatura usque ad secundum, spissitudinis 3 pedum [0,84 m] hominis ut ligetur dictus murus cum tibie dicte porte fiende pro appodiando murum et dictam portam; in quoquidem muro fieri debeat in fundamento dicte porte prope terram una porta latitudinis octo pedum hominis [2,24 m], de qua porta 4 crossie et solieti fiant de bonis lapidibus franchis seu molacie et residuum de lapidibus mortuis; et in inter duas trabaturas fiat in*

## Pages 367 à 373

*dicto muro una alia porta latitudinis 3 pedum hominis [0,84 m] de bonis lapidibus mortuis pro quaquidem muro fiendo oportet habere 140 currus lapidum de Chamblono (2 s.) 23 fl. 4 s.; pro crossis et solietis porte 6 lapides molacie seu de lapidibus franchis, 24 s.; 50 lapidum mortuorum pro dictis 2 portis ultra predict., 3 fl. 8 s.; 10 modia calcis pro dictis operibus tam pro murando quam pro imbochiando dictos muros, qui debeant bene et decenter ab utraque parte imbochiari, 16 fl. 8 s. pp.; 160 currus arene, 7 fl. pp; pro marrino ad retinendum murum novum super dicto veteri muro factum 8 trabes, longitudinis qualibet 28 pedum [7,84 m] (4 s. 6 d.), 3 fl. pp; pro 12 tignorum (18 d.), 18 s.; pro manu operatoris dicta opera facientia et retentione muri novi, 70 fl. pp.; dixit quod ferrure ibidem necessarie sicut cardines, argones, guichete, vetricula et alie ferrure ibidem necessarie non possunt comode extimari nec taxari, sed quod dictus vicecastellanus habere debeat onus illas fieri faciendi ad pondus, summa 149 fl. 2 s. pp. [criées les 29 janvier, 27 mars, 2 avril et 9 avril...] Petrus Auguineyr, alias Vadaz, lathomus Orbe et Symon Coudreni, lathomus Yverduni opera predicta sic ordinata se obtulerunt precio supradicto... [le travail achevé est visité et reconnu conforme le 10 septembre 1499, jour où l'on paie les maçons]; libravit magis Michaeli Brochet serrario Yverduni pro 10 cardinibus et una vetricula ferri ponderantibus 35 libras implicatis in tribus portis in opere predicto facto, 30 s. 7 d.; magis pro 4 cardinibus et duabus vetriculis per ipsum factis et implicatis in quadam fenestra in muro predicta facta ponderant., 4,5 libras; [total final] 155 fl. 6 s.*

1177 Ces deux portes présentent un encadrement en pierre de taille de molasse ornée d'un large chanfrein. Celle du rez-de-chaussée est identique, tant dans son aspect que dans ses dimensions, à celle qui a été ouverte en 1490 à l'étage dans l'angle nord de la cour intérieure.

1178 Voir le descriptif détaillé de cette porte dans EGGENBERGER-RAEMY 1992, p. 15, n° II/7.

1179 Les murs intérieurs définissant l'étage de la cour d'entrée ont été très remaniés par la suite. Aussi on pourrait situer l'accès pour le chemin de ronde oriental à l'emplacement de la grande porte monumentale de l'ancienne bibliothèque. Celui donnant dans l'aile nord se serait trouvé à l'emplacement de l'ouverture existante reliant deux pièces de l'ancien appartement Pestalozzi, pour autant que le mur se soit élevé jusqu'à la base de la charpente, ce qui n'est pas certain.

1180 La césure est visible sur une photo de Pierre Margot (nég. 3256).

1181 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 25, cc. Yverdon, 1497: *Et primo dictavit et ordinavit pro retinendo et subtinendo dictam ramuram tecti noviter erectam et factam in dicto castro a parte venti qui murus existens subtus dictam ramuram a parte capelle elevetur usque ad ramuram et reficiatur de bonis lapidibus de Chamblon et imbochietur illud quod de novo fiet huic et inde qui murus reficiendus et elevandus extimatus est ad 4 teysias [25,40 m<sup>2</sup>] pro quoquidem muro elevando et reficiendo dixit debere habere 36 currus lapidum de Chamblon (2 s.), 6 fl. pp.* La surface effectivement refaite, de l'angle oriental de la *camera domini* à la façade orientale sur la cour de la grande tour, est de 18 m<sup>2</sup>. Celle donnée par le texte indiquerait que la façade sur cour de l'aile sud n'a été dressée que jusqu'à la hauteur de la façade primitive de la chapelle. La surface du mur refait en 1497 correspondrait alors exactement à la surface où la chapelle primitive et l'aile sud sont mitoyennes. Comme aucun constat archéologique n'a été fait dans ce secteur, il est impossible de trancher.

1182 Les constats archéologiques faits dans la chapelle et dans la *stupa* postulent la réfection complète de ce mur depuis la césure jusqu'à l'angle sud de la cour. Ils n'ont cependant pas pu être menés sur le rez-de-chaussée de l'aile orientale, niveau déjà restauré par Pierre Margot. Les photos de ce dernier « avant restauration » confirment pleinement, à notre sens, ce postulat que l'on peut admettre maintenant comme sûr (EGGENBERGER 1981, pp. 10 et 17, n° 3.2.2; ibid., pp. 8 et 24, n° 2.1.5). La chronologie relative établie par les archéologues indique que ce mur a été construit après la partie nord de l'étage: il daterait donc de peu avant la construction de la charpente soit autour de 1503.

1183 EGGENBERGER 1981, p. 17, n° 3.2.2

1184 Ce portail, comme la porte de la cour d'entrée, reliant cette dernière à l'aile nord, a dû utiliser la pierre jaune pour la base des montants et la molasse pour le reste. Cet emploi mixte pour les encadrements au château d'Yverdon est encore un indice qui caractérise les reconstructions d'après 1476, d'autant que les textes y relatifs le suggèrent également (« pierre jaune de Saint-Blaise ou molasse »).

1185 Si l'on fait abstraction de la gorge, la baie à croisée aurait pré-

senté le même type de chanfrein que les deux fenêtres de la chapelle.  
 1186 Pour les diverses étapes de reconstruction du mur sud de la chapelle telles qu'on les imagine ici avec assez de certitude, voir EGGENBERGER 1981, pp. 8 et 9, qui en donne une solide chronologie relative.  
 1187 JATON-EGGENBERGER 1995, p. 3. Si la preuve archéologique positive manque, force est de constater que, jusqu'à maintenant, rien n'est venu contredire cette interprétation. Les dernières analyses menées dans l'aile nord ont encore suggéré des indices indirects allant dans ce sens.

1188 On sait par exemple que le plafond de la *camera domini* est terré en 1278-1279 (AST, SR, i. 70, f. 205, m. 1, cc. Yverdon, 1278-1279: *Et camera in qua dominus jacuit terranda...*). L'installation de ces plafonds terrés, simultanée à la réalisation en maçonnerie des façades sur cour, a été clairement repérée par les archéologues dans l'aile orientale. À son niveau, le mur marque un léger retrait sur lequel reposaient directement les poutres transversales, la filière doublant la saillie, placée en dessous. En dessus des solives, le mur n'a pas été attaqué par le feu en 1476 sur une hauteur de 0,50 m environ : cela laisse supposer une couche de terre protectrice de 0,20 m environ qui a préservé le solivage (EGGENBERGER-MULLER 1985, p. 18).

1189 Cf. supra, pp. 363-365 : description de ces charpentes.

1190 Cet aspect du toit serait d'ailleurs en contradiction avec l'éventuel parapet défensif qui aurait pu couronner les murs de façade sur la cour.

1191 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 01.03.1381-13.05.1382 : *Libravit in operibus et reparacione castri domini Yverduni in pluribus diversis locis eiusdem de novo reparati prout infra, et primo in emptione septem decem trabium sapini vocatorum tyrans pro reparacione dicti castri emporum et implicatorum pro supportando tectum dicti castri supra aulam dicti castri ab uno muro usque ad alium, qualibet ipsorum longitudinis 38 pedum [10,64 m] (10 s. laus.), 8 £ 10 s.; precio 6x12 colonarum ad idem (24 s./dze), 7 £ 4 s. laus.; precio 18x12 pannarum ad idem emparum et implicatarum in dicto tecto loco chivronorum (18 s. laus./dze), et erat qualibet pecia longitudinis 32 pedum [8,96 m], 16 £ 4 s. laus.; precio 7x12 lonorum (14 s. laus./dze), 4 £ 18 s. laus.; in emptione unius milliarii latarum, 7 £ laus.; pro precio 6000 clavorum lateret (15 s.), 4 £ 10 s.; in emptione 80000 scindulorum (5 s.) 20 £ laus.; 90000 clavini refforciati (4 s. laus.), 18 £ laus.*

1192 AST, SR, i. 70, f. 75, m. 3, cc. Grandson, 1397-99 : [les charpentiers ont employé] 358 pecias nemoris, qualibet pecia longitudinis triginta pedum [8,4 m], unius pedis a sola latitudinis [0,28 m] et unius espande spissitudinis, qualibet pecia empta et taxata precio 4 solidorum et 5 denariorum lausannensium, 80 £ 11 s. laus.

1193 RAEMY 1984, p. 5.

1194 De nos jours, les tavaillonneurs utilisent le tavaillon et l'enceille. Le tavaillon mesure de 42 à 45 cm de longueur pour une largeur de 12 à 15 cm environ. Disposés en 12 couches, il faut compter environ 200 à 240 tavaillons par m<sup>2</sup>. L'enceille, appelée également le bardeau, est de dimensions plus importantes, 60 cm en longueur (soit env. 2 pieds) pour une largeur pouvant évoluer de 20 à 30 cm. Plus épaisse, l'enceille est disposée en 4 couches. Il en faut 55 à 60 par m<sup>2</sup>.

1195 Celui qui permettait de se rendre dans les charpentes depuis la «chambre postérieure» entre la *camera domini* et la chapelle (cf. p. 344).

1196 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 09.08.1379-01.03.1381 : *In emptione 16 trabium sapini vocatarum tirens implicatarum in certis locis tecti dicti castri ad portandum ipsum tectum ab uno muro ad alium et in gradibus per quos ascenditur supra trabaturas dicti castri, qualibet trabe precio 8 s. laus., 6 £ 8 s. laus.; 36 colompanarum implicatarum ad idem (2 s.), 72 s. laus.; 8x20 et 8 panarum implicatarum in dicto tecto loco chivronorum (18 d.), continente qualibet pana 32 pedes [8,96 m] in longitudine, 12 £ 12 s. laus.; unius magne pecie nemoris longitudinis 50 pedum [14 m] implicate in protecto dicti tecti 8 s. laus.; in emptione 7x12 lonorum seu postium implicatarum in dicto tecto et in gradibus predictis (1 fl. vet.) 7 fl. vet.; 600 latarum (1 fl. vet.) 6 fl. vet.; 4000 clavorum lateret, 60 s. laus.; 56000 scinduli (5 s.), 14 £ laus.; 60000 clavini refforciati (4 s.), 12 £ laus.; in emptione duarum peciarum quercus pro quadam canali facienda ad portandum aquam inter capellam et tectum predictum...; pro taschia faciendi 4 teysias [10,08 m/25,40 m<sup>2</sup>] muri subtus tectum de novo factum videlicet a capella usque ad bornam magne coquine (2 fl. vet.).*

1197 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379 : *Ad faciendum tres nuetas tecti de castro que non poterant tenere aquam, pro 19 000 cinduli (5 s.), valent 4 £ 15 s.; pro 21 000 clavini, empto millario 4 solidis a dicto Humberto [Chuler], 4 £ 4 s.; pro 1000*

*clavorum lateret, 13 s. 6 d.; pro 2x12 lanorum (14 s.), 28 s.; pro uno cento latarum, 12 s.; pro factura dictarum nuetarum datarum in taschiam Henrico Grueta et Vuaucherio, carpentatoribus de Yverduno, 105 s. Les deux noues, faisant la jonction entre l'*aula* et les corps de logis voisins, situées devant la tour nord et la tour ouest, sont réparées encore en 1444-1445 : AST, SR, i. 70, f. 205, m. 18, cc. Yverdon, 16.03.1444-16.03.1445 : *Libravit in operibus et reparacione dicti castri Yverduni. Primo subtus nutam que est a parte turre fori dicti loci Yverduni unam peynyz longitudinis triginta pedum [8,40 m] valent., 3 s.; in eodem loco unum chivron longitudinis 24 pedum [6,72 m], 18 d.; in eodem loco subtus dictam nutam 4 lanones, 3 s.; in eadem nuta 5000 scindulli et totidem clavini (4 s.), 40 s.; Petro Ruerii et Johanni Perillioux, carpentatoribus, pro 6 jornatis quibus vacaverunt premissa implicando in loco predicto (3 s.), 18 s... tam in tecto supra cameram prefati domini nostri, quam in nuta versus turrim a parte domum quondam Humberti Menfriery retro versus Telam quod tectum et que nuta destruebant tam propter vetustatem quam propter boreas; in et prorecio 4000 cindulli et 4000 clavini (4 s.), 32 s.; supradictis Petro Ruerii et Johanni Perillioux, carpentatoribus pro duabus jornatis quilibet ad predicta vacaverunt (3 s.), 6 s.**

1198 Cf. p. 49 et note 134, p. 391. Ce canal a été posé à l'occasion d'une importante réfection de la toiture de la *camera domini*, entreprise par l'ingénieur Jacques de Moudon, selon l'ordre donné au Bourget-du-Lac le 18 juillet 1370. Les travaux sont terminés avant le 2 juin 1375, jour où ils sont reconnus par le notaire d'Yverdon, Pierre Banderet.

1199 EGGENBERGER 1981, p. 11 : «Le petit pignon refait lors de la restauration de 1903 est éventuellement trop bas, mais de peu seulement.»

1200 BOURGAREL 1991, p. 4. JORDAN 1991, p. 18.

1201 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 06.07.1377-25.06.1379 : *Pro cohoperiendo 4 turres et capellam pro 14 000 tiolarum emptarum apud Bernon et Solodurum, empto et apud Yverdunum reddito milliar. 6 florenis, valent 84 fl. veteres et grandis ponderis; pro tacheria dictarum 4 turrium implicatis in qualibet turre 3000 tiole... Pro recoperiendo capellam castri implicatis in ipsa cohupertura 2000 tiole.*

1202 Il est impossible d'évoluer sur les couvertures de tuiles actuelles du château d'Yverdon sans sécuriser son déplacement (cordes, échelles, etc.). Les couvreurs peuvent se déplacer librement sur les lattes non encore couvertes mais en aucun cas sur les tuiles elles-mêmes.

1203 WEGELI 1948, p. 58.

1204 Cf. supra, p. 52. À Morges, après la réfection des toitures en grande partie détruites par un incendie, le châtelain ordonne également, en 1391, la confection de grandes échelles, d'une longueur de 40 pieds, soit 11,2 m (AST, SR, i. 70, f. 97, m. 3, cc. Morges 1391-1392 : *In emptione 6 chivronorum qualibet longitudinis 40 pedum de quibus facte fuerunt tres scale necessarie in dicto castro.*)

1205 Cf. supra, p. 364.

1206 Ces planches ne recouvriraient pas la base de la charpente puisque le plafond terré en dessous ne le nécessitait pas. D'après leur prix élevé, elles devaient être de forte épaisseur. On les verrait sans doute en position de sablière reposant sur les encolonnements, doublant les chevrons horizontalement et longitudinalement.

1207 Un historique de la construction et des transformations de ce château a été établi par DURLIAT 1962, pp. 236-247, avec références à la bibliographie essentielle plus ancienne. La grande tour circulaire est à la fois défense active, en contrôlant l'accès au château, et dernier refuge avec sa citerne inférieure. Les textes anciens, narrant la fin de la construction de ce spectaculaire ensemble, la qualifient de *torra maior*. Avant la transformation de ses couvertures au XVI<sup>e</sup> siècle pour l'aménagement de la plateforme d'artillerie encore visible, l'édifice était doté de parapets crénelés renforcés d'échauguettes, protégeant un chemin de ronde assurément à ciel ouvert. Sur les portées fonctionnelles et symboliques de l'édifice, voir la stimulante approche de KERSCHER 2000, plus particulièrement pp. 284-307.

1208 DURLIAT 1962, pp. 194-215. KERSCHER 2000.

1209 Sur l'évolution de l'escalier en France, voir WHITELEY 1989. Sur le Louvre de Charles V voir également WHITELEY 1992 et 2001.

1210 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 1, rot. 3, cc. Chillon, 1265-1266 : *In lapidis gradibus per quos descenditur de superiori aula factis in taschiam per dictum Johannem, 60 s.* On ne sait s'il s'agit de l'escalier extérieur à rampe droite de l'*aula superior* du réduit seigneurial ou au contraire de l'escalier en vis desservant l'*aula* du château Q dans le château antérieur. AST, SR, i. 69, f. 5, m. 12, rot. 60, cc. Chillon, 5.02.1367-26.02.

## Pages 379 à 381

1368: *Pro reparacione et refectione graduum lapideis per quos itur ad aulam superiorem in dicto castro existentem qui destructi erant et disrupti, videlicet Merminodo lathomo de Chillione et dicto Aczo, lathomo, vacantibus ad predicta per 2 dies cum uno operario secum (2 s. 6 d., 18 d. laus.); inclusis 7 solidis laus. solutis in emptione et charreagio 8 cuparum plaustrum implicatarum ad idem..., 19 s. 4 d. laus.* AST, SR, i. 69, f. 5, m. 9, rot. 48, cc. Chillon, 07.04.1354-12.02.1355: *In tec-tis... gradus existentis ante capellam.*

1211 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 21, rot. 88, cc. Chillon, 02.03.1401-24.02.1402: *In emptione et pro precio 5 pannarum fuste pro faciendo 4 pendens seu tirens pro sustinendo tectum supra gradus aule per quos itur ad aulam vocatam sala du parament que est iuxta cameram domini..., 40 s. laus.*

1212 AST, SR, i. 69, f. 5, m. 31, rot. 119, cc. Chillon, 01.03.1439-01.03.1440: *Visitavit idem magister operum gradus intragii dicta magne aule superioris et murum subtus et juxta dictos gradus et plateam in summitate dictorum graduum ante dictam portam existentem totam paviatam lapidibus tallie et perticam dictorum graduum lapidis taillie. In quibus gradibus sunt 26 passis lapidis tallie; que operagia reperit idem magister operum bene et sufficenter fore composita et completa secundum tenorem littere tachii per dictum magistrum dicto Gaudio Pignardi, lathomo, dati pro 20 florenis pp. semel. Dictus Aymonetus Cornyaux, magister operum, visitavit gradus intragii capelle dicti castri Chillionis et murum et votas siturni subtus dictos gradus existentes in quibus gradibus reperiit tresdecim passus lapidum tallie, quolibet passu longitudinis 7 pedum et perticam dictorum graduum lapidis tallie et plateam in summitate dictorum graduum ante portam existentium paviatam lapidibus tallie.*

1213 AST, SR, i. 70, f. 205, m. 4, cc. Yverdon, 09.08.1379-01.03.1381: *Libravit in operibus et reparacione castri domini Yverduni... Et primo in cisura 40 queruum datarum domino per dominam de Orba et implicatarum in refectione magnorum graduum dicti castri, in taschia sibi data pro tanto, 5 fl. vet; pro expensis 40 currum dictas quercus charreantium et apportantium a nemore de Buyron usque ante portam castri Yverduni ad que vacaverunt quasi per unam diem (6 d./char), 20 s. laus.; forestero dicti nemoris du Buyron pro vino sibi dato, 1 fl. vet.; magistro Jacobo de Melduno, ingeniatori domini, pro taschia sibi data dictos gradus faciendi et de quercubus predictis de novo construendi, 22 fl. auri vet., ut per litteram domini Humberti de Columberio, bailli Viuaudi... datam 23 aprilis 1380, 20 s. laus. et 28 fl. auri veteres.*

1214 En dernier lieu VINGTAIN 1998, p. 96. Voir le plan du palais de la bibliothèque vaticane dans le codex Chigi et ceux du fonds militaire déposés dans les archives du palais des papes, toujours renfermées dans la chapelle de Benoît XII, publiés par VINGTAIN 2002, cat. n° 99A, 122 et 124. Cette dernière auteur publie une photo montrant la réfection de la chapelle de Benoît XII, datée de 1880: on observe qu'un baie géminée du type de celle de la galerie-haute existe dans le bouchon de cette porte haute! Il s'agit sans doute d'une copie tardive (VINGTAIN 2000, cat. n° 171A). En tout état de cause, sur la base des études publiées à ce jour, il est difficile de se déterminer sur l'aspect original de cet escalier, s'il a bien existé. D'une façon plus générale, l'histoire architecturale exhaustive du palais des papes, encore étayée sur les travaux de Gabriel Colombe, devrait être reprise de fond en comble. Le matériel passionnant et inédit montré dans VINGTAIN 2002 pourrait susciter à cet égard des vocations nouvelles.

1215 VALLERY-RADOT 1963. Cet auteur ne donne aucune précision sur l'aspect des escaliers d'origine, remplacés au XVe siècle par l'escalier à vis encore en place, construit pour desservir l'étage supplémentaire qui est alors édifié. Le portique n'est apparu qu'à la fin des travaux de cette grande campagne, dans les années 1350, ayant obturé même des fenêtres donnant dans la cour intérieure. Comme son grand voisin, le palais des Papes, l'édifice a fait l'objet de très importantes restaurations durant tout le siècle passé, ayant allègrement gommé des siècles d'histoire et ne permettant plus au touriste, même avisé, de distinguer l'authentique de la copie, complétant les parties manquantes des éléments anciens dégagés. Sur les travaux de restauration du Palais des Papes voir les contributions de VINGTAIN 2002, pp. 171-186. Jean Sonnier, restaurateur des deux palais dès les années 1950, adepte du retour à la «pureté d'origine» (BERCE 2000, p. 78), déclarait en 1977: «la restauration s'arrête là où commence l'hypothèse». À notre sens, si on avait eu un véritable souci de conserver l'histoire de ces deux édifices, elle aurait pu parfois s'arrêter bien en deçà. Cette observation s'applique

## Pages 381 à 386

également aux travaux de restauration du château d'Yverdon, commençés en 1904 (cf. la 3<sup>e</sup> partie de notre étude).

1216 ZANOTTO 1980, pp. 93-95. BONA-CALCAGNO 1979, pp. 51-54. Il ne faut pas perdre de vue que ce château a fait l'objet de restaurations très importantes, sous Alfredo d'Andrade dès 1895 et surtout en 1937-1942. Sur Fénis, voir également la monographie de ORLANDONI-PROLA 1982. Sur Jaquierio, voir CASTELNUOVO 1979.

1217 Cf. p. 218.

1218 ADCD0, B 10303, cc. Versoix.

1219 Le château a été construit peu avant l'hommage d'Amédée de Combremont à Louis II de Savoie, seigneur de Vaud, si l'on en croit le texte suivant (AST, BV, m. 11, Combremont n° 7, 1341: *Ego Amadeus de Combremont, domicellus, filius quandam Cononis de Combremont, domicelli notum facio universis que cum ego edificaverim iuxta villam de Combremont lo Grant in loco dicto ou Perrex, quam dictam domum fortem muratam..., cité par GRANDJEAN, Châteaux et enceintes).*

1220 STÖCKLI 1974.

1221 FEIHL-JOUVENAT-MULLER-RAEMY 2002.

1222 Toutes les datations dendrochronologiques ont été établies par le Laboratoire romand de dendrochronologie à Moudon (LRD98/R4393 et LRD99/R4393B). L'exploitation de ces données a été succinctement présentée dans RAEMY-LRD 2001. Une analyse archéologique récente de la cour d'entrée a démontré que l'archère à niche de la courtine nord avait été insérée après coup dans la maçonnerie, à la différence de celle flanquant l'entrée. Cette courtine nord aurait préexisté aux travaux du début du XIV<sup>e</sup> siècle, indiquant qu'une basse-cour précédant le réduit seigneurial a dû être entourée d'une enceinte dès la construction de ce dernier (FEIHL-JOUVENAT-MULLER-RAEMY 2002). Tout récemment une excavation a été pratiquée dans le sol du local 3 (cf. fig. 628.2) sans surveillance archéologique. Une information capitale pour l'histoire de l'édifice et en particulier pour la connaissance de l'éventuel château «roman», antérieur à l'actuel, a été anéantie. En effet, un constat succinct en fin de travaux dans les élévations avoisinantes (presque toutes rejoignoyées avant le passage des archéologues, le sol déjà recouvert d'une dalle en béton) a révélé la présence d'un mur antérieur aux actuels définissant le réduit seigneurial et le château bas. L'excavation a fait disparaître une partie de ce mur et surtout les relations stratigraphiques avec les structures plus tardives environnantes. Cette précipitation dans les travaux et ce gâchis scientifique ont été causés par la volonté de terminer ce chantier avant les journées du patrimoine (JOUVENAT-MÜLLER-FEIHL 2004)!

1223 La façade maçonnée actuelle du corps de logis ayant occupé la cour du réduit seigneurial est tardive. Elle ne s'est substituée au portique qu'en 1731 (cf. infra p. 540). La galerie devant la cuisine est bien attestée en 1575 (ACV, Bp36-8, compte baillival de 1575: *Umb 3x12 Laden... uff der Louben for der Kuchi*).

1224 Cette cheminée, attestée par Naef, a été remplacée par une copie due à l'architecte Margot dans les années 1960 (voir l'inspection de Naef du 12-13 juin 1915 déposé aux ACV, AMH, A 131-1, p.12). Les solives définissant les plafonds-planchers de l'aile nord-ouest, liés aux fenêtres à croisée, ainsi que sa charpente proviennent de bois coupés dans les années 1480 (LRD 98/R4393 et LRD02/R43293C).

1225 LRD98/R4393. Cette aile a été sous toit en 1481, car les bois de sa charpente proviennent tous d'arbres abattus entre 1479 et 1481 (LRD02/R43293C).

1226 AST, Corte, protocoles ducaux, vol. 71 (copie M. Besson, ACV, Ab1, 1528-1531: *Plus fault argent pour fere ausser la murallie du costel du lac laquelle avoit fait commansé le seigneur de Viry...*).

1227 Sur ce thème de la régulation des cours intérieures et les cas décrits ici, on s'est appuyé essentiellement sur GRANDJEAN, Châteaux et enceintes.

1228 TROILLET 1989, p. III; BLONDEL 1956, pp. 426-428.